



LA CONFERENCE PERMANENTE DU BASSIN MINIER

# Le Livre Blanc : Acte II

100 propositions pour accompagner  
la mutation du Bassin minier

Décembre 2013

## **Edito** *Ce document est le trait d'union entre le passé et l'avenir de notre Bassin minier.*

Le Livre Blanc en 1998 traçait les contours d'une ambition partagée pour l'après-charbon. Tirailé entre la gestion de lourdes séquelles minières et la logique émergente de projet, le territoire ouvrait un nouveau chapitre de l'histoire de sa lente reconversion. 15 ans après, quel bilan pouvons-nous tirer collectivement ? Quelles ont été les permanences et les (r)évolutions du territoire ? Qui aurait pu imaginer en 1998 que le Bassin minier du Nord-Pas de Calais en 2012 inaugurerait le Louvre-Lens et serait inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO ?

La Mission Bassin Minier, née de la Conférence Permanente du Bassin Minier en 2000, est revenue aux sources... En 2013, elle a sondé les forces vives du territoire et relancé un nouveau cycle de la Conférence Permanente en organisant une quinzaine d'ateliers dans tout le bassin : Trame verte et bleue, urbanisme durable et aménagement du territoire, transport et mobilité, santé, formation et développement économique, maîtrise d'ouvrage et gouvernance. Points forts et points faibles du territoire ont été passés au crible de l'expertise et débattus, dans l'objectif de dresser un diagnostic actualisé et partagé du bassin. Si le territoire a profondément changé en 15 ans, la soif d'échanger et de débattre s'est révélée intacte, et la méthode de la CPBM toujours pertinente.

De ces ateliers auxquels ont participé élus, techniciens, représentants de la société civile et d'associations, ont émergé des idées fortes, novatrices et constructives pour l'avenir que cette nouvelle édition du Livre blanc retranscrit aujourd'hui. Plus qu'un nouveau chapitre, il s'agit d'un passage à l'acte. C'est « Le Livre Blanc, Acte II »!

Ainsi, nous vous invitons à parcourir ce bout de chemin et à découvrir les 100 propositions pour accompagner la mutation du Bassin minier. Le Bassin minier, longtemps caricature du développement non durable, n'a pas eu d'autre choix que d'innover sans cesse pour se relever, et se retrouve aujourd'hui au seuil de la Troisième Révolution Industrielle. Soyons clairs. Le Livre Blanc ne vise pas l'exhaustivité - comment le pourrait-il ? - d'autres chantiers prospectifs pourront ainsi être ouverts sur cette base par la suite.

Il est l'expression de tous ceux qui ont voulu y contribuer et le fruit d'un travail collaboratif intense, sans être un outil parfaitement finalisé. Notre conviction est que le Bassin minier avait besoin d'une grande respiration avant d'aborder les nouvelles phases de recomposition territoriale et de programmation des politiques européennes et du futur Contrat de plan 2014-2020. C'est chose faite. Puissent les décideurs et financeurs y puiser leur inspiration pour élaborer les politiques d'aménagement et de développement futures!

**Gilbert Rolos**

Président de la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais

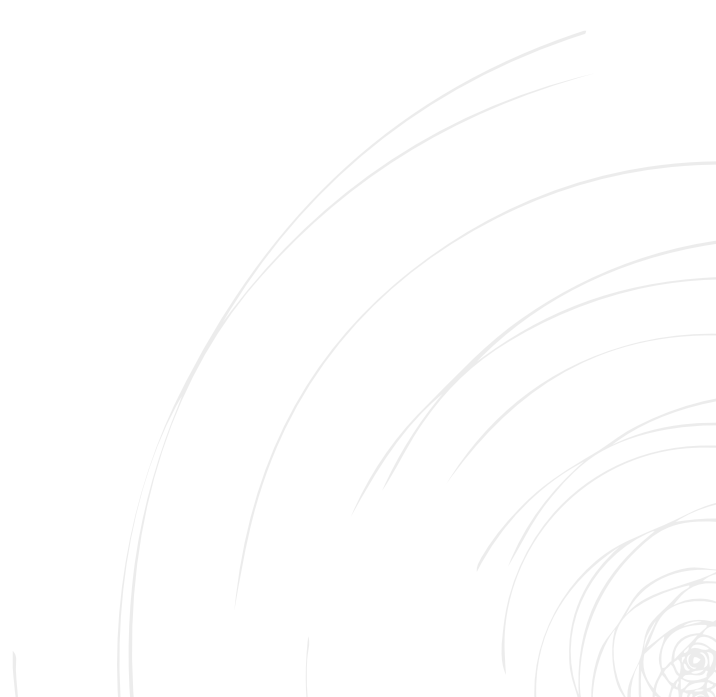
**Jean-François Caron**

Premier Vice-Président de la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais,  
Animateur de la Conférence Permanente du Bassin Minier



# Le Livre Blanc : Acte II

100 propositions pour accompagner  
la mutation du Bassin minier





# Sommaire

Préambule ..... 5

## 1 Le diagnostic partagé sur le territoire

**Introduction.** ..... 11

- une longue convalescence ..... 11
  - permanences* ..... 11
  - mutations* ..... 12

**Analyse thématique** ..... 13

- un territoire en mutation. .... 13
  - la démographie* ..... 13
  - la situation économique du territoire* ..... 14
  - le niveau de formation de la population* ..... 16
  - la situation sanitaire et sociale de la population* ..... 17
  - l'aménagement, l'urbanisme et le paysage* ..... 19
  - le patrimoine au quotidien* ..... 23
- un territoire en mouvement ..... 26
  - une mobilité qui pousse à dépasser certaines barrières* ..... 26
  - la gouvernance: les lignes bougent* ..... 30
  - une nouvelle image et des dynamiques d'acteurs à l'oeuvre* ..... 32

## 2 Les synthèses des ateliers

**La Trame verte et bleue** ..... 35

**L'urbanisme durable et l'aménagement du territoire** ... 41

**Les transports et la mobilité** ..... 49

**La santé.** ..... 57

**La formation et l'économie** ..... 69

**La maîtrise d'ouvrage et la gouvernance.** ..... 79

## 3 Les propositions stratégiques

**La Trame verte et bleue** ..... 87

**L'urbanisme durable et l'aménagement du territoire** ... 96

**Les transports et la mobilité** ..... 104

**La santé.** ..... 110

**La formation et l'économie** ..... 117

**Conclusion.** ..... 127

**Annexe.** ..... 130





*Centre Historique Minier, Lewarde*

*Samuel Dhote*





# Préambule

## Rappels

### La Genèse

Lancée dès la fin de l'année 1996 par le Conseil régional Nord – Pas de Calais, la Conférence Permanente du Bassin minier (CPBM) a permis d'établir un diagnostic partagé sur les atouts et handicaps du Bassin minier et de broser des perspectives à court et moyen termes, reprises dans le « Livre Blanc du Bassin minier » publié en février 1998.

En décembre 1998, la décision du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) entérine les acquis du Livre Blanc qui s'incarnent dans le volet « après-mines » du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006.

Ce volet « après-mines », en complément des dotations générales du Contrat de Plan, vient conforter les moyens financiers et l'ingénierie technique au service d'un programme ambitieux et mobilisateur de restructuration urbaine, environnementale, sociale et culturelle du bassin.

Dans cet esprit et dans ces buts, un outil d'aménagement, la Mission Bassin Minier (MBM), est créée en 2000 par l'Etat, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que l'Association des Communes minières ; partenaires qui seront rejoints en 2007 par l'ensemble des Agglomérations du Bassin minier. Tout en poursuivant son travail de mobilisation des acteurs du Bassin minier, la CPBM s'est naturellement intégrée dans la Mission Bassin Minier.

Au-delà des acquis institutionnels, la CPBM a fait bouger les lignes. En prenant le pari de mobiliser la société civile, elle a jeté les bases d'un projet de territoire concerté et partagé, embrassant un champ large de sujets propres au Bassin minier.

La CPBM a détecté des besoins sociaux et sanitaires non pourvus, tel l'accompagnement spécifique des mères et des jeunes enfants ou en matière d'alcoologie. Elle a également ouvert des chantiers prospectifs sur la ressource en eau, ou sur la valorisation du patrimoine minier qui a été le « creuset » du projet de candidature à l'UNESCO. Dès 2004, elle apporte son expertise aux Conseils de Développement du bassin.

Dans les années 2000, la CPBM a élargi l'échelle de ses réflexions et a eu un rôle d'avant-garde dans le dialogue entre la Métropole lilloise et le Bassin minier. La réunion



Couverture Livre Blanc 1998

fondatrice de Wingles, le 25 juin 2001, en présence de Pierre MAUROY, alors président de LMCU, et de plus de 300 personnes, citoyens et représentants du monde politique, économique et associatif a marqué les esprits.

La CPBM a mis en lumière les liaisons et les opportunités de co-développement entre les territoires issus du Bassin minier et Lille Métropole, se basant sur l'observation des faits qui confirmait l'émergence d'une aire urbaine métropolitaine, transfrontalière et multipolaire.

## La CPBM en 2013

A la veille d'échéances politiques importantes et de l'écriture des grands cadres d'intervention publique pour les prochaines années (programmes européens, contrat de plan Etat-Région, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, etc.), il est apparu nécessaire de relancer un travail d'introspection pour prendre en compte la nouvelle donne, mettre à jour l'état des lieux, identifier les nouveaux enjeux et faire émerger de nouvelles propositions, de nouveaux acteurs, de nouveaux modes de faire.

En outre, la CPBM offre un miroir au territoire dans ses complexités et ses contradictions, afin de détecter les points d'appui et les leviers de dynamique d'acteurs et de mutation de la gouvernance au service des projets : réforme territoriale, Aire métropolitaine de Lille, EURALENS...

La Mission Bassin Minier a donc organisé la relance de la CPBM avec pour objectif, dans un calendrier circonscrit à l'année 2013, la construction d'un diagnostic partagé, assorti de propositions stratégiques et d'actions concrètes.



Etudiants  
Université de Valenciennes

La Conférence a été officiellement relancée le 21 mars dernier lors d'un comité de suivi<sup>1</sup> présidé par Jean-François CARON, en présence d'une cinquantaine d'acteurs de la société civile, du monde universitaire et économique, élus et représentants des administrations d'Etat et de la Région.

## Méthode

En janvier-février 2013, le pôle Observation - Prospective de la Mission Bassin Minier a produit en régie un premier diagnostic territorial actualisé du Bassin minier. Ce diagnostic a été présenté aux participants du comité de suivi le 21 mars 2013 et a été largement commenté. Il constitue le socle de départ pour l'ensemble de la démarche.

## Le « Diagnostic territorial du Bassin minier »<sup>2</sup>

Il a permis de relever la situation paradoxale de ce territoire qui fait preuve d'un dynamisme économique important mais dont une large part de la population ne semble pas bénéficier, comme en témoignent des indicateurs sociaux (revenus, santé, accès à l'emploi, formation...) encore particulièrement dégradés.

Les débats du comité de suivi ont mis en avant deux préoccupations transversales :

### » Un public-cible prioritaire : les jeunes

Partie intégrante du diagnostic, ce public mérite une attention et un effort particuliers en termes de propositions pour interpeller le collectif d'institutions qui ont, à un titre ou à un autre, matière à intervenir de manière significative et cohérente.

### » Les trajectoires différenciées des territoires composant le Bassin minier.

Le Bassin minier est devenu pluriel et les territoires ont des atouts différents sur lesquels ils doivent appuyer leurs stratégies de développement.

Outre le diagnostic, l'identification des chantiers stratégiques à mener en 2013 dans le cadre de la CPBM s'est également appuyée sur l'analyse des avancées depuis le

<sup>1</sup> Composition en annexe.

<sup>2</sup> Consultable sur le site internet de la Mission Bassin Minier, onglet « CPBM » [www.missionbassinminier.org](http://www.missionbassinminier.org)



Livre Blanc ; travail réalisé par le cabinet CODE en 2011 qui avait « radiographié » les chantiers<sup>1</sup> du Livre Blanc et montré ce qui avait réussi ou non, ce qui avait été inscrit à l'agenda politique ou non.

L'analyse montrait que les 3 chantiers centrés sur l'Homme (n°5, 6 et 7) avaient peu porté leurs fruits, à l'exception notable de la démarche UNESCO. En outre, le chantier 8 sur l'économie n'avait pas réussi à toucher les entreprises.

A partir de ces différents travaux, les thèmes des chantiers stratégiques retenus pour la **CPBM 2013** ont été définis de la manière suivante :

- Chantier n°1 : La Trame verte et bleue
- Chantier n°2 : L'urbanisme durable et aménagement du territoire
- Chantier n°3 : Les transports et la mobilité
- Chantier n°4 : La santé
- Chantier n°5 : Le patrimoine au quotidien
- Chantier n°6 : La formation et l'économie
- Chantier n°7 (transversal) : La maîtrise d'ouvrage et la gouvernance



Documents Mission Bassin Minier

## Une production itérative du diagnostic partagé

Suite à la réunion du 21 mars, il a été proposé à chaque Conseil de développement du territoire une présentation du diagnostic socio-économique en commission ou séance plénière. Trois Conseils sur quatre, présents lors de la séance de lancement, ont été demandeurs. La richesse des débats est venue alimenter le diagnostic initial.

En parallèle, la MBM a identifié dans son équipe des référents par grand chantier thématique et mobilisé des experts extérieurs (dont certains avaient déjà participé à la rédaction du Livre Blanc en 1996-1998) pour compiler des documents stratégiques afin d'enrichir le premier diagnostic :

» Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et les Schémas de Cohérence Territoriaux du bassin (SCoT) ;

» Le Cadre de Cohérence de l'Etat sur l'aménagement, l'urbanisme et les transports sur l'aire métropolitaine lilloise. Répondant notamment aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, cette démarche transversale et intégrée est menée depuis 2009 par l'Etat.

Sur la base d'un travail de diagnostic et de prospective, elle a abouti à un « scénario des dynamiques engagées » qui met en évidence un certain nombre de dysfonctionnements et de tendances préoccupantes à l'échelle de l'aire métropolitaine lilloise.

Carte des lieux de réunion de la Conférence Permanente du Bassin Minier



<sup>1</sup> Chantier n°1 : l'organisation raisonnée des pouvoirs, chantier n°2 : les sorties de concessions minières, chantier n°3 : l'environnement, chantier n°4 : l'espace, chantier n°5 : l'homme, chantier n°6 : vie associative, culture et sport, chantier n°7 : la formation et la recherche, chantier n°8 : l'économie au cœur de l'emploi.

Cette démarche s'inscrit en complémentarité avec les travaux de l'Association «Aire métropolitaine de Lille», qui bénéficie de l'appui technique de la MBM.

» Les projets de lois sur la réforme de la décentralisation

» Les documents produits par la MBM: Bilan et perspectives des 10 ans de la MBM; le Bassin minier 1998-2018: 20 ans pour réussir le grand tournant; les productions de l'observatoire.



*Atelier Urbanisme durable et aménagement du territoire, 19 septembre 2013*  
Mairie de Harnes

La MBM a également mobilisé des experts extérieurs pour éclairer des chantiers qu'elle ne maîtrisait pas techniquement. Chacun des thèmes traités dans les différents chantiers a fait l'objet d'une réflexion préalable sur le format d'animation et les angles d'attaque.

Des éléments de diagnostic et des expériences de transformation du territoire ont servi de base à certains ateliers, cas notamment de ceux dédiés à la Trame verte et bleue ou à la Santé, d'autres ont fait l'objet de tests préalables en comité restreint dont les résultats sont venus alimenter une série d'ateliers thématiques et/ou territoriaux tout au long de l'année 2013 (cas des quatre cercles d'innovation dans l'atelier «Emploi et Formation»).

Le calendrier des réunions publiques a débuté le 23 mai 2013 avec l'atelier «Santé» et s'est poursuivi jusqu'à mi-novembre. L'ensemble des thèmes prévus a été couvert mais a fait l'objet d'ateliers aux formats d'animation différents, en fonction notamment de l'accueil de la démarche par les participants.



*1<sup>er</sup> atelier Santé,*  
*23 mai 2013, Mairie d'Auby*  
Mission Bassin Minier

Le chantier n°5 «Le patrimoine au quotidien» n'a pas donné lieu à l'organisation d'un atelier à l'instar des autres thèmes. La démarche a été initiée le 24 juin 2013 avec une réunion plénière de tous les membres des anciens «clubs BMU» et de ceux qui avaient soutenu pendant dix ans la candidature à l'UNESCO. Cette reprise de contact a permis de sonder leurs attentes et d'envisager les modalités de leur implication pour faire vivre le patrimoine au quotidien.

Concernant les autres ateliers, les membres du comité de suivi (dont les élus du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale de la MBM) ont été systématiquement invités aux réunions.

A l'issue de chaque séance d'atelier, une synthèse a été envoyée aux participants et la MBM a mis en ligne les documents afférents aux réunions sur son site internet afin de susciter des compléments et observations. Le diagnostic technique final a donc été alimenté par ces contributions.

En charge de l'atelier transversal «Maîtrise d'ouvrage et gouvernance», le cabinet CODE a été chargé d'identifier les enjeux transversaux et de rassembler les cadres et outils méthodologiques visant à rendre le plus opérationnel possible les propositions des ateliers.

Pour ce faire, début juillet 2013, CODE a réuni l'ensemble des animateurs/experts des ateliers. Préalablement, lui avaient été communiquées les notes de présentation des ateliers ainsi que les synthèses déjà effectuées. Pendant l'été, CODE a synthétisé ces éléments et les quelques dix entretiens auprès de décideurs politiques qu'il a effectués afin d'en extraire un certain nombre d'enjeux saillants qui serviront de point d'appui au débat.

À la clôture de la phase «diagnostic», le 17 octobre, a été organisée la seconde réunion du comité de suivi de la CPBM, afin de présenter la première synthèse du diagnostic alimentée par les ateliers. La réunion du comité de suivi a permis de restituer les éléments de diagnostic, de proposer une «photographie» dynamique des trajectoires différenciées des territoires du Bassin minier et les enjeux transversaux qui les fédèrent ou les lient.

Ce diagnostic partagé a fait l'objet d'une synthèse «grand public», dans la perspective d'une large diffusion lors d'une manifestation plénière, ouverte à tous les partenaires et acteurs, le 16 décembre 2013.



*Lens en 1979*

IGN 2013





Chapitre

1

*Cité 8 à Auchy-les-Mines, Mission Bassin Minier*

# *Le diagnostic partagé sur le territoire*

# INTRODUCTION

## Une longue convalescence

### Permanences

Les difficultés ne sont pas rares dans le Nord-Pas-de-Calais, la région connaît :

- Une espérance de vie de 2,7 ans inférieure à la moyenne nationale (France métropolitaine)
- L'amélioration de l'état de santé est plus lente qu'ailleurs, en particulier en matière de prévention
- Le plus faible niveau de développement humain
- Un niveau de recherche et développement bien inférieur à la moyenne nationale
- Une dépendance forte aux revenus sociaux et publics pour de nombreux territoires infra-régionaux...

Au sein du Nord-Pas-de-Calais, ce qui est spécifique à l'ancien Bassin minier tient à l'accumulation et à la permanence de problèmes particulièrement aigus qui concernent la population et les conditions de vie.

La Mission Bassin Minier a décrit sans fard cette réalité dans une production intitulée : « Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais 1998-2018 : 20 ans pour réussir le grand tournant (juin 2008) ».

Quelques extraits permettent d'en juger : *Malgré près de 30 années d'intervention sur l'habitat minier, les communes les plus minières restent celles les plus marquées par les indicateurs urbains les plus négatifs, et par une tendance croissante à la paupérisation, phénomène se concentrant en particulier dans les cités minières ...*

*L'analyse des indicateurs économiques et sociaux dessine une cartographie des résultats négatifs qui souligne l'existence d'un territoire de handicaps couvrant l'ensemble des communes fortement marquées par l'exploitation minière (démographie, chômage, revenus, formation, santé ...).*

*Pourtant, le Bassin minier crée des emplois. ...*

*Ainsi, le Bassin minier a créé sur la période 1998-2006 plus d'emplois que la région en valeurs relatives. A titre de comparaison, la zone d'emploi de Lille a progressé de 6,1% en création d'emplois salariés. Mais cette tendance à la création d'emplois ne se répercute que partiellement sur les chiffres du chômage au niveau du Bassin minier. ...*

*En outre, le taux de chômage ne s'est pas amélioré dans les mêmes proportions, ce qui fait apparaître une déconnexion importante entre le développement de l'emploi sur le territoire, et l'évolution des indicateurs sociaux. ...*

*Ceci s'explique par le fait que les emplois créés ne profitent que partiellement à la population du Bassin minier, mais aussi que les salariés des entreprises créées ne viennent pas y habiter, à l'exception des marges nord et sud du territoire, peu marquées par la mine.*

Extraits des pages 6,7 et 8.

Plus avant, les travaux de la Mission Bassin Minier ont mis en évidence l'acuité, voire l'amplification des difficultés rencontrées par une fraction non négligeable de la population, singulièrement dans les cités minières. Ce territoire, hérité de l'exploitation charbonnière, est ainsi durablement marqué par son histoire économique, son identité industrielle et les handicaps qui en résultent.

Cela explique, dans la continuité des investissements massifs consacrés à sa conversion depuis plusieurs décennies, pourquoi le Conseil régional Nord – Pas de Calais accorde toujours une place particulière au Bassin minier parmi les objectifs fixés au titre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), notamment pour « Promouvoir le bien être et le mieux vivre ensemble ».

La spécificité et l'intensité des problèmes de l'ancien Bassin minier sont d'ailleurs clairement identifiés et territorialisés dans la carte intitulée : « Enjeux de Cohésion Régionale » (cf. page suivante). Cette carte de synthèse précise que le Bassin minier

Document Mission Bassin Minier





figure parmi les territoires sur lesquels il faut poursuivre de manière spécifique le traitement des séquelles minières et soutenir les zones urbaines en raison notamment d'indices de précarité élevés.

## Mutations



Louvre-Lens Maison du Projet  
Samuel Dhote

Au fil du temps, en particulier lors des dernières années, le paysage et l'économie du territoire ont significativement évolué. Le Bassin minier a accueilli nombre d'activités et d'emplois. Le tissu économique s'est diversifié avec des filières fortes et reconnues. Les échanges n'ont cessé de se développer, en particulier avec la métropole lilloise. D'évidence, le Bassin minier est devenu attractif pour les entreprises.

Pour autant, le « pays minier » et ceux qui y demeurent restent, pour une partie d'entre eux, à l'écart de ce développement. Les salariés des nouvelles entreprises rechignent encore à venir y habiter, à l'exception des franges Nord et Sud du territoire, peu marquées par la mine. Ainsi, le Bassin minier est devenu un territoire de paradoxes où se côtoient embellie économique et pauvreté, création d'emplois, chômage élevé et baisse de la population.

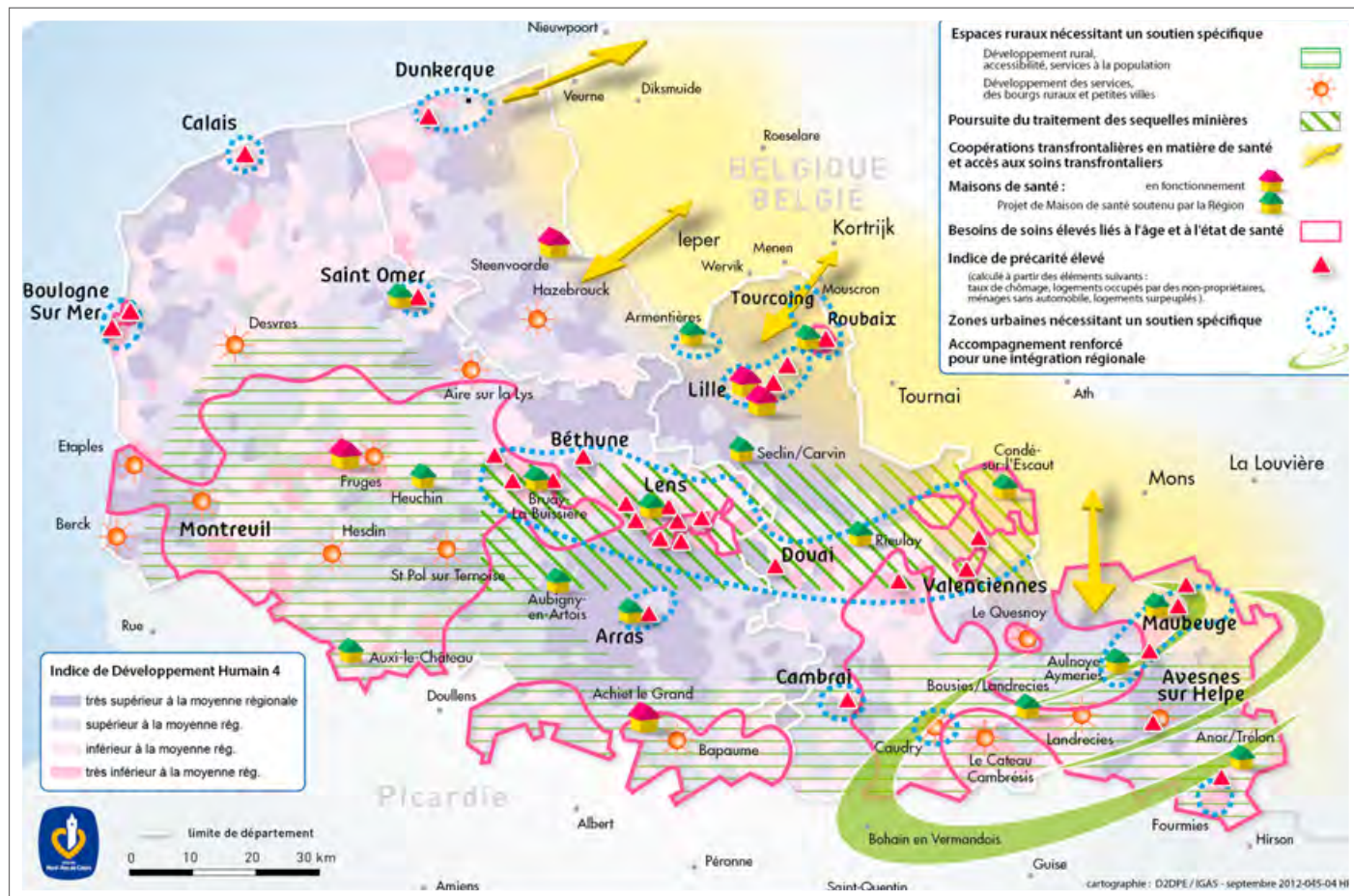
Deux événements majeurs éclairent les défis que doit relever ce territoire d'un jour nouveau et positif : l'obtention du « label » UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) et l'ouverture du Louvre-Lens. En cela, 2012 est une année charnière pour le Bassin minier.

Au final, une multiplicité d'enjeux apparaît. Tous renvoient à des échelles et des sujets différents, tels :

- ceux relevant de l'héritage minier (séquelles, risques technologiques et naturels, traitement des espaces dégradés...);
- ceux relevant de l'échelle locale, en tenant compte des caractéristiques propres à chaque territoire du Bassin minier;
- ceux relevant des (futurs) pôles métropolitains et de l'aire métropolitaine de Lille...

Les analyses qui suivent visent à illustrer ces différents phénomènes et à apprécier leurs conséquences pour le territoire, en particulier pour ceux qui y vivent.

Carte des enjeux de cohésion régionale





# ANALYSE THÉMATIQUE

## Un territoire en mutation

### La démographie

En 2009, le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais comptait de l'ordre de 1 200 000 habitants (périmètre de l'Association des Communes Minières).

#### En positif: Le dynamisme démographique

» Le taux de natalité figure parmi les plus élevés de France et d'Europe de l'Ouest.

» Entre 1999 et 2009, on observe un net ralentissement de la baisse de la population après une chute importante et continue depuis les années 1960. Une inversion des tendances démographiques est attendue à échéance de 2030 pour l'ensemble du Bassin minier qui devrait renouer avec une (légère) croissance de sa population, à l'exception du secteur de Lens – Hénin (scénario: poursuite des tendances démographiques 1990 - 2007 sur la période 2007 - 2030).

» En dépit d'une tendance au vieillissement de la population, le Bassin minier reste un territoire jeune, comme en atteste l'indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans sur celle de 60 ans et plus), nettement supérieur à celui de France métropolitaine.

#### En négatif: Le manque d'attractivité

» L'excédent naturel positif (les naissances sont supérieures aux décès) ne permet pas d'enrayer totalement la chute démographique en raison d'un solde migratoire particulièrement défavorable: dans la plupart des communes minières, le nombre de personnes les ayant quittées est supérieur au nombre de personnes venues s'y installer.

» Au jeu des migrations résidentielles, le Bassin minier affiche globalement un solde annuel négatif. Seul le Béthunois est à l'équilibre, bénéficiant notamment de l'arrivée de ménages originaires de la métropole lilloise.

» Ce déficit d'attractivité trouve notamment son origine dans le développement récent des espaces périurbains situés aux franges du Bassin minier (secteurs du bas pays de Béthune, des Weppes, de la Pévèle...) qui contribuent, depuis les années 1990, à fragiliser durablement les efforts de reconversion des communes du cœur urbain.

Territoire	les moins de 20 ans en 2009	les plus de 60 ans en 2009	Indicateur de jeunesse en 2009
Artois Comm	55 006	42 277	130,1
CC Noeux et environs	4 567	4 154	109,9
CA Hénin-Carvin	67 598	49 247	137,3
CA Lens-Liévin	33 494	24 316	137,7
CA Douaisis	39 686	31 378	126,5
CC Cœur d'Ostrevent	19 889	14 394	138,2
CA Porte du Hainaut	40 720	29 890	136,2
CA Valenciennes Métropole	50 931	36 755	138,6
Nord-Pas-de-Calais	1 088 129	780 167	139,5
France métropolitaine	15 939 533	14 106 812	113,0

Arrondissements	Population en 1999	Population en 2009	Variation de la population 1999/2009	Evolution annuelle moyenne 1999/2009
Béthune	279 775	284 563	4 788	0,17%
Lens	368 901	361 856	-7 045	-0,19%
Douai	246 888	248 168	1 280	0,05%
Valenciennes	348 928	349 038	110	0,00%
Nord-Pas-de-Calais	3 995 871	4 033 197	37 326	0,09%
France de Province	58 520 688	62 465 709	3 945 021	0,67%

EPCI	Taux de variation annuel				
	variation 1990/1999	variation 1999/2009	Solde naturel 1999/2009	Solde migratoire 1999/2009	Taux de natalité 1999/2009
Artois Comm	-0,1%	0,0%	0,2%	-0,2%	13,4‰
CC Noeux et environs	-0,3%	0,4%	0,2%	0,2%	12,7‰
CA Hénin-Carvin	-0,3%	-0,2%	0,5%	-0,7%	14,2‰
CA Lens-Liévin	-0,1%	-0,2%	0,4%	-0,6%	14‰
CA Douaisis	-0,1%	-0,1%	0,4%	-0,5%	13,7‰
CC Cœur d'Ostrevent	0,0%	0,2%	0,4%	-0,2%	13,7‰
CA Porte du Hainaut	-0,1%	0,0%	0,4%	-0,4%	14‰
CA Valenciennes Métropole	0,0%	0,0%	0,4%	-0,4%	14‰
Nord-Pas-de-Calais	0,1%	0,1%	0,5%	-0,4%	14‰
France métropolitaine	0,4%	0,7%	0,4%	-0,3%	12,8‰

Insee 2009

## La situation économique du territoire

### En positif: Le dynamisme du tissu économique

#### >> La hausse de l'emploi salarié privé entre 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010 (source: Pôle Emploi), les zones d'emploi de Lens-Hénin (+13,5%, soit + 9 500 emplois) et de Valenciennes (+12,2%, soit +9 300 emplois) ont connu les plus fortes hausses d'emploi salarié privé de la région (Nord-Pas-de-Calais : +2,5%). Elles concentrent 40,2% de la progression régionale au cours de cette période. La zone de Béthune-Bruay se distingue par une baisse significative (- 4,2%, soit -2 400 emplois).

Entre 2000 et 2010, les quatre zones d'emploi du Bassin minier ont connu une progression des emplois de services plus rapide (au moins +21%) que celle de la région (+18,8%), notamment les zones de Lens-Hénin (+38,3%) et de Valenciennes (+31,3%). A titre d'exemple, les activités de soutien aux entreprises et la logistique dans le Lenois et les « services relatifs au bâtiment et à l'aménagement paysager » (en particulier les activités de nettoyage) dans le Valenciennois ont connu des hausses nettement supérieures à l'évolution moyenne régionale.

#### >> Le taux élevé de création d'entreprises entre 2009 et 2011

Entre 2009 et 2011, les zones d'emploi du Bassin minier ont été caractérisées par des taux de création d'établissements supérieurs à la moyenne régionale (taux annuel moyen de création : 17,2%).

Au cours de cette période, celles de Lens-Hénin (19,2%) et de Béthune-Bruay (18,7%) ont enregistré les taux les plus élevés du Nord-Pas-de-Calais.

#### >> Un avenir économique plein de promesses

Les territoires du Bassin minier sont maillés par une douzaine de pôles de compétitivité, pôles d'excellence et clusters qui, par une alliance entre chercheurs, entrepreneurs et enseignants, construisent les bases des filières industrielles et tertiaires de demain :

- Les pôles de compétitivité Team<sup>2</sup>, spécialisé sur les technologies de recyclage, de valorisation des déchets et la recyclabilité des matières et matériaux (basé à Loos-en-Gohelle) et I-Trans, consacré aux transports terrestres durables et à la logistique (Valenciennes). Les six Pôles d'excellence régionaux : Automobile (Valenciennes), Ferroviaire (Valenciennes), Bâtiment et Travaux Publics (Bruay-la-Buissière), Plasturgie (Bruay-la-Buissière), Logistique (Euralogistic à Dourges) et Eco-activités (CD2E, centre de développement des éco-entreprises, à Loos-en-Gohelle).
- Les six clusters Euralens : Euralogistic et CD2E, également pôles d'excellence, Numérique Culturel (Lens), Sport et Bien-être (Liévin), Métiers d'Art (Lens) et Senior (Lens).

Si ces différents pôles ne représentent qu'une part du tissu productif et des emplois locaux, ceux-ci peuvent constituer à terme des moteurs de croissance et d'emploi pour le territoire.



Supinfocom à Aulnoy-lez-Valenciennes  
Samuel Dhote

Les territoires du Bassin minier peuvent également compter sur l'essor d'une économie résidentielle (services, commerce, artisanat, bâtiment) exploitant les revenus importés par les navetteurs, les touristes, les seniors. Ils sont particulièrement bien positionnés pour profiter de la 3<sup>e</sup> révolution industrielle (économies circulaire et de la fonctionnalité, énergie décentralisée, chantier de rénovation thermique...).

Désormais, le défi consiste à construire les « ponts » (visibilité, orientation et formation) entre ces emplois et la population du Bassin minier.

#### >> Les initiatives, déjà nombreuses, pour une meilleure visibilité sur les métiers d'avenir et la construction d'un lien concret entre habitants et dynamiques d'excellence

Pour la population, la lisibilité des filières d'avenir vers lesquelles s'orienter et du chemin à parcourir pour profiter des dynamiques économiques d'excellence reste perfectible. Il n'en demeure pas moins que, dans le Bassin minier, les initiatives opérationnelles en la matière sont nombreuses. Elles commencent à porter leurs fruits et ne demandent qu'à être valorisées et reproduites :

- Démonstrateurs des métiers qui recrutent (Théâtre de l'Eco-construction, Semaine de l'Industrie, Carrefour des métiers des travaux publics),
- Campus dédiés à des filières où se mêlent les niveaux de formation, les chercheurs, les entreprises (Campus Euralogistic, Campus du BTP (Bâtiment et Travaux Publics), projet de Campus Louvre-Lens),

- Travail de cartographie des formations, en vue de leur amélioration, réalisé dans les filières prometteuses: logistique, éco-construction, tourisme-hôtellerie-restauration.

## En négatif: Une création d'emplois encore insuffisante

### >> Un recul conséquent de l'emploi salarié privé sur la période récente

Entre 2008 et 2012 (source: URSSAF), les zones d'emploi de Valenciennes (-3,8%) et de Béthune-Bruay (-5,3%) ont connu des baisses de l'emploi plus marquées qu'à l'échelle régionale (-2,4%). En revanche, le recul de l'emploi est moins prononcé dans les zones de Lens-Hénin (-1,4%) et Douai (-1,8%). Toutefois, il demeure supérieur à celui enregistré au niveau national hors DOM (-1,2%).

A l'inverse, la zone d'emploi de Lille connaît la plus importante progression dans la région au cours des cinq dernières années: +1,7%.

### >> Les entreprises du Bassin minier, le difficile passage d'une logique de sous-traitance à celle de l'innovation et de l'investissement dans les hommes

Les entreprises du Bassin minier sont les héritières d'un système industriel basé sur de grands donneurs d'ordre (Houillères, constructeurs automobiles, grands groupes de l'industrie lourde), se limitant, bien souvent, à produire en masse des objets conçus ailleurs.

En conséquence, peu d'entre-elles intègrent des fonctions d'innovation, de marketing, d'internationalisation. Elles offrent peu d'emplois de cadres intermédiaires et donc de débouchés aux jeunes pourtant formés en nombre sur le territoire, les contraignant à le quitter. Elles perçoivent également de manière insuffisante la formation comme un investissement.

### >> Les emplois liés à l'économie résidentielle: un gisement trop souvent négligé

La diversité, la faible visibilité et le caractère diffus de ces métiers, l'atomisation des employeurs, l'assimilation caricaturale de cette fraction de l'économie uniquement à des «petits» métiers conduisent à négliger ce gisement d'emplois. Quel territoire dispose d'une stratégie de développement de ces emplois, comme il peut en exister pour un pôle d'excellence ou une filière industrielle?

### >> Le taux de chômage reste à un haut niveau, en particulier chez les jeunes

Au premier trimestre 2013, les zones d'emploi de Lens-Hénin (17,9%), de Valenciennes (16,9%) et de Douai (15,7%) affichent des taux de chômage nettement supérieurs à ceux observés dans la région (14,0%) et en France métropolitaine (10,4%). En revanche, la zone d'emploi de Béthune-Bruay présente un taux de chômage (13,5%) inférieur à la moyenne régionale, en dépit de la baisse prononcée de l'emploi durant ces dernières années. Cette situation paradoxale peut être expliquée par l'impor

Zone d'emploi	Effectif 2008	Effectif 2012	Variation relative 2008-2012 (%)	Variation brute 2008-2012
Arras	56 220	55 716	-0,9	-504
Berck - Montreuil	22 460	22 769	1,4	309
Béthune - Bruay	58 104	55 013	-5,3	-3 091
Boulogne-sur-mer	38 449	36 339	-5,5	-2 110
Calais	36 969	33 614	-9,1	-3 355
Cambrai	34 260	33 591	-2,0	-669
Douai	53 439	52 456	-1,8	-983
Dunkerque	68 869	66 849	-2,9	-2 020
Flandre - Lys	23 972	22 392	-6,6	-1 580
Lens - Hénin	81 166	80 028	-1,4	-1 138
Lille	284 270	289 044	1,7	4 774
Maubeuge	41 529	38 951	-6,2	-2 578
Roubaix - Tourcoing	115 049	107 593	-6,5	-7 456
Saint-Omer	31 230	30 496	-2,4	-734
Valenciennes	91 126	87 657	-3,8	-3 469
Région NPdC	1 037 112	1 012 508	-2,4	-24 604
France métropolitaine	17 662 488	17 446 961	-1,2	-215 527

Évolution de  
l'emploi salarié privé par  
zone d'emploi  
de 2008 à 2012  
URSSAF 2013



tance des migrations alternantes de cette zone vers la métropole lilloise, ce qui permet d'amortir l'impact de la chute de l'emploi.

#### >> Les faibles taux d'activité des femmes et des seniors

Les taux d'activité des femmes et des seniors restent parmi les plus faibles de la région Nord-Pas-de-Calais, laquelle figure déjà en queue de peloton des régions françaises (France métropolitaine). En moyenne, dans le Bassin minier, un peu plus d'une femme sur deux en âge de travailler (15 – 64 ans) est active (en emploi ou en recherche d'emploi) et moins d'un senior sur trois.

#### >> Le poids persistant de l'ancienne activité minière

A la fin des années 2000, l'ancienne activité minière pèse encore fortement sur l'économie des communes du cœur minier. Ainsi, pour 100 euros de revenu d'activité versés sur le territoire, entre 10 et 20 euros provenaient des retraites et pensions du régime minier.

## Le niveau de formation de la population

### En positif: Il est en voie d'amélioration

#### >> La part des personnes sans diplôme diminue

Entre 1999 et 2009, la part des sans-diplômes a diminué de 3,5 points dans les zones d'emploi du Bassin minier contre seulement -2,9 points à l'échelle régionale. Ce recul est particulièrement marqué dans les zones d'emploi de Lens (-3,8 points) et de Béthune-Bruay (-4,3 points).

#### >> La part des diplômés de l'enseignement supérieur augmente

Entre 1999 et 2009, elle était également en progression (+3,4 points) dans les zones d'emploi du Bassin minier: au même rythme que dans la région pour l'enseignement supérieur « court » (bac+1 et bac+2) (+3,4 points), moins rapidement (+2,2 points) qu'à l'échelle régionale (+3,3 points) pour l'enseignement supérieur « long » (bac+3 et plus).

### En négatif: Il reste faible

#### >> Une forte proportion de la population ne possède aucun diplôme

En 2009, plus de 20 %, voire 30% de la population (non scolarisée de 15 ans ou plus) des communes du Bassin minier étaient sans diplôme, notamment dans les secteurs du Lensois et du Douaisis (20,5% dans le Nord-Pas-de-Calais).

Faculté des Sciences Jean Perrin, Lens  
Université d'Artois



Évolution (en points)  
des parts de population  
selon leur niveau de  
formation  
INSEE 2009

Zone d'Emploi	Titulaires d'aucun diplôme	Titulaires du CEP	Titulaires du BEPC	Titulaires d'un CAP ou d'un BEP	Titulaires d'un BAC ou brevet professionnel	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long
Roubaix - Tourcoing	-1,2	-6,1	-1,8	-2,3	4,1	3,4	3,9
Lille	-1,7	-6,2	-2,0	-2,6	2,9	3,1	6,5
Dunkerque	-2,7	-4,8	-1,7	-0,6	4,0	3,3	2,4
Flandre - Lys	-4,3	-6,4	-1,6	0,8	4,6	4,0	2,9
Douai	<b>-2,8</b>	<b>-5,9</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>4,3</b>	<b>3,3</b>	<b>2,5</b>
Valenciennes	<b>-3,0</b>	<b>-6,3</b>	<b>-1,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>4,5</b>	<b>3,3</b>	<b>2,7</b>
Cambrai	-2,7	-7,0	-1,2	1,1	4,2	3,7	1,9
Maubeuge	-2,7	-6,4	-1,1	0,6	4,3	3,4	1,8
Arras	-3,4	-7,2	-1,5	0,5	4,3	4,1	3,2
Lens - Hénin	<b>-3,8</b>	<b>-6,3</b>	<b>-0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>4,8</b>	<b>3,2</b>	<b>1,8</b>
Béthune - Bruay	<b>-4,3</b>	<b>-6,9</b>	<b>-0,7</b>	<b>1,4</b>	<b>4,7</b>	<b>3,7</b>	<b>2,0</b>
Saint-Omer	-4,3	-6,0	-0,8	1,1	4,2	3,6	2,2
Calais	-3,8	-6,1	-1,3	0,8	5,1	3,0	2,2
Boulogne-sur-mer	-3,3	-5,6	-1,1	0,6	4,0	3,0	2,4
Berck - Montreuil	-4,1	-6,8	-0,5	1,0	4,9	3,3	2,2
<b>TOTAL BM</b>	<b>-3,5</b>	<b>-6,4</b>	<b>-0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>4,6</b>	<b>3,4</b>	<b>2,2</b>
<b>TOTAL NPDC</b>	<b>-2,9</b>	<b>-6,2</b>	<b>-1,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>	<b>3,3</b>



### » Le retard scolaire demeure élevé

Pour l'année scolaire 2009-2010, le taux de retard constaté en sixième variait entre 20,2% (Valenciennes Métropole) et 24,8% (Lens-Liévin) dans les agglomérations du Bassin minier, contre 20,3% dans l'Académie de Lille.

### » La part des diplômés de l'enseignement supérieur est encore limitée

En 2009, dans les communes du Bassin minier, les parts de la population de 15 ans ou plus diplômée de l'enseignement supérieur « long » (bac+3 et plus) étaient faibles (inférieures à 6%, voire 4%) et nettement en deçà de la moyenne régionale (9,3%).

### » De plus en plus de bacheliers parmi les nouveaux chômeurs

La population des nouveaux demandeurs d'emploi se différencie de ses devancières par un niveau de qualification supérieur (phénomène observé par le Maison de l'Emploi de Lens-Liévin : près de 50% des jeunes nouveaux chômeurs ont le baccalauréat). La difficulté ne réside donc plus seulement dans l'insuffisance du niveau des qualifications, mais aussi dans leur inadéquation au marché du travail.

### » L'inertie structurelle du système de formation (initiale et continue) face à l'accélération des mutations économiques du territoire.

Décider la mise en place d'un cursus, concevoir les contenus de formation puis former des personnes supposent un cycle de 6 à 8 ans minimum. D'où la nécessité de tenter d'identifier les métiers qui recruteront dans 5 à 10 ans pour y préparer des jeunes qui sont aujourd'hui en fin de collège ou de lycée.

## La situation sanitaire et sociale de la population

### En positif :

» L'un des atouts du Nord-Pas-de-Calais par rapport à d'autres régions françaises est de disposer d'une pluralité de pôles de soins qui présentent à la fois un nombre important de professionnels de santé et une (grande) diversité des professions exercées localement. C'est en particulier le cas à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille où, à côté du pôle lillois, on retrouve les pôles de santé de Béthune, de Douai-Lens et de Valenciennes.

» Le Bassin minier bénéficie d'un tissu urbain dense, des effets de la métropolisation et de la proximité de Lille. Cette caractéristique est un point de levier important pour le territoire et un atout essentiel sur lequel il faut compter pour fixer les professionnels de santé, voire en attirer, et ainsi lutter contre les problèmes de démographie médicale.

» Des coopérations hospitalières se construisent progressivement entre les établissements du Bassin minier (et de l'Arrageois) dans l'optique de faire de ces hôpitaux des pôles de référence et d'équilibre et ainsi répondre aux enjeux de santé du territoire.

» Le bénéfice des centres de soins miniers de la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines (CARMI) avec laquelle une organisation coordonnée avec la médecine libérale doit se poursuivre.



### En négatif : des indicateurs sanitaires et sociaux qui restent préoccupants

#### » L'état sanitaire reste très dégradé

- Entre 1980 et 2005, l'amélioration de l'état de santé de la population (mesuré par la baisse du taux de mortalité) dans le Bassin minier a été réelle mais plus lente qu'ailleurs. Ce faisant, l'écart avec la moyenne nationale n'a fait que s'accroître. Si certaines agglomérations ont enregistré des améliorations proches de la moyenne nationale, elles restent en deçà (CA d'Hénin-Carvin -5%), d'autres en sont éloignées (CA Porte du Hainaut : -12%, Artois Comm : -16%).

- Ainsi, les Communautés d'Agglomération du Bassin minier figurent en queue de classement des 198 Communautés d'Agglomération et Urbaines de France en matière de mortalité globale : CA de la Porte du Hainaut (198<sup>e</sup>/198), CA Artois Comm (196/198), CA Lens-Liévin (195/198), CA Hénin-Carvin (194/198), CA Valenciennes Métropole (193/198) et CA du Douaisis (190/198).

Centre Hospitalier de Valenciennes  
Mission Bassin Minier





Cité de la Poste, Bruay-La-Buissière  
Mission Bassin Minier

- les Agglomérations du Bassin minier affichent des indices particulièrement dégradés, à un niveau encore plus défavorable que ceux observés pour l'ensemble de la mortalité. Par rapport à la France, on observe une surmortalité comprise entre 54% pour la CA du Douaisis et 96% pour la CA Lens-Liévin.
- En matière de prévention, les programmes sont confrontés à une difficulté d'évaluation, ce qui peut expliquer la frilosité de certains élus à s'engager dans des actions.

#### >> Une pauvreté à la fois extrême et diffuse sur l'ensemble du territoire

A la différence des grandes agglomérations françaises où les situations de (grande) pauvreté sont concentrées dans certains quartiers, le Bassin minier est caractérisé par un éclatement, une diffusion de ces situations à l'échelle de l'ensemble du territoire. Ainsi, en 2009, les communes du cœur urbain du Bassin minier présentaient une sur-représentation des foyers fiscaux non imposables avec des taux supérieurs à 60 %, parfois à 70% (Nord-Pas-de-Calais : 53,3%).

#### >> Le niveau de richesse et de développement du territoire est faible

Le Bassin minier forme un espace homogène où l'IDH-4 est très inférieur (inférieur à 0,3 pour de nombreuses communes) à la moyenne régionale et à celle de la métropole lilloise (supérieur à 0,8 pour de nombreuses communes) en raison d'un niveau de revenus faible, d'une proportion élevée de non-diplômés et d'un indice comparatif de mortalité plus élevé que la moyenne régionale.

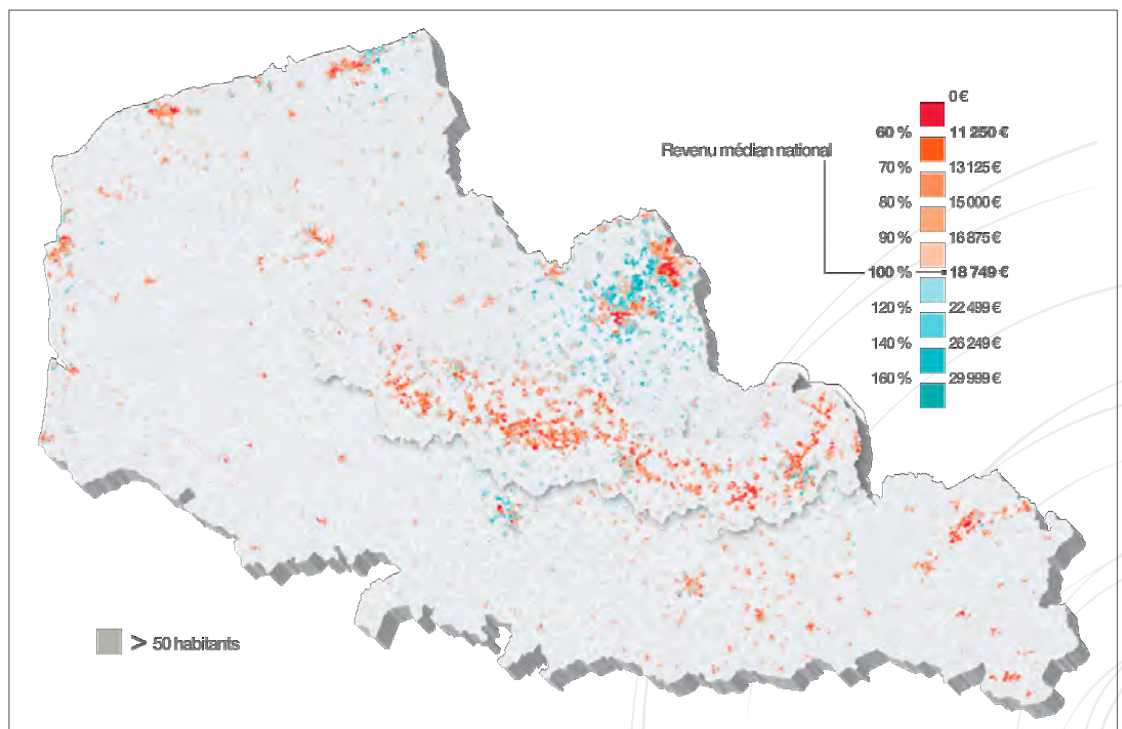
#### >> Les cités minières se paupérisent

Le phénomène est lié au remplacement des ayants droit des mines par une population de locataires aux caractéristiques socio-économiques (très) fragiles. Ainsi, entre 2004 et 2010, les demandeurs d'emploi représentaient plus du tiers des nouveaux entrants dans le parc minier, loin devant les autres profils. Entre 2009 et 2011, un ménage sur cinq nouvellement entré dans le parc de Maisons & Cités (M&C) Soginorpa ne disposait d'aucun revenu d'activité, et 85% disposaient de revenus inférieurs à 60% des plafonds d'accès au logement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), soit l'équivalent du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

#### >> Le problème culturel du recours des populations précaires aux soins et le facteur aggravant du déficit d'accessibilité en termes de transports

Si les deux raccourcis « Population précaire = mauvaise santé » et « déficit d'accessibilité des structures de soins = sous-recours aux soins » doivent être battus en brèche, il est réel que certaines populations précaires ne vont pas se soigner dans des structures qui sont « au coin de leur rue ». Le déficit d'accessibilité (et notamment en transports en commun) peut se révéler un facteur aggravant. Une étude fine devra éclairer cette question.

Le revenu médian par unité de consommation  
DGI 2010/INSEE 2010





## L'aménagement, l'urbanisme et le paysage

Les politiques de reconversion spatiale du Bassin minier ont débuté au début des années 1970. Longtemps menées avec une logique réparatrice ou de rattrapage, elles ont apporté des résultats quantitatifs indiscutables (des dizaines de milliers de logements rénovés ou démolis, des milliers d'hectares de friches industrielles requalifiées, quelques grands parcs urbains, des éléments de patrimoine préservés) et contribué à une modification significative du paysage (disparition massive de la forme « coron » dans les cités minières, requalification des terrils et cavaliers). Pour autant, il manquait un saut qualitatif que la première décennie des années 2000 allait permettre de franchir, grâce à des moyens financiers dédiés (volet « après-mines » du Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006 ; Fonds territorial Bassin minier mis en place par le Conseil régional 2007-2013, Programmes Opérationnels FEDER (Fonds européen de développement régional « Excellence territoriale » ...), à l'émergence de nouvelles échelles d'administration territoriale (Communautés d'Agglomération) et à la création d'un outil technique d'accompagnement de ces politiques (la Mission Bassin Minier).

Cependant, les constats sur la poursuite non maîtrisée de l'étalement urbain et de son impact sur la qualité de la ressource en eau et des paysages et la fragilisation de la matrice verte et bleue sont corroborés par les travaux conduits par la DREAL Nord-Pas-de-Calais (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sur les « dynamiques engagées sur l'aire métropolitaine lilloise ».

### En positif :

#### » Les séquelles du passé : la prise en charge des problèmes liés à l'extraction charbonnière

L'activité minière a laissé des séquelles importantes (puits de mines, risque grisou, modification des réseaux hydrauliques de surface...), qui sont maintenant bien connues et surveillées. En effet, créée en 1997, l'Instance Régionale de Concertation (IRC) entre l'Etat, les Charbonnages de France et les collectivités, présidée par le Préfet de Région, avait pour objectif de faciliter les démarches de « sortie de concession » - la procédure de déclaration d'arrêt de travaux miniers, suivie de la demande de renonciation à concession - des 43 concessions du Nord-Pas-de-Calais. Cette Instance était alors dotée d'un Conseil Scientifique et d'un Atelier juridique. Ainsi, avec l'appui technique de la MBM, l'IRC a achevé cette phase administrative en 2007.

Par ailleurs, dans le cadre de cette Instance, l'Etat affine la connaissance de ces risques par des études portant sur la remontée des eaux dans les galeries et les aléas miniers et organise la surveillance des séquelles minières – perturbations hydrauliques, thermographie des terrils, affaissements miniers, puits de mines, grisou ... Cette surveillance est confiée réglementairement au Bureau de Recherches Géologiques et Minières - Département Prévention et Sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Nord (BRGM-DPSM UTAM Nord).

Parmi ces séquelles, les affaissements miniers ont entraîné des perturbations hydrauliques de surface palliées par des installations hydrauliques. Deux études importantes ont été menées successivement sur le territoire : la première, portée par l'Agence de l'Eau de 2000 à 2006, a essentiellement permis de mieux connaître le fonctionnement des stations de relevage des eaux et de les moderniser et fiabiliser selon les besoins du territoire. De 2008 à 2012, sous la maîtrise d'ouvrage de la MBM, la seconde étude, dite « Etude hydraulique détaillée de surface des zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux » a permis d'élaborer des cartes « d'aléa inondation » selon le scénario d'une panne de 8 heures de la station concomitant à une pluie centennale et un sol en partie saturé en eau.

Alors que le territoire se repense autour du patrimoine minier en surface, l'ensemble de ces connaissances participent à la planification d'une urbanisation durable.

#### » Un basculement progressif de l'approche des cités minières

- A partir des années 2000, un premier effort a permis d'engager, sur une trentaine de cités, des opérations de rénovation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) qui s'appuient sur une vision à la fois plus rigoureuse dans la maîtrise des coûts et plus exigeante dans la qualification de l'espace public.

Avec l'introduction des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales comme outils au service de la qualité paysagère des cités minières, c'est la question de l'attractivité que l'on aborde, au cours d'une période qui voit le basculement du parc minier en termes d'occupation, les ayants droit cédant la place progressivement aux locataires



Chevalement et cavalier à Billy-Berclau  
Samuel Dhote

Cité Nouvelle à Pecquencourt  
Samuel Dhote





Fosse 11/19 à Loos-en-Gohelle  
Samuel Dhote

de droit commun non captif. Les réalisations emblématiques de cette époque (cités des Bonniers à Oignies par exemple) sont devenues rapidement les vitrines d'une nouvelle approche de l'urbanisme minier.

- Dans le cadre de la candidature UNESCO, un second cap a été passé avec la mise en place du concept des cités pilotes, dont l'objet est de privilégier une approche globale: protection des valeurs architecturales, qualification des espaces publics, programmation urbaine, attractivité des logements, performance thermique, approche sociale et recherche de mixité sociale, concertation avec les habitants. En partenariat avec les bailleurs et au regard des dynamiques des territoires (grands projets, Transports en Commun en Site Propre ...), une liste de cités a été établie, au sein de laquelle cinq sites serviront de «laboratoires». S'il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives, les opérations étant en cours de réalisation, on peut d'ores et déjà avancer que des progrès significatifs ont été constatés, en particulier dans le domaine de la coopération entre les acteurs, mais aussi dans la perception des potentialités des logements par les bailleurs.

- Alors que la politique GIRZOM (Groupement Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières) avait placé l'ensemble du parc minier sur un « pied d'égalité » en finançant de manière uniforme la rénovation des voiries et réseaux divers de la quasi-totalité des logements miniers, les territoires, les Conseils généraux, le Conseil régional sentent aujourd'hui la nécessité de mettre en place une stratégie d'intervention plus intégrée, mieux articulée avec leurs politiques prioritaires (sociale, économique, d'aménagement, d'habitat, de transport).

### >> La mise en projet des grands sites de mémoire et l'accueil de grands projets structurants

Les sites du 11-19 de Loos-en-Gohelle, du 9-9 bis de Oignies et d'Arenberg à Wailers font tous l'objet d'un processus de reconquête ambitieux :

- A Loos-en-Gohelle, le développement durable trouve ses principaux outils techniques d'appui et de diffusion avec le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD), le CD2E (Centre de Développement des Eco-Entreprises), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)-Chaîne des Terrils et l'expression d'une forme artistique ambitieuse autour de la Fabrique Théâtrale de Culture Commune, Scène Nationale du Pas-de-Calais.

- A Oignies, le 9-9 bis devient un lieu de pratiques dédié à la musique et au patrimoine, avec comme particularité le dialogue exigeant et original entre les bâtiments historiques et une écriture contemporaine audacieuse. Le Métaphone, salle de concert inaugurée le 28 juin 2012, vient illustrer cette orientation en offrant au site une première mondiale: un bâtiment-instrument de musique.

- A Wailers, le site d'Arenberg fait le pari de la synergie recherche/économie/culture scientifique et technique autour de l'image, ses nouveaux formats, ses nouvelles écritures et ses nouvelles technologies.

- Sur l'ancien carreau de la fosse 9-9 bis de Lens, le Louvre Lens a ouvert ses portes le 4 décembre 2012, marquant le début d'une dynamique d'animation territoriale d'un genre nouveau sur ce territoire: EURALENS. Une nouvelle stratégie d'aménagement et de développement se met en place. D'abord, à partir des nécessaires travaux d'accessibilité au musée, puis par le développement de projets urbains de reconquête du tissu périphérique mutable. Au sein de cette « turbine à projets », les « éco-cités du Louvre » offrent l'opportunité de poursuivre la démarche des cités pilotes, avec un volet important de densification et de renouvellement, alors que la labellisation crée un mouvement spontané d'adhésion à une exigence de qualité et d'ambition. En un an, 25 projets ont été labellisés, preuve que le territoire est entré dans une nouvelle phase de développement.



Métaphone à Oignies  
Sylvain Laby

Bâtiment du Louvre Lens  
Samuel Dhote



### >> La Trame verte et bleue prend corps

- Parallèlement, suite à la signature de la charte des terrils en 1992, et à l'acquisition de 127 terrils par l'EPF (Etablissement Public Foncier) Nord - Pas de Calais en 2002, la trame verte et bleue prend corps.

Parmi les leviers et actions ayant contribué à cette mise en œuvre, peuvent être cités l'accompagnement de la Région sur sa mise en œuvre (appels à projet, Réserves Naturelles Régionales ...), l'action soutenue des Départements qui se sont portés acquéreurs de nombreux terrils auprès de l'EPF, dans le cadre de leur politique « Espaces Naturels Sensibles », mais aussi l'intervention progressive des intercommunalités, en particulier dans la mise en œuvre des boucles (chemin





des Galibots dans le Douaisis, Boucle des 3 cavaliers au nord de la CAHC (Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin), boucle 18 avec le premier tronçon vers le Louvre-Lens).

- Des réflexions se poursuivent pour la valorisation de quelques grands sites emblématiques, tels : l'Espace-terril des Argales à Rieulay, le site de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut, les terrils de Fouquières-lès-Lens, avec, à chaque fois, le souci de « muscler » l'offre d'accueil et de services, dans une double logique de pratiques de proximité et d'attractivité touristique.



Base des Argales  
à Rieulay  
Samuel Dhote

- Enfin, la reconversion de la Cokerie de Drocourt en grand parc urbain plurifonctionnel, illustre la mise en œuvre concrète de la trame verte à travers une démarche exemplaire, puisque c'est la première friche minière qui a fait l'objet d'une programmation et d'un concours de paysagiste. La combinaison sur un même site d'un paysage jardiné (le parcours sur les îles), de grands espaces de réappropriation progressive (les ellipses), d'une offre ciblée de sports de nature et le développement d'une démarche de pédagogie environnementale démontre explicitement le changement d'approche d'un site en friche.

**>> La représentation de l'héritage minier – naturel et bâti - a très sensiblement et positivement évolué**

- En une quinzaine d'années, elle est passée d'une vision de « séquelle », à celle d'un héritage puis, aujourd'hui, à celle d'un patrimoine culturel. Ce processus de patrimonialisation, engagé dès le début des années 2000, s'est accéléré avec la démarche UNESCO, période de construction, d'objectivation des qualités patrimoniales du territoire.

- Ce changement de regard est aujourd'hui très largement partagé par les acteurs et les experts qui œuvrent dans les collectivités, à l'échelle locale comme nationale. Une vision partagée des valeurs et potentiels de ce paysage culturel commence à émerger entre les territoires, les communes, les gestionnaires, les décideurs, le monde associatif et économique.

- Cette nouvelle manière de percevoir le patrimoine minier s'est traduite notamment en 2009 par une campagne de protection de 69 éléments au titre des Monuments Historiques, ainsi qu'un projet de protection des paysages miniers au titre de la loi Paysage qui devrait aboutir à la fin de l'année 2014 au classement de plus de 80 terrils. Par ailleurs, la protection et la valorisation des cités minières ont été intégrées dès 2007 dans 3 SCoT (Schémas de Cohérence Territoriaux) du Bassin minier (le Smescota, le SCoT du Grand Douaisis, le SCoT de Lens-Liévin – Hénin-Carvin). Depuis, une dizaine de communes ont choisi de prendre en compte le périmètre UNESCO dans leur PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le projet du SCoT du Valenciennois fait de la valorisation des paysages miniers un enjeu de planification.

- Le prochain défi porte sur un travail de médiation, de sensibilisation, d'accompagnement auprès des habitants qui vivent au quotidien le territoire et sont les premiers confrontés aux décalages qui peuvent exister entre une vision stratégique optimiste, faisant le pari d'une ressource à plus ou moins long terme, et leurs difficultés au quotidien.

**>> Une nouvelle approche des enjeux paysagers**

- L'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial au titre de Paysage culturel évolutif est un déclencheur pour envisager le paysage comme une ressource à préserver ; elle a été l'occasion de considérer sa protection et sa valorisation comme un élément d'attractivité et l'un des outils pour contrer l'étalement urbain. Les études, recensements, analyses paysagères qui ont été menés depuis 2007 dans le cadre de la candidature « UNESCO » (définition des « 16 Grands paysages », des « Ensembles paysagers miniers remarquables ») ont permis de poser des premiers critères de protection des paysages miniers, en insistant notamment sur la nécessité d'en préserver la diversité : protection des lisières urbaines, des paysages agricoles, maintien des paysages ouverts, renforcement des continuités (écologiques et fonctionnelles) en prenant appui sur

Plaquette grand public, inscription du Bassin minier  
au Patrimoine mondial de l'UNESCO  
Mission Bassin Minier





- le réseau des anciens cavaliers, conservation de la diversité et de la spécificité des formes urbaines, lutte contre la pollution.

- Cette stratégie est en parfaite adéquation avec les objectifs défendus dans le Cadre de Cohérence de l'Etat. Ainsi l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial est un vecteur puissant pour traduire à l'échelle du Bassin minier, les enjeux métropolitains de lutte contre l'étalement urbain, de protection des ressources naturelles et agricoles.



Parc de Loisirs de Lapugnoy  
Mission Bassin Minier

### **>> La prise de conscience de l'enjeu de la qualité et de la quantité de la ressource en eau**

Elle est progressive dans les territoires, notamment avec la mise en place des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), soutenus par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, et la réalisation d'Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) par les acteurs du territoire dans la vallée de l'Escrebieux et de la Scarpe Aval.

La rénovation des réseaux d'assainissements et l'amélioration du traitement des eaux usées, les actions ponctuelles de restauration de zones humides et des cours d'eau sont autant d'actions qui contribuent à l'amélioration de la qualité de la ressource.

## **En négatif :**

### **>> Une périurbanisation prégnante qui fragilise le cœur de la conurbation minière**

Toute offre « peu contraignante » contribue, par différence, à rendre plus difficile la reconquête des espaces en déshérence. Malgré les efforts de reconversion, malgré les dispositions des SCoT, ce phénomène reste préoccupant tant pour l'extension résidentielle que pour les projets à vocation économique. Cette tendance risque d'accroître la ségrégation urbaine et sociale entre le cœur urbain et les franges nord et sud du Bassin minier, de gaspiller un foncier agricole précieux, d'accroître l'imperméabilisation des sols, de détériorer un paysage fragile, véritable ressource territoriale, reconnu comme Patrimoine de l'humanité. Ces enjeux sont clairement identifiés dans le diagnostic du Cadre de cohérence porté par l'Etat. Le recensement agricole réalisé par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) Nord-Pas-de-Calais et publié en 2013, montre que les exploitations agricoles ayant leur siège dans le Bassin minier ont perdu 4% de terres agricoles entre 2000 et 2010. En pourcentage, cette diminution est plus forte qu'au niveau régional (2,4%).



Périurbanisation à Labourse  
Mission Bassin Minier

### **>> Un urbanisme du quotidien qui échappe aux démarches d'excellence**

Il concourt à l'image d'un territoire qui se banalise : anarchie des entrées de villes, notamment au regard de la publicité mais aussi des opérations immobilières à bas coût (« hard discounting » en particulier), multiplication des aménagements à caractère routier, prolifération des ronds points et de leurs « décorations »...

### **>> Une offre urbaine qui reste encore largement déficitaire**

Elle l'est notamment au regard des polarités dominantes de l'aire métropolitaine (cœurs urbains anciens de Lille et Arras, grands centres commerciaux périphériques) : faiblesse d'un certain type de commerces, absence/faiblesse de cinéma d'art et d'essai, faiblesse de l'animation nocturne...

### **>> Un parc minier qui souffre encore d'une image négative**

Cette image demeure, malgré les rénovations massives entreprises depuis les années 1970, malgré son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, malgré la ressource qu'il représente pour le territoire.

Cela tient, pour partie, à des raisons objectives liées à des logements anciens et mal adaptés aux standards de confort et d'habitabilité actuels, à des espaces publics ou abords peu valorisants. S'y ajoutent des raisons plus subjectives liées à des représentations sociales, des réticences à habiter dans des quartiers parfois stigmatisés, notamment pour des raisons sociales.

### **>> Une menace qui demeure sur la qualité des eaux**

Malgré les actions déjà conduites pour améliorer la qualité de la ressource, l'eau de nappe du territoire reste menacée par une augmentation du taux de nitrate. A ce jour, les efforts engagés pour limiter les pollutions, en partenariat avec le monde agricole et industriel, sont encore insuffisants.

## Le Patrimoine au quotidien

Menée de 2002 à 2012, la démarche de candidature du Bassin minier à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a engendré des élans de mobilisation populaire : mobilisation d'individus, de collectivités, d'associations etc. Il s'agissait de valoriser le patrimoine minier afin de porter cette candidature.

Un an après l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial, que restait-il de cette mobilisation ? Le grand public a-t-il mesuré l'impact de cette inscription ? A-t-il intégré la reconnaissance au Patrimoine mondial comme signal d'une nouvelle aventure au sein de laquelle chacun doit faire vivre le patrimoine au quotidien ? En d'autres termes, quelle place l'individu réserve-t-il au patrimoine ?

Suite à la fusion avec l'association de portage de la candidature « Bassin minier Uni » (BMU) au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Mission Bassin Minier, devenue co-gestionnaire du « Label Patrimoine mondial » en coordination avec l'Etat, a souhaité naturellement reprendre à sa charge la mobilisation des clubs et des communes qui étaient membres de BMU, au même titre que des habitants et des nouveaux acteurs qui voudraient se mobiliser dans le cadre de cette nouvelle aventure que constitue la gestion de l'inscription « Patrimoine mondial ».

Car l'obtention du « Label Patrimoine mondial » correspond en effet au début d'un nouveau cheminement. Il s'agit désormais de faire vivre le Patrimoine au quotidien. Pour cela, les clubs, les collectivités, les différentes entités patrimoniales s'attachent à créer l'événement, à valoriser. Par contre il est apparu indispensable à la MBM de « faire savoir », informer le plus grand nombre, expliquer que le territoire est inscrit et surtout ce que cela signifie. Pour cela, il convient de pénétrer différents réseaux capables de véhiculer l'information.



Séance plénière  
des anciens « clubs BMU » le 24 juin 2013  
Mission Bassin Minier

### En positif : Des réseaux constitués et volontaires

» Les réseaux constitués lors de la démarche d'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial ne sont pas éteints. Des volontés existent, lesquelles agissent dans la continuité, à l'échelle locale. Ainsi trouve-t-on, à Lens par exemple, une association, émanation d'un club BMU, qui utilise la proximité de l'église Saint-Théodore et du Louvre afin d'interpeller le touriste sur l'histoire et la culture du Bassin minier. Des contacts ont été pris par la MBM pour constituer un groupe d' « ambassadeurs », acteurs d'horizons divers volontaires pour co-construire une réflexion concertée et une vaste action pédagogique à l'échelle des communes afin de toucher les uns et les autres. Les ambassadeurs ont mis l'accent sur la nécessité de s'intéresser tout particulièrement à la population locale qui ne voit pas ce que l'inscription change pour elle, sans négliger l'entrée « jeunes », entrée présentée comme la plus adaptée et efficace.

» Les réseaux culturels sont très actifs : de Bruay-La-Buissière à Vieux-Condé, des actions de médiation, de collecte de mémoire, de « mise en lumière » de l'histoire sont menées avec la population.

» Le patrimoine minier est travaillé comme une « matière vivante », dans des démarches artistiques associant profondément les habitants : porté par le Parc Naturel Scarpe-Escaut, le projet de Land art « Mines d'art en sentier » souhaitait interroger collectivement l'empreinte paysagère, technique, sociale, culturelle, humaine, encore perceptible ou non, laissée par cette histoire industrielle sur le secteur du Pays de Condé. L'objectif était de croiser les approches (artistique scientifique écologiques...) pour partager et faire évoluer les regards, les représentations, les projections des habitants sur ce territoire. L'enjeu était de réaffirmer la place et le rôle prépondérant des habitants dans le devenir de leur lieu de vie, d'impliquer les hommes et les femmes qui l'habitent pour que chacun à son niveau devienne acteur d'un projet d'avenir. Une autre démarche « capitale » est celle des « Veillées HVDZ » (Hendrick Van Der Zee est artiste associé à Culture Commune, Scène Nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais), qui créent un espace-temps dans un quartier, où des échanges entre les artistes et les habitants créent une dynamique artistique inédite : « Les Veillées, c'est par tous les moyens cirque, danse, théâtre, vidéo, aller à la rencontre des gens pour collecter des témoignages et inventer ensemble des formes d'art où les gens se sentent concernés par ce qui s'y dit et ce qui s'y fait ». Dans le même ordre d'idées, doit être citée la résidence d'artistes de la Compagnie des Pas Perdus qui a

Cité des Electriciens à Bruay-La-Buissière  
Samuel Dhote



» permis de redonner vie et « lumière » à la Cité des Electriciens à Bruay-La-Buissière, ou encore la « carte de géographie subjective » à l'échelle de la ville de Vieux-Condé, élaborée par le Boulon, Centre National des Arts de la Rue.

» La démarche « Patrimoine mondial » et plus particulièrement l'inscription, ont permis d'amener les collectivités à une prise de conscience de la valeur des biens qui constituent le patrimoine du Bassin minier. On assiste ainsi à de multiples propositions, offres de visite de sites et de médiation par exemple. Dans le même ordre d'idées, les Offices de Tourisme s'attachent à sensibiliser, entre autres, les jeunes publics, sur la culture du Territoire.

» Encadrée, la population se prête au jeu. Différentes actions de sensibilisation ont été, et sont menées depuis plusieurs années en direction de publics cibles : jeunes de lycées professionnels, collégiens, usagers des centres sociaux, grand public... Il apparaît que ces publics sont capables de devenir de « réels acteurs » ou garants de l'histoire à condition de leur montrer, de leur expliquer qu'ils ont un rôle à jouer, que ce qui les entoure est reconnu et que le patrimoine n'est pas un objet sacré.

» Chez les initiés, techniciens, élus, milieux culturels, une conscience de territoire émerge faisant apparaître le besoin de travailler ensemble, de connaître la réalité de l'autre, géographiquement éloigné.

» L'arrivée du Louvre à Lens et l'inscription « UNESCO » ont permis d'orienter les projecteurs sur le Bassin minier tout en rompant avec les traditionnels clichés. Une image positive commence à être véhiculée par les médias, déclinée par quelques auteurs ou photographes dans de beaux livres, tant à l'échelle régionale que nationale et internationale.

» Une visibilité et des échanges à l'international renforcés : l'articulation de l'inscription au Patrimoine mondial et du projet Mineurs du monde, porté par le Conseil Régional, permettra d'intensifier les échanges entre les acteurs du Bassin minier Nord-Pas de Calais et ceux d'autres bassins miniers en Europe et dans le monde. Valorisation de l'histoire et de la mémoire de la mine et des mineurs, pratiques culturelles, valorisation patrimoniale, aménagement et reconversion des territoires, autant de sujets qui font déjà l'objet de coopérations à développer et à renforcer.

### **En négatif : Le citoyen « lambda », trop loin de la dynamique**

» Il importe de faire face au vieillissement des membres ou animateurs des clubs BMU. Des relais doivent être trouvés afin de perpétuer ce travail. Les effectifs doivent être maintenus.

» L'horizon des clubs doit être élargi : de nouveaux acteurs cooptés apporteront une vision plus large, plus globale. La mise en place d'un groupe « ambassadeurs » permet cette ouverture.

» Le citoyen « lambda » du Bassin minier doit souvent faire face à des difficultés sociales qui l'éloignent des préoccupations culturelles ou patrimoniales. Son quotidien, l'absence de formation et de connaissances, le privent parfois d'une lecture simple du territoire.

» Le citoyen, pris dans son environnement immédiat et local, n'a pas le recul nécessaire. Sans initiation, il n'ira pas chercher l'information. En d'autres termes, il n'ira pas à la rencontre de son histoire.

» La population du Bassin minier est plurielle. Dans une large majorité, elle ne fonctionne pas dans une logique de territoire, mais se cantonne à l'échelon local de la ville, voire du quartier.

» Si l'image du Bassin minier évolue extra-muros, la fierté n'est pas retrouvée par l'ensemble de la population. Une partie de celle-ci garde une image négative du territoire.

» La difficulté d'informer largement la population est réelle. L'exemple du panorama de presse relatif à l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial est criant. Pendant près de dix ans, les médias ont relaté l'aventure. Chaque mois, des



Couverture du livre,  
Patrimoine mondial de l'UNESCO, les sites français  
Photo : J.J. Gelbart, texte : J. Pieron  
Editions Gelbart



Couverture du livre,  
Le Bassin minier entre ciel et terre,  
patrimoine du Nord-Pas de Calais  
Photo : P. Frutier, texte : M. Tranchant  
Editions Ouest-France





articles d'importance étaient publiés. Or, le grand public reste encore très mal informé. Une médiation, une action de proximité immédiate est nécessaire pour sensibiliser ce grand public. Il doit être impliqué pour devenir acteur.

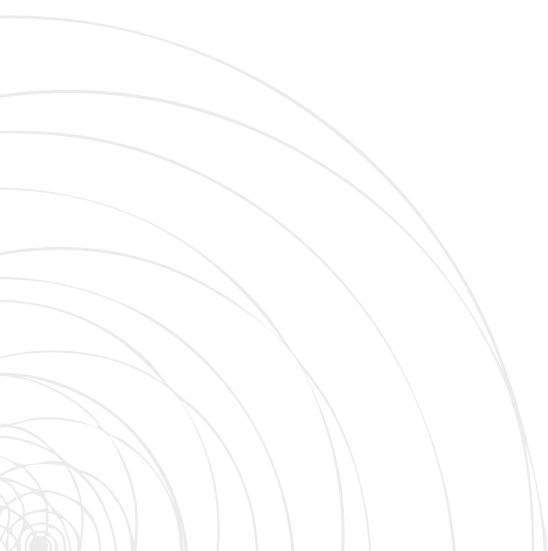
» Le manque de programmes de recherche en sciences humaines pour éclairer les pratiques sociales et culturelles. Par un atelier mené par Culture Commune en coopération étroite avec l'IFRESI (Institut Fédératif de Recherche sur les Économies et les Sociétés Industrielles), le Livre Blanc en 1998 avait pu « s'abreuver » aux sources de l'ambitieux programme des Etudes anthropologiques du Bassin minier, menées avec l'IFRESI 1994 à 2000 par l'Etat et la Région, dans le cadre du XI<sup>e</sup> Plan. Aujourd'hui, un programme de recherche ambitieux sur le patrimoine immatériel serait nécessaire, l'ensemble des connaissances qui le constituent étant potentiellement un puissant moteur dans le processus de valorisation et de réaffectation du patrimoine et de mise en projet culturel et artistique.

» Les impacts sociaux et culturels de l'inscription à l'UNESCO – difficilement mesurables – doivent être appréhendés dans le dispositif de pilotage et d'évaluation mis en place par les partenaires, attentifs à la mesure des impacts touristiques et économiques.

En effet, de ce dispositif peuvent découler des recommandations pour guider la stratégie de développement territorial qui devra l'accompagner. Si les démarches d'évaluation des impacts du Louvre-Lens d'une part et du « Label Patrimoine mondial » d'autre part n'ont pas le même périmètre, leur finalité reste identique puisqu'il s'agit dans les deux cas de contribuer de manière décisive à la transformation du Bassin minier, au renouvellement profond de son image et au « mieux être » pour ceux qui habitent le Bassin minier qui sont héritiers de cette histoire et de cette culture. A ce titre, les deux démarches vont pouvoir se nourrir l'une de l'autre, notamment en ce qui concerne l'identification des indicateurs et la mise en place des cercles d'acteurs pertinents.

Ateliers BMU	Groupes de bénévoles en réflexion sur un thème donné. Très actifs au début de la démarche d'inscription, ils ont petit à petit cédé la place aux professionnels. Les membres sont néanmoins restés de fidèles relais.	80 personnes
Clubs BMU	Relais locaux portés par une collectivité, une association. Ils ont travaillé à la valorisation du patrimoine. Les premiers clubs ont été créés en 2003. Beaucoup travaillent toujours à la valorisation du patrimoine. On dénombre 30 clubs.	Le nombre de membres actifs varie de 20 à 50. Le nombre de personnes « touchées » par les clubs est très important, sachant que certains proposent des visites au grand public par exemple. 100 personnes
Projets de mobilisation scolaire	De 2004 à 2011, projets de sensibilisation, de mobilisation des jeunes sur un thème donné qui permet de faire « re-connaître » le patrimoine.	Près de 50 établissements, environ 5000 jeunes impliqués, une centaine d'enseignants ou membres des équipes de direction, une dizaine d'établissements scolaires de bassins miniers étrangers.

*Les dynamiques portées dans le cadre de la candidature*



# Un territoire en mouvement

## Une mobilité qui pousse à dépasser certaines barrières

### En positif :

#### >> La dynamique des migrations résidentielles

Les échanges domicile-travail ont progressé de 15 à 25 % entre 1999 et 2006 pour la plupart des territoires du Nord-Pas-de-Calais. Ils ont augmenté de 21 % de Lille Métropole vers le Bassin minier et de 27 % du Bassin minier vers Lille Métropole. Au vu des dernières études de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), malgré l'attractivité générale de Lille, le renforcement de l'attrait des territoires voisins reste sensible.

#### >> La progression sensible des liaisons transversales au sein du Bassin minier

Au cours de la même période, les échanges au sein du Bassin minier ont progressé de 20 à 30% selon les territoires. Les migrations alternantes intra Bassin minier sont numériquement moins importantes que celles en direction de Lille, mais elles sont marquées par une forte progression pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles (hors ouvrier) entre 1999 et 2006.

Des situations contrastées : deux territoires ont connu une hausse sensible du nombre d'emplois entre 1999 et 2006 :

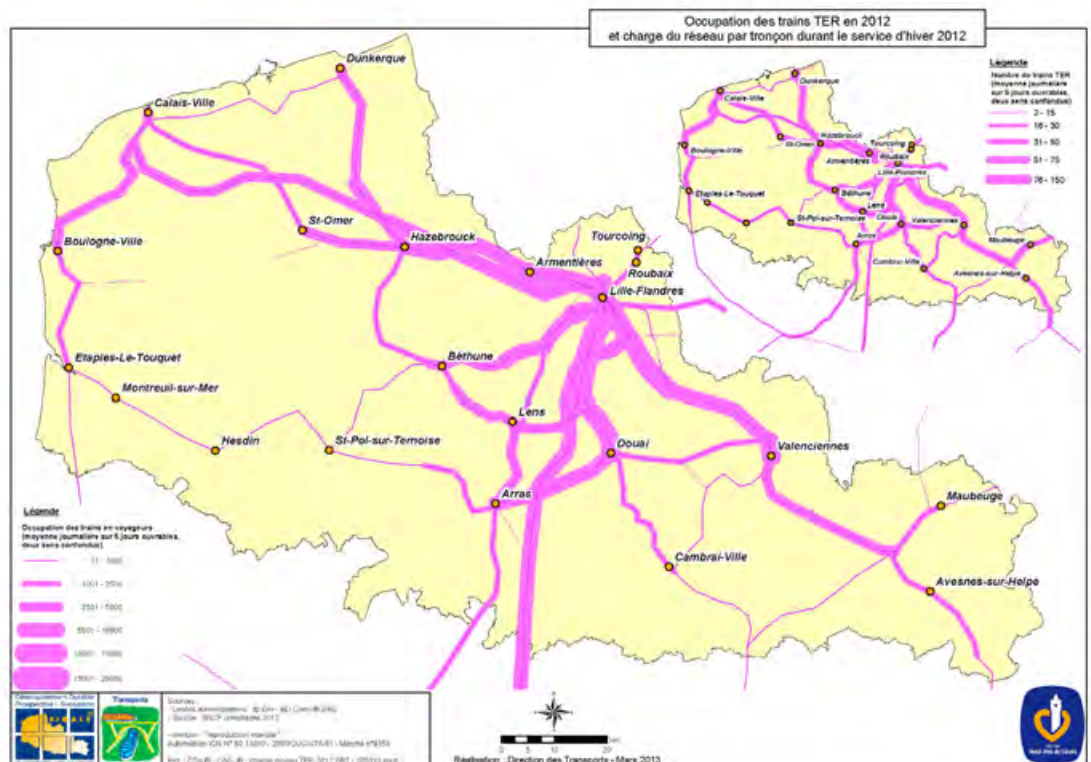
- Le Valenciennois qui assume pleinement son rôle de second pôle d'emplois régional en attirant fortement les actifs.
- L'agglomération de Lens-Hénin qui fonctionne comme un territoire pleinement intégré dans l'aire métropolitaine.

En revanche, les territoires du Béthunois et du Douaisis sont globalement déficitaires pour les migrations alternantes, marquées par une forte dépendance vis-à-vis de la métropole lilloise et des territoires voisins.

#### >> Le Bassin minier au cœur du système de transports métropolitain

Ayant fait évoluer les échelles de déplacements et leurs conséquences sociales, environnementales et économiques, le développement du phénomène de métropolisation a mis en évidence la nécessité, voire l'urgence, de construire un système de transport public à l'échelle métropolitaine. L'adaptation de l'offre de transport à cette réalité constitue, aujourd'hui, un enjeu majeur. Outre les missions essentielles de des-

Arrêt de bus, réseau Arc-en-Ciel  
Mission Bassin Minier





serte interne, l'offre de mobilité des territoires doit également intégrer la problématique des « portes d'accès » au réseau métropolitain.

Selon les travaux conduits par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sur « Les dynamiques engagées sur l'Aire métropolitaine de Lille »<sup>1</sup>, il apparaît que :

- Pour la fréquentation du TER (Train Express Régional)

Entre 2006 et 2020, le doublement de la fréquentation, maintenu comme objectif du Schéma Régional des Transports, reste atteignable si tous les investissements prévus par le Schéma sont réalisés au cours de cette période, y compris la première phase de la nouvelle liaison ferroviaire rapide entre Lille et Hénin-Beaumont.

- Pour le lien rapide Métropole/Bassin minier

Entre 2020 et 2030, des projets tels que le lien rapide étudié par la Région (dont la mise en service pourrait avoir lieu avant 2025) seraient susceptibles d'apporter une augmentation de capacité permettant de reprendre une partie du trafic routier d'échange entre la métropole lilloise et le Bassin minier.

- Pour les pôles d'échanges

L'implantation des pôles d'échange envisagés dans le cadre du projet de liaison ferroviaire rapide à Hénin, Carvin, Seclin et Lesquin, aux débouchés des échangeurs autoroutiers, devrait faire l'objet d'une analyse particulière au regard de leur implantation et de leur fonctionnement.

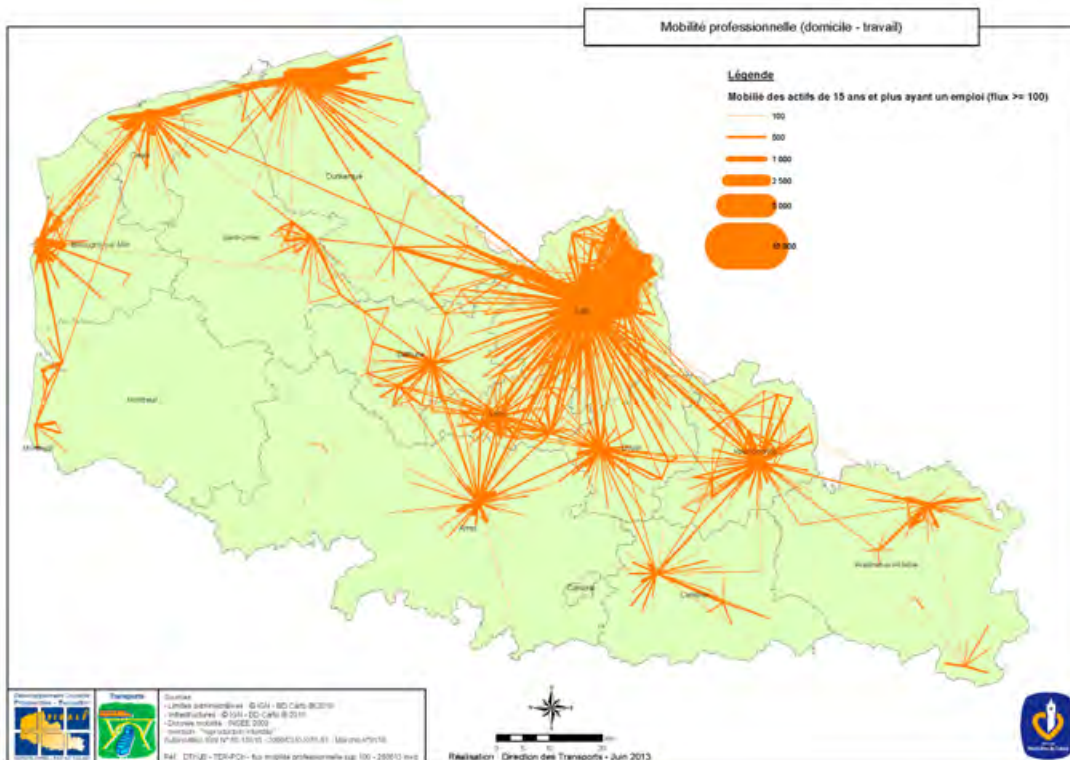
Par ailleurs, même si le maillage comporte encore des chaînons manquants, l'armature du système de transport métropolitain s'est renforcée avec des investissements importants, réalisés ou programmés sur les réseaux de transports collectifs du Bassin minier.



TER, Fosse Cornuault à Evin-Malmaison  
Participe Passé

**>> Une évolution de la mobilité qui témoigne des mutations de la société**

L'analyse des déplacements révèle en effet une diminution de la part des déplacements « contraints » liés au travail (20% en moyenne des déplacements quotidiens) et



<sup>1</sup> Cadre de cohérence de l'Aire métropolitaine lilloise



aux études (7% en moyenne) au profit d'autres motifs de déplacements (achats, loisirs, visites...). Bien adaptée aux déplacements massifs et répétitifs comme le domicile-travail ou le domicile-étude, l'offre de transport public doit s'adapter à cette évolution de la demande, essentielle à la vie sociale du territoire.

**>> De nouvelles stratégies de développement de la mobilité**

Que ce soit à l'échelle de la Région (Schéma régional des Transports et des Mobilités), des Départements (Schémas de mobilité) ou des Agglomérations du Bassin minier (révision des Plans de Déplacements Urbains), des évolutions importantes sont apparues dans la définition des politiques de mobilité. Elles concernent :

- L'approche des modes, notamment le rapport à l'automobile qui s'intègre dans une offre de transport public recherchant la complémentarité entre les modes pour répondre à la diversité des usages. Autopartage, covoiturage, intermodalité, pôles d'échanges sont les maîtres-mots de ces nouvelles stratégies.
- La recherche de synergies entre la politique de mobilité et les projets de développement urbain, la planification, l'environnement (SCoT, Plan climat...).
- La place donnée aux modes doux, notamment au vélo pour les usages utilitaires et les connexions avec les transports collectifs.
- Le besoin de renforcer la gouvernance des politiques de mobilité en s'appuyant sur un partenariat solide pour assurer leur mise en œuvre.

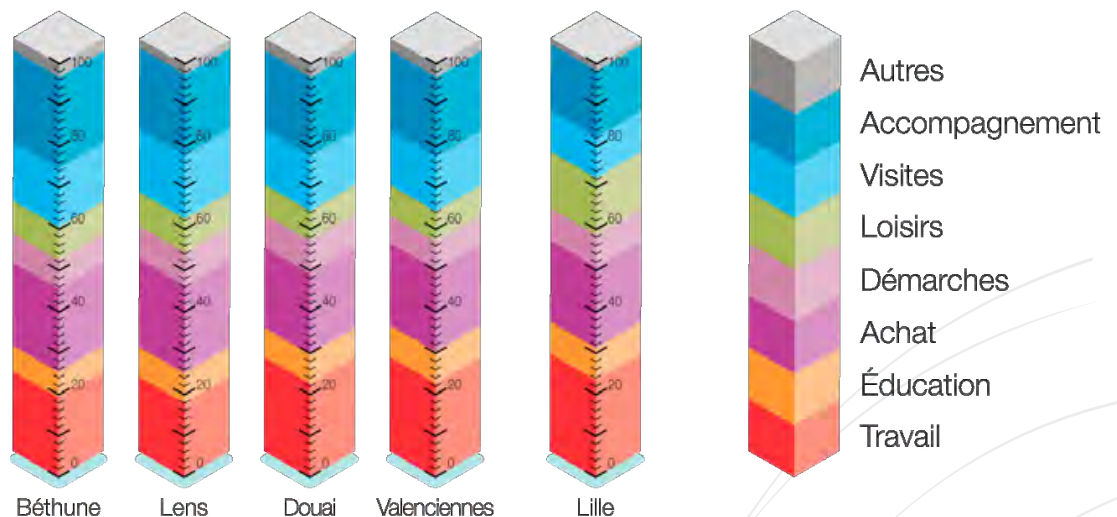
**En négatif :**

**>> Des migrations alternantes de plus en plus longues**

L'allongement des migrations alternantes témoigne de la déconnexion de plus en plus importante entre domicile et lieu de travail. Cet état de fait favorise le mode automobile. Selon l'étude réalisée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille et la Mission Bassin Minier sur les migrations domicile travail : « 89% des actifs de l'AML, lorsqu'ils ne résident pas dans le SCoT dans lequel ils travaillent, utilisent la voiture comme moyen de transport » Une périurbanisation qui pénalise l'équilibre et le fonctionnement des territoires

La poursuite du développement des centres urbains et la volonté de densification ne freinent ni l'étalement urbain, ni la consommation d'espaces agricoles. Ainsi, le risque semble important qu'une consommation d'espace forte pour l'habitat soit confirmée pour la période 2010-2020.

Une évolution des motifs de déplacements qui témoignent des mutations de la société  
Enquête ménages déplacements



**>> La dégradation du niveau de service des infrastructures**

Selon les travaux conduits par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) : « Aucune infrastructure majeure n'est actuellement prévue sur le réseau routier national principal d'ici 2020... »

Aucun scénario ne comporte, à l'échéance 2020, des grands projets tels que celui du « lien rapide » entre Lille et le Bassin minier porté par la Région...

Dans ces conditions, il paraît impossible pour les infrastructures actuelles, d'écouler le trafic 2020 sans une dégradation du niveau de service sur les infrastructures structurantes de l'Aire Métropolitaine Lilloise. » Par ailleurs, en cas de forte congestion routière, le TER n'apparaît pas en mesure de répondre à un report modal massif de la

voiture particulière sur le train, étant donné les réserves de capacité très limitées sur les voies ferrées, en particulier pour les liaisons vers Lille.

**>> Une mobilité globalement comparable à d'autres territoires qui masque de fortes disparités**

L'analyse fine des déplacements de la population fait apparaître une mobilité « à géographie variable ». La caractéristique la plus marquée est celle des disparités en termes de mobilité entre les habitants d'un même territoire. L'indicateur du nombre de déplacements par personne et par jour comporte des variations importantes avec la présence de secteurs où la population est très peu mobile.

**>> Un accès à la mobilité qui doit être accompagné**

Constituant l'un des facteurs déterminants d'insertion sociale et professionnelle pour l'ensemble de la population, la mobilité représente un enjeu de développement clé pour le territoire.

Très dépendant de l'automobile, l'accès à l'emploi, aux études, aux loisirs ou encore à la culture nécessite, pour les personnes les plus fragilisées et les plus jeunes, des mesures d'accompagnement pour lever les freins économiques et culturels qui pèsent sur leur mobilité : coût élevé de l'automobile (acquisition du permis, achat, entretien...), problème de lisibilité de l'offre de transports collectifs, absence de repères, peur de l'inconnu...

Par ailleurs, des dynamiques démographiques telles que le vieillissement de la population vont également influencer la demande de mobilité.

**>> Une dépendance à l'automobile qui constitue un facteur de fragilité**

Seul mode de transport à progresser dans les déplacements quotidiens, la voiture occupe de plus en plus de place. La part de l'automobile continue de s'intensifier au détriment des modes doux mais aussi, dans la plupart des territoires du Bassin minier, des transports collectifs.

Cette progression révèle les limites des politiques de mobilité antérieures. Le développement d'une offre de transport alternative est une condition nécessaire mais pas suffisante pour « rivaliser » avec l'attractivité de la voiture.

La mise en place d'une offre de services de mobilité s'appuyant sur la complémentarité des modes (intermodalité) constitue une voie nouvelle pour un usage raisonné et plus partagé de l'automobile et pour répondre, ainsi, aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés à la possession d'une voiture.

**>> Une articulation entre les politiques de transport public et les stratégies de développement urbain et économique qui doit progresser**

Outre une organisation basée davantage sur des corridors urbains que sur des centralités, la morphologie du territoire du Bassin minier révèle une dispersion des parcs d'activités économiques et de zones commerciales en périphérie des zones agglomérées qui ne permet pas aujourd'hui d'apporter des réponses efficaces en matière de transports collectifs.

La prise en compte des enjeux de desserte par les transports publics dans les zones d'extension urbaine ou économique n'est pas encore une réalité.



Intersection des autoroutes A1 et A21  
Samuel Dhote

Zones d'emploi	Au lieu de résidence			Au lieu de travail		
	Part dans la population active régionale en 1999	Part dans la population active régionale en 2006	Écart entre 1999 et 2006	Part dans la population active régionale en 1999	Part dans la population active régionale en 2006	Écart entre 1999 et 2006
Béthune-Bruay	6,3%	7,2%	0,9	6,9%	6,3%	-0,7
Douais	5,3%	6,0%	0,7	5,8%	5,4%	-0,4
Lens-Hénin	7,2%	8,2%	1,0	8,1%	7,4%	-0,6
Valenciennois	7,8%	7,9%	0,1	7,6%	8,4%	0,8
Lille	24,3%	21,4%	-3,0	21,4%	24,8%	3,4

Insee  
Recensements de la population 1999 et 2009

## La gouvernance : les lignes bougent

### En positif : une incontestable structuration du territoire

#### >> Les outils

Depuis la publication du Livre Blanc, le Bassin minier a connu une importante re-composition institutionnelle, avec la réalisation partielle des principales actions prévues dans le Livre Blanc, à savoir la mise en place de « secteurs d'agglomération » (le Livre Blanc en définissait quatre), et celle d'une « mission de développement et d'aménagement du Bassin minier ».

- L'émergence et la montée en puissance des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dits de « projets », avec la création de Communautés d'Agglomération dotées de larges compétences en matière d'aménagement et de développement des territoires.

- La création et l'utilité de la Mission Bassin Minier, confirmant la volonté partagée des acteurs et partenaires de l'aménagement et du développement du territoire, d'unir leurs forces au sein d'un outil commun. Reconnue pour ses compétences et son indépendance, la MBM a fait progressivement évoluer ses fonctions initiales de pôle d'expertise et de centre de ressources, notamment pour répondre aux demandes croissantes et diversifiées des territoires, à différentes échelles. Elle a engagé de nouveaux chantiers prioritaires, tels : les transports et les déplacements, l'observation, l'urbanisme durable, l'appui technique à l'Aire Métropolitaine de Lille et à EURALENS.

#### >> Les méthodes

De nouveaux modes de coopération ont permis de décloisonner les territoires, de faciliter leur dialogue et de les mobiliser aux bonnes échelles.

- La consolidation de l'échelle de l'aire métropolitaine, notamment avec la création de l'association « Aire métropolitaine de Lille », lieu d'échange et de débat associant les principales structures de coopération intercommunales françaises et belges de l'aire métropolitaine de Lille. A noter que de 2004 à 2007, les Conseils de développement du Bassin minier et de Lille Métropole ont joué un rôle dans le rapprochement des acteurs de la société civile sur des enjeux métropolitains communs (l'eau et le citoyen ; l'emploi et la formation ; l'habitat ; le Louvre-Lens, les transports et les déplacements), au sein d'une commission mixte.

- Le dialogue inter-agglomérations avec l'« Interscot Terres du Nord » regroupant quatre SCoT, ceux de l'Artois, du Grand Douaisis, de Lens-Liévin/Hénin-Carvin, de la Région d'Arras.

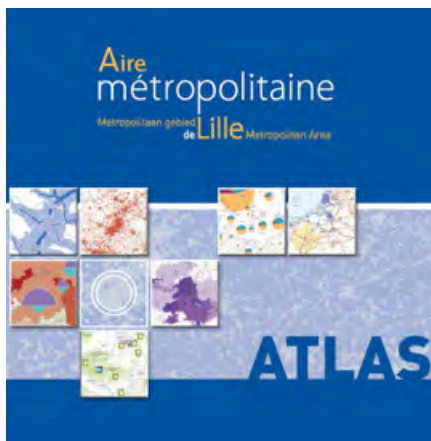
- L'approche intercommunautaire dans le cadre du pôle métropolitain, vecteur de coopération entre communautés d'agglomération pour porter de grands projets. A ce jour, deux projets intéressent le territoire du Bassin minier : le pôle métropolitain du Hainaut et celui de l'Artois-Douaisis.

#### >> Les résultats

A l'heure du Livre Blanc, le Bassin minier vivait une époque de reconversion, « l'après-mines ». Les Contrats de plan successifs ont initié et soutenu une logique de projet.

Aujourd'hui, le Bassin minier a bénéficié, de façon concomitante, de deux « marques » de rang mondial qui représentent des opportunités exceptionnelles pour son développement.

- L'inscription du Bassin minier sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, fruit d'une volonté, d'un consensus politique et d'une mobilisation citoyenne qui s'est progressivement imposée. Un dispositif de gouvernance de la gestion du Label « UNESCO » se met en place. Suite à la fusion avec l'association de portage de la candidature « Bassin minier Uni », effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Mission Bassin Minier est l'organe opérationnel assurant la coordination de la gestion et le suivi du bien inscrit, en lien étroit avec les services de l'Etat. Elle coordonne la mise en œuvre du Plan de gestion demandé par l'UNESCO, recouvrant les problématiques de protection, de planification et de gestion mais aussi de valorisation, médiation, et de communication sur la Valeur Universelle et Exceptionnelle. L'instance politique du dispositif, la Conférence des territoires du Bassin minier a été installée le 8 octobre 2013, co-présidée par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, regroupant l'ensemble des élus et des partenaires de la gestion. Au plan local, à l'échelle des Agglomérations ou de groupements de plusieurs intercommunalités, seront créés des comités locaux du Patrimoine mondial, lieux d'échange d'informations et de pratiques pour l'ensemble des acteurs des communes concernées par le Bien inscrit (élus, techniciens, opérateurs) sur l'intercommunalité considérée.



Atlas de l'Aire Métropolitaine de Lille  
Mission Bassin Minier, ADULM, INSEE



- La fédération au sein d'EURALENS des acteurs du territoire qui accueille le Louvre pour porter une stratégie de développement à la fois urbaine (« renouvellement urbain durable »), économique (pôles économiques intégrés ou « clusters ») et humaine (« développement du potentiel humain »).

### **En négatif : une coordination encore insuffisante**

#### **>> Des outils mal coordonnés**

Dans un espace déjà doté de nombreuses structures, faute de dialogue et d'une réelle application du principe de subsidiarité, la multiplication des outils n'a pas apporté « un plus » au Bassin minier. La lisibilité de l'enchevêtrement des structures est faible pour le citoyen « lambda » qui a du mal à savoir « qui fait quoi ? ».

#### **>> Une intercommunalité figée**

Les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) du Nord et du Pas-de-Calais figurent parmi ceux qui prévoient une importante refonte du tissu intercommunal, sauf dans le Bassin minier où la plupart des communautés vont demeurer en l'état ou ne connaître que des évolutions à la marge.

#### **>> Une ingénierie toujours insuffisante**

En écho à la multiplicité de structures, l'ingénierie territoriale est aujourd'hui présente sous des formes et avec des objets différents. Cette dispersion bride un impératif de qualité qui prend une dimension nouvelle avec l'accueil d'équipements et de labels de rang international.



Fosse 11/19 à Loos-en-Gohelle  
Samuel Dhote

# Une nouvelle image et des dynamiques d'acteurs à l'œuvre



Touristes bretons, Montigny-en-Ostrevent  
Mission Bassin Minier

La lecture de la presse, locale et nationale, est riche d'enseignements sur l'image du Bassin minier au sein du Nord-Pas de Calais, le « Nord » pour reprendre l'expression consacrée. D'une façon générale, elle prend acte des initiatives qui se multiplient pour faire renaître le territoire; mobilisation et détermination sont abondamment citées et soulignées.

Mieux encore, la période récente est caractérisée par une multiplication d'articles, d'ouvrages et de dossiers qui portent un regard positif sur le Nord-Pas-de-Calais et son Bassin minier. Le regard se veut aussi lucide. Il est question du chemin qui reste à parcourir et des obstacles qui demeurent, en particulier sur la capacité et la volonté de faire, collectivement.

Pour autant, l'année 2012 est considérée comme une année d'exception avec l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'inauguration du Louvre à Lens. Ces deux événements créent un « avant » et un « après ». D'aucuns considèrent que le Bassin minier bénéficie ainsi de deux « marques » de rang mondial qui sont déjà (peuvent être) un formidable accélérateur d'une démarche qualitative et positive.

L'ouverture programmée du Louvre Lens a permis la mise en place d'une démarche de mobilisation croisée d'acteurs « la dynamique EURALENS » qui donne de premiers résultats : développement des clusters (santé/bien être, logistique, numérique culturel...), démarche de labellisation de projets, stratégie touristique concertée...

Les dix ans de démarche de candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial ont permis, à l'échelle de ce territoire, de traiter la question du devenir du patrimoine minier qui se traduit concrètement, au-delà de sa protection, par une programmation coordonnée de réhabilitation, d'aménagement et de valorisation.

L'inscription au Patrimoine mondial participe d'un renforcement d'appartenance (fierté, identité...) et d'une unité territoriale retrouvée qui permettent de redonner une légitimité à des actions collectives et coordonnées à cette échelle. Cette dynamique collective est matérialisée par la Conférence des territoires du Bassin minier, réunissant l'Etat et les Collectivités territoriales, qui ont en charge la gestion du label Patrimoine mondial.

Enfin, ces deux marques internationales sont le point d'appui de la création d'une nouvelle destination touristique « Autour du Louvre Lens », objet d'un futur contrat de destination signé avec le Ministère du Tourisme.

Territoire en mutation, territoire en mouvement, le Bassin minier vit aujourd'hui une grande diversité de situations :

- Des territoires d'échange et des territoires de repli;
- Des territoires de croissance et des territoires de paupérisation;
- Des territoires métropolisés et des territoires ségrégatifs.

Il n'est plus seulement question du Bassin minier par rapport à ses voisinages, ni des bassins miniers, fédérés chacun au sein d'une Agglomération, mais d'une « mosaïque » de territoires. Des territoires à plusieurs vitesses au sein d'un même bassin d'emploi, d'une même Communauté d'Agglomération, d'une même ville.

Le Bassin minier est, aujourd'hui, une terre de contrastes.

A l'heure où le Bassin minier ne subit plus, ou beaucoup moins, d'ostracisme pour ce qu'il est et a été, c'est de l'intérieur qu'apparaissent les défis les plus grands. Pour les relever, il faut accorder une place à part entière à la connaissance précise de cette mosaïque.

Alors que l'on cherche, légitimement, à construire des espaces de coopération à de grandes échelles, ne serait-ce que pour y contribuer et mieux y parvenir, il faut avoir une connaissance très fine de cette diversité pour anticiper et agir avec efficacité.



Premier anniversaire de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, site du 9/9 bis à Oignies

Sylvain Laby









Chapitre

# 2

*Tramway de Valenciennes, Samuel Dhote*

## *Les synthèses des ateliers*

# LA TRAME VERTE ET BLEUE

**Animation :** Gilles BRIAND, directeur d'études, en charge du Développement opérationnel, Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

**Co-animation :** Sandrine BELLAND, chargée de mission « Trame verte et bleue, Environnement »; Cyrille DAILLIET, chargé de mission « développement des loisirs touristico-sportifs »; Marc DEZETTER, chargé de mission principal Transports-Mobilité, Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais.

## Préambule

Enjeu majeur d'aménagement du territoire mis en exergue dans le Livre Blanc en 1997, la trame verte a constitué dès sa création un des axes de travail prioritaires de la Mission Bassin Minier, qui a publié en 2002 le premier schéma de la trame verte du Bassin minier.

Cet exercice, construit de manière partenariale, et précurseur à l'époque, s'est ensuite enrichi du travail mené par la Région avec la Trame verte et bleue dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

Dix ans après, quel bilan peut-on faire de la mise en œuvre de la trame verte dans le Bassin minier, quel a été le rôle de chaque partenaire, quelles dynamiques nouvelles sont apparues, telles sont les questions dont s'est emparé l'atelier trame verte et bleue de la CPBM 2013.

Au-delà de ce bilan, l'atelier (qui a tenu deux réunions) a été organisé avec une approche résolument orientée, visant à considérer la trame verte et bleue comme un levier de développement dans le cadre d'une politique d'attractivité touristique à mettre en place en lien avec la dynamique liée à l'UNESCO.

1<sup>er</sup> atelier Trame verte et bleue à Fouquières-lez-Lens, 30 mai 2013

Mission Bassin Minier



## Où en est la Trame verte et bleue du Bassin minier, 10 ans après la publication du premier schéma ? Comment les multiples acteurs se sont-ils emparés du concept ?

Il ressort du témoignage des multiples contributeurs que la trame verte et bleue est bien ancrée dans les stratégies territoriales, qu'elle recouvre des visions nuancées mais globalement convergentes et que sa mise en œuvre est engagée mais à des rythmes différents selon les maîtres d'ouvrage.

### 1 Le concept de trame verte bleue, décliné aux différentes échelles

A l'échelle régionale, le volet trame verte et bleue du SRADDT et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique trame verte et bleue affichent une priorité explicite au volet biodiversité. Priorité régionale de longue date, la trame verte et bleue a bien sûr été largement renforcée par les orientations législatives issues du « Grenelle de l'environnement ».

Par conséquent l'actualisation en cours, dans le cadre du SRADDT, a été l'occasion d'aller encore plus loin dans l'affichage des ambitions et la définition des enjeux. Ainsi, à l'horizon 2030, le nouveau schéma définit « une action globale sur la matrice urbaine et agricole » et développe une approche nouvelle et ambitieuse sur « les services fournis par les éco-systèmes ».

Il s'agit là sans doute de l'apport le plus novateur mais aussi le plus complexe à mettre en œuvre puisqu'il s'agit de convaincre que les écosystèmes rendent des services (ce qui semble assez incontestable) et que leur altération a un coût pour la société et que celui-ci pourrait même être chiffré (c'est sans doute là la plus grande difficulté, tant dans le chiffrage de ces services que celui du coût de leur altération...).

Parc départemental d'Olhain

Samuel Dhote





A partir de concepts confortés, affinés (cœurs de nature, réservoirs de biodiversités, corridors écologiques, continuités écologiques...) et d'une volonté affichée de plus et mieux mobiliser les partenaires et la population, le nouveau schéma définit 5 objectifs prioritaires :

- Restauration des services (rendus par les écosystèmes) grâce à la trame verte et bleue
- Recolonisation écologique des milieux
- Soutien à la recherche, la connaissance et l'information
- Mobilisation des habitants
- Gouvernance

Ces nouvelles orientations ont été votées au Conseil régional au début de l'été 2013.

A l'échelle du Bassin minier, la trame verte et bleue est née en 2003 avec le schéma publié par la MBM, celui-ci étant actualisé en 2011 (en lien avec les orientations de la trame verte et bleue régionale). Dans le Bassin minier, la trame verte et bleue a toujours été perçue comme un concept plurifonctionnel, véritable outil d'aménagement et de développement territorial intégrant les objectifs suivants :

- Protection et valorisation de la biodiversité
- Développement des pratiques sportives, ludiques et touristiques
- Mise en réseau (corridors et continuités écologiques et fonctionnelles, modes doux)
- Contribution au maintien de la qualité des paysages, à la mutation de l'agriculture et à la lutte contre l'étalement urbain



Schéma de Trame verte et bleue  
Mission Bassin Minier

Le même constat de la nécessité d'une trame verte et bleue plurifonctionnelle a été fait à l'échelle de l'Aire Métropolitaine de Lille, échelle à laquelle la DATAR a initié une réflexion à partir de 2005. Les acteurs de l'Aire Métropolitaine de Lille (AML) ont ainsi partagé leurs expériences, identifié des espaces de coopérations entre les collectivités dans l'objectif d'approfondir les échanges et initier des aménagements communs, ils ont aussi rédigé une charte de la trame verte et bleue. L'association AML, avec l'appui de l'Espace Naturel Lille Métropole (ENLM) et de la MBM, poursuit ce travail.

A cette échelle, la pression liée à l'étalement urbain est visible, elle impacte la qualité et la quantité de la ressource en eau et morcelle les espaces agricoles et naturels. La démarche Cadre de Cohérence de l'Aire Métropolitaine Lilloise, menée par l'Etat, vise à développer cette métropole en s'appuyant sur la valorisation de la trame verte et bleue, comme partie structurante de l'aménagement du territoire.

Au sein d'un territoire fortement urbanisé, cloisonné, soumis à une demande sociale émergente, la trame verte et bleue du Bassin minier s'appuie sur une spécificité unique, héritée de l'exploitation charbonnière : les terrils et le réseau des anciens cavaliers (anciennes voies ferrées des mines), qui engendrent une richesse écologique particulière (milieux ouverts, secs et chauds, étangs d'affaissement générant des zones humides), une topographie marquée dans un territoire plat, un potentiel de liaisons exceptionnel et une disponibilité foncière rare.

## ② Comment les multiples acteurs se sont-ils approprié le concept ?

Ce cadre, le schéma de la trame verte et bleue, fourni par la MBM, a fait l'objet d'une appropriation variable dans le temps, avec des territoires en pointe qui s'engagent dès le milieu des années 2000, en se calant résolument sur le schéma de la MBM. C'est le cas notamment des Agglomérations d'Hénin-Carvin, du Douaisis ou du Cœur d'Ostrevent qui sont les premiers à mettre en œuvre des boucles (chemin des Galibots, boucle des trois Cavaliers). Certains de ces territoires font le choix d'affiner les schémas proposés à l'échelle du Bassin minier et de la région, comme les Agglomérations d'Artois Comm ou de Valenciennes Métropole et la Porte du Hainaut. Parallèlement, l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune a fait le choix d'expérimenter, avec la participation de la MBM, une déclinaison à la parcelle de cette trame verte et bleue à l'échelle du SCoT de l'Artois (SMESCOTA), afin de faciliter sa préservation dans les documents de planification (SCoT, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux).

Les processus d'engagement sont finalement assez variés :

- acquisition foncière – récente - de terrils par Artois Comm ou la CAHC,
- réalisation des boucles (CAHC, CAD, CCCO),

Panneau de signalisation de la Boucle des 3 cavaliers  
Mission Bassin Minier





- acquisition et aménagement de sites (ancienne cokerie de Drocourt qui devient le Parc des Iles, maîtrise d'ouvrage de la CAHC; Base de Loisirs d'Aubigny au Bac, maîtrise d'ouvrage de la CAD; base de loisirs de la Porte du Hainaut, maîtrise d'ouvrage CAPH).

Par contre, on constate que les Agglomérations partagent la vision plurifonctionnelle de la trame verte et bleue. Il existe un attachement particulier à la dimension sociale de celle-ci et à son appropriation par les populations.

Cette mise en œuvre progressive n'aurait pu exister sans l'intervention d'un partenaire particulièrement précieux qu'est l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais (EPF). En effet, outil opérationnel des politiques « friches » depuis sa création, l'EPF est aussi devenu l'outil foncier qui a rendu possible la maîtrise des terrils lors de la disparation du groupe Charbonnages de France.

Par son rôle de « proto-aménageur », l'EPF a contribué à inscrire les anciennes friches industrielles dans un processus de reconversion et de changement d'image. C'est grâce aux milliers d'hectares traités que le Bassin est passé du noir au vert; ce sont ces immenses sites qui sont aujourd'hui le support de la trame verte et bleue ou du concept émergent de « Chaîne des Parcs » dans le cadre de la dynamique EURALENS. C'est à partir de ce foncier que les Conseils généraux ont pu développer leur politique de protection et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ainsi, les Départements ont acquis 767 ha de terrils et terrains attenants. Les Communautés d'Agglomération ont récupéré 450 hectares, et l'ONF 141ha.

Les Départements ont été très tôt des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la trame verte et bleue. En effet, ils disposent avec la politique des ENS d'un levier qui leur permet d'acheter, d'aménager et de gérer les sites dans un double objectif de valorisation écologique et d'ouverture au public.

Les Départements, par leur rôle actif, participent également d'une plus grande diffusion des principes vertueux de la gestion différenciée et du génie écologique, avec notamment une attention particulière aux terrils et à leurs cortèges d'espèces protégées, favorisant notamment le maintien des zones ouvertes propices à certaines espèces spécifiques. Ainsi, ce sont 630 ha dans le Nord et 1020 ha dans le Pas-de-Calais d'anciennes friches industrielles qui sont progressivement venus constituer l'armature de la trame verte et bleue dans le Bassin minier.

## **Quelles sont les thématiques émergentes ? Comment concilier protection de la biodiversité et pression sociale ? Quelle est la demande sociale, est-elle implicite ou explicite ?**

### **1 Loisirs et Sports de Nature, une stratégie émergente**

En 2006, la Mission Bassin Minier propose l'organisation d'un Raid Multisports pour promouvoir la trame verte auprès du grand public. Ce qui aurait pu passer pour une action isolée était en fait une intuition, celle que les sports de nature pouvaient être une carte maîtresse dans l'affirmation de l'attractivité du Bassin minier.

Avec l'appui de la Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et du Conseil régional, la MBM a mis en œuvre un Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) sur les Sports de Nature dans le Bassin minier, dont la problématique était exprimée en ces termes : « comment utiliser et organiser les loisirs et sports de nature pour rendre attractif le territoire ? ».

Ce diagnostic a fait apparaître les conclusions suivantes :

- Une offre de sites en devenir
- Un besoin de qualification des espaces, sous-équipés, mal connus, sans affectation précise
- Une demande croissante, avec des activités privilégiées (VTT, marche et course à pied, vol libre, orientation)
- Une nécessaire optimisation de l'information

Le plan d'actions qui a suivi, construit en lien avec l'ensemble des acteurs et en constante adaptation repose sur deux piliers :

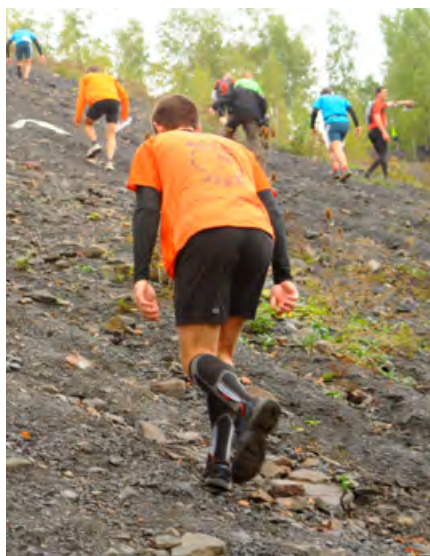
« **Notre Trame verte et bleue, ce n'est peut-être pas original mais on insiste beaucoup là-dessus, on l'a voulue tout de suite multifonctionnelle. On a parlé d'écologie, évidemment à la base c'est ça, mais on l'a voulue aussi avec un volet économique et un volet social** »

**Jean Luc Hallé, Vice-président - Communauté d'Agglomération du Douaisis**

Raid Bassin minier 2013, site Wallers Arenberg  
Mission Bassin Minier



- Aménagement et développement des lieux de pratiques, en favorisant la rencontre entre les propriétaires et gestionnaires de sites et les pratiquants, notamment via les Fédérations (mais pas seulement).
- Valorisation touristique, à travers la production d'outils de communication (comme le Topoguide du GRP « Tours du Bassin minier », édité par la Fédération Française de Randonnée Pédestre) et le développement d'une politique événementielle (comme le Raid Bassin minier).



Raid Bassin Minier 2013  
Mission Bassin Minier

## ② La conciliation des usages

L'affirmation d'une stratégie fondée sur les pratiques sportives et ludiques conduit bien sûr à s'interroger sur la gestion des conflits d'usages (multiplication des pratiques et des pratiquants) et d'intérêts (biodiversité versus fonction sociale).

Comme l'a souligné Emmanuel Cau, Vice-Président du Conseil régional chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement, il n'était pas illusoire de penser que la trame verte et bleue pouvait apporter un bien être à la population et au territoire, que l'appétence serait au rendez-vous si on créait les conditions de son développement. Et de conclure que la gestion des conflits est le signe du succès de cette politique.

Pour répondre à cette équation impossible (région densément peuplée et très pauvre en espaces naturels), il apparaît qu'il est nécessaire de combiner plusieurs axes de travail. Tout d'abord, enrichir la trame verte et bleue, c'est l'enjeu de l'intervention sur la matrice urbaine et agricole. Il faudra gagner des hectares d'espaces naturels, partout où cela sera possible. Parfois, il faudra sanctuariser des sites, ailleurs en ouvrant largement aux publics (dans toute leur diversité), et pourquoi ne pas démontrer qu'il est possible de combiner en un même lieu pratiques sportives et ludiques et ambitions écologiques ?

C'est le cas par exemple du projet NaturaSports sur les terrils de Fouquières-lez-Lens, projet actuellement à l'étude par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. C'est aussi le cas sur le site des Argales à Rieulay, où la commune et le Département contribuent ensemble à valoriser le plus grand terril du Bassin minier, après une longue phase d'exploitation, intelligemment menée en concertation avec l'exploitant pour que celui-ci assure la remise en état du site conformément aux objectifs de sa valorisation future. Cette démarche exemplaire, abondamment citée en exemple, semble néanmoins toucher ses limites et le Maire de Rieulay de se demander si on n'est pas arrivé à la croisée des chemins ...

Crapauds Calamites  
Mission Bassin Minier



### Le témoignage du maire de Rieulay, Laurent Houllier

Le terril des Argales, 140 ha, dont 30 ha de plan d'eau, fait l'objet d'une gestion conjointe du Département au titre de sa politique ENS et de la commune. Ce site est typiquement le laboratoire de tout ce qu'on énonce dans l'atelier « Trame verte et bleue ». Il offre une richesse écologique importante (batraciens, réserve ornithologique...), il doit donc être à ce titre protégé et servir à une politique exigeante d'éducation à l'environnement. Mais c'est aussi devenu un lieu majeur de pratique sociale de la trame verte et bleue. On estime que la fréquentation du site tourne autour de 150 000 personnes par an, pour une commune de 1500 habitants...

Cette fréquentation impose de facto une pression sur l'ensemble du site, même s'il existe des points de fixation privilégiés, en particulier au niveau de la plage. La qualité d'ensemble des espaces font aussi du terril des Argales un lieu très prisé des organisations sportives, comme le Raid Bassin minier. Enfin, le site offre des potentialités de développement encore en attente, la zone dont l'exploitation vient de se terminer, la proximité avec la Scarpe, le lien à grande échelle avec d'autres sites miniers emblématiques ...

Aujourd'hui, le maire de la commune sent bien qu'il faudrait changer de braquet, mais cela pose clairement la question des outils de gestion et des moyens financiers. Il y a un paradoxe entre un site dont tout le monde s'accorde à reconnaître les potentialités et l'absence de capacité collective à exploiter celles-ci. C'est sans doute là un des enjeux majeurs auquel le territoire et ses acteurs devront répondre rapidement si on veut faire du label UNESCO le levier de développement attendu ; c'est une responsabilité collective, une exigence de solidarité entre tous les acteurs du développement territo-

rial. Face à cette perspective, les contributeurs de l'atelier se sont globalement rejoints pour souligner la nécessité d'une meilleure information des publics sur les fragilités des sites, sur les pratiques autorisées, sur les nécessaires démarches de demande d'autorisation pour toutes les manifestations collectives. Il y a également consensus sur la nécessité de créer des lieux dédiés à la pratique, qui seront des points de fixation de celles-ci et contribueront de plus à créer un réseau de lieux de pratiques, qui constitue une force particulière de ce territoire.

### ③ La structuration de l'offre, étape nécessaire pour une stratégie de développement territorial (public-privé)

La structuration d'une offre mieux ciblée, mieux adaptée, plus lisible peut aussi engendrer l'émergence d'une activité économique ancrée sur le territoire. Des professionnels sont venus témoigner, soit de dynamiques vertueuses sur d'autres territoires, soit de leur intérêt pour le Bassin minier qui offre un terrain de jeu exceptionnel.

Ces perspectives mobilisent fortement le milieu sportif, représenté en nombre dans les deux séances de l'atelier. Les personnes présentes ont souligné leur souhait d'un véritable partenariat, insistant sur des caractéristiques qui font du Bassin minier un lieu à part, en région Nord-Pas-de-Calais, mais aussi à l'échelle nationale. Bien sûr, une certaine impatience se fait sentir et les circuits de décision institutionnels peuvent paraître lourds à ces acteurs, qui pour beaucoup sont des passionnés, bénévoles, mais qui sont désireux de contribuer au développement de leurs pratiques tout en contribuant à l'émergence d'une véritable destination Sports de Nature dans le Bassin minier.

Ce qui ressort de leur contribution, c'est qu'en effet, toute stratégie de développement territorial dans ce domaine passe par un effort sur la structuration des lieux et leur mise en réseau. A partir de là, l'activité privée peut prendre le relais. Il est intéressant de souligner que les habitants du territoire sont la première cible de cette activité. La densité du Bassin minier et de l'aire métropolitaine de Lille sont un atout majeur : les clients sont majoritairement déjà là ! Car, l'enjeu en termes de développement est en effet de passer de l'utilisateur au client.

La structuration de cette offre passera par les maîtrises d'ouvrages compétentes dans le domaine, au premier rang desquelles les Agglomérations, sous leurs formes ac

### Le témoignage des professionnels des Sports de Nature

Guillaume Arnout (location Canoë et Vélo), Guillaume Guérard (Ecole Moniteur Cycliste Français de Lille, Vélo) et Raphael Franceschini (Grimp'arbre2) ont sauté le pas pour faire de leur passion une activité économique. Ils ont évoqué à la fois le potentiel des Sports de Nature du Bassin minier, les opportunités de développement et de diversification que cela augure et les difficultés de l'entrepreneuriat dans ce secteur, ces activités étant souvent pionnières sur un marché émergent.

On peut retenir les enseignements majeurs de leurs interventions.

- Intervenues dans de multiples contextes, ils confirment la typicité et donc l'attractivité du Bassin minier et de ses terrils. Guillaume Guérard souligne aussi, par son expérience de la pratique en montagne, qu'une offre bien pensée d'espaces dédiés est un formidable catalyseur de la pratique.
- Le développement de l'activité privée est conditionné à l'aménagement et à l'équipement préalable par la puissance publique, qui conditionne la capacité d'atteindre la masse critique de clients potentiels
- Le développement d'une offre globale contribue fortement à la canalisation des publics
- Le développement d'une offre ciblée vers le tourisme profite massivement à la population locale, d'autant plus quand celle-ci est nombreuse comme en Nord-Pas-de-Calais.
- La saisonnalité des pratiques peut contribuer à rendre délicate la pérennité de ces petites entreprises
- Les événements ciblés, comme le Raid Bassin minier, sont de forts contributeurs à l'image d'un territoire et donc au renforcement de son attractivité.
- L'encadrement professionnel de ces activités «Nature» permet particulièrement de répondre à des publics cibles (jeunes, handicapés...)

« On s'aperçoit que les pratiquants restent sur les pistes... Tout le monde est cadré à partir du moment où on a des aménagements de qualité et qui répondent vraiment aux besoins »

Guillaume Guérard (Moniteur cycliste français)



Terrils du pays à part  
à Ruitz, Maisnil-lès-Ruitz et Haillicourt  
Mission Bassin Minier



Terril 93 à Harnes  
Samuel Dhote



« Il faut absolument que la trame verte métropolitaine se mette en place sur des longs parcours, car on n'arrivera plus à gérer à la fois notre nécessité fonctionnelle de protection de la nature dans les sites les plus sensibles et nos fonctions sociales, et si on n'arrive pas à gérer cette pression sociale, la première fonction disparaîtra ! »

Pierre Dhénin, Directeur - Espace Naturel Lille Métropole



Raid Bassin Minier 2013  
Mission Bassin Minier

tuelles ou futures, mais elles pourront aussi s'appuyer sur un outil émergent qu'est le PDESI, Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, mis en place sous la responsabilité des Départements, qui disposent de fait avec cet outil et celui des Espaces Naturels Sensibles, de leviers majeurs pour la mise en place de la trame verte et bleue avec le souci évoqué ci-dessus de combinaison des enjeux de protection et de développement. Les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont engagé la première phase de mise en oeuvre des PDESI, ce qui permettra de tirer des leçons de l'expérience des nombreux Départements ailleurs en France qui rencontrent des difficultés à faire vivre l'outil.

### Comment gérer cette trame verte et bleue ? Quels sont les acteurs relais ? Quelles sont les compétences à mobiliser ?

La trame verte et bleue pose également des questions de gouvernance. Pierre Dhénin d'Espace Naturel Lille Métropole (ENML), Mélissa Débois d'Espaces Naturels Régionaux (ENRx) et Vincent Cohez du Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) Chaîne des Terrils ont permis de faire émerger les points suivants :

» La réponse à la question des conflits d'usages et d'intérêts passe par l'extension de la trame verte et bleue. Il faut passer de la logique des « confettis », c'est-à-dire celle de gérer des espaces de nature et de loisirs de taille variables et ponctuellement répartis sur le territoire, à celle des grands territoires, des grandes continuités, et ainsi profiter des continuités, d'espaces intermédiaires pour offrir des espaces de loisirs et « soulager » des espaces de nature plus sensibles. On peut aussi envisager la technique du zoning chère aux Hollandais, et plus facilement applicable sur de grands espaces, qui, par zone, permet de répartir et réglementer les usages et vocations. La simple présence d'alternatives facilite le respect des règles et limite les conflits (ex : une zone interdite aux chiens est d'autant mieux respectée qu'il existe à proximité une zone où les chiens peuvent se promener sans laisse...).

» La trame verte et bleue est par essence une ambition collective, qui nécessite probablement un pilotage collectif, reste à déterminer la bonne échelle. Il semble que les échelles actuelles ne soient pas tout à fait les bonnes, en tous cas, les zones de frictions sont suffisamment nombreuses pour qu'on réfléchisse à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille, quitte à avoir des outils opérationnels qui restent à des échelles plus restreintes (l'inter-agglomération semblant néanmoins un minimum souhaitable).

» Cette logique de réseau renvoie aussi à la mutualisation des compétences et des moyens, à l'échange des expériences. Par exemple le syndicat mixte ENLM c'est 40 communes associées, pour la gestion de 1300 ha avec 127 permanents renforcés par une centaine de saisonniers. En comparaison, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Espaces Verts de Wingles Douvrin et Billy-Berclau, ce sont trois communes associées pour la gestion de 250 ha avec seulement seize permanents et de faibles moyens financiers.

» Il est nécessaire et souhaitable de développer la médiation et la sensibilisation et d'associer au maximum les usagers aux orientations de gestion et d'animation des sites. Par une meilleure connaissance des enjeux et contraintes, ceux-ci deviennent les meilleurs complices pour avancer dans les changements d'usages et de pratiques.

» La trame verte et bleue, le développement des Sports de Nature sont réellement à la croisée de plusieurs thématiques, qui nécessitent là encore un travail partenarial. C'est le cas en particulier du lien entre pratiques sportives et santé.

« Souvent on dit que l'inscription UNESCO c'était un défi, je pense que c'est une région, un territoire de défi, on aime les défis, et l'aménagement des terrils c'est un nouveau défi : concilier la préservation de l'environnement dans une région peuplée où les gens aspirent de plus en plus à aller vers ces sites de nature »

Vincent Cohez - CPIE Chaîne des Terrils

# URBANISME DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Animation:** Raphaël ALESSANDRI, directeur d'études en charge de la planification et de l'aménagement du territoire, Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

L'atelier qui s'est tenu le 19 septembre 2013 à Harnes a permis de revenir sur les avancées, les potentiels et les freins concernant les stratégies et les pratiques liées à l'urbanisation dans les territoires du Bassin minier. Les deux tables rondes se sont concentrées plus particulièrement sur le thème de l'habitat en l'abordant sous trois aspects : des cités minières potentiellement attractives à valoriser, un tissu urbain dégradé à recycler, une production de logements neufs à maîtriser (dans sa forme, son implantation et sa diversité). Le but des tables rondes était de montrer le chemin parcouru depuis 13 ans, d'échanger sur les tendances et trajectoires observées, sur les freins constatés et de mettre au débat de premières pistes de solutions testées à l'échelle du Bassin minier, de l'Aire métropolitaine ou nationale.



Terril 14 à Auchel  
Samuel Dhote

## **Se saisir de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO pour faire des cités minières, un parc d'avenir, adapté aux spécificités du territoire et socialement plus diversifié.**

Depuis le début des années 70, la politique «GIRZOM» et l'attachement des élus au parc minier a permis de préserver une grande partie des cités (environ 70 000 logements) et de maintenir le parc dans le domaine public. Cependant, la rénovation reste encore trop souvent une affaire de mise aux normes techniques des logements et des voiries sans améliorer de manière générale, leur inclusion urbaine, l'adaptation des typologies, leur attractivité sur le long terme.

Les vingt premières années, la réflexion se concentre sur la mise en place du réseau d'assainissement qui permettra de raccorder les logements et d'adjoindre, au corps principal, des WC et des salles de bain. Le chauffage central remplace peu à peu le poêle à charbon mais il faudra attendre 2003 pour que l'isolation thermique des logements soit prévue de manière systématique lors des opérations de rénovation. La prise en compte de la qualification des espaces publics est arrivée également tardivement, après que la majorité des cités ont été rénovées.

Ainsi, la politique «GIRZOM» a certes permis aux logements minières de gagner en salubrité afin de passer le cap de la fermeture des mines, mais elle n'a pas été suffisante pour résoudre les problématiques nouvelles auxquelles cet habitat social doit répondre : adaptation des surfaces habitables, performance énergétique, inclusion urbaine, recherche d'une plus grande mixité sociale, anticipation des mutations sociales et sociologiques dans un territoire extrêmement fragilisé et enfin, préservation de la qualité patrimoniale d'un bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'atelier s'est employé à développer ces problématiques, les résultats des présentations et des débats qui en ont suivi peuvent être synthétisés en 6 grandes questions.

Cité Thiers ancienne à Bruay-sur-l'Escaut et Escautpont  
Philippe Fruter





## 1 Comment gérer le « post-GIRZOM » ?

La politique « GIRZOM » qui, depuis 1972, a financé à hauteur de 100% les travaux de rénovation des voiries et réseaux divers touche à sa fin. Est-ce à dire que le travail de qualification des espaces publics et des équipements dans les cités est terminé ? On peut dire, sans heurter les acteurs de cette politique qui a été le premier acte de préservation du parc minier, que les préoccupations urbanistiques et paysagères ont longtemps été absentes des modes opératoires du GIRZOM. Cette politique, si elle a permis une mise aux normes techniques des voiries et, a entraîné une première tranche de rénovation des logements miniers, elle n'a pas eu pour objet l'inclusion urbaine, la diversification sociale, elle a été donc nécessaire mais pas suffisante pour faire du parc minier, un parc de logements sociaux « classique ».

« Ce sont donc tous ces éléments qui faisaient la qualité de cette architecture, une architecture répétitive mais avec un système de variations, et ces éléments se sont effacés avec le temps, au fur et à mesure des transformations, des normalisations, des réfections »

*Richard Klein, Architecte*

Force est de constater que les cités minières sont restées spectatrices de la politique nationale de rénovation urbaine, les projets du corridor minier dans le valenciennois ou la rénovation de la cité Nouvelle à Pecquencourt sont des exceptions qui confirment la règle selon laquelle le parc minier a eu du mal à « rentrer dans les clous » de cette politique. Parallèlement, 26 000 logements sont aujourd'hui inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le programme en construction des « cités pilotes » tente d'apporter des réponses adaptées aux spécificités de ce parc.

En définitive, il ne s'agit pas de refaire ce qui aurait déjà été fait mais de continuer et prolonger les efforts entrepris durant 40 ans de politique « GIRZOM », en inscrivant le travail sur la valorisation patrimoniale liée au label UNESCO, dans un cadre plus large de renouvellement urbain du tissu minier visant un double objectif : mieux répondre aux populations en place et développer l'attractivité du Bassin minier.

C'est l'objectif assigné au programme des « cités pilotes », cinq d'entre elles sont déjà passées en phase opérationnelle, d'autres devraient suivre afin de construire une politique globale co-construite entre les bailleurs, les territoires et les partenaires (Etat, Région et Départements). La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a d'ailleurs choisi de faire de la restructuration du parc minier un volet à part entière de sa politique de renouvellement urbain pour la période 2014-2020. Elle lance dans cet objectif, une réflexion croisant approche sociale, urbaine et patrimoniale afin de définir sa stratégie d'intervention. Ainsi, l'étude qui dépasse le périmètre UNESCO stricto sensu n'en porte pas moins sa philosophie : construire une stratégie d'aménagement du territoire autour de la valorisation du parc minier.

## 2 Quelles différences entre une approche « classique » et une approche « UNESCO » dans la manière de rénover un logement ? Y a-t-il un surcoût ?

Les « cités pilotes » sont l'occasion de tester « grande nature » des solutions techniquement adéquates, esthétiquement satisfaisantes et économiquement les plus efficaces possible pour préserver et revaloriser les qualités architecturales et paysagères des cités, notamment quand elles sont inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

En ce qui concerne la valorisation patrimoniale des cités, qui passe par le traitement des façades et abords, les premiers résultats montrent des situations variées et des « surcoûts » qui dépendent essentiellement du niveau d'exigence souhaité (de la simple mise en valeur des décors en brique à la restitution des toitures d'origine) et des spécificités architecturales des cités (par exemple, les façades de la cité Bruno nécessitent un travail très fin sur les décors peints).

Cité de la Solitude à Douai  
Samuel Dhote



Cependant à l'heure actuelle, les bailleurs mobilisés très fortement sur la construction neuve et la rénovation thermique n'ont pas de politique pour assurer la rénovation des façades et surtout sur des abords (traitement « UNESCO » ou non), à la hauteur de la dynamique de valorisation patrimoniale souhaitée par tous les partenaires. La question n'est donc pas tant de financer un « surcoût UNESCO » mais de financer une politique globale de valorisation du cadre de vie des cités en dehors de l'intervention sur l'intérieur des logements. Pour l'heure, l'équation financière



n'est pas trouvée. Le coût s'élèverait à environ 15 000 € Toutes Dépenses Confondues (TDC) par logement. Ce coût correspond à un maximum, il comprend l'enterrement des réseaux, le traitement alternatif des eaux de pluie à la parcelle (pour 5 000 € HT environ), la rénovation des façades, le traitement des abords.

Au-delà de cette approche « patrimoniale », les cités pilotes sont également l'occasion de trouver des solutions économiquement crédibles permettant la restructuration intérieure de certains logements mal distribués, afin d'en améliorer très sensiblement le confort et afin d'en garantir l'attractivité sur les moyen et long termes. Des logements majoritairement compris entre 65 et 75 m<sup>2</sup>, sur lesquels ont été adjointes, de manière systématique, des pièces d'eau en répondant certes à une logique de mise aux normes essentielle, mais sans se donner l'occasion de repenser plus globalement leur typologie (par exemple, « monter » la salle de bain à l'étage, ouvrir plus généreusement les volumes en agrandissant les séjours). Notons cependant que dans le cas de logements ayant déjà fait l'objet de rénovation, une telle opération, si elle est souhaitable, sera économiquement très lourde à assumer. Là encore il conviendra d'identifier le gisement de logements qui pourra à court, moyen et long termes nécessiter et bénéficier de ce type d'intervention.

Enfin, les cités pilotes posent la question du suivi, dans le temps, des interventions effectuées par les habitants (notamment les propriétaires occupants) : comment garantir l'homogénéité des interventions ? Comment « tenir dans le temps » la qualité des traitements ?

### 3 Quel est le poids de la rénovation thermique dans le parc minier ?

Pour rappel, la convention signée entre l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat dans le cadre du « Grenelle de l'environnement » établit la présence de 800 000 logements locatifs sociaux dans les classes énergétiques E, F et G, soit environ 18 % du nombre total de logements locatifs sociaux en France. Pour le parc minier, ce pourcentage de logements considérés comme énergivores (dans les classes E, F ou G) est de 40%. L'enjeu de la rénovation thermique se pose donc de manière beaucoup plus forte dans le parc minier que dans le reste du parc de logement social à l'échelle nationale. Vers 2015 devrait se finir un cycle de réhabilitations lourdes commencé en 1975. Mais à l'issue de ces programmes, des logements, au nombre de 17 000 à 23 000 en fonction des critères de sélection, n'auront pas une performance thermique suffisante et devraient faire l'objet de travaux complémentaires de « mise aux normes thermiques » afin d'atteindre la classe C (150 KWhep/m<sup>2</sup>/an<sup>1</sup>).

Par ailleurs, les spécificités des logements miniers compliquent très sensiblement la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur (les cités avec les logements individuels, de taille modeste, développant une surface importante de façade et de toiture, avec des volumétries souvent complexes, sont plus compliquées à isoler que les logements regroupés sous forme de grands collectifs). Si l'on ajoute à cela la nécessité de préserver la valeur architecturale des logements construits en brique, les bailleurs sont, la plupart du temps, contraints d'intervenir par l'intérieur, ce qui rend souvent impossible la rénovation en milieu occupé. C'est une vacance technique qui a un coût social à prendre en compte. Les projections actuelles montrent que le coût d'une rénovation thermique globale<sup>2</sup> s'élève à 40 000 € TDC par logement.

### 4 Peut-on atteindre le label « BBC rénovation » dans le parc minier ?

L'expérience menée par SIA Habitat (Société Immobilière de l'Artois) dans la cité de La Solitude à Vieux-Condé, montre que des solutions techniques existent ; cependant, se pose la question de la capacité de massification de telles opérations expérimentales. Dans l'état actuel, les premières expérimentations faites dans le cadre des cités pilotes laissent penser que le niveau de performance thermique correspondant au label BBC (Bâtiment Basse Consommation) Rénovation (104 KWhep/m<sup>2</sup>/an) ne pourra « raisonnablement » être atteint que dans des cas très limités ; ceci s'explique notamment

« On est en train de lancer une étude de cadrage qui va nous permettre de hiérarchiser les priorités sur ces 60 cités minières pour ensuite pouvoir définir les modalités d'action. Trois critères d'analyse ont été définis : Quelle logique de restructuration urbaine ? Comment prendre en compte la préservation du patrimoine ? Quelle stratégie de peuplement ? »

Sylvain Broussard, responsable renouvellement urbain - Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole



Cité de la Solitude à Vieux-Condé  
Samuel Dhote

1 KWhep/m<sup>2</sup>/an : Unité de mesure de la consommation d'énergie primaire par unité de surface et par an. Elle sert notamment à mesurer la performance énergétique d'un bâtiment.

2 Coût des travaux d'amélioration thermique entre 25 000 et 30 000 € TTC /lg. Ce coût prend en compte les travaux induits (reprise des installations d'électricité, de plomberie, de chauffage). Il faut y ajouter de 10 à 15 000 € TTC de grosses réparations et entretiens liés à l'ancienneté des rénovations précédentes (traitement des couvertures, des façades, remontées capillaires, dépose d'amiante,...).

par la spécificité typologique des logements miniers (logements individuels, planchers « froids », fort linéaire de façade, annexes systématiques très déperditives).

Ainsi, l'atteinte du label BBC Rénovation passera forcément par une restructuration en profondeur du logement et ne peut s'envisager dans une simple opération de mise aux normes thermiques. La prévision d'investissement des bailleurs pour restructurer les logements et atteindre le label « BBC Rénovation » et traiter de manière ambitieuse les façades et les abords s'élève à environ 120 000 € TDC par logement.



Vue depuis les terrils du 11/19 à Loos-en-Gohelle  
Samuel Dhote

## 5 Peut-on ouvrir les cités minières à une population plus diversifiée ?

Comme l'ont montré les éléments du diagnostic partagé, les mutations sociales et sociologiques dans le parc minier se sont accélérées depuis le début des années 2000. La disparition des ayants droit se fait au profit d'une population en grande précarité.

Si le parc minier doit continuer de remplir son rôle de logement social, notamment dans un territoire très fortement marqué par les difficultés, il n'est pas socialement tenable de lui faire supporter un rôle exclusif de logement très social. Ouvrir le parc à des catégories socio-professionnelles plus diversifiées (y compris en ayant une stratégie de vente adaptée vers une population naturellement attirée par les espaces plutôt péri-urbains), tout en accompagnant les populations en place, relève d'un choix politique. Ce choix devrait permettre de brasser et de faire se rencontrer des hommes et des femmes d'horizons trop souvent cloisonnés, de créer la mixité sociale et culturelle dans les écoles, les équipements, l'espace public.

Cela nécessite de changer en profondeur l'image d'un parc encore trop souvent stigmatisé, de combler le déficit en logements très sociaux qui pourrait résulter d'une politique de diversification (notamment dans le cadre du changement de statut de Maisons & Cités). Cela nécessite également d'intensifier la production de logement social et très social en dehors du tissu minier. Un gisement existe notamment dans le parc privé dégradé, encore faut-il avoir les outils, techniques et financiers, adaptés de remise sur le marché.

La question de la vente d'une partie du parc a également été mise en avant : moratoire ou non dans les « cités UNESCO » les plus exceptionnelles ? Vente en l'état ou vente après rénovation ? Comment accompagner les futurs occupants notamment pour leur éviter de subir la précarité énergétique ? Comment rester dans les prix du marché en intégrant la valeur net comptable et le coût des travaux de rénovation ? La réflexion en est à ses débuts et le changement de statut de Maisons et Cités devra l'influencer. Il est à noter que Maisons et Cités envisage, sous réserve d'une concertation avec les communes concernées, d'instaurer un gel des ventes dans les cités UNESCO « exceptionnelles » et « cités du Louvre », afin d'en préserver, sur le long terme, une maîtrise publique ou parapublique.

## 6 Comment rendre les habitants des cités acteurs de ces changements ?

La culture de la participation des habitants est encore peu présente, dans le Bassin minier, peut-être plus qu'ailleurs. C'est un processus qui nécessite une volonté politique affirmée, un travail de sensibilisation, une ingénierie qualifiée, dédiée et surtout une anticipation, un suivi dans le temps et de la patience pas toujours compatible avec le temps du projet.

Pourtant, la prise en compte des attentes des habitants, leur implication à l'élaboration de leur cadre de vie est d'autant plus importante dans un territoire marqué parfois par un sentiment d'exclusion. La taille modeste de nombreuses communes du Bassin minier peut être un facteur de proximité entre les habitants des cités et les élus et équipes municipale, mais elle pose également la question des moyens en termes d'ingénierie pour monter et suivre les démarches participatives.

Dans le cadre des cités pilotes, à Dourges et Pecquencourt, des tentatives d'implication de la population des cités ont été menées dès les phases de diagnostic. Il semble que la thématique du jardin soit un vecteur riche d'implication des habitants à un projet plus global. Le jardin fait partie de la culture populaire du Bassin minier, on peut y développer un discours et des actions autour de l'environnement, de l'appropriation de son cadre de vie, de la santé par l'alimentation, de l'échange et de la solidarité.

« En avançant sur le projet de la cité Bruno on s'est rendu compte qu'il y avait pas mal de logements de propriétaires privés, et il nous a semblé important d'essayer de les impliquer à la démarche en évitant les décrochages que l'on a pu voir sur certains projets ANRU entre le parc public et les propriétés privées »

Sylvie Carton, responsable service habitat - Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

## Synthèse des débats

Les présentations et les débats ont mis l'accent sur les évolutions récentes dans la manière d'envisager et de mettre en œuvre la rénovation des cités minières. Inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO de 26 000 logements, changement de statut de Maisons et Cités Soginorpa, tendances inquiétantes observées en terme d'indicateurs sociaux, évolution des politiques des territoires en matière d'aménagement et d'habitat, urgence à lutter contre la précarité énergétique, masse des logements à traiter, mais également consensus pour considérer les « maisons des mines » comme une ressource précieuse pour le territoire, sont autant de nouvelles données qui imposent de passer d'une logique de « simple » mise aux normes techniques à une réelle stratégie intégrée et partagée entre l'ensemble des acteurs (bailleurs, EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), communes, Départements, Etat, Région).

Pour répondre à l'ensemble des enjeux, la stratégie des bailleurs devra pouvoir prendre appui sur une vision stratégique et globale (intensification urbaine, politique équilibrée de peuplement, valorisation patrimoniale, stratégie touristique) à une échelle qui dépasse les limites communales.

Cette stratégie est à construire à l'échelle des EPCI. La mise en œuvre de projets ambitieux et partagés (comme le montrent notamment ceux qui émergent des premières cités pilotes) nécessite une approche globale sur le long terme qui s'apparente, dans la méthode et les investissements, aux projets de rénovation urbaine. Ils doivent impliquer les populations, dépassent souvent les enjeux strictement communaux et ne peuvent émerger sans investissements importants qui dépassent les rénovations plus « classiques » qui devront de toute façon continuer sur une très grande majorité de parc.



Cité de la Pierrette à Béthune  
Mission Bassin Minier

## **Intensifier l'armature urbaine Est/Ouest autour des villes-centre, des axes de transport structurants, des grandes friches requalifiées, protéger et valoriser les espaces non encore artificialisés.**

Longtemps, on n'a pas parlé d'héritage valorisant, mais de friches industrielles et d'espaces dégradés, de séquelles sociales et sanitaires. On ne parlait ni de valorisation, ni d'attractivité, ni de marketing territorial mais de requalification et de remise aux normes.

L'implantation du Louvre à Lens, l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial, la transformation progressive des friches en support de la Trame verte et bleue, l'intérêt porté aux paysages miniers en général, sont les signes tangibles du changement de regard et d'approche du développement engagé depuis une quinzaine d'années sur le territoire. Mais ils sont avant tout des rendez-vous exceptionnels à ne pas manquer et sur lesquels doit se fonder une politique intégrée d'aménagement et de développement plus durable du Bassin minier.

« Sur le gisement de friches, nous avons effectivement historiquement connu les friches minières, et aujourd'hui, très clairement, le retour de l'EPF dans le Bassin minier c'est sur l'ensemble des tissus privés existants (...) C'est ça le gisement sur lequel on est en capacité de vous accompagner »

Marc Kaszynski, directeur de l'EPF

Pourtant, aujourd'hui qu'en est-il ? Les investissements publics affectés à la reconversion volontariste de sites emblématiques (pôles de la Trame verte et bleue, éléments emblématiques du patrimoine minier) ont-ils été à même de constituer des pôles d'attractivité sur lesquels fonder une valorisation urbaine plus globale, une intensification du cœur urbain et une alternative aux tendances de l'étalement urbain ? Comment capitaliser sur les efforts colossaux entrepris par « le public » afin de transformer en profondeur le cadre de vie et le quotidien des habitants actuels et convaincre les habitants futurs qu'ils pourront trouver au cœur du Bassin minier une réponse plus urbaine à leur désir légitime de « maison avec jardin » ?

L'atelier s'est employé à développer ces problématiques, les résultats des présentations et des débats qui en ont suivi peuvent être synthétisés en 4 grandes questions.





Parc des Iles à Hénin-Beaumont  
Samuel Dhote

## 1 Comment mieux capitaliser sur les friches requalifiées et mieux valoriser leurs franges ?

Dans une certaine mesure, la politique « friches », telle qu'elle avait été pensée, a rempli son rôle : une résorption considérable d'espaces dégradés et depuis 2000, l'émergence de grands projets susceptibles de faire levier sur l'aménagement du territoire. Pour autant, ont-elles été en mesure de faire basculer en profondeur l'image et la réalité du territoire, notamment concernant son tissu urbain ? La réponse est mitigée. Concernant les pôles de la Trame verte et bleue, leur animation et leur mise en réseau physique, le travail est à poursuivre et à intensifier. Il en va de même pour les « Grands sites de la mémoire ».

Mais au-delà de cela, se pose la question de leur insertion dans le tissu social et urbain immédiat. La qualité en termes de programmation et d'aménagement n'a que très rarement dépassé les limites des périmètres d'intervention « classique » de l'EPF. Les franges urbaines qui accompagnent ces « beaux espaces » n'ont pas encore profité de leur potentielle nouvelle attractivité, elles n'ont finalement que très peu changé.

Ce constat est d'autant plus problématique qu'il s'agit la plupart du temps d'un tissu peu valorisé étant donné qu'il a été longtemps voisin d'espaces dégradés. Ce constat peut s'expliquer, en partie, par une politique foncière et d'aménagement qui a longtemps fonctionné en « tuyau d'orgue » : une « politique pour les friches » d'un côté, de l'autre côté, le GIRZOM pour les cités minières, et finalement très peu d'action sur le tissu privé. Il s'agissait certes de traiter des priorités.

Aujourd'hui, se pose la question d'une nouvelle stratégie foncière plus intégrée : le gisement se trouvant souvent « à cheval » sur du tissu privé existant varié (de l'habitat dégradé, des entrepôts, des locaux commerciaux ayant du mal à survivre, des fonds de cités démolis...). Notons qu'il ressort clairement des débats que malgré l'intervention de l'EPF, cette maîtrise foncière est trop difficile à porter par les communes. Que ce soit pour le travail de couture et de régénérescence urbaine ou pour les grandes friches qu'il reste à traiter, comme par exemple celle de Noroxo à Harnes, dont il faudra se poser la question du devenir.

## 2 Le territoire est-il prêt à accompagner l'émergence des futurs réseaux de transport structurants, notamment autour de la RD943 et de la RD935 ?

Dès 1998, dans le cadre de la première Conférence Permanente du Bassin minier, l'atelier qui traitait de la mobilité avait proposé que « tout corridor de transport collectif à haute fréquence (existant ou à créer) soit associé à une politique de densification urbaine. »<sup>1</sup>. Depuis les projets de TCSP (Transport Collectif en Site Propre) ont émergé, certains sont aujourd'hui réalisés (dans le Douaisis et le Valenciennois) d'autres sont en projet (dans le Lensois et le Béthunois-Bruaysis).

Les SCoT ont clairement demandé à ce qu'une densité minimale soit affectée aux opérations situées dans les périmètres d'influence de ces axes structurants. Dans les faits, de tels projets d'intensification ont encore du mal à voir le jour, et ce, malgré l'évidence et la prise de conscience des enjeux depuis bientôt 40 ans.

Quand on observe, par exemple, la réalité urbaine autour de la RD 943 et de la RD 935, on découvre une succession de villes de petite taille, dont les cités minières ont été pour la plupart rénovées mais dont l'habitat privé dégradé n'a pas été résorbé, dégradant beaucoup l'image du cœur urbain constitué ; les opérations de recyclage urbain pour créer du logement restent très limitées.

Un travail énorme reste à réaliser pour qualifier le tissu urbain autour des axes historiques structurants. C'est à cette condition que pourra s'améliorer très sensiblement l'image du territoire et l'intensification urbaine (densité, services, mixité) autour des axes de transport en commun et, de ce fait, garantir leur efficacité.

Cet objectif passe notamment par une stratégie et une politique foncière intégrée, à une échelle qui dépasse les limites communales.



Route Départementale 943 à Sallaumines  
Mission Bassin Minier

<sup>1</sup> Première conférence Permanente du Bassin minier, Atelier 3 : « Villes et territoire, structurer pour mieux vivre » sous-thème « La mobilité élément majeur du développement des territoires »

### 3 Un habitat urbain plus dense, peut-il rivaliser avec le modèle classique du lot libre sur parcelle pour répondre à la demande des futurs propriétaires occupants ?

A l'échelle nationale, des réalisations démontrent la possibilité de concevoir des opérations de logements individuels, denses et intermédiaires, en alternative aux logements collectifs ou individuels isolés sur une parcelle. Ces opérations montées parfois dans des contextes sociaux et urbains proches de ce que l'on peut rencontrer dans le Bassin minier (notamment autour des polarités ou des axes majeurs de transport, en lisière d'espaces de nature ou agricoles, ou dans du tissu dégradé) montrent que des solutions architecturales existent pour concilier attractivité d'un logement individuel et répondre à des enjeux de densité, d'inclusion urbaine, de diversification sociale et de mixité de fonction.

Pourtant durant ces 15 dernières années, peu d'opérations démonstratives ont éclos sur le Bassin minier. Si de telles opérations voient le jour, elles sont quasiment exclusivement portées par des opérateurs de logement sociaux et même dans ce cas, l'accession reste frileuse vis-à-vis d'opérations qui s'éloigneraient du modèle de la maison individuelle sur parcelle. Les raisons sont multiples, elles sont bien évidemment économiques, mais également culturelles et commerciales. Comment maîtriser mieux sur le territoire cette production de logements « à vendre » sachant qu'ils représentent la majorité de la production future dans le cadre des Programmes Locaux de l'Habitat ?

Pour autant, le lotissement est un outil qui pourrait, dans certains cas, parfaitement s'accorder aux besoins des accédants potentiels comme aux spécificités et aux intérêts du territoire à plus long terme. Cela nécessite que les opérations soient mieux maîtrisées (dans leur formes, leur densité, leurs emplacements), mieux articulées à leur contexte urbain. En effet, entre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et les années 1950, en France, des centaines de milliers de maisons individuelles ont été construites sur des parcelles de petite taille (moins de 300 m<sup>2</sup>), elles ont produit des quartiers agréables et un tissu urbain de qualité. Par exemple, les maisons de la cité Bruno à Dourges sont construites sur ce modèle. Ce n'est donc pas l'outil qui est à rejeter mais bien le modèle urbain qu'il a engendré depuis le début des années 1960. « La nécessité de limiter la consommation d'espaces tout en retenant les ménages désireux d'accéder à la propriété conduisent aujourd'hui à redécouvrir les atouts et savoir-faire de la petite parcelle »<sup>1</sup>.

Cela dit, cet objectif ne peut être tenu sans concevoir et commercialiser des types de logements adaptés (à étages, en mitoyens, avec une plus grande cohérence urbaine et architecturale...). La métropole rennaise a mené des expériences concluantes en ce sens et le Bassin minier regorge de 70 000 logements construits dans cet esprit. Il ne s'agit pas de reproduire mais de s'inspirer de ce qui a marché en l'adaptant aux attentes d'aujourd'hui.



Mitage du paysage par une opération de lots libres  
Mission Bassin Minier

### 4 Peut-on imaginer à l'échelle du Bassin minier un « modèle » d'urbanisation qui tire parti des spécificités urbaines et des qualités paysagères du territoire ?

L'inscription du Bassin minier à l'UNESCO au titre des « paysages culturels évolutifs », l'émergence et le développement de la Trame verte et Bleue et sa traduction dans le cadre d'EURALENS en un projet de « chaîne des Parcs » sont de nature à changer en profondeur le regard que l'on porte sur le paysage dans le Bassin minier et sur la manière d'aborder les projets d'urbanisation et d'aménagement du territoire. Si les spécificités paysagères du territoire sont de mieux en mieux appréhendées (des terrils qui sont des marqueurs forts dans le paysage, une imbrication entre la ville, les espaces

« Il faudrait aussi penser les opérations de lots libre dans leur relations avec les quartiers environnant et non uniquement comme des poches de mixité déconnectées du tissu urbain et humain existant »

Alain Coquet, European France

<sup>1</sup> Les nouvelles formes urbaines de la ville archipel AUDIAR (Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise), octobre 2006

néo-naturels et les espaces agricoles, l'existence de coupures d'urbanisation et des cités minières) offrant potentiellement de grandes qualités paysagères, il faut les assumer comme des atouts à privilégier dans les stratégies de lutte contre l'étalement urbain et le moyen de donner une meilleure lisibilité à un tissu urbain souvent déstructuré.

En 1998, le « Livre Blanc » parlait de la nécessité de « restructurer le territoire de la conurbation afin de lui donner une image de péri-urbain aéré autour de belles friches requalifiées ». En 2013, l'objectif n'est pas atteint, mais en parlant d' « archipel vert » du Bassin minier, Michel Desvigne repose la question de la prise en compte des spécificités paysagères du Bassin minier comme un des supports de construction d'un projet de territoire, à l'échelle d'EURALENS et au-delà. Sans épuiser tous les sujets de l'aménagement,

la question de la protection et de la valorisation du paysage pour élaborer un « schéma directeur pour le Bassin minier » permet une projection qui, sans gommer les particularités de chacune des Agglomérations aurait le mérite de fixer des exigences communes et équilibrées en terme de lutte contre l'étalement urbain, de dynamisation de l'espace agricole, d'amélioration globale de l'image du territoire, dans un dialogue constructif avec la Métropole lilloise.



Vue vers les collines de l'Artois depuis le terril 101 à Rouvroy

Mission Bassin Minier

## Synthèse des débats

Force est de constater que malgré les projets très ambitieux de requalification de secteurs dégradés qui ont vu le jour depuis plus de vingt ans, malgré la réalisation de grands projets qui prennent appui sur des friches industrielles, l'armature urbaine historique du Bassin minier n'est pas encore suffisamment attractive, notamment pour attirer les investisseurs privés. Les opérations de recyclage urbain pour construire des logements sociaux (locatif ou en accession) sont forcément économiquement déficitaires. Sans accompagnement des collectivités, sans définition et mise en œuvre d'une réelle stratégie foncière, le risque est de voir se multiplier des opérations certes équilibrées à court terme, mais coûteuses à long terme, de médiocre qualité urbaine et architecturale. Là encore, 40 ans de politique GIRZOM, ont peut-être « mis en veille » l'émergence d'une véritable culture et politique d'investissement des collectivités sur leurs espaces publics. L'aménagement est une compétence restée sous-représentée au sein des EPCI du Bassin minier.

Aujourd'hui, les opérations en « lots libres » sur parcelles sont trop souvent l'unique alternative pour créer de la mixité sociale dans des communes comptant parfois plus 70% de logements sociaux. Pourtant, ces opérations parfois mal connectées au tissu social et urbain ne garantissent pas durablement l'attractivité résidentielle, et l'efficacité économique pour les territoires (une fois fait le compte des voiries, réseaux, coût des services de ramassage des ordures ménagères, ramassage scolaire). Cet aménagement au « fil de l'eau » risque d'accentuer la ségrégation urbaine et sociale entre le cœur urbain et les franges nord et sud du Bassin minier, de gaspiller un foncier agricole précieux et de détériorer un paysage fragile, véritable ressource territoriale, reconnu comme patrimoine de l'humanité.

Comparé à ces questions économiques, stratégiques et de gouvernance, démontrer la « supériorité » d'un habitat individuel dense ne sera pas le plus compliqué car de nombreux exemples ont émergé à l'échelle nationale, démontrant que des solutions architecturales, adaptées aux spécificités du territoire (proximité ville/nature/agriculture, trame verte, terres agricoles, prégnance de l'habitat individuel,...) et aux attentes des habitants actuels et futurs existent. Ces objectifs sont légitimés par les SCoT(s) du Bassin minier, leurs traductions opérationnelles autour des grands projets structurants, autour du Louvre-Lens, et des axes de transports collectifs majeurs (actuels ou en projet) sont primordiales.



# LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ

**Animation :** Marc DEZETTER, chargé de mission principal transports-mobilité, Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

**Co-animation :** Pauline CASSETTE, chargée de mission transports-mobilité, Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

## Préambule : quelles évolutions de la mobilité ces dernières années sur les territoires du Bassin minier ?

Les Enquêtes Ménages Déplacements (EMD) réalisées sur l'ensemble des Agglomérations du Bassin minier permettent d'avoir des informations relativement complètes sur la mobilité et d'établir des comparaisons dans le temps et dans l'espace :

» Le nombre de déplacements par jour et par personne varie entre 3,4 et 4,1 selon les Agglomérations du Bassin minier, mais on se trouve globalement dans le même ordre de grandeur que des Agglomérations de taille équivalente.

» Hormis sur l'Agglomération de Lens-Hénin, le nombre de voiture par habitant apparaît légèrement plus élevé que la moyenne. Pouvant témoigner d'un accès à l'automobile plus important, ce chiffre global masque de fortes disparités territoriales.

» La part modale de la voiture est très nettement majoritaire, entre 63 et 70% : sur Béthune et Douai, 2/3 des déplacements sont réalisés en voiture ; le taux d'occupation globale des véhicules est de l'ordre de 1,5 mais qui descend à 1 si on considère le seul motif de déplacement « travail ». Le vélo et les deux-roues motorisés ont des parts très faibles, de l'ordre de 1 à 2% tandis que la marche à pied se maintient globalement entre 21 et 28%, avec des nuances en fonction de la structure des territoires. La part des transports collectifs est assez faible, entre 4 et 7%.

» Sur les EMD plus anciennes (Béthune et Lens, 2005-2006), la durée des déplacements est un peu plus courte (environ 15 minutes) que sur les enquêtes de Douai et Valenciennes, plus récentes (2012).

» Les jeunes, c'est-à-dire ici les moins de 35 ans, se déplacent moins aujourd'hui, à la différence des plus de 35 ans, qui ont tendance à plus se déplacer. Le taux de possession du permis de conduire pourrait être une des explications à cette moindre mobilité des jeunes aujourd'hui : ce taux a fortement baissé chez les 18-24 ans et également chez les 25-34ans.

Dans les futures évolutions de la mobilité, plusieurs facteurs vont entrer en ligne de compte :

» La structure de la population va jouer un rôle déterminant, les personnes âgées se déplaçant moins que les actifs.

» Le développement de l'automobile servicielle (autopartage, covoiturage), ainsi que les modes actifs et les transports collectifs vont participer au report modal à condition que cela s'accompagne d'une gestion raisonnée du stationnement.

» Le renchérissement du coût de l'énergie va probablement avoir une influence sur les comportements de mobilité, à voir dans quelles mesures les personnes vont anticiper et s'adapter à ces nouvelles contraintes.

« Avec le coût de l'énergie, la raréfaction du pétrole, il y a quand même besoin d'anticiper, de prendre les devants pour améliorer la situation, et proposer de nouvelles offres de transport en dehors de la voiture personnelle, dans des territoires qui ne sont pas forcément idéaux pour une desserte en transport public »

**Mathieu Rabaud, chargé d'études**  
- Centre d'Études Techniques de l'Équipement Nord Picardie

## Comment sont prises en compte les attentes des usagers en matière de mobilité dans les politiques publiques ?

- 1 Les démarches participatives dans le cadre des politiques de mobilité se développent, que ce soit pour définir les stratégies ou pour améliorer la qualité du service des transports collectifs

Les Schémas départementaux de la mobilité sont des documents-cadres chargés de définir la politique de mobilité des Départements pour les prochaines années. Leur élaboration est l'occasion d'associer les citoyens à la définition de leurs orientations stratégiques.

Autoroute A1  
Samuel Dhote



« On sent que les citoyens ont besoin d'un titre unique de transport, de coordination de l'offre. On est beaucoup d'autorités organisatrices de transport mais pour les citoyens, ça ne dit rien du tout, et ils ne comprennent pas pourquoi ce n'est pas fait »

**Sébastien Bouchet, responsable du service Etudes et Développement du Réseau - Direction des Transports - Conseil général du Nord**



TER en gare de Libercourt  
Mission Bassin Minier

A titre d'exemple, le Département du Nord a organisé des Ateliers Citoyens départementaux autour de la mobilité qui se sont tenus de février à mai 2013. En amont du lancement de ces ateliers, les nordistes intéressés pouvaient répondre à un questionnaire et déposer des contributions sur le site internet du Département dédié à la démocratie participative. Des ateliers ont ensuite été organisés par arrondissement, avant un forum de synthèse en mai.

Il est ressorti de ces Ateliers que pour les citoyens, le mot phare évoquant la mobilité est « Liberté » d'où le nom du schéma de mobilité du Nord « Mobilité Liberté 2030 ». Plusieurs thèmes apparaissent de manière récurrente quelque soit le territoire concerné :

- L'intermodalité, faciliter le passage d'un mode de transport à l'autre
- Le transport à la demande dans les zones peu ou mal desservies
- Lever les obstacles à l'insertion professionnelle
- L'interopérabilité et la centralisation des informations pour prévoir ses itinéraires
- Sur le Valenciennois, une forte problématique sur le vélo est apparue, notamment sur le stationnement, l'embarquement dans les tramways ou encore des aménagements continus et balisés.

L'ensemble des contributions recueillies sur internet et lors des forums a été synthétisé et le Schéma de mobilité du Département s'est largement appuyé sur les propositions des citoyens.

Dans le Pas-de-Calais, le Schéma de mobilité départemental a été adopté en février 2012. Pour la mise en œuvre de ce document stratégique, de premières actions ont été engagées :

» La mise en place d'une tarification unique à 1 euro au 1<sup>er</sup> juillet 2012, qui a entraîné une hausse importante de la fréquentation (entre janvier et avril 2013, +36% de trajets par rapport à la même période en 2012) ; dans le même temps a été instauré la gratuité du transport interurbain pour les moins de 18 ans, y compris les mercredis et week-ends, une mesure importante pour la jeunesse.

» Une nouvelle offre interurbaine a été mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2013 : une optimisation du réseau avec 39 lignes régulières interurbaines, avec un renforcement des dessertes vers les chefs-lieux de cantons, une augmentation des fréquences. L'objectif est d'assurer un maillage du territoire complémentaire à l'offre TER et aux réseaux de transports urbains.

» Une première expérience pour favoriser le développement du covoiturage a été menée dans l'Audomarois avec la création d'aires de parking dédiées pour le covoitureur.

» Le réaménagement de pôles d'échanges, avec une première réalisation en cours sur la gare de St Omer, un pôle d'échanges multimodal associé à un programme de logements et d'activités.

## Les Comités de ligne TER Nord - Pas de Calais

Ces comités sont l'occasion de réunir les usagers, les élus locaux, les représentants de la SNCF, de RFF (Réseau Ferré de France), de la Région, des associations, etc. pour présenter l'actualité du TER, les projets et instaurer un dialogue avec les usagers sur les problèmes de la ligne. Cette démarche permet de faire également de la pédagogie sur le fonctionnement du TER.

Actuellement, les attentes des usagers concernent principalement des questions de tarification et de billettique (en lien avec la mise en place de la carte Pass Pass), de régularité des trains et d'information voyageur, en particulier en situation perturbée.

Sur le Bassin minier, les remarques des usagers en comité de ligne concernent surtout les difficultés d'accès à la métropole lilloise à certaines heures, et des problèmes ponctuels de sur-occupation des trains. L'accès à Lille est une question récurrente dans les comités de ligne, d'autant que sur les 50 000 personnes prenant le TER tous les jours, 80% se rendent à Lille.

Par ailleurs, même si l'accessibilité à la métropole est une préoccupation majeure, la desserte des gares intermédiaires est également un sujet important dans les comités de ligne.

Afin d'adapter le dispositif de concertation à de nouvelles pratiques de déplacements et de communication, des réflexions sont en cours pour faire évoluer ces comités de ligne, avec plus de consultations via des sondages ou internet et la mise en place de comités d'intermodalité.

» La définition d'une politique cyclable axée sur 3 orientations principales : poursuivre les Véloroutes Voies Vertes, favoriser la pratique locale, récréative et touristique, et accompagner l'accessibilité vers les collèges et les gares.

Par ailleurs, l'ensemble des préconisations sur la mobilité sont reprises systématiquement dans les différents documents de planification, et les actions de ce Schéma de mobilité sont également croisées avec le pacte départemental de la jeunesse, l'Agenda 21, ou encore les plans Climat territoriaux.

Au-delà de la contribution à la définition et à la mise en œuvre de stratégie de mobilité, les démarches participatives peuvent également permettre d'améliorer la qualité de service de l'offre de transports collectifs. C'est le cas, par exemple, des comités de ligne TER mis en place par le Conseil régional Nord – Pas de Calais depuis 2003.

## 2 La participation des usagers dans les politiques de mobilité est de mieux en mieux intégrée mais cela pose aussi des questions sur les échelles de réflexion, l'évolution de la mobilité et des modes de déplacement

Il ressort des débats que le citoyen doit être bien évidemment mis au cœur du questionnement sur la mobilité, mais que la concertation se fait en général par autorité organisatrice de transport (AOT). Est-ce vraiment l'échelle pertinente ? Le citoyen a un ressenti de son système de transport qui ne se borne pas aux limites territoriales des différentes autorités organisatrices de transport ou d'un seul réseau de transport. Un travail plus coordonné entre les autorités organisatrices de transport, dans le cadre du SMIRT (Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports) par exemple, permettrait peut-être de répondre plus efficacement aux attentes des usagers.

Par ailleurs, la concertation avec les citoyens peut permettre de lever des incompréhensions en comblant certains manques en matière de connaissance des offres de transport disponibles ou d'explications concernant les marges de manœuvre de la collectivité pour répondre aux différentes sollicitations. Certains choix individuels, notamment en matière d'implantation des ménages, ont des incidences importantes sur les conditions de mobilité. Ce constat soulève la question de la prise de conscience sociale du coût de la mobilité.

Sur l'évolution de la mobilité, l'interpellation majeure vient de la progression très faible des parts modales sur les transports collectifs sur des territoires ayant investi massivement dans des transports collectifs en site propre (TCSP). Le report modal de la voiture vers les autres modes ne se fait pas de manière systématique et la mobilité automobile a longtemps été négligée par les différents documents de planification.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de « diaboliser » la voiture mais d'en faire un usage raisonné, en développant d'autres pratiques comme le covoiturage ou l'autopartage, tout en agissant pour adapter l'offre de stationnement sur la voie publique.

## Quelles réponses concrètes à l'échelle des territoires du Bassin minier ? Comment répondre à la demande de mobilité ? Quels sont les leviers à actionner ?

### 1 La mise en œuvre d'une stratégie de mobilité en faveur des transports collectifs passe par des actions ciblées visant à impulser de nouveaux comportements de déplacement

Sur les territoires du Bassin minier, les actions des autorités organisatrices de transports s'appuient essentiellement sur trois axes : le renforcement de l'offre existante, la communication et l'accompagnement à l'usage des transports collectifs.

Par exemple, depuis 2012, le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle appuie sa stratégie de développement des transports collectifs sur :

» La simplification de l'utilisation des transports collectifs : prendre les transports collectifs n'est pas forcément chose facile, particulièrement pour les personnes ayant des difficultés à l'écrit ou de positionnement spatial. Un gros effort a donc été fait pour simplifier le réseau. Un réseau hiérarchisé a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2012, avec des codes couleurs pour les lignes, associés à des fréquences de passage des bus afin de rendre le réseau plus lisible.

Bus « buLLe » TADAO

Syndicat Mixte de Transport Artois-Gohelle





» L'amélioration de l'information voyageur en s'appuyant sur des actions telles que l'affichage des possibilités de connexion avec le TER sur les fiches horaires TADAO ou encore l'utilisation des écrans SNCF pour informer sur le passage des bus.

» Une meilleure connaissance des services existants : malgré des campagnes de communication, le public n'a pas toujours connaissance des services disponibles sur le territoire. Par exemple, l'intégration tarifaire est instaurée sur le territoire du SMT (Syndicat Mixte des Transports) depuis avril 2012 mais ce dispositif n'est pas toujours connu, cela renvoie en permanence à la question de la communication et de la diffusion de l'information pour que les citoyens aient connaissance des services proposés.

« On a une particularité dans notre territoire, on n'est pas autour d'une ville-centre mais de plusieurs villes moyennes, donc comment faire pour organiser le réseau de transports urbains, autour de ces villes ? Une des réponses, c'est de bien organiser le rabattement vers les gares et les solutions de mobilité telles que vélos, transports urbains, trains... Le leitmotiv de janvier 2012 c'était « On organise mieux le réseau pour que l'on soit encore mieux en correspondance avec les trains » »

*Hélène Marbach, directrice — Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle*

» La sensibilisation des différents publics (scolaires, jeunes, adultes, salariés, personnes âgées, personnes à mobilité réduite,...) en proposant des ateliers, des expérimentations ou encore des stages sur l'utilisation des transports collectifs.

Aujourd'hui, les chiffres de fréquentation du réseau TADAO peuvent paraître très faibles mais la restructuration de 2012 a entraîné une légère hausse de fréquentation alors même que les lignes de bus à haut niveau de service ne sont pas encore intégrées à l'offre proposée.

Parmi les leviers d'actions, les Plans de Déplacement d'Entreprise sont également de bons moyens d'interpeller entreprises et salariés sur leurs comportements de mobilité et leur montrer les gains réalisables en termes de pouvoir d'achat ou de charge de transport. Cela permet de réaliser un état des lieux de l'entreprise et de ses modes de transport internes et externes, d'envisager d'autres solutions (covoiturage, Transports Collectifs...) pour réduire les frais de déplacement. Dans les grandes zones d'activités, une flotte de vélos peut être une solution pour une desserte fine, en complément des transports collectifs.

Cela doit passer par des actions de pédagogie et de remontée d'informations : la notion de conseil en mobilité est apparue dans la loi SRU de 2000 et permet aux AOT de mettre en place un service de conseil en mobilité, pour favoriser les pratiques durables de mobilité à destination des employeurs, administrations, commerces, établissements d'enseignement,... et s'adresse également aux particuliers.

Ce dispositif permettant d'aller frapper aux portes des entreprises pour les convaincre d'étudier et d'envisager d'autres solutions de transport, n'est que peu développé actuellement et pourrait être étudié.

Piste cyclable à Ostricourt  
Mission Bassin Minier



## 2 La pratique du vélo peut sembler anecdotique mais elle représente un véritable potentiel de développement susceptible de répondre à de nombreuses demandes de déplacement

Le vélo manque de visibilité dans la palette d'offre de transport disponible pour la population. Longtemps limitée aux pratiques de loisirs, la thématique du vélo a aujourd'hui pris sa place dans le panel des solutions à mettre en œuvre pour une mobilité quotidienne plus durable.

Malgré une imbrication des compétences et une multiplicité des acteurs ne favorisant pas toujours la lisibilité des aménagements ni la continuité des itinéraires cyclables, une nouvelle dynamique s'amorce depuis quelques années.

Un certain nombre d'avancées peuvent en témoigner :

» Le développement des voies à 30 km/h en ville qui permet de réduire le sentiment d'insécurité des cyclistes face à la vitesse automobile et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

» La mise en place du Code de la Rue, qui définit le principe du respect du plus fort sur le plus faible : automobiliste, motard, camionneur doivent respecter le cycliste qui doit lui-même respecter le piéton.

» Les zones de rencontre, qui se développent peu à peu

» La généralisation des double-sens cyclables pour les rues à sens unique automobile

» Le « céder le passage cycliste au feu » ou « tourne-à-droite » a fait son apparition récemment dans le code de la route.

Avec les pistes, bandes, sas vélo, stationnement, cela représente une palette d'aménagements possibles favorables à la pratique du vélo. Cependant, pour aller plus loin, ces outils doivent davantage être mobilisés, d'autant que des points noirs demeurent : la continuité et le balisage des itinéraires, les plans de stationnement vélo, l'éducation des jeunes à la pratique cyclable...

### ③ Une utilisation de la voiture à raisonner pour laisser place à d'autres choix, à d'autres solutions

La part modale de la voiture est particulièrement importante sur les Agglomérations du Bassin minier et cela peut trouver une explication dans quelques facteurs :

» Le tissu urbain du Bassin minier, peu structuré autour de centralités, constitue une conurbation où les zones d'habitat, de commerces, d'activités, les équipements sont disséminés sur le territoire, engendrant des déplacements internes souvent au-delà des distances acceptables pour les modes actifs (la marche à pied ou le vélo). Par ailleurs, l'intégration du Bassin minier au bassin d'emploi lillois génère des déplacements pendulaires, absorbés partiellement par le TER. La voiture reste un élément-clé de la chaîne transport vers les gares ou pour aller directement à Lille.

» Les offres dites « alternatives » : elles doivent davantage être considérées comme des offres complémentaires d'une chaîne de déplacements. Seul, le transport collectif ne permet pas de répondre efficacement à des problématiques spécifiques du Bassin minier comme l'accès aux zones d'activités, ou encore aux centres commerciaux périphériques. Par ailleurs, les aménagements destinés aux modes actifs ont été peu développés dans les années 70-80, ce qui a accéléré la baisse de la part modale du vélo, entre autre, et ce n'est que récemment que la prise de conscience de l'importance d'intégrer le vélo dans les aménagements de voirie a refait surface.

La voiture est par ailleurs perçue comme un marqueur social mais aussi comme un outil indispensable à l'autonomie ; pour qu'un changement d'image s'opère et que la voiture ne soit plus considérée comme l'unique choix pour se déplacer, il faudra agir sur plusieurs leviers :

» Une politique urbaine déclinée à plusieurs échelles : SCoT, Plans de Déplacement Urbains, Programmes Locaux de l'Habitat, Plans Locaux d'Urbanisme, pour traduire les orientations de la politique d'urbanisme, en particulier sur la localisation des zones de développement, des zones de densité, ... à plus ou moins long terme. Dans l'immédiat, une meilleure organisation de la chaîne transport, tenant compte de l'ensemble des modes, implique par exemple une meilleure coordination des horaires TER/Transports collectifs urbains, une articulation TER/modes doux, des aménagements des pôles d'échanges avec du stationnement vélo et pas uniquement voiture, et une offre de transports collectifs plus adaptée à la demande, en particulier sur la desserte des zones d'activités, des activités de loisirs, des publics spécifiques.

» Une utilisation raisonnée de la voiture, basée sur quelques objectifs d'urbanisme : passer de la ville multipolaire à la ville polycentrique et polyfonctionnelle, des centres commerciaux accessibles à tous les modes, y compris au vélo, des infrastructures routières régulées et hiérarchisées, un usage de la voiture partagée, une information multimodale accessible partout, tant au niveau des pôles d'échanges que sur les outils modernes de communication.

Ces éléments soulignent notamment la nécessité d'une approche globale de la politique de mobilité au risque d'aboutir à des incohérences. Le développement des transports collectifs et des modes doux implique des choix sur la place accordée à la voiture. Le lien entre la disponibilité d'une offre de stationnement et la part modale des transports collectifs qui ne « décolle » pas malgré des investissements importants pose question. L'exemple de l'Agglomération de Valenciennes tend à montrer que le centre-



Gare de Douai  
Samuel Dhote

Double-sens cyclable à Douai  
Mission Bassin Minier



ville est trop facilement accessible au mode automobile, tandis que les parc-relais extérieurs, en lien avec les stations de tramway, ne trouvent pas leur public.

Cette approche globale de la mobilité renvoie également à une articulation entre les politiques de transport public et les stratégies d'aménagement urbain qui semble pouvoir encore progresser.

Il y a des enjeux forts de densification autour des axes de transports collectifs, dans une logique de mixité fonctionnelle des espaces. Le réaménagement d'une ancienne zone d'activités en parc de logements et services dans la proche périphérie d'Ypres est un exemple de mixité réussie entre habitat, emplois, et des systèmes de transport privilégiant les modes actifs, des offres de transport collectif intégrées dans la continuité du centre-ville, et un stationnement calibré et adapté.



Tramway de Valenciennes  
Samuel Dhote

A une échelle plus fine, les réaménagements de pôles d'échanges sont l'occasion d'articuler les volets urbain et transport, à condition que l'ensemble des acteurs soient parties prenantes du projet.

#### **4 Un besoin urgent d'accompagner la mobilité notamment pour accéder à l'emploi**

Les personnes captives ont plus souvent de difficultés à trouver un emploi de par leur faible mobilité. Sur les territoires du Bassin minier, des dispositifs existent pour répondre à cette demande particulière de mobilité, voire « d'apprentissage à la mobilité ».

Dans le Valenciennois, une plate-forme de mobilité gérée par l'association Voiture and Co a été mise en place, sous l'impulsion de Valenciennes Métropole, de la Porte du Hainaut et avec un portage par la DIRECCTE.

### **La plate-forme de mobilité gérée par l'association Voiture and Co**

Il ne s'agit pas d'un dispositif grand public, mais d'une structure réservée aux demandeurs d'emploi à faible mobilité ou aux personnes en situation d'insertion sociale. Ces personnes sont envoyées vers Voiture and Co par Pôle Emploi ou les Missions Locales afin d'établir des bilans de compétence mobilité et les solutions possibles.

L'objectif est de rendre la personne plus autonome, avec un accompagnement de 3 ou 6 mois, et différents types de services :

- Des formations pour développer le potentiel de mobilité, favorisant le changement de comportement de non-mobilité par des actions psychopédagogiques
- Un partenariat avec une auto-école sociale
- Des aides pour monter un dossier de micro crédit social afin de s'acheter un scooter ou une voiture
- En cas de réparation sur leur véhicule, les personnes sont orientées vers l'offre Mobiliz de Renault, qui a développé une tarification faible pour les personnes recommandées par les plateformes mobilité
- Une mise à disposition de matériels, vélos, scooters, voitures pour aider à accéder à un emploi, avec des tarifs de location très bas (3€ par jour pour une voiture, 1,50€ pour un scooter, 0,50€ pour un vélo)

Sur l'année 2012, 1382 personnes, essentiellement issues des quartiers sensibles du Valenciennois, ont ainsi été prises en charge par l'association.

La formation représente une part importante dans l'offre de services de Voiture and Co : en 2012, 115 sessions ont réuni 532 personnes, sur différents sujets :

- Présentation des services de la plateforme et des aides possibles
- Elargir ses connaissances et le territoire afin d'augmenter son autonomie : lire un plan, une fiche horaire,...
- Connaissance des réseaux de transport (train, bus, tram, site SNCF, site Transvilles,...)
- Utilisation de Mappy pour construire son trajet professionnel et mise en situation
- Accompagnement des personnes dans les transports en commun.



## Les nouveaux enjeux liés aux déplacements non contraints : Mobilité et vie sociale, quelle offre de transport pour accéder au sport, aux loisirs, à la culture ?

Les déplacements « contraints », domicile-travail et domicile-études représentent aujourd'hui moins de 30% du volume des déplacements quotidiens selon les enquêtes réalisées dans les différentes agglomérations. Cherchant à entrer en résonance avec les stratégies de développement liées à la valorisation du patrimoine minier, au développement des activités de pleine nature ou encore de rayonnement culturel, cette approche de la mobilité « non contrainte » a permis de s'interroger sur l'offre de transport à développer pour permettre, à tous, d'accéder aux loisirs ou à la culture et contribuer ainsi à la vie sociale du territoire.

### 1 Le vélo, une offre de transport souple, complémentaire à des réseaux de transports collectifs plus rigides

« Calibrée » pour répondre à une demande concentrée dans le temps et l'espace, l'offre de transport collectif n'apparaît pas comme la solution la plus adaptée pour des déplacements plus diffus liés à des pratiques culturelles ou récréatives. L'utilisation des transports collectifs pour accéder aux loisirs ou à la culture soulève en effet des questions sur les horaires de fonctionnement, notamment le week-end, et sur l'identification des sites de destination dans les outils d'information mis à disposition des usagers.

#### Cycloville

L'offre proposée par Cycloville représente une de ces solutions pouvant compléter les transports collectifs afin de répondre à des déplacements de proximité ponctuels ou événementiels. Il s'agit d'une offre de transport par vélo-taxi, proposant des services de transport en cœur de ville, des services de livraison de petits colis, des navettes pour événementiels, ou encore des animations dans le cadre d'événements festifs et culturels. Ce service est opérationnel à Lens depuis 2011, notamment au niveau du parking du Louvre Lens pour assurer le lien avec l'entrée du musée et en centre-ville comme un véritable système de taxi sur de courtes distances. Cette offre s'adresse à une clientèle composée de touristes mais aussi des enfants pour des activités extra-scolaires, des personnes âgées, à mobilité réduite, qui trouvent dans ce mode de transport un prolongement de leur mobilité.

Par ailleurs, l'implantation de Cycloville à Lens s'est faite en partenariat avec une agence d'intérim, fonctionnant sur le principe de l'insertion sociale : les pilotes des vélo-taxi sont en contrat à durée déterminée d'insertion et ils sont accompagnés vers un emploi soit dans le domaine du tourisme soit dans le domaine du transport.

Outre cette dimension qui renvoie au volet Emploi-Formation de la CPBM, cet exemple souligne la pertinence du vélo comme mode de déplacement complémentaire au réseau de transport collectif. Cependant, cette complémentarité doit être encouragée. Afin d'y contribuer, plusieurs démarches ont été identifiées :

» Les projets de développement d'offres de location de vélo qui pourra inciter à utiliser ce mode pour rejoindre un équipement ou un site localisé à proximité d'une gare par exemple

» L'aménagement d'itinéraires dédiés à la pratique du vélo, comme la Véloroute du Bassin minier en cours de réalisation, s'appuyant sur des infrastructures confortables dans les traversées urbaines (pistes cyclables, zone 30, zone de rencontre...) et la requalification du réseau des anciennes voies ferrées des Mines en Voies vertes.

### 2 Des offres de transport à adapter pour proposer de nouveaux services

Les réseaux de transport existants peuvent permettre la desserte des sites de loisirs, de culture, insérés dans le tissu urbain mais, structurés pour absorber les flux des déplacements domicile-travail ou domicile-école en semaine, ils ne sont pas toujours efficaces le week-end sur des flux de visiteurs beaucoup plus épars. Ce sont des

« Je pense que le fait d'utiliser un vélo d'abord dans le cadre des loisirs permet de lever un certain nombre de freins ou de craintes pour ensuite pouvoir l'utiliser pour aller au travail. Personnellement, c'est comme ça que je refais du vélo alors que je n'en faisais pas beaucoup »

Sylvie Delmer, enseignante chercheur - Université Lille 1



Voie verte à vélo  
Mission Bassin Minier



Navette Louvre-Lens  
Samuel Dhote

transports de masse et il semble difficile d'imaginer avoir un service régulier pour organiser ce type de desserte. Cependant, à l'image des opérations TER-Mer, TER-Vert, ou du Pass Transport Louvre-Lens, l'offre de transports collectifs existante peut apporter des réponses ciblées pour la desserte de grands équipements ou des événementiels. Les opérations TER à destination du littoral ou de l'Avesnois fonctionnent bien car il y a un bon enchaînement entre le TER et des cars mis en place qui desservent des musées ou des sites remarquables. Il y a une communication très importante autour de ces opérations, qui restent de l'ordre de l'événementiel « ponctuel ».

Cela renvoie aussi à la notion de tarification et de « pack » permettant de combiner une destination touristique avec une offre de transport adaptée. En région Nord-Pas-de-Calais, deux expériences de « pack » existent :

- Le Pass Transport Louvre-Lens, faisant bénéficier les visiteurs de 50% de réduction sur le billet TER, avec un accès à la navette vers le musée. Depuis décembre 2012, 3000 billets ont été vendus.
- Le pack Nausicaa, comprenant le transport et l'entrée à Nausicaa, au tarif de 26€ pour les adultes, 13€ pour les enfants. En deux ans et demi, plus de 6000 billets ont été vendus.

« L'expérience montre que si on inculque des choses dans l'enfance, ce sont des comportements que l'on est plus à même de reproduire, et je pense notamment à l'usage des transports en commun pour les sorties culturelles... C'est un bon moyen de faire découvrir les offres de transports en commun aux gamins qui peuvent ensuite donner envie à leurs parents de les utiliser davantage »

**Alain Bertolotti, directeur général des services techniques- mairie de Lens**

Localement, des solutions sont également en train de se développer. La Ville de Lens, en partenariat avec le SMT Artois Gohelle, va expérimenter l'organisation des déplacements scolaires et des centres de loisirs au Louvre en les incitant à prendre le réseau TADAO plutôt qu'à faire appel à un autocariste. Des réflexions sont aussi en cours sur des tarifs combinés avec le bus pour les jeunes prenant une licence sportive. Pour faciliter l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs, le Département du Pas-de-Calais a mis en place la gratuité des transports interurbains hors période scolaire pour tous les jeunes de 0 à 19 ans.

Les actions à destination des jeunes peuvent avoir des retours très positifs en termes d'apprentissage à la mobilité et d'usage des transports en commun, les comportements inculqués dans l'enfance étant plus à même d'être reproduits dans le temps.

La voie d'eau peut être également un bon support pour le développement des chemins doux, à la fois pour de la randonnée de longue distance mais aussi pour les pratiques de loisirs des populations locales. Par ailleurs, le tourisme fluvial est en plein essor, avec des liaisons entre les Pays-Bas et la région parisienne, le Bassin minier pourrait être un point d'étape touristique sur cet itinéraire, sous réserve de la réalisation d'aménagements adaptés.

Outre les problématiques d'accès aux lieux de loisirs, des solutions se développent pour proposer des expériences nouvelles de mobilité en fournissant par exemple des informations touristiques en se déplaçant.

### Culture sur Rails

Le projet « Culture sur Rails » illustre le potentiel offert par le développement d'un outil numérique mobile (accessible sur Smartphone) permettant de diffuser de l'information touristique et culturelle lors de ses déplacements quotidiens, en TER, en bus, à vélo... Le concept a été développé sur la ligne TER entre Lille et Lens et permet, par localisation GPS, de fournir aux passagers des informations culturelles, touristiques, historiques sur les paysages qu'ils traversent et les monuments qu'ils voient depuis le train. Ces nouvelles solutions technologiques permettent d'envisager différemment l'accès à la culture, et pourraient éventuellement trouver leur place dans le cadre de « pack » transport évoqué précédemment.

# LA SANTÉ

**Co-animation :** Olivier LACOSTE, directeur de l'Observatoire régional de la Santé Nord - Pas de Calais  
Didier MICHEL et Didier-Pier FLORENTIN, délégués territoriaux  
Artois-Douais, Agence Régionale de Santé.

## Préambule

En 2013, 15 ans après les résultats de l'étude fondatrice sur l'état de santé de la population du bassin houiller réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé, qui avait permis l'élaboration du diagnostic partagé du Livre Blanc, quel est l'état des lieux aujourd'hui ?

Professionnels de santé, élus, techniciens et citoyens du territoire ont participé aux trois ateliers « Santé » de la Conférence Permanente du Bassin minier.

Les problématiques abordées furent les suivantes :

- rendre compte de la situation du Bassin minier en matière de santé quelque quinze ans après la première Conférence permanente et souligner en particulier une amélioration de l'état de santé des populations plus lente que la moyenne nationale (France métropolitaine).
- s'interroger sur la structuration de l'offre de soins à l'échelle du Bassin minier et de son articulation avec la métropole lilloise et aborder les questions relatives à l'accessibilité des structures de soins et à la mobilité des personnes,
- traiter des questions liées aux enjeux du développement économique autour des métiers de la santé, en lien notamment avec les problématiques du vieillissement.

## En quoi la population du Bassin minier va-t-elle mieux ? Comment faire en sorte d'accélérer et de diversifier les dynamiques, stimuler les potentiels ?

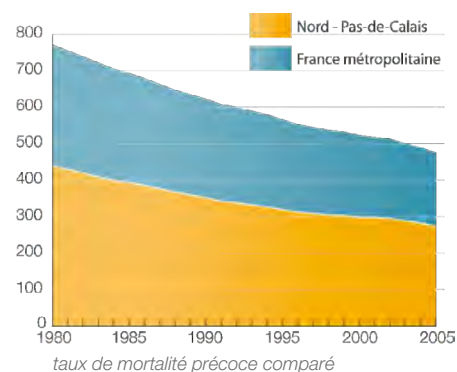
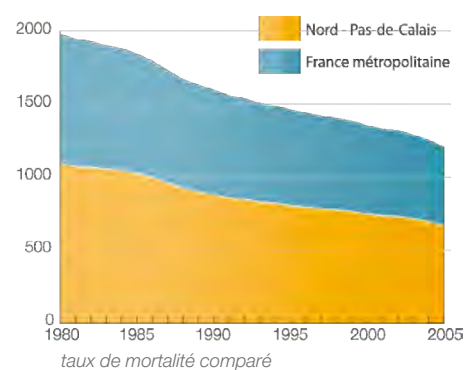
### 1 Un territoire complexe confronté à une amélioration insuffisante de l'état de santé de sa population

En situation difficile au regard de différents indicateurs « santé » à la fin des années 1990 (mortalité prématurée, mortalité relevant de la prévention, mortalité relevant du système de soins, ...), les Agglomérations du Bassin minier ont certes connu une amélioration de l'état de santé de la population sur les quinze dernières années mais le rythme de celle-ci est demeurée plus lent que la moyenne nationale.

Une série de chiffres témoigne de cette situation ; entre 1980 et 2005, le taux de mortalité a baissé de 39,9% en France et de 38,6% en région Nord-Pas-de-Calais. De même, le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) a baissé de 39,3% à l'échelle nationale depuis 1980 tandis que la baisse s'est limitée à 37,7% dans le Nord-Pas-de-Calais. L'amélioration de l'état de santé de la population de la région est donc plus lente qu'ailleurs, ce qui fait que l'écart (ou le différentiel) avec la moyenne nationale ne fait que s'accroître.

A l'échelle des Agglomérations du Bassin minier, les situations sont contrastées. Certaines d'entre elles enregistrent des améliorations proches de la moyenne nationale, même si elles restent négatives. C'est le cas de la CA d'Hénin-Carvin avec une baisse plus lente (-5%) que l'échelon national. D'autres en sont par contre éloignées ; cas de la CA Porte du Hainaut (-12%) et d'Artois Comm (-16%).

Cette amélioration qui est plus lente en région fait qu'aujourd'hui la totalité des Communautés d'Agglomération du Nord-Pas-de-Calais, et en particulier du Bassin minier, figurent en queue de classement de toutes les communautés d'agglomération et urbaines de France en matière de mortalité globale ; CAPH (198<sup>e</sup>/198), Artois Comm (196/198), CA Lens-Liévin (195/198), CA Hénin-Carvin (194/198), CA Valenciennes Métropole (193/198) et CA du Douais (190/198).





## ② Une amélioration globale du système de soins dont les effets positifs en termes de résultats sur l'état de santé de la population sont limités par une amélioration nettement plus lente des résultats en matière de prévention

Si en termes de système de soins, les Agglomérations du Bassin minier restent parmi les plus mal classées de France, ces territoires ont été pour certains d'entre eux « super-performants ». Ainsi l'amélioration des causes de décès relevant d'une action sur le système de soins a été plus rapide à Hénin-Carvin (9%) et dans le Douaisis (6%), et a été égale à l'amélioration moyenne française à Lens-Liévin. Par contre, la situation s'est dégradée à Valenciennes Métropole (-9%), la Porte du Hainaut (-7%) et dans l'Artois (-6%).

Communauté urbaine ou d'agglomération	Ampleur de la baisse par rapport à la moyenne française	Classement du - au + élevé
C A Annemasse - Les Voirons Agglomération	33%	1
C A de Colmar	24%	11
CU du Grand Nancy	14%	31
CU du Grand Toulouse	11%	37
CA du Calaisis	11%	39
C A du Pays de Lorient	11%	40
CA d'Hénin Carvin	9%	44
CU de Lyon (Grand Lyon)	9%	46
C A Rennes Métropole	9%	47
CA du Douaisis	6%	52
C A de La Rochelle	1%	72
C A du Grand Tarbes (C AGT)	1%	74
CA de Lens - Liévin	0%	78
CU de Lille Métropole	0%	79
CU Nice - Côte d'Azur	0%	80
CA du Boulonnais	-3%	96

Communauté urbaine ou d'agglomération	Ampleur de la baisse par rapport à la moyenne française	Classement du - au + élevé
C A Havraise- CODH	-5%	103
CU d'Arras	-5%	106
CA de l'Artois	-6%	107
CA de la Porte du Hainaut	-7%	109
C A du Grand Avignon	-8%	113
CA de Valenciennes Métropole	-9%	117
CU de Bordeaux	-9%	121
CU de Dunkerque Grand Littoral	-11%	128
C A du Grand Angoulême	-13%	138
CA de Cambrai	-14%	142
C A Royan Atlantique	-16%	152
CA Maubeuge Val de la Sambre	-17%	153
C A Castelroussine	-19%	156
CA de Saint-Omer	-19%	159
CU Marseille Provence Métropole	-20%	160
C A Les Lacs de l'Essonne	-62%	198

Évolution de la mortalité évitable par des actions sur le système de soins, par rapport à la baisse moyenne française, dans les Communautés Urbaines et d'Agglomération du Nord-Pas-de-Calais et d'ailleurs, entre 1982 et 2007

Insee, INSERM-CépiDc.

Traitement : ORS Nord - Pas-de-Calais.

En matière de prévention, les Agglomérations du Bassin minier affichent des indices particulièrement dégradés, qui se situent à un niveau encore plus mauvais que ceux observés pour l'ensemble de la mortalité. Dans le Douaisis, agglomération la « mieux » classée, on observe une surmortalité relevant de la prévention de 54% par rapport à la France, 61% pour la CAPH, 68% pour la CAHC, 72% pour la CAVM, 76% pour Artois Comm et 96% pour la CALL.

Si les indices de mortalité des communautés d'agglomération du Bassin minier sont parmi les plus bas de France, cette situation trouve son origine dans une amélioration des causes de décès relevant de la prévention nettement plus lente que pour le reste de la France. Ainsi, le meilleur résultat est obtenu par la CA du Douaisis qui enregistre un retard de -6% par rapport à la moyenne nationale, et le plus mauvais par la CA de l'Artois avec -36%. Il ne faut pas oublier que derrière ces statistiques il y a un effet masse que celles-ci ne rendent pas ; chacune des zones d'emplois ou des Communautés d'Agglomération du Bassin minier représentant l'équivalent d'un département français en poids de population, ce qui est considérable en volume de populations concernées.

La question de la prévention est un sujet qui soulève beaucoup de débats et de prises de position de la part des acteurs de la santé participant à l'atelier. Tous s'entendent pour reconnaître que d'importants moyens ont été consacrés depuis 20 ans en faveur de la prévention en région Nord-Pas-de-Calais. Pour autant, il faut constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des engagements financiers. Cela ne signifie pas que les actions entreprises n'étaient pas les bonnes ; d'ailleurs l'essentiel des actions de prévention ont été évaluées et ont présenté chacune à leur niveau des résultats encourageants, mais au final les observations globales montrent que la région n'a pas rattrapé son retard dans ce domaine. Dans un cadre budgétaire de plus en plus

contraint, il y a donc un enjeu à se doter d'outils d'évaluation adaptés pour répondre au mieux aux besoins de la population dans le futur.

Les particularités de la région en termes comportementaux (alimentation, addictions,...) et sociaux (chômage, part des ouvriers,...), notamment dans le Bassin minier, peuvent expliquer les retards en matière prévention. La dimension financière prend également une place importante au sein des ménages en situation de grande précarité. La santé n'est pas une priorité quotidienne et le recours aux soins se fait de manière tardive. Si longtemps on a attribué cette tendance à un phénomène culturel, c'est aussi de nos jours un problème lié à la pauvreté. La question de la prévention se pose donc pour les personnes défavorisées qui demeurent les plus difficiles à toucher, notamment dans leur relation à l'accès aux soins et aux praticiens, en particulier les médecins généralistes. Le paradoxe est que ces personnes ignorent très souvent l'existence d'actions de prévention qui leur sont destinées.

« **Les témoignages sont nombreux dans ma commune de gens qui ne se soignent plus. On avait parlé à l'époque d'un phénomène culturel. Parce que mon père était mineur, il me disait sans arrêt qu'avec 40° de fièvre, il descendait au fond. Donc forcément, quand on nous rappelle cela toute notre jeunesse, on se dit qu'on ne va pas se plaindre et donc on ne se rend pas chez le médecin. C'est culturel, c'est vrai, mais il y a vraiment aujourd'hui un problème lié à la pauvreté** »

**Freddy Kaczmarek, Maire d'Auby**

Enfin, en matière de prévention, les résultats ne sont pas immédiats. Il y a nécessité de laisser du temps pour que les comportements évoluent, notamment grâce à l'éducation à la santé. Cela signifie aussi qu'il faut assurer une certaine stabilité, notamment financière, aux acteurs locaux qui portent les messages de prévention au contact des populations en difficulté, et ce quelque soit l'évolution des dispositifs.

Cette dimension renvoie à une nécessité de coordination entre les établissements et les professionnels de la santé, y compris du secteur minier, et les acteurs sociaux qui interviennent auprès de ces populations, voire d'y associer également les partenaires de la santé publique tels que les Conseils Généraux et les EPCI qui ont choisi de s'investir sur le champ de la santé (compétence non obligatoire). Des coopérations doivent également s'opérer avec le secteur privé en ce qui concerne les spécialistes, de manière à ce que l'accès aux soins ne soit pas freiné par les moyens financiers limités des patients. D'autre part, des démarches innovantes dans la façon de porter les messages de la prévention auprès des populations précarisées sont aussi à envisager.

### ③ **La métropolisation et ses conséquences sur l'offre de soins**

Un des éléments les plus marquants de ces 15 dernières années concerne les relations entre la métropole lilloise et le Bassin minier, et notamment l'accélération de la mobilité (déplacements domicile/travail) et l'attractivité économique entre ces territoires. Ces dynamiques ont forcément impacté l'offre de santé puisqu'au-delà de la population qui se déplace, les professionnels de santé sont eux aussi concernés par ces mobilités.

On constate à l'échelle nationale que les grandes métropoles régionales sont attractives pour les professionnels de santé au détriment des secteurs périphériques ou ruraux. L'exemple type de cette situation est la région Midi - Pyrénées qui est confrontée à un problème de désertification médicale alors que l'on y compte davantage de professionnels de santé en moyenne qu'en Nord-Pas-de-Calais. La réalité est que l'essentiel de ces professionnels est concentré sur Toulouse. Cette situation ne se rencontre pas dans le Bassin minier qui bénéficie d'un tissu urbain dense, des effets de la métropolisation et de la proximité de Lille. Cette caractéristique est un point de levier important pour le territoire et un atout essentiel sur lequel il faut compter pour fixer des professionnels de santé, voire en attirer, pour lutter contre les problèmes de démographie médicale qui pourraient se poser dans le futur.

La métropolisation doit également être perçue comme un moyen de renforcer les solidarités territoriales pour favoriser l'accès aux droits et à la santé de l'ensemble de







## Les enjeux en matière d'accessibilité de l'offre de soins

Les dynamiques territoriales, en lien avec le phénomène de métropolisation, ont fait ressortir les questions de la mobilité et de l'accessibilité de l'offre de soins comme étant un enjeu important pour le Bassin minier.

### 1 La métropolisation et la question des mobilités des patients et des professionnels de la santé

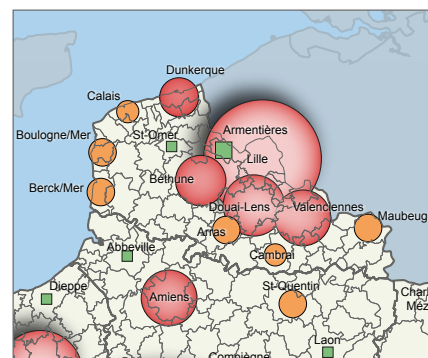
L'accélération des mobilités et des déplacements, observée depuis une vingtaine d'années sur l'ensemble du territoire national, oblige à revoir la manière dont on analysait les questions d'accès à la santé il y a encore 15 ans, notamment en ce qui concerne la question de la mobilité des populations précaires, nombreuses dans le Bassin minier. Toutefois, aucune étude ne permet aujourd'hui de dire que ces populations souffrent d'une moindre mobilité. Au contraire, les études menées dans d'autres régions de France montrent que les populations précaires ont une mobilité équivalente à celle de la population en général. La question des inégalités sociales versus mobilité des populations précaires reste à analyser dans le Bassin minier.

La question de la mobilité revêt deux dimensions :

- » l'amélioration du recours aux soins et l'efficacité des structures de soins, démarche volontariste portée par la puissance publique et prise en compte par l'ARS ;
- » la mobilité professionnelle des professionnels de santé. Cette dimension reste aujourd'hui méconnue tant en ce qui concerne les déplacements domicile-travail que les migrations des professionnels de santé au sein de la Région.

L'un des atouts du Nord-Pas-de-Calais par rapport à la France est de disposer d'une pluralité de pôles de soins qui présentent à la fois un nombre important de professionnels de santé et une (grande) diversité des professions exercées localement. C'est en particulier le cas à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille où, à côté du pôle lillois, on retrouve les pôles de Béthune, de Douai-Lens et de Valenciennes.

Au niveau infra Bassin minier, on constate que la répartition des professionnels des pôles est très localisée. Ceux-ci sont pour l'essentiel installés dans les principales villes du Bassin minier. Cette observation permet de rendre compte des mobilités professionnelles, et notamment d'une tendance actuelle à l'installation en ville des professionnels de santé au détriment des secteurs périurbains et ruraux. Cela signifie également que la population est dans l'obligation de se déplacer pour les consulter. Il y a donc bien une problématique très différente entre les professionnels de 1<sup>er</sup> recours, c'est à dire de proximité, qui nécessite des déplacements courts, et l'offre de soins spécialisés, où les déplacements sont nécessairement plus longs.



La polarisation de l'offre de soins en Nord-Pas-de-Calais par bassin de vie

« On peut être précaire et pouvoir recourir aux soins facilement. Le problème quand on se trouve en situation de précarité, c'est qu'on ne recourt pas aux soins parce qu'on s'estime culturellement trop éloigné de la structure de soins, même si elle se situe au coin de la rue. Et que cette situation est aggravée dans le cas où l'accès à la structure de soins paraît impossible »

Olivier Lacoste, Directeur de l'Observatoire Régional de la Santé Nord - Pas de Calais

La question de l'accessibilité aux professionnels de santé, en particulier les spécialistes, pour la population précarisée (mais pas seulement) est-elle vectrice de sous-recours aux soins, sachant que cette thématique est particulièrement prégnante dans le Bassin minier ? Au regard de l'analyse des données sur les actes médicaux réalisés pour certains professionnels de santé (médecins généralistes – infirmiers libéraux – chirurgiens dentistes), cette question mérite d'être étudiée. D'autant qu'il est assez difficile de faire la part des choses dans le sous-recours aux soins des populations, notamment précarisées, entre le facteur culturel et une accessibilité difficile. La question majeure se pose quand il y a cumul de ces problèmes ; une population précarisée ne recourant pas aux soins en raison d'un éloignement culturel et confrontée qui plus est à des difficultés d'accessibilité de l'offre de soins. Attention cependant à ne pas

dresser de raccourci entre précarité et mauvaise santé / sous-recours aux soins, ceci n'est absolument pas prouvé aujourd'hui.

La mobilité et l'accessibilité, notamment des populations précaires, renvoient aussi à une question d'information sur l'offre de transport en commun existante. De nombreux dispositifs adaptés à ces publics existent, or ceux-ci restent très mal connus des potentiels bénéficiaires et ne les touchent pas forcément. Il y a là un vrai enjeu de communication de la part des autorités organisatrices des transports. D'autre part, différentes études menées notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont montré qu'il y avait un apprentissage à la mobilité. Outre la dimension financière, se pose également la question de la capacité à être mobile, à comprendre un réseau de transport en commun, notamment chez les personnes en situation de précarité.

« **Ca ne suffit pas de faire un examen de santé et de constater que la personne a telle ou telle maladie, encore faut-il lui permettre d'intégrer un parcours de soins, d'avoir son médecin traitant et qu'elle puisse y accéder** »

**Didier Michel, Délégué territorial  
Artois Douaisis - Agence  
Régionale de Santé**

## ② **L'accessibilité en transports en commun des équipements de santé présents dans le Bassin minier ou en périphérie**

Afin d'illustrer la question de l'accessibilité des équipements de santé, la desserte en transport en commun des établissements de moyen et court séjour (MCO) a été étudiée, notamment au regard de la qualité de l'offre en transport proposée à la population (qualité et fréquence des lignes structurantes en particulier).

A partir d'une présentation de l'organisation des transports collectifs faite par la Mission Bassin Minier, permettant notamment de distinguer les différents échelons de compétence (régional, départemental et local), les échanges ont permis de mieux comprendre l'organisation de la desserte (hiérarchisation du réseau, logique de dessertes de zones denses, des équipements ou des gares principales) et le principe d'inter-modalité (bus – train). La présentation a également été l'occasion d'aborder les questions d'intégration tarifaire, d'amélioration du niveau d'information des usagers sur l'offre en matière de transports en commun, de souligner la problématique des espaces périurbains mal desservis, ou d'aborder des projets plus locaux tels que le projet de bus à haut niveau de services entre Liévin et Hénin-Beaumont (en lieu et place du tramway), le lien rapide Métropole Lilloise / Bassin minier.

Le constat actuel est la faiblesse d'utilisation des transports en commun pour se rendre dans les établissements MCO, que cela soit de la part des patients ou de leurs familles. Une expérience a été menée au Centre Hospitalier de Lens il y a quelques années pour inciter les patients qui venaient aux urgences d'utiliser les transports en commun pour retourner chez eux et revenir lors de leur visite de contrôle. L'opération s'est arrêtée depuis mais il y a certainement des enseignements à en tirer pour adapter le dispositif. Autre source d'information, les enquêtes Ménages Déplacements, mises en place à l'échelle des autorités organisatrices des transports, permettent de recueillir des données assez fines sur les motifs de déplacement. Dans la mesure où l'un des motifs identifiés est la santé, il pourrait être intéressant d'exploiter ces enquêtes afin d'apprécier le taux de recours aux transports en commun.

Les professionnels de santé observent un taux de fuite des patients du Bassin minier vers la métropole lilloise relativement important. Les liaisons avec Lille sont donc importantes, tout en précisant néanmoins que l'objectif de ces professionnels est de favoriser les coopérations hospitalières entre les établissements du Bassin minier (et de l'Arrageois) et de limiter les fuites vers la métropole lilloise. Un projet est d'ailleurs en cours de montage entre les directeurs d'hôpitaux.

L'objectif poursuivi est de faire des hôpitaux du Bassin minier des pôles de référence et d'équilibre afin de lutter contre les problèmes de démographie médicale parmi certaines spécialités, et de faire en sorte également que certains centres hospitaliers puissent répondre de manière plus pointue sur certaines maladies. C'est un enjeu important pour le territoire afin d'éviter que toute l'offre de santé se concentre sur la métropole lilloise et qu'à terme on se retrouve dans la situation de Toulouse et du désert médical de Midi – Pyrénées. Il est d'ailleurs déjà compliqué de recruter des professionnels de santé, et notamment des médecins spécialistes, sur des secteurs comme Divion par exemple en raison de l'absence de liaison de premier ordre avec la métropole lilloise ; ceux-ci résidant majoritairement au cœur de la métropole lilloise. Une étude de la Mission Bassin Minier sur le lieu de résidence des médecins de l'Hôpital de Valenciennes confirme d'ailleurs la place importante de Lille en termes de lieu de résidence des professionnels de santé.

« **Les directeurs d'hôpitaux travaillent actuellement sur un projet de coopération hospitalière. [...] Il s'agit d'une part de faire en sorte que certains centres hospitaliers puissent répondre de manière plus pointue sur certaines maladies, et d'autre part de réduire les fuites vers la métropole** »

**Marc Mudry, Directeur du Centre  
de Rééducation Fonctionnelle  
« les Hautois » d'Oignies - Groupe  
AHNAC**

L'une des réponses à la fuite des patients vers la métropole s'inscrit aussi dans la nécessité de mettre en adéquation les périmètres de transport en commun et le découpage du territoire par l'ARS en zones de proximité. Partant du principe que la mobilité ne cesse de progresser, y compris au niveau des patients, on ne peut concevoir aujourd'hui que chaque zone de proximité va, avec ses propres ressources, assurer l'offre de soins à la population de son périmètre. Il y aurait donc tout intérêt à renforcer les liens entre zones de proximité et réseaux de transports en commun pour tirer le potentiel et consolider les pôles d'offres, ainsi qu'améliorer l'accessibilité de la population aux professionnels et équipements de santé.

## Les enjeux de vieillissement et développement économique autour des métiers de la santé

### 1 La « gérontocroissance »

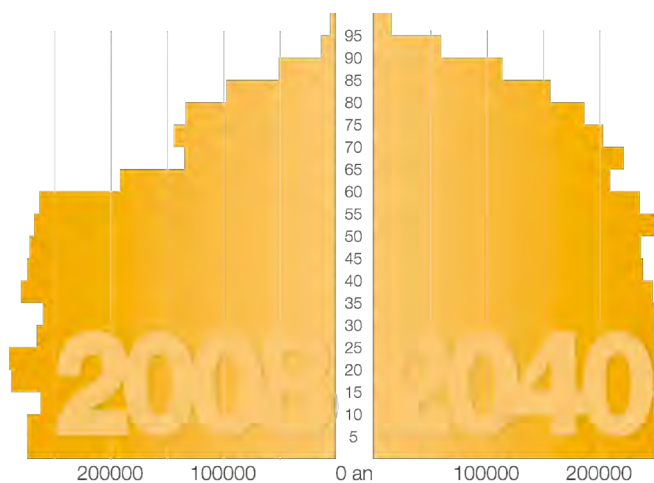
Le vieillissement de la population est un phénomène dynamique qui concerne à l'heure actuelle l'ensemble du territoire national (France métropolitaine), y compris la région Nord-Pas-de-Calais. Pour autant, l'indice de vieillissement, c'est-à-dire le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus rapporté sur celui des moins de 20 ans, montre que le Nord-Pas-de-Calais se situe encore très en deçà de la moyenne nationale<sup>1</sup>. La région figure parmi les régions les plus jeunes de France, toutefois une accélération du phénomène de vieillissement de sa population y est attendue dans les années à venir. En matière de vieillissement, deux grands processus sont observés :

#### >> Le vieillissement par le bas

La structure de la population d'un territoire vieillit, c'est-à-dire que le nombre de jeunes diminue et que l'âge moyen de la population s'élève. La base de la pyramide des âges se réduit progressivement par le non remplacement des classes d'âges les plus jeunes. Ainsi, plus l'âge moyen de la population augmente, plus le phénomène de vieillissement s'accélère et la proportion de personnes âgées croît.

#### >> Le vieillissement par le haut

La structure de la population se renouvelle dans les classes d'âges les plus jeunes ; les volumes restent très proches de ceux observés dans les classes d'âges supérieures. La base de la pyramide des âges ne se réduit donc pas mais le nombre de personnes âgées croît naturellement, c'est ce que l'on appelle le phénomène de « gérontocroissance ». Cette situation s'observe en région Nord-Pas-de-Calais et notamment dans le Bassin minier.



Projections nationales et régionales de la population à horizon 2040  
Insee, 2011

Ce phénomène de « gérontocroissance » est étroitement lié aux indicateurs de fécondité/natalité, d'allongement de la durée moyenne de vie, d'émigration/immigration. Si la tendance actuelle, marquée par une fécondité élevée, un allongement régulier de la durée moyenne de vie<sup>2</sup> et une stabilité de l'émigration/immigration, se maintient en région Nord-Pas-de-Calais dans les années à venir, le phénomène de « gérontocroissance » perdurera. Dès lors que l'un de ces facteurs varie, la « gérontocroissance » est directement impactée. A titre d'exemple, la chute de l'espérance de vie réduit mécaniquement le poids des personnes âgées et limite de fait le phénomène de « gérontocroissance ». En 2004, l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) a réalisé une étude sur le vieillissement de la population. Les projections faites à l'époque ont été comparées aux données du recensement 2010.

Résultat, que ce soit par arrondissement ou par Communauté d'Agglomération, les projections de 2004 sont très proches des résultats observés en 2010, ceci en raison de la stabilité des indicateurs de fécondité/natalité, mortalité/espérance de vie et émigration/immigration.

Ce phénomène de « gérontocroissance » est indirectement produit par le système de santé puisque, si l'espérance de vie est aujourd'hui plus élevée, c'est le résultat du système de santé.

1 L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

2 Gain de 3 mois d'espérance de vie chaque année.



La question fondamentale pour le Bassin minier se résume de la manière suivante ; est-ce que les caractéristiques démographiques de ce territoire resteront les mêmes dans les années à venir ? La réponse à cette question permettant de prévoir, voire d'anticiper, le phénomène de « gérontocroissance ».

Dans l'hypothèse d'une stabilité des indicateurs démographiques, en 2040, la part des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population totale devrait atteindre les 23% en région Nord-Pas-de-Calais, soit de l'ordre de 1 million de personnes, contre 14,3% en 2008 (environ 500 000 personnes). A l'échelle nationale (France métropolitaine), la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus passerait de 17% à 26%. Le phénomène de « gérontocroissance » est donc bien réel en Nord-Pas-de-Calais.

*Estimation de la prévalence de la démence chez les 65 ans et plus dans les communautés d'agglomérations et arrondissements du Bassin minier*  
Etude Lobo et al. 2000 réunissant 11 cohortes représentatives de la population âgée de 65 ans et plus, INSEE  
Traitement ORS Nord - Pas de Calais

	En 2000		En 2010		En 2020		En 2030	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>CA du Bassin minier</b>								
<b>CA de l'Artois</b>	526	1471	625	1781	765	2014	1047	2289
<b>CA de Lens-Liévin</b>	574	1610	721	2141	856	2477	1124	2642
<b>CA d'Hénin-Carvin</b>	269	734	351	967	433	1164	573	1324
<b>CA du Douaisis</b>	385	970	488	1260	592	1527	765	1693
<b>CA de la Porte du Hainaut</b>	346	859	437	1131	511	1350	668	1477
<b>CA Valenciennes Métropole</b>	442	1168	557	1537	673	1878	897	2173
<b>Arrondissements du Bassin minier</b>								
<b>Béthune</b>	728	1983	867	2427	1069	2816	1462	3245
<b>Lens</b>	732	2056	911	2668	1085	3061	1429	3305
<b>Douai</b>	612	1533	781	1998	962	2424	1266	2735
<b>Valenciennes</b>	809	2064	1024	2706	1230	3269	1635	3709
<b>Total Bassin minier</b>	2881	7636	3583	9799	4346	11570	5792	12994

Les effets attendus de la « gérontocroissance » peuvent être classés en 3 familles :

- Dans le domaine de la santé, la micro-croissance, c'est-à-dire un accroissement du nombre de personnes atteintes de maladies chroniques parce qu'elles sont âgées (démences séniles - maladie d'Alzheimer - etc.). Cette tendance ne signifie pas pour autant que les maladies aiguës baissent.

A titre d'exemple, selon une étude de l'ORS de 2004, l'estimation du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus atteintes de démences séniles dans le Douaisis passerait de 612 cas en 2000 à 1 266 en 2030. Dans le cas de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, 170 hommes et 617 femmes en 2000 souffraient de maladies chroniques, ces chiffres passeraient à 360 hommes et 1 060 femmes en 2030.

- Des besoins nouveaux en termes de métiers.

En 2004, l'ORS avait estimé qu'il fallait créer 800 postes d'aides soignantes sur l'ensemble du Bassin minier, 10 000 postes d'assistantes maternelles et assistantes aux personnes âgées, et pour l'ensemble des professions sociales, culturelles et sportives 1 600 créations étaient nécessaires pour prendre en charge le vieillissement de la population.

- Le phénomène de « gérontocroissance » ne signifie pas pour autant que les besoins en équipements pour les classes d'âges les plus jeunes (crèches - écoles maternelles et primaires - collèges et lycées) n'existent plus. Ceux-ci restent d'actualité puisque ces classes d'âges se renouvellent, mais de nouveaux besoins en termes de dispositifs et d'équipements adaptés aux personnes âgées voient le jour.

La nécessité de croiser la thématique du vieillissement avec les autres thématiques relevant d'une problématique plus générale d'aménagement du territoire ; les transports et la mobilité, l'adaptation de l'habitat au vieillissement, les services aux personnes âgées, le maillage et l'articulation des structures d'hébergement... Nécessité également de croiser et de décloisonner les procédures, plans ou démarches existants ; croisement entre le Schéma Régional d'Offre Sanitaire (SROS) et le projet régional de santé, contacts avec les Schémas de Cohérence et d'Organisation Territoriale (SCoT).

## ② L'allongement de la durée de la vie, une opportunité de développement

Suite à une étude prospective menée en 2008 sur les impacts du vieillissement, la Région a poursuivi sa réflexion en 2011/2012 avec le centre de ressources du développement territorial ETD afin d'identifier les opportunités de développement économique que représentait l'allongement de la durée de la vie.

Ces travaux ont mis en valeur les 3 points suivants (extrait du projet de note – R&D Vieillesse – D2DPE – Conseil régional Nord – Pas de Calais): Emplois et activités liés à une meilleure réponse aux besoins

*Mécaniquement, l'allongement de la durée de vie permet à un plus grand nombre de personnes de consommer plus longtemps. Ce simple fait peut déjà être générateur d'activités pour les secteurs du commerce (habillement, alimentation, équipements de la maison), des loisirs (sport, culture, tourisme), etc.*

*Mais les besoins des personnes concernées peuvent aussi être spécifiques en matière d'habitat (domotique, modularité des logements, diversification de l'offre pour faciliter les parcours résidentiels), d'accessibilité (établissements recevant du public, voiries), de mobilité (transport, TIC), d'offre de services et de santé (aide ménagère, professions médicales et paramédicales, bricolage, etc.) et de biens de consommation. Une diversité de secteurs, relevant en grande part de l'économie domestique, sont potentiellement impactés. Ils présentent divers atouts: l'offre de services et de soins, les commerces, etc. sont des secteurs dont les emplois et les activités sont peu délocalisables; la production de biens de consommation, même si elle vise en premier lieu une réponse aux demandes locales, peut aussi permettre de développer les ventes à l'extérieur du territoire.*

*La réponse à ces différents besoins passe par l'adaptation des offres existantes afin de mieux prendre en compte la demande, voire par la création d'activités pour des besoins non couverts. Il en découle une augmentation potentielle du chiffre d'affaires pour les entreprises et des emplois consolidés ou créés. Il convient toutefois de noter que l'impact économique d'actions favorisant le développement d'activités en réponse à la présence de personnes âgées sur un territoire dépend en grande partie de leurs niveaux de revenus.*

*Au-delà de cet impact économique direct, la réponse aux besoins en termes d'habitat, de mobilité, de services, etc., qui se posent avec acuité du fait d'une population âgée plus nombreuse, est également un moyen d'améliorer le cadre de vie pour tous les habitants et donc l'attractivité du territoire.*

### >> Bénéfices sociaux

*Le temps libre dont disposent les individus au cours de la 4<sup>e</sup> étape de leur vie leur permet d'accéder plus longtemps aux loisirs, à la culture, aux savoirs. Il constitue ainsi, à titre individuel, un facteur de bien-être et il revient aux collectivités de rendre visible et accessible l'offre d'activité existante voire de la compléter ou la réorganiser.*

*D'un point de vue collectif, le temps libre des plus âgés constitue d'ores et déjà le moteur des secteurs associatifs, de la vie politique et de l'aide familiale. Or cette ressource est rarement valorisée. A titre d'exemple, l'Insee manque d'éléments sur les équivalents du bénévolat en termes de richesse économique.*

*L'allongement de la durée de la vie signifie également qu'un plus grand nombre de personnes porteuses de savoirs peuvent les mettre à disposition du collectif. Cette mise à disposition ne concerne d'ailleurs pas que les plus âgés mais toute personne disposant de temps libre: elle s'inscrit dans un objectif de consolidation des liens sociaux.*

### >> Coûts évités

*Construire des réponses adaptées aux besoins liés à l'allongement de la durée de la vie peut permettre aux collectivités de réduire, voire d'éviter un certain nombre de coûts liés à la prise en charge de:*

- la dépendance. Par exemple, le maintien à domicile - via une adaptation des logements, une offre de service dédiée et un soutien aux aidants familiaux - et l'hospitalisation à domicile peuvent permettre de réduire le nombre d'entrées en établissements spécialisés et de limiter la création de tels établissements ou de places dans ceux-ci.
- l'isolement. Le maintien du lien social peut contribuer à réduire les risques de précarité et d'exclusion.
- l'accidentologie. Les outils de partage d'information entre les intervenants à domicile (professionnels, aidants, voisinage), les travaux d'adaptation du domicile, la domotique, la télésurveillance, etc. permettent de veiller à la bonne santé des personnes voire d'anticiper certains risques tels que les accidents domestiques.



### ③ La « Silver Economy »

C'est le développement économique lié au vieillissement de la population et à ses consommations ou comment le vieillissement peut être une source de développement économique. La « Silver Economy » est donc une filière qu'il s'agit d'organiser et de structurer en France, en regroupant toutes les entreprises agissant pour et/ou avec les personnes âgées, ceci afin de favoriser la création d'un écosystème de l'innovation propre à cette filière.



La « Silver Economy » a été inscrite parmi les 7 priorités nationales en matière de développement économique futur. Un extrait de la préface de Michèle Delaunay, Ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie<sup>1</sup> permet de mesurer les enjeux économiques que représente la « Silver Economy » :

*En France, les personnes âgées de 60 ans et plus, au nombre de 15 millions aujourd'hui, seront 20 millions en 2030. Le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus sera multiplié par près de 4 en 40 ans passant de 1,4 à 4,8 millions d'ici à 2050... Selon une enquête du Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC) de 2010, les seniors assureront une majorité des dépenses (54%) sur les différents marchés à compter de 2015 : 64% pour la santé en 2015, 60% pour l'alimentation, 58% l'équipement, 57% les loisirs, 56% des dépenses d'assurance... Ce sont les seniors qui déterminent une large majorité de la consommation française.*

#### Le Cluster Senior

Questionnement : Compte tenu du vieillissement de la population, les seniors et les aidants représentent un marché important. Quels nouveaux services développer et quels modèles économiques proposer sur les segments de l'habitat, des équipements, des soins, des loisirs ou encore de la formation ?

Objectif : Regrouper sur le territoire de la CCI Artois, dans un parc d'activités tertiaire dédié, des entreprises de production de biens et de services s'inscrivant dans la réponse à la demande de la population senior. Cette démarche s'inscrit dans les réflexions menées à l'échelle nationale sur la « Silver Economy ».

Marchés ciblés / secteurs économiques :

- objectif économique 1 : transformation et adaptation de l'habitat (en particulier de l'habitat minier) avec pour objectif de réaliser un habitat dont les conditions d'accessibilité et les équipements permettront le maintien à domicile des personnes âgées ;
- objectif économique 2 : organisation d'un système complet de services dédiés à la filière senior, comprenant des activités de design, adaptation de matériels, de commercialisation de solutions technologiques, de e-business, de livraison et services à domicile, aux centres de relation clients, à la formation innovante, à l'e-learning et aux activités de loisirs adaptées.

Principaux projets et perspectives :

- Animation du groupe d'entreprises (vers la constitution d'une grappe d'entreprises)
- Concept House Senior (missions d'assistance en ingénierie et expertises techniques – co-working entre entreprises – etc.)
- Sensibilisation des entreprises aux marchés correspondants, participation groupée à des salons
- Constitution d'un centre de ressources sur et pour la filière (sur le modèle d'Euralogistic)
- Création d'un parc d'activités dédié
- Création d'un Institut de recherche et de formation, en particulier sur les métiers liés au vieillissement

Porteur de projet : CCI Artois



*Le cluster sénior, un exemple de démarche portée par la CCI Artois en région Nord-Pas-de-Calais qui s'inscrit dans les travaux de la Silver Economy*

<sup>1</sup> Dossier de presse – lancement de la filière industrielle Silver Economy – 24 avril 2013



L'objectif de la « Silver Economy » est de proposer une véritable alternative à l'admission dans les établissements pour des personnes âgées dépendantes, afin de favoriser au contraire le maintien à domicile, si possible jusqu'à la fin de vie, et dans un contexte de relations familiale et sociale entre générations. Ces politiques de maintien à domicile supposent toute une série de production de biens et de services qui constituent l'essentiel de la « Silver Economy ».

« Dans la dynamique du Bassin minier, l'idée du programme territoire de soins numérique est de participer à la définition de territoire d'excellence autour de la santé via les nouvelles technologies, et notamment le recours à la télémédecine »

**Didier-Pier FLORENTIN, Délégué territorial Artois Douaisis - Agence Régionale de Santé**

La « Silver Economy » peut être divisée en 5 grandes thématiques : l'offre de biens et de services, la distribution de ces biens et services, la communication sur les biens concernés, le financement des biens et services, le financement des entreprises, et enfin l'organisation de l'ensemble de la filière.

Compte tenu des enjeux en termes de développement économique pour les territoires et de création d'emplois, le thème de la « Silver Economy » a également été abordé dans l'atelier Emploi – Formation de la CPBM, notamment dans le cadre du cercle d'innovation n°3 consacré aux métiers de l'économie résidentielle, du commerce, de la santé, de l'action sociale et liés au vieillissement.

## Le Programme Territoire de Soins Numérique

Le programme :

- Appel à projet à l'attention des Agences Régionales de Santé (ARS), s'inscrivant dans la stratégie nationale pour le numérique
- 3 à 5 « territoires – bassins » éligibles représentant de l'ordre de 200 à 300 000 habitants

Les objectifs :

- Constituer des territoires d'excellence pour l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans les domaines de la santé et du médico-social
- Favoriser l'innovation en NTIC santé
- Renforcer la coordination et la transversalité des acteurs sanitaires et médico-sociaux du territoire dans une logique de parcours
- Construire des systèmes d'information modernes, innovants, collaboratifs et évolutifs

Les enjeux :

- Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur les sujets système d'information/télémédecine : établissements de santé, médico-sociaux, ambulatoire, collectivités territoriales, etc.
- Accélérer ou faire émerger de nouvelles pratiques utilisant les NTIC pour améliorer la prise en charge, les parcours, la coordination entre acteurs de santé, grâce à des financements « exceptionnels » Apporter de nouveaux services aux personnes, aux patients, aux professionnels de santé en s'appuyant sur les systèmes d'information et la télémédecine

Le calendrier :

- Novembre 2013 – mars 2014 : lancement de l'appel à projets
- Mars 2014 : candidatures des ARS et dossiers projets
- Avril – mai 2014 : sélection des projets et financement
- 2014 – mars 2017 : réalisation et évaluation



#### 4 La nécessité d'organiser la prise en charge

Thème récurrent aux trois ateliers Santé organisés dans le cadre de la CPBM, la nécessité d'organiser, de décloisonner et de coordonner la prise en charge des patients, et en particulier des personnes âgées dépendantes. Quand il y a prise en charge de la personne âgée par un collectif, c'est souvent à cette étape que se situe le point de rupture compte tenu de la multiplicité des intervenants, de délais d'attente trop longs, etc. Il y a lieu d'imaginer, au-delà des décloisonnements, des pôles d'excellence dédiés à la prise en charge de la personne âgée dépendante et de la personne handicapée.



#### *Le parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie*

Territoire d'expérimentation : le Valenciennois / Quercitain a été retenu pour la mise en place d'un projet pilote sur les parcours de santé des personnes âgées de plus de 75 ans (démarrage prévu en janvier 2014)

Objectif du projet pilote : accroître la pertinence et la qualité des soins et des aides pour améliorer la qualité de vie des personnes et de leurs aidants dans le cadre d'un parcours de santé se déclinant en 3 sous objectifs

- Améliorer la qualité de vie des personnes et de leurs aidants
- Adapter les pratiques professionnelles au parcours de santé des personnes âgées de plus de 75 ans en risque de perte d'autonomie
- Créer les conditions favorables à la transversalité et à la coordination des acteurs

Le contenu de la démarche : Le projet « parcours de santé » s'articule autour de différentes étapes complémentaires qui doivent permettre d'aboutir à la réalisation d'une feuille de route. Il s'agit de mener un diagnostic territorial de la situation sanitaire et sociale du territoire, de ses besoins, des demandes de la population et des professionnels de la santé afin d'identifier les forces et faiblesses de ce territoire en matière de ressources et d'actions déjà mises en œuvre. Ce diagnostic permet de construire une vision partagée et globale du territoire pour fixer les priorités du « parcours santé ».

# LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Co-animation** Mission Bassin Minier: Benoît BROCCQ, chargé de mission Développement économique/Euralens; Sarah BAMBOU, chargée de mission études socio-économiques; Vincent FROGER, directeur d'études du Pôle Observation Prospective; Mariam ZAFATY, chargée de mission stagiaire  
**Expertise:** Richard AUSTERLITZ, consultant

## Préambule : Le Bassin minier fait preuve d'un remarquable dynamisme économique...

» Bien que la période récente soit notoirement plus difficile en raison d'une conjoncture nationale et européenne défavorable, le Bassin minier a créé des emplois entre 2000 et 2010. Son taux annuel moyen de création d'établissements entre 2009 et 2011 est désormais supérieur à la moyenne régionale.

» Le Bassin minier est maillé par une douzaine de pôles de compétitivité, pôles d'excellence et clusters.

» Les territoires du Bassin minier sont en situation de tirer parti des mutations sociales ou sociétales en cours :

- La présence massive et croissante des « alternants » travaillant dans la métropole lilloise et en important des revenus,
- Le vieillissement de la population,
- La transition énergétique et la Troisième révolution industrielle à l'œuvre dans le Nord-Pas-de-Calais,
- La demande croissante de raccourcissement des circuits de production, notamment en matière alimentaire (favorable au redéveloppement d'une polyagriculture de proximité)

» Le Bassin minier dispose en outre de nouvelles opportunités, dont l'exploitation du potentiel économique n'est qu'à ses prémices : le Louvre-Lens et l'inscription UNESCO.



**PÔLE NUMÉRIQUE CULTUREL**  
 EURACLUSTER FOR SMART CULTURE

*Le Pôle Numérique Culturel, un exemple de cluster, piloté par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et opérant dans les champs de la médiation culturelle, l'e-éducation et le livre numérique, la numérisation et la conservation du patrimoine et la valorisation de la culture.*

## Les Clusters

Le terme « cluster » peut être défini comme « une concentration géographique d'entreprises liées entre elles, de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services, de firmes d'industries connexes et d'institutions associées (universités, agences de normalisation ou organisations professionnelles, par exemple) dans des domaines particuliers, qui s'affrontent mais coopèrent aussi. » (Porter, 1999). Par extension, le terme « cluster » désigne des pôles de développement, générant de l'activité économique à partir des principes de l'« économie de la connaissance », c'est-à-dire par le rapprochement dans un secteur économique et géographique donné des centres de recherche publics et privés, des acteurs de la formation et de l'enseignement, des entreprises et des organisations professionnelles. Différents labels ont été mis en place, notamment à l'initiative des pouvoirs publics, pour soutenir ou générer le développement de clusters. C'est le cas en France avec les « pôles de compétitivité » (politique lancée par l'Etat en 2004). La Région Nord-Pas de Calais a pour sa part décliné cette politique en identifiant des « pôles d'excellence économique » dans son Schéma régional de développement économique (SRDE). Le développement des clusters structure la « Stratégie Économique Euralens » adoptée en 2010.

## ... mais une large part de la population du Bassin minier reste à l'écart de ce développement économique !

Les taux de chômage demeurent désespérément élevés, souvent au-delà de 18%.

Aussi, plusieurs questions se sont imposées dans le cadre du chantier « Formation et Economie » :

Comment créer un « pont » entre ces dynamiques économiques et la population ?

« Près de 50 % des jeunes nouveaux chômeurs sont bacheliers : si l'absence de qualifications demeure un handicap fréquent sur notre territoire, l'inadéquation de la formation aux métiers qui recrutent devient un problème majeur »

**Benoit Decq, Directeur de la Maison de l'Emploi de Lens-Liévin Hénin-Carvin**





Faculté des Sports et de l'Éducation Physique  
Université d'Artois à Liévin

Samuel Dhote

Comment donner à chacun, collégien, lycéen, étudiant, personne sans emploi, une relation de réussite personnelle avec le développement du territoire ?

Quels sont les métiers qui recrutent aujourd'hui dans le Bassin minier ? Quels seront les emplois à pourvoir dans 5 ans, dans 10 ans ?

Comment permettre à la population d'y prétendre, dès aujourd'hui (pour les personnes sans emploi) et demain (pour les jeunes qui sont aujourd'hui en fin de collège ou en fin de lycée) ?

## 1 Une dynamique d'acteurs : plus d'une centaine d'acteurs mobilisés et prêts à agir ensemble au-delà de l'échéance de clôture de la CPBM

La Mission Bassin Minier a proposé, après une série de consultations préalables menées d'avril à juillet 2013, de réunir en « Cercles d'innovation » les familles d'acteurs qui ont la possibilité de proposer et d'agir dans ce domaine :

**>> soit les trois familles d'acteurs porteuses de la logique vertueuse de « l'économie de la connaissance » :**

- les acteurs de la recherche et de l'innovation, capables d'identifier les mutations et d'éclairer l'avenir : universitaires, pôles de compétitivité, pôles d'excellence régionaux, clusters EURALENS,
- les milieux économiques, qui inventent et fabriquent les nouveaux produits et services, et créent les emplois,
- les acteurs de l'enseignement (lycées, établissements d'enseignement supérieur, écoles, centres de formation, acteurs de l'orientation) qui constituent « le pont » avec la population.

**>> A ces trois familles s'est ajoutée une quatrième dimension clé : les territoires, c'est-à-dire les intercommunalités (et leurs outils comme les Maisons de l'emploi, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), ...).**

Les Cercles d'innovation ont été réunis<sup>1</sup> une première fois fin septembre-début octobre 2013, par grands champs d'opportunités économiques :

- Cercle d'innovation n°1 « Matériaux, génie civil, énergies », le 30 septembre
- Cercle d'innovation n°2 « Transports/Logistique », le 2 octobre
- Cercle d'innovation n°3 « Economie résidentielle, Commerce, Métiers de la santé, du vieillissement et de l'action sociale », le 7 octobre
- Cercle d'innovation n°4 « Economie Mauve, Culture, Loisirs, Tourisme, Patrimoine », le 9 octobre

Provisaires de lycées du Bassin minier, responsables de Centres d'information et d'orientation (CIO), de l'insertion (Maisons de l'emploi, PLIE), enseignants-chercheurs des deux universités du territoire, membres des pôles de compétitivité, d'excellence et clusters, représentants des intercommunalités, des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) ainsi que des services de l'Etat (Rectorat, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), sous-préfectures, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), des Départements et de la Région ont participé.

## 2 Les métiers d'aujourd'hui

Au cours de leurs premières séances de travail, les membres des quatre Cercles d'innovation ont tenté d'identifier les métiers qui recrutent aujourd'hui dans les territoires du Bassin minier.

L'objectif de cet exercice, qui ne prétend pas à l'exhaustivité et ne correspond qu'à un instantané, est d'alimenter les acteurs chargés de l'insertion et de la formation, afin de leur faciliter le travail d'adéquation des contenus enseignés actuellement avec les besoins des entreprises et de mieux accompagner les bénéficiaires potentiels dans la construction de leur parcours professionnel.

<sup>1</sup> Le 20 novembre, une nouvelle séance de chaque Cercle a été organisée ainsi qu'une séance commune de synthèse. Les Cercles d'innovation se réuniront à nouveau dès le premier semestre 2014.

**>> Les métiers des matériaux, du génie civil et de l'énergie****(Cercle d'innovation n°1)**

- Métiers du génie civil et de la maîtrise d'œuvre : ingénierie de la construction (avec double compétence architecture / génie civil), ingénierie des travaux publics, économistes de la construction, études / conception, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), suivi des travaux et coordination des corps de métiers (bac +2 / bac +5), deviseurs, bâtiments intelligents et domotique, spécialiste de la rénovation, systèmes constructifs
- Métiers du second œuvre du bâtiment : isolation, plâtrerie, peinture, plomberie, ventilation, chauffagistes, couvreurs, énergies vertes (géothermie, etc.)
- Métiers des travaux publics : «hommes à pied», conducteurs d'engins, maintenance d'engins de travaux publics, constructeurs de routes, entretien des voiries en particulier liées aux nouveaux modes de transports (voiries de tramway, busway, Bus à Haut Niveau de Service (BHNS))
- Métiers de l'énergie : éco-efficacité (conception et gestion à l'échelle de réseaux ou d'un bâtiment), production décentralisée, installation et maintenance des systèmes de transport d'énergie
- Métiers liés à l'eau : construction, gestion, maintenance des systèmes d'assainissement et de traitement
- Métiers liés à la valorisation des déchets et des matières
- Métiers de l'industrie : opérateurs de production, techniciens électrotechniques, techniciens de maintenance, usineurs, chaudronniers
- Métiers de la fibre optique, de l'économie numérique, de l'informatique, de la communication radio, de la téléphonie mobile

**>> Les métiers du transport et de la logistique (Cercle d'innovation n°2)**

- Métiers du magasinage au sens large : préparateur de commandes, responsable d'achat, agent d'exploitation, responsable gestion des stocks, agent d'entreposage, cariste. Le diplôme du CAGES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) n'est plus suffisant et il est nécessaire d'être polyvalent.
- Métiers de la supply chain (gestion de la chaîne logistique : flux de marchandises et d'informations), de l'encadrement : supply chain manager, consultant Enterprise Resource Planning (multimodalité, traçabilité,...), développeur de logiciels de gestion (ERP, APS = Advanced Planning system, WMS = Warehouse Management Systems)
- Métiers de la reverse logistics (= logistique des retours) : gestion et optimisation des flux provenant du consommateur en direction du fabricant.
- Métiers du e-commerce et du drive
- Métiers du transport (voyageurs/marchandises) : conducteur d'autocar, chauffeur poids lourds, chauffeur transports rapides

**Observations :** la prédominance dans les débats de la composante «logistique» dans le binôme « Transports/Logistique» donne un tableau assez parcellaire.



Agence Ferroviaire Européenne à Valenciennes  
Samuel Dhote

**>> Les métiers de l'économie résidentielle, du commerce, de la santé, de l'action sociale et liés au vieillissement (Cercle d'innovation n°3)**

- Les métiers de l'artisanat : métiers de bouche, des services aux particuliers (plomberie, électricité, dépannage informatique)
- Les métiers du commerce : commerce de détail alimentaire, commerce spécialisé (aux dépens des métiers de la très grande distribution généraliste?), restauration rapide
- Les métiers de la vente à distance et liés au e-commerce : drives, programmeurs et managers de sites web marchands, logisticiens, préparateurs de commandes, livreurs,
- Les métiers des services tertiaires à la population : banques, assurances,...
- Les métiers de la restauration et de l'hôtellerie
- Les métiers de l'aide et du service à la personne
- Les métiers liés au vieillissement de la population (âge et dépendance) :
  - \* Pour les nombreuses et croissantes structures d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement : directeurs, gestionnaires, juristes, animateurs, soignants, aides-soignants
  - \* Au domicile (plus forte croissance attendue) : ménage, compagnie, gestion du budget, des formalités et de la maison, soignants (hospitalisation à domicile), aides-soignants, portage de repas et de médicaments
  - \* Les métiers intervenant en amont et en «prévention» du vieillissement : coaching sportif et mental, prévention des troubles
- Et plus globalement, les métiers médico-sociaux liés aux catégories fragiles de la population (enfants, handicapés, personnes malades ou en difficultés sociales) : conseillers en économie sociale et familiale, métiers de la protection

- juridique des majeurs (tutelle et curatelle) et des mineurs, auxiliaires de vie sociale, aides médico-psychologiques, aides-soignants, infirmiers, assistantes sociales.

**Observations :** le développement de ces métiers, dont le besoin croissant ne fait pas de doute, reste néanmoins très corrélé aux capacités financières des collectivités et de la solidarité nationale. La réorientation, actuellement observée, des efforts du « curatif » vers le « préventif » et du tout « hospitalier » vers le « domicile », dans un but d'une meilleure efficacité, peut constituer une opportunité pour le développement de ces métiers. En outre, ces métiers se caractérisent souvent par des emplois précaires, avec peu de perspectives d'évolution et de formation professionnelle. Le regroupement des besoins, des offres, des missions peut constituer une piste de solution.

« Il faut 6 à 8 ans pour qu'un nouveau cursus produise ses premières personnes formées, soit le temps nécessaire pour décider, élaborer, organiser la formation puis mener à terme les premières promotions »

Richard Austerlitz, consultant en Economie de la Connaissance auprès de la Mission Bassin Minier

#### » Les métiers de l'économie mauve<sup>1</sup>, de la culture, des loisirs, du tourisme, du patrimoine (Cercle d'innovation n°4)

- Métiers autour du développement d'applications numériques mobiles destinées à la médiation culturelle : tourisme événementiel, patrimoine (aide à la visite notamment), création et édition de livres numériques, numérisation d'œuvres.
- Métiers liés à la démarche qualité : nouvelles normes en fonction des publics (notamment accueil d'enfants, de familles, personnes âgées, etc.), label vert en hôtellerie, etc.
- Métiers autour du patrimoine : guide-conférencier, assistant de conservation en écomusée, restauration du bâti en pierre, chargé de valorisation dans les collectivités locales, offices de tourisme et sites de la Mémoire.
- Métiers des loisirs sportifs : encadrement ponctuel d'activités sportives : escalade, biathlon, parcours aventure.
- Métiers de l'hôtellerie-restauration
- Métiers d'art : métiers avec multi-compétences : savoir-faire manuels en art/artisanat, savoir-vendre et connaissance des TIC
- Métiers de la communication et du marketing : graphiste Web, web marketer, modérateur de réseaux sociaux

### ③ Les métiers de demain

Décider la mise en place d'un cursus, concevoir les contenus de formation puis former des personnes supposent un cycle de 6 à 8 ans minimum. D'où la nécessité de tenter d'identifier les métiers qui recruteront dans 5 à 10 ans pour y préparer des jeunes qui sont aujourd'hui en fin de collège ou de lycée. Le fruit de ce travail constitue un matériau précieux mais à mettre à jour régulièrement, d'abord à la libre disposition des acteurs de la formation.

Les membres des Cercles d'innovation ont identifié les métiers suivants comme susceptibles de se développer dans le Bassin minier. Il est apparu qu'il convenait également d'accepter l'idée que des métiers sont susceptibles de disparaître ou d'évoluer de manière significative. Bien anticipée, cette réalité incontournable doit conduire à une remise en question permanente et progressive de la carte des formations, sous peine d'orienter immanquablement des jeunes vers des impasses professionnelles.

#### » Les métiers des matériaux, du génie civil et de l'énergie (Cercle d'innovation n°1)

- Métiers de l'énergie : gestion des flux énergétiques (mix énergétique, production/consommation/stockage décentralisés), conception, gestion, maintenance des réseaux énergétiques intelligents, productions alternatives d'énergie et maintenance (en particulier éoliennes), smart grid
- Métiers de la maîtrise d'œuvre : coordination d'entreprises (réponses groupées)
- Médiateurs énergie : sensibilisation et formation des occupants de logements économes
- Métiers de la construction, de la rénovation, de la déconstruction et de la gestion du bâtiment (avec spécialités bâtiments publics, bailleurs sociaux, parc privé) : filière bois, isolation (notamment par l'extérieur), reconstruction, réemploi de matériaux, numérique dans le bâtiment (domotique), efficacité énergétique (Rénovation Thermique 2020), ventilation et traitement de l'air intérieur
- Métiers du diagnostic dans le génie civil (bâtiment, eau, ...)
- Métiers de l'analyse du cycle de vie des matériaux
- Métiers de la chimie verte
- Métiers liés à la valorisation des déchets et des matières



Ecole des Mines à Douai  
Samuel Dhote

<sup>1</sup> L'économie mauve fait référence, non seulement aux métiers directement liés aux activités culturelles (emplois dans les institutions culturelles, patrimoniales, touristiques) mais également aux métiers qui exploitent et prennent en compte les diversités culturelles des consommateurs (marketing) et des salariés (créativité).



- Métiers du transport, du stockage et du traitement des informations numériques
- Métiers de la fibre optique dans le bâtiment (bâtiments communicants): colonnes montantes et horizontales
- Métiers de l'industrie: efficacité énergétique des systèmes industriels motorisés

**Observations:** savoir déconstruire / reconstruire, rénover, réutiliser, réemployer, maintenir opérationnel dans la durée apparaissent comme des évolutions fortes attendues dans tous ces métiers. En outre, la création de sa propre entreprise devient de plus en plus une option dans chacun des métiers.

#### >> Les métiers du transport et de la logistique (Cercle d'innovation n°2)

- Métiers liés au commerce ubiquitaire, à l'e-commerce/drive
- Métiers de la logistique urbaine: optimisation des circuits courts
- Métiers de la logistique hospitalière
- Métiers de la logistique durable: transport fluvial, ferroutage, reverse logistics (économie circulaire), récupération, recyclage, valorisation des déchets
- Métiers visant à optimiser la chaîne logistique: Développeurs d'applications informatiques, responsable certification, traçabilité, coordinateur multimodal, gestion des conflits, planificateur de flux, intégration des technologies 3D
- Métiers liés à la gestion du covoiturage

**Observations:** il s'avère que, particulièrement dans ce domaine, les éléments identifiés ne correspondent pas nécessairement à des métiers nouveaux mais plus souvent à des évolutions fortes de métiers existants, à des nouvelles compétences (langues étrangères), à des combinaisons de compétences par un retour à la polyvalence (technique et commercial). Il convient en outre d'anticiper la disparition probable des petits entrepôts en ville et le phénomène d'ultra-concentration qui va toucher le transport sec routier frappé par la concurrence internationale. A l'inverse, émerge l'imprimante 3D - qui entrainera la baisse des stocks et des flux -, la logistique fluviale et ferroviaire, l'e-commerce, la coordination multimodale.

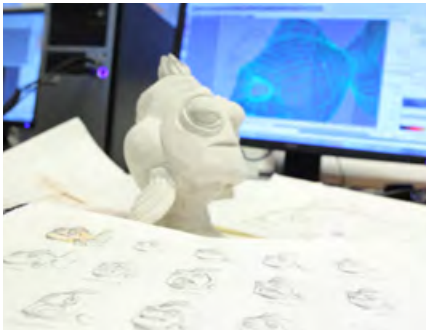
#### >> Les métiers de l'économie résidentielle, du commerce, de la santé, de l'action sociale et liés au vieillissement (Cercle d'innovation n°3)

- Métiers de service accompagnant les changements liés au développement durable, à l'essor de la domotique: bon usage des nouvelles énergies, des nouveaux systèmes de chauffage, de la rénovation thermique, des systèmes numériques de gestion de l'habitation, (intervenants à domicile, formateurs de formateurs, conseillers-vendeurs en magasin ou à distance, etc.)
- Métiers du coaching sportif et des pratiques de sports loisirs, nature,...
- Métiers du e-commerce et du commerce: centres de relations et de services aux clients (portages au domicile)
- Métiers liés au développement d'une agriculture de proximité: accueil et circuits courts, notamment au sein du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.
- Métiers de la conciergerie d'entreprises, investissant de nouveaux espaces: gares, épicerie, drives nouvelle génération, ...
- Métiers liés au vieillissement de la population (âge et dépendance), avec un fort enjeu de montée en professionnalisation (niveau d'études et polyvalence)
- principalement au domicile, auxiliaires de vie, soignants, etc.
- mais aussi métiers de la conception, de la gestion, de l'animation et du management de structures d'accueil atomisées et de très petite taille
- et métiers du design et de l'adaptation de l'environnement aux personnes âgées: génie civil, domotique, ameublement, aménagement d'intérieur, logiciels et matériels informatiques et multimédia, etc.
- Métiers de la vie scolaire: face aux nouvelles obligations d'accueil des enfants handicapés et aux nouveaux rythmes scolaires (animateurs des temps périscolaires)
- Autres métiers médico-sociaux: conseillers en économie sociale et familiale, assistantes sociales, éducateurs spécialisés et sportifs, animateurs socio-culturels, médiateurs sociaux, coordinateurs des parcours de vie et de soins, gestionnaires de cas, diététiciens

**Observations:** il convient d'être vigilant quant à un possible retournement démographique. Le vieillissement de la population est aujourd'hui alimenté par les générations nombreuses du baby-boom. Même si l'allongement de la durée de la vie devrait continuer à alimenter le processus, les générations suivantes seront néanmoins moins nombreuses. Le calibrage des besoins et donc des formations à développer doit être établi avec soin. Par ailleurs, les incertitudes financières affectant les systèmes de solidarité et d'assurance mutuelle dont dépendent nombre de ces métiers rendent l'exercice de prospective périlleux.



Plateforme Multimodale Delta 3 à Dourges  
Samuel Dhote



Supinfocom à Aulnoy-lez-Valenciennes  
Samuel Dhote

#### >> Les métiers de l'économie mauve, de la culture, des loisirs, du tourisme, du patrimoine (Cercle d'innovation n°4)

- Métiers liés au développement d'applications numériques :
  - \* Web développeur, web marketer
  - \* E-tourisme
  - \* Développement de technologies ubiquitaires
  - \* E-éducation : création de contenus numériques et de nouveaux formats
  - \* Gestion et exploitation des Open Data (données numériques ouvertes d'origine publique ou privée)
  - \* Métiers dans les domaines traditionnels de la restauration du patrimoine et de la médiation articulés à ces nouvelles technologies.
- Métiers liés à la recherche de financements de l'économie mauve (mécénat, ...).
- Métiers de la logistique muséale: cf. Réserves du Louvre-Lens. Exemple: RFID (Radio-identification: méthode pour mémoriser et récupérer des données à distance en utilisant des marqueurs appelés «radio-étiquettes») pour la conservation des œuvres.
- Métiers de la création artistique (arts plastiques, audiovisuels, artisanat, design, arts de la table, gastronomie, etc.)
- Métiers du commerce de l'art
- Métiers liés aux hébergements hôteliers alternatifs (éco-gîtes miniers, hébergements thématiques...)
- Formateurs qui accompagnent les hébergeurs volontaires dans leur démarche qualité
- Animateur, développeur réseau qualité et prestataires
- «Marketeur» de l'offre touristique
- Métiers liés à l'accueil et l'offre à destination des sportifs
- Chargés de projets culturels, événementiels, de démocratisation culturelle

**Observations:** les compétences en langues étrangères deviennent totalement incontournables.

#### 4 Le Bassin minier, déjà riche d'initiatives préfigurant les solutions à généraliser

Si les travaux du chantier «Formation et Economie» ont fait apparaître des problématiques à régler et des pistes de solution, ils ont également mis en évidence les nombreuses initiatives et expériences préfigurant ces solutions avec succès, ici et là dans le Bassin minier.

#### >> Actions qui stimulent une stratégie «économie de la connaissance» dans des secteurs jugés porteurs et à une échelle territoriale pertinente:

Clusters EURALENS (dont Pôle Numérique Culturel, Institut des métiers d'art et du patrimoine), cluster Senior, cluster Habitat Bâtiment Intelligent (HBI), pôles d'excellence Euralogistic, Plasturgie et BTP, pôles de compétitivité TEAM<sup>2</sup> et I-TRANS.

#### >> Actions qui offrent, dans des secteurs économiques à enjeux, un lieu géographiquement identifiable aux acteurs correspondants de l'enseignement (du CAP au doctorat en passant par tous les niveaux intermédiaires et alternance), de la recherche (fondamentale, Recherche & Développement, transfert technologique) et entreprises:

Campus du BTP à Bruay-La-Buissière, Campus Euralogistic à Dourges.

#### >> Actions qui visent à anticiper l'évolution des compétences et des métiers pour favoriser l'évolution des formations:

Etudes prospectives lancées par ou pour les pôles Euralogistic, Eco-industries, Automobile-Mécanique-Ferroviaire (identification des «compétences d'avenir» en matière de matériaux composites et de performance industrielle), Energie 2020, pour les Métiers du tourisme (Contrat d'étude prospective).

#### >> Actions qui donnent plus de visibilité aux jeunes (ainsi qu'à leurs parents et aux autres prescripteurs d'orientation) sur les métiers en développement:

- Semaine de l'Industrie, Challenge Mecalive, tournées des ambassadeurs de l'industrie, Log & Play', Salon international des Métiers d'Art de Lens, «Station démonstrative» (techniques d'isolation, panneaux solaires en lien avec le CD2E) au sein du lycée Béhal, Théâtre de l'éco-construction, Lumi watt et Réhafutur à Loos-en-Gohelle, Eco-quartier du Raquet pour les métiers du BTP (Douaisis), Carrefour des métiers des travaux publics et des qualifications, box d'étanchéité à l'air (démonstrateur) implantée dans le lycée Pasteur (Hénin-Beaumont).

Affiche

Salon international des Métiers d'Art de Lens



- Présence au sein des services d'une Communauté d'Agglomération d'une personne dédiée à l'identification concrète des métiers en tension sur son territoire puis à la transmission de cette information dans les écoles auprès des jeunes et des enseignants (Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut).

**>> Actions qui rapprochent les jeunes (ou les personnes sans emploi) des entreprises, et vice-versa :**

- Parrainage, sur des projets précis, de classes de lycéens professionnels ou étudiants par des entreprises (entreprises de la distribution / Lycée Henri Senez d'Hénin-Beaumont, employeurs d'animateurs et de soignants / Lycée Joliot Curie de Oignies, entreprises du béton d'isolation / Institut Universitaire de Technologie de Béthune, etc.),
- parrainage chômeurs / cadres en entreprises (dispositif « parrains de compétence » développé par la Maison de l'emploi de Valenciennes) : validation de « l'employabilité » par un cadre en poste chez un concurrent ou confrère.

### *Un contexte particulièrement favorable à une action résolue dans ce domaine*

La convergence vertueuse innovation-formation-emplois est une priorité centrale du discours présidentiel et gouvernemental depuis plusieurs mois ; Elle constitue un axe stratégique de la nouvelle programmation européenne 2014-2020 et du prochain Contrat de plan Etat / Région ;

Les Universités du Bassin minier ont pris conscience qu'il était vital pour elles de développer une excellence spécialisée et cohérente avec leur environnement territorial (définition de « domaines d'intérêts majeurs »),

L'Education Nationale demande explicitement aux établissements d'enseignement secondaire et supérieur de construire ensemble un continuum de formation articulant les trois années qui précèdent et les trois années qui suivent le baccalauréat, « Bac -3/+3 » (Circulaire ministérielle publiée dans le Bulletin Officiel du 25 juillet 2013),

Le prochain Acte de la Décentralisation est susceptible d'ouvrir aux intercommunalités de nouvelles possibilités pour faire de la formation une nouvelle dimension de leur projet de territoire.



Etudiants

Université de Valenciennes

## **5 L'Intercommunalité : l'acteur pivot pour territorialiser l'« économie de la connaissance »**

Les principes de l'économie de la connaissance, consacrée par la « déclaration européenne de Lisbonne » (2000) s'appuient sur le rapprochement effectif entre les systèmes de production de la connaissance (la recherche, les universités, les laboratoires), les systèmes de transmission de cette connaissance (l'école, la formation, l'apprentissage, l'enseignement) et ce qui permet d'exploiter économiquement ces connaissances, de les mettre sur le marché (les entreprises, les organisations professionnelles).

Ces dynamiques ont pour objet fondamental de susciter la création puis la production à grande échelle de biens et services, intégrant voire anticipant les attentes des marchés par une innovation permanente.

Elles favorisent ainsi le développement de véritables filières industrielles et tertiaires, pourvoyeuses d'emplois de tous niveaux, dont la pérennité repose sur une capacité d'adaptation elle-même assise sur la proximité physique des différentes composantes de l'écosystème : chercheurs, enseignants, entreprises.

La relation recherche / formation permet d'élargir le cercle des détenteurs des connaissances. La mise en contact entre chercheurs et enseignants permet la diffusion de la connaissance, favorise son renouvellement et facilite la possibilité pour les enseignants de suivre la réalité du progrès scientifique et technique.

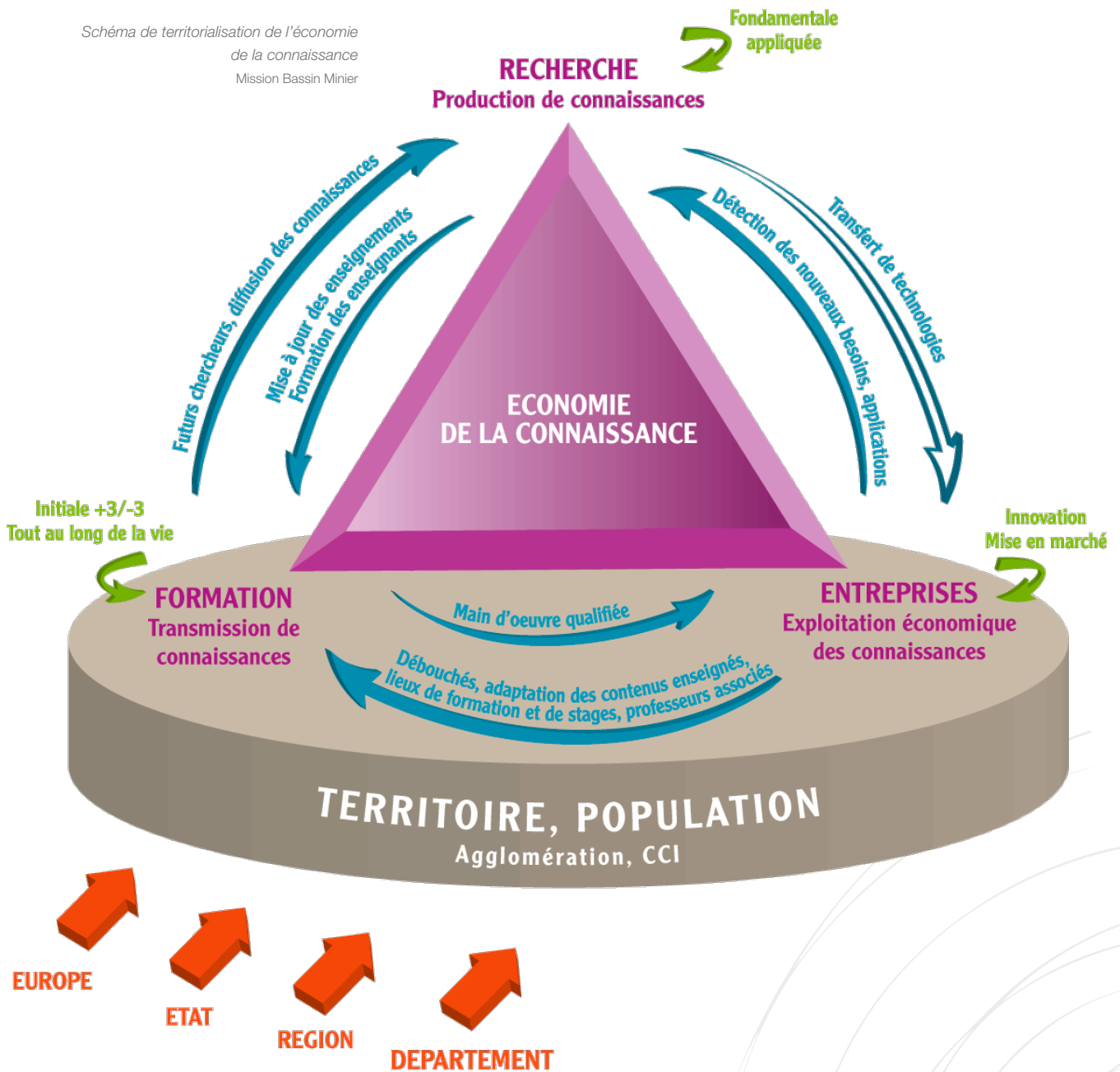
La relation formation / entreprises : l'enseignement fournit la main d'œuvre qualifiée ; en retour, les entreprises identifient les compétences à développer, fournissent des lieux d'apprentissage, voire des professeurs associés et tuteurs.



La relation recherche / entreprises permet la transformation des connaissances produites en nouveaux produits et services mis sur le marché, nouveaux process de fabrication, nouvelles organisations. Les chercheurs explorent de nouveaux champs, dans lesquels peuvent se trouver des futures applications commerciales. Réciproquement, les entreprises sont d'excellentes sentinelles de l'évolution des besoins et offrent aux chercheurs des idées d'applications pour leurs travaux.

Désormais bien connus, ces principes ont induit en France la création des Pôles de compétitivité au milieu des années 2000, déclinée ensuite dans le Nord-Pas-de-Calais par la création des Pôles d'excellence ou encore, dans la « stratégie économique EURALENS », par la mise en place des « clusters EURALENS ».

Schéma de territorialisation de l'économie de la connaissance  
Mission Bassin Minier



Trois constats apparus dans les réflexions du chantier « Formation et Economie » de la CPBM conduisent à apporter trois enrichissements à ces stratégies désormais classiques :

» Force est de constater que si la relation entre la recherche et les entreprises (via les politiques d'innovation et de transfert de technologies) est désormais de mieux en mieux prise en charge, cela se produit parfois aux dépens de la troisième dimension, la formation. Or, il constitue la « courroie de transmission » entre les dynamiques économiques du territoire et sa population. Il convient en outre d'observer que la formation ne se réduit pas uniquement à un outil qui doit s'adapter aux besoins de l'activité économique. Elle s'entend également comme un levier de transformation du territoire, un élément qui précède et favorise tout autant qu'il accompagne le développement. Aussi, les acteurs de la formation en général et de l'enseignement secondaire en particulier (y compris ceux en charge de l'orientation au collège) doivent avoir une place de choix dans le dispositif.

» Les gisements de développement économique et d'emplois ne procèdent pas seulement des évolutions technologiques (exploitées dans le cadre des pôles d'excellence et de compétitivité) mais également d'évolutions sociétales, de secteurs dits traditionnels, de politiques locales, régionales ou nationales dont le territoire peut tirer un profit économique particulier (développement de la destination touristique Louvre-Lens-Bassin minier-Sport de nature-Mémoire, transition écologique et sociale, rénovation thermique des Cités minières, Troisième Révolution Industrielle). C'est pourquoi il convient de ne pas omettre d'appliquer un raisonnement analogue à celui qui est conduit dans les secteurs « technologiques », dans les secteurs de l'économie résidentielle, du commerce, du tourisme, des loisirs, de l'artisanat, du bâtiment, etc.

» Enfin et surtout, afin de permettre à la population de s'inscrire dans ces dynamiques économiques, de profiter effectivement des nouvelles opportunités, d'éviter des systèmes d'excellence « hors-sol », il convient désormais de territorialiser ces stratégies économiques et de faire en sorte que la carte de formation d'un territoire devienne une composante du projet de territoire. C'est ce qui justifie le rôle clé qui doit être donné aux intercommunalités, c'est-à-dire les structures qui élaborent, adoptent et mettent en œuvre les projets de développement territoriaux.



Auchan Petite-Forêt  
Samuel Dhote

« Les cartes de formations ne doivent plus seulement venir en adéquation aux besoins du marché du travail mais doivent également être considérées comme un levier de développement de nouvelles filières économiques et, par conséquent, de création d'emplois »

*Richard Austerlitz, consultant en Economie de la Connaissance auprès de la Mission Bassin Minier*

## 6 « Economie résidentielle », un gisement d'emplois trop souvent négligé ?

L'économie résidentielle fait référence à un concept de sciences économiques relativement récent (début des années 2000). Elle s'appuie en particulier sur les travaux de l'économiste Laurent DAVEZIES. L'Insee définit l'« économie résidentielle » comme l'ensemble des « activités essentiellement destinées à servir les besoins des populations locales permanentes et des touristes ».

Elle regroupe les activités de commerce et réparation automobile, de commerce de détail et réparations, de bâtiment, de transports ferroviaires, de transports routiers de voyageurs, d'agences de voyage, d'activités financières, d'activités immobilières, de services aux particuliers, éducation, santé, action sociale et administration. Elle se distingue de « l'économie productive » qui rassemble les secteurs contribuant à la production de biens qui n'ont pas, a priori, vocation à être consommés sur le territoire (agriculture, industrie, commerce de gros, services aux entreprises) et de « l'économie publique » qui regroupe les trois fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière.

Ces activités permettent de capter des revenus provenant de l'extérieur et d'alimenter l'économie locale. Ces revenus proviennent :

- des retraités (pensions versées par des organismes le plus souvent hors du territoire considéré),



Trophée national de l'innovation logistique 2013,  
Campus Euralogistic à Douges  
Laurent Desprez

- des « navetteurs » ou « alternants » qui résident sur le territoire mais travaillent en dehors, « important » les revenus induits sur leur territoire,
- des bénéficiaires de prestations sociales et transferts sociaux, versés par des organismes situés hors du territoire,
- des touristes, résidents secondaires, étudiants.

Magali TALANDIER, Maître de Conférences à l'Université de Grenoble, a tenté d'estimer la part moyenne de l'économie résidentielle dans les territoires. Elle estime qu'en moyenne en France, 40% des revenus d'un territoire correspondent à l'économie résidentielle, contre 25% respectivement pour la « base économique productive » et la « base sociale » et 10% pour la « base publique ».

Elle souligne en outre qu'il ne s'agit pas de choisir entre les dynamiques productives et les dynamiques résidentielles. Elle émet l'hypothèse d'une synergie positive entre ces deux types d'économies dans le cadre de systèmes territoriaux « productivo-résidentiels » qui intègrent les différentes fonctions territoriales (production, logement, loisirs, retraite, tourisme...). En effet, d'une part, il ne peut y avoir d'économie résidentielle sans économie productive et, d'autre part, l'économie productive fonctionne mieux ou peut être régénérée quand elle est dotée d'un environnement géographique de bonne qualité résidentielle.

Ainsi, les territoires qui offrent, dans un espace géographique compact, cette large palette de fonctions ont eu tendance à mieux résister à la crise durant ces dernières années (ex: Nantes, Rennes, Toulouse...). Si la base productive est historiquement présente sur le territoire du Bassin minier, l'économie résidentielle reste encore à développer.

« Il y a aussi une vie économique en dehors des pôles d'excellence, bien que ces derniers soient essentiels : il faut aussi prendre en compte, comme gisements d'emplois potentiels, des secteurs plus traditionnels mais très présents sur le territoire, tels que les activités industrielles, de services et de commerce »

**Laurent Desprez, Responsable du service Grands Projets du territoire et de l'agence de Lens au sein de la CCI Artois, Délégué Général du Pôle Euralogistic**

### Enquête qualitative menée conjointement par l'IUT de Lens et la Mission Bassin Minier

Depuis septembre 2013, dans le cadre de la Conférence Permanente du Bassin minier, une démarche exploratoire est conduite avec l'Institut Universitaire Technologique (IUT) de Lens, visant à interroger les principaux destinataires des réflexions menées au sein du Chantier n°6 « Formation et Economie ». L'IUT a ainsi mis en place deux focus-groupes composés respectivement de 22 étudiants entre 18 et 20 ans en Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) et de 9 adultes en reprise d'études en DUT, Diplôme Universitaire et Licence Professionnelle à l'IUT de Lens ; l'ensemble de ces personnes résident dans le Bassin minier. Les premiers résultats ont notamment mis en évidence le fait que l'information disponible sur l'offre de formation n'est pas ou peu appropriée par les personnes enquêtées. Par ailleurs, ces publics n'ont pas d'objectif professionnel précis ni même d'idée de parcours ou de trajectoire et les principaux prescripteurs de l'orientation restent les membres de l'entourage proche (parent, ami...). Ils souhaitent un accompagnement fort et tout au long de la vie sur les problématiques de formation et d'emploi. Enfin, les dynamiques initiées par les acteurs économiques et politiques du territoire sont encore peu perçues par eux.



# MAÎTRISE D'OUVRAGE ET GOUVERNANCE

**Animation :** Hervé JOAN-GRANGE, cabinet CODE

## Préambule

Lors des travaux initiaux de la Conférence Permanente du Bassin minier, un atelier avait été consacré aux « Outils, structures, maîtrise d'ouvrage ». Dans le Livre Blanc qui leur a fait suite, il était indiqué que le Bassin minier n'avait manqué ni d'outils, ni de structures, ni de maîtrises d'ouvrage et que l'atelier devait être consacré à l'essentiel, soit mettre en place une nouvelle dynamique opératoire pour constituer un ensemble de réponses pertinentes aux problèmes du Bassin minier.

Loin d'être une abstraction pour initiés, ces questions abordaient une question essentielle : les conditions et/ou les moyens d'améliorer le quotidien des habitants et de mieux « outiller » les territoires pour les rendre plus attractifs et plus compétitifs.

En 2013, la Conférence Permanente du Bassin minier a proposé d'organiser le même exercice dans un paysage qui a profondément changé. L'atelier « maîtrise d'ouvrage et gouvernance » a donc été organisé en synergie et en résultante avec les démarches engagées par les autres ateliers de la Conférence Permanente, dans un souci de cohérence. La riche matière première des autres ateliers a été fort utile pour identifier et comprendre les freins et les dynamiques en cours, sans préjuger de ceux qui pourront apparaître dans les mois et années à venir.

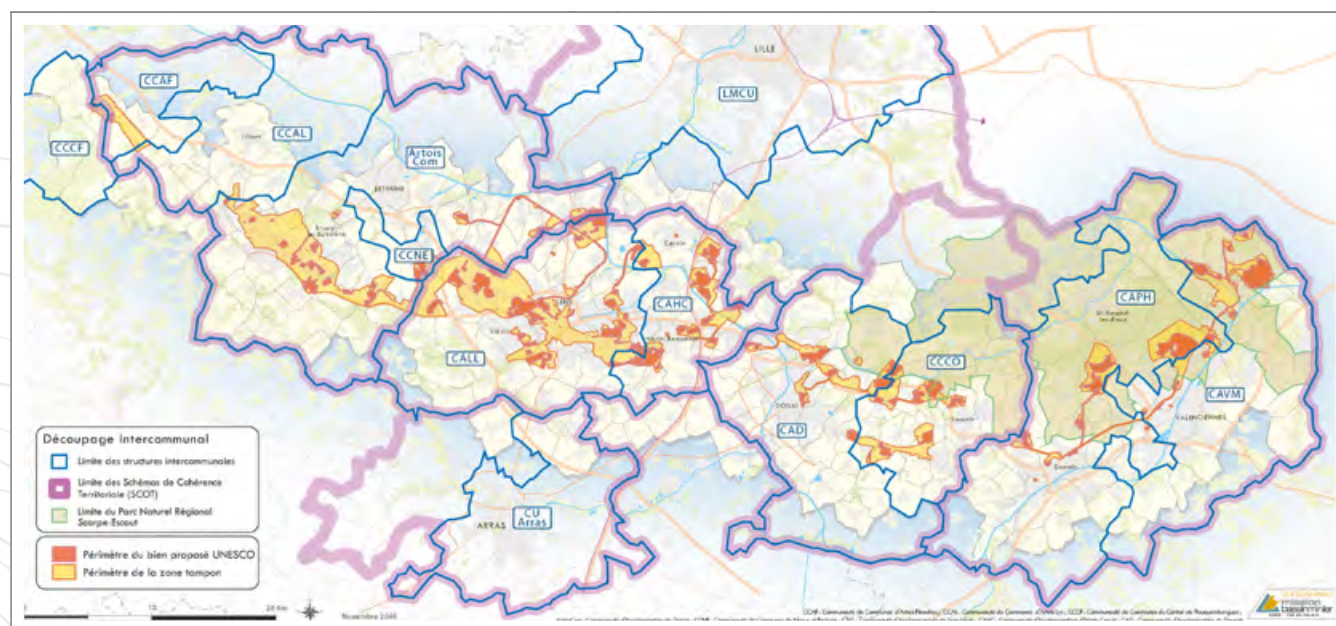
En effet, qu'il s'agisse de la santé, de la formation, de développement économique, de la trame verte et bleue et de l'urbanisme, les enjeux émanant des ateliers thématiques posent la question centrale de l'organisation des territoires tout particulièrement lorsqu'il s'agit de mettre une maîtrise d'ouvrage face à un projet : qui le porte ? Qui le met en œuvre ? Comment le traduit-on au plan territorial ?...

Parmi les enjeux, découlant du diagnostic commun à l'ensemble des ateliers, figurait le souci constant de transversalité. Il visait, en particulier, les structures intercommunales qui devaient fournir le cadre le plus efficace à la bonne résolution des problèmes.

Qu'en est-il ?

Carte des intercommunalités et des SCoT couvrant le Bassin minier et le bien inscrit à l'UNESCO

Carte issue du rapport de candidature à l'UNESCO



## Etat des lieux

### 1 Une multiplication de structures

L'état des lieux initial avait notamment mis en évidence :

- La profusion de structures limitées par la pratique de leurs compétences (action intercommunale) et surtout les conditions dans lesquelles ces compétences étaient exercées (insuffisance de la maîtrise d'ouvrage au quotidien).
- Le manque de réflexion globale et prospective alors que la logique fractionnée (thématique et géographique) du court terme prévalait.
- La multiplicité des outils s'exprimait aussi par une grande diversité de situations et de résultats qui tempérait tout propos définitif et confirmait que tout amalgame serait dangereux et réducteur.

Outils	Date et création		Nature	
	Structure initiale	Structure actuelle	Statut	Fonction
CC de Noeux et environs		1992	EPCI	Institution
CAHC	1968	2000	EPCI	Institution
CALL	1968	2000	EPCI	Institution
CA de La Porte du Hainaut	2000	2000	EPCI	Institution
CC Cœur d'Ostrevent	2000	2000	EPCI	Institution
Valenciennes Métropole	2000	2000	EPCI	Institution
CA Artois Comm.	1973	2001	EPCI	Institution
CA du Douaisis	2001	2001	EPCI	Institution
PNR Scarpe/Escaut		1968	Syndicat mixte	Outil
ADULM	1966	1990	Association	Outil
Mission Bassin Minier		2000	Association	Outil
AULAB		2005	Association	Outil
ADEVIA	1983	2008	SEM	Outil
Label UNESCO (Association BMU 2005)		2003	Association	Projet et outil
EURALENS		2009	Association	Projet et outil
Association Aire Métropolitaine de Lille		2007	Association	Projet et outil
Interscot « Terres du Nord »	2009	Association	Outil	
Pôles métropolitains	<i>Artois-Douaisis, Hainaut (en projet)</i>			

Au cours des 15 dernières années, la gouvernance du Bassin minier a beaucoup évolué, notamment avec la création des communautés d'agglomération et des communautés de communes.

Ajoutées aux structures préexistantes, tout ou partie du Bassin minier est aujourd'hui couvert par :

- 8 établissements publics de coopération intercommunale.
- 7 outils de réflexion et d'aménagement.
- 2 instances de concertation, partagées avec d'autres territoires.
- 2 pôles métropolitains, en projet.

Aux différences de nature et de fonction, s'ajoute une superposition de périmètres. Il en résulte un empilement, caractérisé par la multiplicité et la diversité des parties prenantes. Sans parler de divergences, des priorités et des questionnements propres à chacune de ces structures ont souvent prévalu.

Les limites de ces pratiques ont été mises en évidence à différentes reprises, notamment dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de la Région Nord – Pas de Calais : *Des démarches territoriales nombreuses mais encore trop cloisonnées...Les stratégies territoriales sont souvent*

limitées aux territoires de compétences des structures qui en sont les maîtres d'ouvrage. Or l'aménagement et le développement régional ne peuvent se satisfaire de cloisonnements tant certaines problématiques sont par nature interterritoriales ou ont une influence sur les territoires environnants.

## 2 Une intercommunalité figée

La loi apporte-t-elle des réponses ?

En application de la loi portant réforme des collectivités territoriales (16 décembre 2010), des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) ont été établis.

Ceux des Départements du Nord et du Pas-de-Calais prévoient une importante refonte du tissu intercommunal, excepté dans le Bassin minier où la plupart des communautés vont soit demeurer en l'état, soit ne connaître que des évolutions à la marge.

Ainsi :

- Les communautés d'agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin, de Lens-Liévin et de Valenciennes sont maintenues à l'identique.
- La communauté d'agglomération de l'Artois fusionnera avec la communauté de communes de Noeux et Environs et la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut avec la communauté de communes Rurales de la Vallée de la Scarpe (les deux au 1<sup>er</sup> janvier 2014).

Au total, dans un espace figé par certains aspects, tout est et sera question de volonté politique. Celle-ci commence « prudemment » à s'exprimer à travers de nouveaux outils, de nouveaux espaces de dialogue et de nouveaux espaces de projet.

## 3 Nouveaux outils, nouveaux espaces de dialogue, nouveaux espaces de projet ?

### >> L'Aire Métropolitaine de Lille

L'association « Aire Métropolitaine de Lille » a été créée pour assurer le pilotage d'une démarche de coopération associant les dix-huit principales structures de coopération intercommunale françaises et belges de l'aire métropolitaine de Lille, la Région Nord – Pas de Calais, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, les provinces belges de Flandre-Occidentale et de Hainaut (NB : des coopérations sont à renforcer avec l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et les Programmes Opérationnels européens 2014-2020.)

D'aucuns considèrent que « l'Aire Métropolitaine de Lille » est un lieu « où l'on se parle », où l'on échange ; un lieu utile pour la réflexion, les travaux produits et pour l'entente sur des sujets qui méritent consensus. Ce ne saurait être quelque chose d'autre, se substituant aux intercommunalités.

La perspective métropolitaine est aujourd'hui dans tous les esprits, dans la perspective d'un partenariat assumé par certains, raisonné pour d'autres, et parfois emprunt de méfiance. Les perspectives sont ainsi double : autocentrées pour mettre en valeur ses atouts propres et inscrites dans un cadre élargi, mais avec le souci que « Lille » ne monopolise ni les fonctions, ni les projets.

### >> L'approche inter-départementale

En 2013, les deux Départements ont officialisé une démarche commune afin de mieux coordonner leurs politiques publiques.

Le Plan de gestion UNESCO pose la question de la nécessaire coordination inter-départementale sur des champs aussi cruciaux que les cités-pilotes, la Trame verte et bleue (dans ses volets protection et développement), la médiation vis-à-vis des scolaires, ou encore le tourisme, en relation avec le Louvre-Lens.

La contractualisation déjà aboutie ou en cours de construction des Départements avec les intercommunalités sera une opportunité de renforcement du dialogue.

### >> L'Interscot « Terres du Nord »

Il existait un partenariat informel technique entre les structures en charge de la conception de schémas de cohérence territoriale. Les élus ont décidé de formaliser cette coopération par une convention de partenariat en créant l'Interscot « Terres du Nord » regroupant les SCoT de l'Artois, du Grand Douaisis, de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et de la Région d'Arras.



Séminaire Aire Métropolitaine de Lille, janvier 2013  
Mission Bassin Minier



### >> Les pôles métropolitains

Le pôle métropolitain est un outil de coopération entre des structures intercommunales pour conduire des actions visant à favoriser la coopération entre grandes agglomérations.

Ce label, octroyé par l'Etat, vise deux objectifs principaux : promouvoir un modèle de développement durable et améliorer la compétitivité et l'attractivité du pôle métropolitain, dans la perspective d'un aménagement du territoire infra-départemental et infra-régional.

Par sa nature (il s'agit d'un syndicat mixte), le pôle ne dispose pas de ressources propres. En dernier ressort, la capacité de faire appartient aux intercommunalités qui le constituent.

A ce jour, deux projets intéressent plusieurs territoires du Bassin minier : le pôle métropolitain du Hainaut et celui de l'Artois-Douaisis. Le premier concerne la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, le second les communautés d'agglomération d'Artois Comm., du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de Lens-Liévin.

### >> Le cadre législatif

Plusieurs textes de loi sont ou vont être mis en débat au Parlement. Sans présager de leur contenu définitif, il convient de noter qu'ils visent à élargir le champ de compétences des « métropoles », des régions et des communautés d'agglomération.

## Perspectives

### 1 Que penser de l'organisation actuelle ?

- Est-ce suffisant pour améliorer la gouvernance du Bassin minier ?
- Quel bilan peut-on tirer de l'action des communautés d'agglomération, de communes ?
- Quelles sont les avancées, les limites ?

De l'avis général des intervenants, la multiplication des structures n'a pas favorisé le rapprochement des territoires du Bassin minier. Il en irait de même dans l'hypothèse d'un élargissement des compétences si certains préalables n'étaient pas réunis.

En tout premier lieu, il faudrait instaurer un dialogue plus fréquent, plus naturel et plus abouti entre territoires voisins qui ont tout à gagner d'un travail en commun. En d'autres temps, cet impératif était exprimé en des termes voisins : « mettre de l'huile dans les rouages » pour faire aboutir des actions mobilisatrices, travailler ensemble sur une offre globale et des compétences partagées ou mutualisées afin d'aboutir à de réelles actions et politiques de développement.

Pour autant, il ne faut pas nier les avancées très significatives qui ont accompagné la création des communautés d'agglomération. Mais certaines réalités historiques et sociologiques demeurent toujours vivaces : le sentiment d'appartenance à un territoire, l'absence de culture de projet, le niveau encore insuffisant de la participation des acteurs et des habitants.



Les progrès sont ou apparaissent lents, mais ils sont réels :

- Les équipes techniques se parlent et travaillent aussi ensemble sur des sujets tels que l'eau, les transports, via l'aire métropolitaine, EURALENS, l'Interscot.
- Les conseils de développement – qui ont été mis en place il y a plus d'une décennie aujourd'hui - échangent, se rencontrent, prennent des initiatives, en quête d'information et d'expériences à partager, malgré les obstacles et les difficultés liées à leur grande hétérogénéité (personnalités, moyens, marges de manœuvre).

La multiplicité des structures est une réalité qui ne doit pas effrayer : d'ailleurs, à l'état des lieux initial pourraient s'ajouter d'autres périmètres et découpages (par exemple, ceux issus de l'Agence Régionale de Santé). Il faut accepter cette complexité et se poser la question en termes de dynamique de projet. D'ailleurs, les structures ne recouvrent pas toute la réalité des territoires. Celle-ci résulte tout autant de flux et de réseaux, dont la qualité détermine ce que l'on est capable d'y construire, comme en témoigne – en matière d'ingénierie - le travail conjoint du Parc Naturel Régional Scarpe/Escaut et la MBM, au service de la mise en œuvre du Plan de gestion UNESCO, ou celui mené avec l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune et la MBM sur la déclinaison fine de la trame verte et bleue.

## ② Quelles pistes faut-il approfondir ?

- La création de pôles métropolitains ?
- La création d'une conférence métropolitaine ?
- L'élargissement des compétences de la Région ? De celles des communautés d'agglomération ?
- Les outils du Plan de gestion « UNESCO »

Eu égard aux attermolements qui entourent les textes de loi en débat au Parlement, rien ne donne à penser que les élargissements de compétences envisagés influent de manière significative sur l'action des collectivités concernées.

En revanche, la mobilisation autour de projets d'envergure reste entière.

Elle pose, de manière récurrente, la question du rapport à la Métropole lilloise.

De l'avis général, seule la grande échelle permet les grands projets. Encore faut-il qu'ils soient portés de manière collective, surtout dans la perspective d'un partenariat équilibré avec la métropole. Dit en d'autres termes, seul un Bassin minier structuré peut être fort, si l'émiettement demeure, il ne pèsera pas.

La question ne saurait être limitée à un rapport de force, car métropole lilloise et Bassin minier ont un destin indéfectiblement lié et tout donne à penser que les habitants se sentent métropolitains. Sur un plan formel, cela doit conduire à bien différencier l'aire métropolitaine en tant qu'espace de vie et Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) en tant qu'institution, sachant que beaucoup reste à faire, tant le dialogue est encore peu présent.

Dans ce cadre, la perspective de pôles métropolitains pourrait être une réponse intéressante, dès lors qu'ils fédèreraient autour de grands sujets et de grands projets. Agir « ensemble », donc peser, permettrait de résoudre un autre problème issu de l'histoire et de la culture du Bassin minier : l'absence de leadership. Si, à ce jour, aucun acteur du territoire n'est en mesure d'assumer une telle prééminence, reste la possibilité de rassembler les principaux acteurs du Bassin minier autour d'actions et de projets d'ampleur où chacun trouve le moyen d'asseoir le développement de son territoire.

Encore faut-il ne pas se tromper. Les pôles ont vocation à rassembler dans une perspective offensive et d'ouverture. Ils perdraient en pertinence s'ils apparaissaient comme un moyen de se différencier de façon purement défensive.

### Le Plan de gestion UNESCO : un facteur d'unité

Sans être contradictoire avec la structuration éventuelle des futurs pôles, et sans épuiser l'ensemble des sujets, la mise en œuvre du Plan de gestion met en lumière les enjeux transversaux aux territoires, en termes de gouvernance, de maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière.

Composante essentielle du dossier de candidature, le Plan de gestion repose sur un dispositif de gouvernance défini avec la Conférence des territoires du Bassin minier, les futurs comités locaux du patrimoine mondial et la Mission Bassin Minier, structure gestionnaire du Bien inscrit.

Sa mise en œuvre opérationnelle repose sur les maîtrises d'ouvrage consolidées des communautés d'agglomération pour porter une nouvelle phase des projets de redéveloppement des 5 grands sites de la mémoire, sur celles relatives à la sauvegarde et à la mise en projets des sites miniers à enjeux ... et sur l'ingénierie financière correspondante.

Certains outils de mutualisation sont à étudier pour la bonne gestion des espaces naturels du périmètre UNESCO. Si la « mosaïque structurée » actuelle du Bassin minier évolue vers des pôles aux trajectoires différenciées, elle n'en conservera pas moins l'exigence de trouver des moyens pour préserver et faire évoluer son héritage commun, comme atout dans les stratégies de développement des territoires. Dans le cadre des négociations pour définir les cadres contractuels et les Programmes opérationnels FEDER 2014-2020, la MBM a formalisé le chiffrage de ce Plan de gestion, dans l'objectif de fournir à l'ensemble des composantes du bassin une plateforme commune, de faire œuvre de cohérence et de viser une masse critique qui permettra de peser collectivement sur des décisions.



Signature de l'accord cadre entre la Mission Bassin Minier et la Société Immobilière de l'Artois (SIA),  
7 juin 2010  
Mission Bassin Minier

Reste une question de méthode, considérant que l'un des principaux manques dont souffre le Bassin minier tient à l'absence de modalités de travail en commun sur des perspectives de projet. Un nouvel angle d'approche s'impose alors : partir des sujets, des problèmes à résoudre et non des institutions, concevoir un projet en rapport avec la question à traiter, puis se poser la question de la maîtrise d'ouvrage et de l'ingénierie en capacité de passer à l'opérationnel, ce qui forgera la nature des outils.

En la matière, le Bassin minier se trouve, encore, dans une situation peu favorable, hormis la présence de la Mission Bassin Minier qui ne peut et ne saurait suppléer toutes les insuffisances. Il faut sortir de l'émiettement et doter les territoires d'une ingénierie compétente et étoffée pour s'approprier des dossiers de plus en plus complexes dont dépend, en partie leur aménagement et leur développement.

Enfin, une réflexion spécifique doit accompagner la mise en œuvre du Plan de gestion «UNESCO». Il est à noter qu'avec l'inscription au Patrimoine mondial, l'échelle «Bassin minier», qui était déjà celle de la cohésion et de l'héritage, s'en trouve confortée avec des impératifs de gestion et de valorisation de ce grand «paysage culturel évolutif». La gestion intéresse l'ensemble des institutions, existantes ou à venir, dès lors que les sujets traités visent l'aménagement et le développement des territoires.

## Conclusion

En conclusion, à l'heure où de nouvelles recompositions peuvent intervenir sur le paysage institutionnel, force est de constater que le sujet de la maîtrise d'ouvrage et de la gouvernance reste entier, même si la structuration des territoires et leur capacité à porter des grands projets est un acquis certain.

La Conférence Permanente du Bassin Minier a rempli son office en ouvrant des pistes d'analyses et de réflexions sur l'organisation des territoires.

Par sa capacité à rassembler des acteurs d'horizons divers, elle a permis une parole libre sur un sujet qui – plus que jamais – ne doit pas être «confisqué», sans se substituer aux instances démocratiques qui dessineront le nouveau visage institutionnel du Bassin minier. Comme il l'a été dit plus haut, tout est et sera question de volonté politique, au regard des conditions à réunir pour que le Bassin minier puisse faire face à ses problèmes et relève les défis qui en résultent, dans leur diversité : cadre de vie et quotidien, l'image qu'ont les habitants d'eux-mêmes et de leur territoire, attentes des visiteurs et investisseurs, apports de l'innovation et de l'économie de la connaissance...

*Mare à Goriaux, Raismes*  
Jean-Jacques Delbart







*Béthune en 1970*

IGN 2013



Chapitre

# 3

*Chantier tramway du corridor minier, Samuel Dhote*

## *Les 100 propositions*



# La Trame verte et bleue

*La Trame verte et bleue du Bassin minier, outil de valorisation touristique  
Pour une stratégie d'aménagement et de développement fondée sur les Sports et  
Loisirs de Nature  
«Le Bassin minier Nord - Pas de Calais, Destination Sports et Nature»*

Les propositions présentées dans ce document sont issues à la fois du diagnostic partagé (atelier 1, séance du 30 mai 2013) et du jeu de rôles qui a été au cœur de la séance du 17 septembre 2013, au cours de laquelle les participants ont été invités à se glisser dans la peau d'un organisateur de voyages, et de touristes passionnés de sports de nature ou de culture.

Développer le tourisme dans le Bassin Minier est une ambition crédible au regard des potentialités du territoire, mais le chemin à parcourir est encore long pour réunir l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution d'un véritable territoire touristique.

Les propositions visent à rendre opérationnelle à relativement court terme cette stratégie territoriale audacieuse et décalée. Pour cela, il y a des étapes à respecter, étapes qui peuvent néanmoins être conduites en parallèle. La stratégie s'appuie autant sur une logique de partage des enjeux et des objectifs (schéma d'accueil de la stratégie Bassin minier: Destination Sports et Nature) que sur la programmation d'aménagements de sites et de liaisons, en passant par la définition d'outils de mise en tourisme ou le développement d'événements identitaires.

Cette stratégie fondée sur les Sports et Loisirs de Nature devra s'intégrer à la stratégie globale de mise en tourisme du patrimoine minier. Les propositions ci-après présentées n'épuisent pas le sujet, mais elles ont été construites comme une amorce volontariste visant à imposer le tourisme comme une opportunité de développement territorial (cf. le cercle d'innovation sur l'économie mauve, organisé par l'atelier «formation et développement économique» de la CPBM).

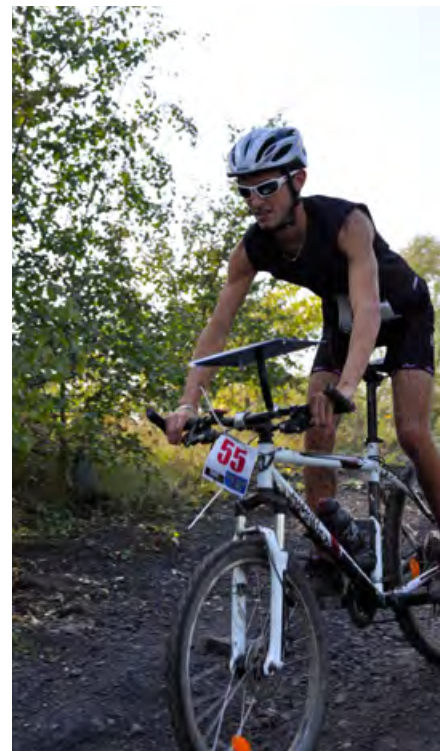
L'ouverture du Louvre-Lens, l'inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial, le développement des espaces de nature support d'activités sportives et de loisirs génèrent des initiatives et des dynamiques de développement de l'offre touristique à différentes échelles sur le Bassin minier. L'objectif est de mieux les coordonner et surtout de rendre lisibles et accessibles pour le visiteur et l'usager ces différentes offres touristiques.

Parallèlement, d'autres priorités liées à la Trame verte et bleue exigent une ambition et un programme d'actions spécifique. Elles font l'objet d'une deuxième série de propositions, qui visent d'une part au renforcement et à la valorisation de la biodiversité et d'autre part au maintien de la qualité paysagère et des activités agricoles.

## OBJECTIF N°1 **Affirmer la stratégie «Bassin Minier: Destination Sports et Nature»**

Le tourisme de loisirs s'articule autour de plusieurs modèles. Le Bassin minier Nord - Pas de Calais présente aujourd'hui une variété de milieux et de sites propice à la valorisation de plusieurs formes de tourisme issues de ces modèles :

- Un tourisme culturel: label «UNESCO», Louvre-Lens, le patrimoine lié à la première Guerre mondiale,
- Un tourisme hérité des activités d'été de montagne s'appuyant sur la topographie particulière des terrils,
- Un tourisme de sport et d'aventure, s'appuyant sur la diversité des sites de pratiques de loisirs sportifs et du réseau d'itinéraires les connectant,
- Un écotourisme de choix s'appuyant sur le réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) et d'autres sites protégés, de sites de nature remarquables et d'itinéraires de randonnées,
- Un tourisme fluvial et fluvestre s'appuyant sur son réseau de canaux, voire ses rivières.



Raid Bassin Minier 2011  
Mission Bassin Minier



## **ACTION N°1** DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE 10 À 15 STATIONS « SPORTS ET NATURE » À L'ÉCHELLE DU BASSIN MINIER DANS LE CADRE D'UN SCHÉMA STRATÉGIQUE

Le cahier des charges du schéma stratégique pourra comporter les axes suivants :

### **>> Valider les activités phares et différenciables, en mobilisant notamment les acteurs de chaque discipline (Fédérations, pratiquants, professionnels)**

Ces activités sont déjà connues : prioritairement, randonnée pédestre, Trail, marche nordique, VTT/VTC, vol libre, course d'orientation, accessoirement équitation, canoë-kayak, escalade et activités « fun » (tyrolienne, via ferrata, luge d'été, Zorb...)

### **>> Structurer et hiérarchiser les sites et itinéraires :**

- Identifier les sites, les « Stations Sports et Nature », mais aussi les sites relais (moins spécialisés mais pouvant conforter la logique de réseau ou apporter une spécificité à l'offre globale),
- Renforcer et diversifier l'offre, tant en termes d'équipements et d'aménagement que de services,
- Articuler l'ensemble des itinéraires, à partir de l'artère principale que constitue la VéloRoute du Bassin minier,
- Assurer la connexion entre les « pôles Sports et Nature » et les autres pôles d'intérêts de la trame verte et bleue et les centres d'intérêts culturels du territoire.

## **ACTION N°2** METTRE EN PLACE UNE CHARTE « BASSIN MINIER : DESTINATION SPORTS ET NATURE »

Cet engagement commun des partenaires, contribuera à l'animation collective de cette offre émergente.

## **ACTION N°3** TRADUIRE CE SCHÉMA DANS LES GRANDS DOCUMENTS D'ORIENTATION (SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE) ET DANS LES OUTILS OPÉRATIONNELS COMME LES PLANS DÉPARTEMENTAUX DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES

### OBJECTIF N°2

## ***Définir un programme d'aménagement des sites et des liaisons***

L'identification et la qualification des sites de pratiques et leur mise en relation constituent la base de la stratégie « Bassin minier, destination Sports et Nature ». L'enjeu est de parvenir à la constitution d'une masse critique, nécessaire au changement de cap et à la captation d'un public plus large.

### ***Sous-objectif 2.1 : Aménager et équiper les stations Sports et Nature pour parfaire les conditions de pratiques d'activités-phares***

L'objectif est ici d'aménager progressivement les Stations Sports et Nature, principales et relais, à partir des activités phares, dont les principales caractéristiques sont détaillées ci-dessous. Ces Stations seront plus ou moins spécialisées, mais l'objectif reste pour autant de favoriser la diversité des pratiques.

## **ACTION N°4** MENER DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE QUELQUES PÔLES D'ACCUEIL DÉDIÉS AUX PRATIQUES DU VTT TECHNIQUE ET SPORTIF À L'ÉCHELLE DU BASSIN MINIER

Le VTT sportif (sur profils descendants) est l'activité différenciable à fort potentiel sur le territoire. A l'exception des régions montagneuses où l'activité est pratiquée l'été, le VTT sportif (Cross country et de descente) est très peu développé voire quasi-inexistant sur les territoires de plaine. Pourtant, la topographie des terrils est un potentiel unique pour développer cette pratique en région.

Cette pratique ne se limite pas à des reliefs et du dénivelé, elle nécessite l'aménagement de pistes dédiées (virages relevés, courbes étudiées, ...) et d'un mobilier adapté pour offrir un maximum de plaisir et de sensation en toute sécurité et pour tous les niveaux.

» Une étude est déjà engagée sur les terrils de Fouquières-Les-Lens, pour confirmer la faisabilité d'un pôle, NaturaSport, dédié à cette pratique du VTT en particulier, du vélo en général. Portée par la CA Lens-Liévin au stade de l'étude, il faudra encourager la réalisation de cet équipement, central dans la stratégie « Bassin minier, Destination Sports et Nature ».

» Une réflexion approfondie doit être menée sur l'identification et l'aménagement d'au moins un autre site d'accueil, à l'Est du territoire dans le cadre des orientations qui auront été définies dans le schéma stratégique global.

### **ACTION N°5 ASSURER UNE PRATIQUE PERMANENTE DE VOL LIBRE À PARTIR D'UN RÉSEAU DE SITES D'ENVOL VALIDÉS PAR LES PARTENAIRES**

Le Vol libre est la 2<sup>e</sup> activité potentielle phare identifiée pour un développement sur le Bassin minier. Les terrils constituent des points d'envol adaptés pour la pratique du parapente. Cette activité permet une découverte unique des paysages du Bassin minier et est très visuelle, autre atout significatif en termes d'image.

Certains terrils, déjà testés pour l'essentiel, offrent des expositions au vent très intéressantes, profitant même d'un avantageux phénomène d'ascendance thermique du fait de la combustion observée sur certains sites. Leur aménagement est modeste, le gain en termes d'image serait rapide. (Terrils 205, 174, 58a...)

### **ACTION N°6 PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS PÉDESTRES ET PRATIQUES ORIGINALES SUR LES TERRILS ET SITES MINIERS ET EN FAIRE DES SUPPORTS DE MÉDIATION SUR LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT**

Très en vogue, les activités pédestres, dont le relief et les dénivelés des terrils apportent une plus-value certaine, sont à développer.

Les terrils, de superficies variables, apportent la topographie nécessaire au développement des trails, de la marche nordique ou de la course d'orientation.

- Il s'agit de participer au Plan de Développement Des Parcours Permanent d'Orientation menés par la ligue Nord-Pas-de-Calais d'Orientation (20 PPO pour les 3 prochaines années, 10 en milieux naturels, 10 en parcs urbains),
- s'appuyer sur les activités d'orientation à des fins de médiation sur le patrimoine ou l'environnement.

S'inspirant des équipements et pratiques d'été de montagne, un ensemble d'activités peuvent être adaptées aux terrils, voire aux anciens bâtiments miniers. Le développement de ce type d'équipements conforterait le niveau de l'offre des pratiques ludo-sportives extérieures, à condition d'avoir une ambition dans leur caractère sensationnel et/ou innovant : Luge d'été, Zorb, Trotinette ou skate de descente, Escalade, accro branche, grimpeur arbre, tyrolienne, via ferrata...

### **Sous-objectif 2.2 : Développer et conforter les liaisons modes doux**

Souvent réduite à cette seule notion de liaison, la Trame verte et bleue ne peut exister que si ses pôles, de toutes natures, sont reliés entre eux. Ce réseau d'itinéraires sera repris dans le schéma stratégique, mais on peut d'ores et déjà le présenter sous la forme hiérarchisée suivante :

### **ACTION N°7 POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT DE LA VÉLOROUTE DU BASSIN MINIER COMME AXE STRUCTURANT DE LA DÉMARCHÉ DE DESTINATION TOURISTIQUE**

L'itinéraire « Véloroute du Bassin minier » traverse le territoire d'Ouest en Est et est intégré au fuseau Calais-Maubeuge. La valorisation des patrimoines culturels (paysagers

et bâtis) ainsi que des pôles de loisirs du territoire, par leur mise en réseau, est l'un des axes majeurs de ce projet à dominante touristique.

L'objectif de la période à venir sera de :

- Conforter l'itinéraire à l'issue du schéma stratégique et assurer sa diffusion
- Assurer la meilleure intermodalité possible entre Véloroute et Gares
- Développer une signalétique et un mobilier urbain communs
- Accompagner et valoriser l'offre de services
- Valoriser l'itinéraire en fonction de la durée
- Attirer les tours opérateurs vélo
- Développer des outils de communication

### en corrélation



Les transports et  
la mobilité  
**Action n°55**

## **ACTION N°8** POURSUIVRE LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES BOUCLES DE LA TRAME VERTE

Les boucles de Trame verte constituent, dans la proposition de schéma d'accueil touristique, le réseau secondaire d'itinéraires de découverte du Bassin minier.

Outre leur fonction de corridor écologique entre de nombreux pôles de nature, l'enjeu de ces boucles est de liaisonner et connecter les lieux clés de découverte, de loisirs identitaires et les équipements touristiques du territoire.

L'enjeu est de favoriser et accompagner la maîtrise d'ouvrage des boucles prioritaires par les Agglomérations dans la démarche de développement touristique s'appuyant notamment sur le projet de véloroute.

La dynamique est engagée. Des 25 boucles du schéma proposé en 2003, 3 ont déjà été aménagées :

- Le Chemin des galibots (CAD – CCCO), les Berges de Scarpe (CAD – CCCO), la boucle des 3 cavaliers (CACH – CAD)
- La Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est saisie du concept et a aménagé sur son territoire un circuit complémentaire (le Domaine des Troues et des Bosses) et a mis en chantier deux nouvelles boucles
- La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a, quant à elle, décidé de mettre en chantier un axe Nord-Sud (Carvin -> Hénin-Beaumont) s'appuyant sur les propositions de boucles initiales
- La CA de Lens-Liévin a engagé une boucle majeure, portant le n°18 dans le schéma de la Trame verte du bassin minier, qui relie les principaux sites miniers, mais aussi les sites de mémoire de la Grande Guerre. Le premier tronçon a été réalisé dans le cadre des accès au Louvre-Lens sur un ancien cavalier

### en corrélation



Les transports et  
la mobilité  
**Action n°55**

## **ACTION N°9** RÉORGANISER, STRUCTURER ET ACCOMPAGNER LA CRÉATION DES CIRCUITS DE RANDONNÉE DE PROXIMITÉ

Les circuits de promenade et randonnées sont le réseau tertiaire de découverte du Bassin minier à une échelle plus locale. Ils constituent une offre de loisirs importante dans la démarche de destination touristique puisque la promenade et la randonnée sont les activités touristiques premières des touristes en vacances.

Actuellement, l'offre sur le territoire est multiple mais inégalement répartie, parfois désuète, très diffuse et manque de cohérence. Nombre des acteurs chargés de ces circuits ont d'ailleurs engagé une réflexion pour optimiser leur offre.

L'enjeu est de :

- réorganiser, réactualiser et homogénéiser l'offre existante : Le modèle proposé est celui des bases d'accueil points de départ/arrivée de circuits de distances et de difficultés multiples (exemple de la base VTT des Collines de l'Artois).
- développer l'offre de randonnées émergentes :
  - \* randonnée équestre, en lien avec les centres équestres,
  - \* randonnée fluviale (Canoë-Kayak notamment), avec un effort de valorisation des lits naturels des rivières et des plans d'eau.

**Point d'alerte 1** : garantir les continuités

Il faut prévoir à la fois une communication efficace auprès de l'ensemble des acteurs du développement territorial pour éviter des projets venant aggraver la fragmentation du territoire, ou interrompant les continuités, et une enveloppe spécifique (passerelles, aménagement de croisements, de souterrains) pour accompagner les maîtres d'ouvrage vertueux.



**Point d'alerte 2:** contribuer aux corridors écologiques

L'aménagement des boucles constitue une réelle opportunité pour «doper» la mise en œuvre des corridors écologiques. Il faut pour cela développer leur dimension environnementale: aménagement de noues et de mares, élargissement des fuseaux de plantation, conquête des parcelles contiguës.

## OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3

**Développer des outils promotionnels**

Quelle que soit l'étendue des publics qu'on vise à travers une politique d'offre ambitieuse, la réussite du pari tiendra pour beaucoup dans la capacité collective des acteurs à faire connaître cette offre, à la promouvoir, à la valoriser.

La structuration administrative éclatée du Bassin minier représente un risque d'éparpillement du discours promotionnel: il est par conséquent absolument nécessaire de mettre en place des outils communs, appropriés par tous.

**ACTION N°10 DÉVELOPPER UN PORTAIL «BASSIN MINIER DESTINATION SPORTS ET NATURE»**

L'accès à l'information, sa disponibilité, sa lisibilité, son caractère complet, autant d'éléments qui étaient ressortis comme l'un des enjeux majeurs du Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) Sports de Nature, alors même qu'on ne parlait pas encore d'une ambition touristique, mais simplement d'une meilleure réponse fournie aux usagers locaux.

L'objectif sera donc de construire rapidement le cahier des charges de ce portail: définir son contenu, identifier les propriétaires des informations à renseigner, construire le partenariat nécessaire à son développement.

**ACTION N°11 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE SUPPORTS TOURISTIQUES VARIÉS**

Parallèlement au portail, il sera nécessaire de développer les supports usuels, dans la lignée du Topoguide sur le GRP du Bassin minier, édité en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre ou du carnet de découverte de 100 sites Patrimoine mondial sorti dès l'annonce de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial.

**ACTION N°12 PROMOUVOIR LA DESTINATION SPORTS ET NATURE PAR L'ÉVÉNEMENTIEL**

Le développement d'événements identitaires, qui mettent en scène les atouts du territoire, contribuent autant à la confirmation du potentiel des différents sites qu'à leur révélation aux yeux du grand public. Le marketing territorial est un véritable outil dans cette perspective.

L'attractivité d'un territoire ne se mesure pas à son équipement technique, considéré comme acquis, mais par son art de vivre et son dynamisme, qui s'expriment à travers ces événements, porteurs de sens. La multiplication des événements est un argument de la capacité du territoire à tenir ses promesses dans le domaine des Sports de Nature.

Ainsi, le Raid Bassin Minier (9<sup>e</sup> édition en 2014), la course des terrils (31<sup>e</sup> édition en 2014), le Challenge VTT des Terrils (2<sup>e</sup> édition en 2014), le Trail des Pyramides Noires (1<sup>re</sup> édition en 2014) ou encore le challenge O'Terrils (1<sup>re</sup> édition en 2015) seront autant de jalons dans l'année qui mettront en scène le Bassin minier.

*en corrélation*

Les transports et la mobilité  
**Action n°56**



#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4

### **Accompagner l'émergence d'une offre de services adaptée**

Les groupes de travail de la CPBM, dans la lignée des travaux menés par les professionnels du tourisme, ont mis en exergue le principal handicap du territoire en matière d'accueil, à savoir son sous-équipement très net en capacités d'hébergement et de restauration.

Ceci est particulièrement vrai concernant la mise en tourisme de la Trame verte et bleue, qui, même si elle se développe dans un territoire très urbanisé, est par nature constituée de sites et itinéraires qui s'éloignent relativement des polarités les mieux équipées.

En outre, on imagine aisément que les usagers de la Trame verte apprécieront d'autant plus de pouvoir rester au contact de la nature lors de parcours itinérant. De même, il est souhaitable de développer une gamme de services en lien avec la pratique de la Trame verte et bleue, sans lesquels, là encore, la mise en tourisme sera difficile. Il faut encourager cette émergence des acteurs.

#### *en corrélation*



La formation et le développement économique  
**Action n°87**  
**Action n°88**

#### **ACTION N°13** ENCOURAGER LA CRÉATION D'UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE

L'hôtellerie traditionnelle fonctionne avec une masse critique. Il n'appartient pas aux investisseurs hôteliers de tester le marché ou de prendre des risques anticipés (on l'a bien vu avec le Louvre-Lens).

Aussi, l'objectif de cette action est de soutenir les projets alternatifs, amorcés par la puissance publique. Les projets visés sont de taille modeste, dont l'objectif sera à la fois d'amorcer la réponse en termes d'accueil, mais aussi de tester des produits, en particulier des offres intégrées.

A l'issue du schéma stratégique, il s'agira d'encourager sur les sites identifiés comme « stations Sports et Nature » le développement de projets d'hébergement. Ce soutien pourrait prendre des formes multiples : partenariat avec les bailleurs (« gîtes miniers »), étude de faisabilité technique, prototypage, aide à l'investissement, optimisation des modes de gestion, commercialisation...

#### *en corrélation*



La formation et le développement économique  
**Action n°86**

#### **ACTION N°14** ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE

Les témoignages effectués lors du premier atelier ont confirmé une donnée connue, à savoir la difficulté, là encore, du démarrage d'une offre de services quand la masse critique n'est pas encore atteinte.

S'il ne saurait être question d'une réponse exclusivement publique à ce déficit, on peut néanmoins s'accorder sur la nécessité d'un encouragement à l'émergence de ces nouveaux services.

Cela peut passer notamment par l'aide apportée à la constitution d'un ou plusieurs groupements d'employeurs, par la sécurisation des carnets de commandes en passant par des achats groupés, par la mutualisation de certaines offres et de leur gestion (par exemple, un VTT loué à Rieulay peut être rendu à Fouquières-les-Lens...).

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°5

### **Promouvoir une gouvernance étendue, favorisant la mutualisation des moyens humains et financiers**

La réussite de ce pari du développement d'une pratique touristique régulière et suffisamment massive pour engendrer une activité économique marchande réside aussi dans la capacité d'une gouvernance à la bonne échelle.

Les sites du Bassin minier restent encore gérés de manière trop locale, et encore inadaptée à une ambition de développement de grande ampleur.

## **ACTION N°15** CRÉER UN OUTIL DE GESTION MUTUALISÉ POUR LES STATIONS SPORTS ET NATURE ET LES SITES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Sans doute est-il nécessaire de promouvoir un outil adapté permettant une approche à la bonne échelle, celle de l'ensemble des Stations Sports et Nature identifiées dans le cadre du schéma (cf action n°1). En effet, on peut considérer qu'on gagnera en efficacité en réduisant le nombre des interlocuteurs chargés ensemble de contribuer à la bonne réalisation des trames vertes et bleues, régionale, métropolitaine et du Bassin minier.

En outre, cet outil propre au Bassin minier serait aussi le porteur d'une stratégie propre, certes contribuant au rayonnement métropolitain mais ayant clairement pour ambition de favoriser le développement de son arc sud.

Cet outil pourrait voir son champ d'intervention s'étendre au fur et à mesure de son ancrage et de sa montée en compétence, pour diffuser sur l'ensemble des sites de la Trame verte et bleue, échappant encore à des structures de gestion intégrée, les bonnes pratiques de gestion et d'animation.

Aujourd'hui, deux échelles de projets se détachent pour réfléchir à cet outil, celle liée à la gestion du label UNESCO, à l'échelle de l'ensemble du Bassin minier et celle liée à la dynamique de la Chaîne des Parcs portée par EURALENS.

Toutes deux ont leur cohérence spatiale, elles s'imbriquent parfaitement, elles sont fondées toutes les deux sur des éléments largement issus du patrimoine minier, et on peut imaginer que les deux cohabitent, collaborent, dans l'attente éventuelle de se fondre pour une optimisation totale. Des solutions intégrées doivent être trouvées pour de grands sites comme celui des Argales à Rieulay-Pecquencourt ou de Chabaud-La-tour à Condé-sur-l'Escaut, qui sont en dehors d'EURALENS.

Sous réserve de la définition de l'échelle la plus opportune, la création de cet outil de gestion adapté (sous forme d'un syndicat mixte comme celui de l'Espace Naturel Lille Métropole par exemple) permettrait :

- de mutualiser les moyens d'investissement et de fonctionnement,
- d'assurer une convergence entre les sites,
- et de contribuer plus efficacement, parce que bénéficiant d'une plus grande surface financière, à l'émergence de l'offre de services évoquée précédemment.

### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°6

## **Contribuer à la préservation et au développement de la richesse écologique du bassin minier**

Au-delà des enjeux de développement touristique, la préservation et le développement de la biodiversité restent des éléments majeurs de la trame verte et bleue, cette préservation se justifiant pour elle-même, privilégiant une démarche biocentrée.

La biodiversité rend des services écosystémiques (épuration des eaux, limitation de la propagation des maladies entre végétaux, présence d'auxiliaires de cultures agricoles, pollinisation...) et a donc un rôle socio-économique. Plus le patrimoine naturel sera diversifié, plus le paysage sera lui aussi diversifié et gagnera en qualité, contribuant ainsi à la richesse du territoire et à son attractivité.

## **ACTION N°16** POURSUIVRE LA VALORISATION ET LA CRÉATION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les corridors écologiques sont des maillons essentiels pour favoriser les échanges écologiques entre les sites. Les appels à projet de la Région, les actions menées lors de l'aménagement de routes, lors des travaux sur les réseaux hydrauliques de surface, la réservation de bandes enherbées sur les espaces agricoles, l'aménagement d'itinéraires modes doux, les chantiers natures et chantiers écoles ... sont autant de leviers et outils permettant la restauration, la valorisation ou la création de corridors. Néanmoins ces corridors restent trop peu nombreux et fragiles.

Aussi, il est important de poursuivre la sensibilisation des différents acteurs et de la population afin de bien inscrire les corridors principaux dans l'aménagement du territoire et d'y appliquer une gestion adaptée, voire développer une stratégie foncière pertinente pour compléter les linéaires existants.



Ces actions peuvent se traduire ainsi :

- Produire un document synthétique valorisant les inventaires réalisés par les multiples partenaires
- Proposer un plan d'intervention hiérarchisé visant à une mise en œuvre opérationnelle des corridors majeurs (identification des espaces, acquisition foncière, aménagement, gestion)

### **ACTION N°17** POURSUIVRE LES EFFORTS FAITS POUR PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE DES CŒURS DE NATURE ET DES ESPACES DE NATURE ET DE LOISIRS ET MUTUALISER LA GESTION DES ESPACES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Sans opposer la biodiversité à la fréquentation d'un site, comme cela est souvent fait, la proposition est d'appliquer a minima une gestion différenciée et dans l'idéal écologique sur l'ensemble des espaces de nature et de loisirs afin d'optimiser la biodiversité sur le peu d'espaces de nature présents sur le territoire. Cette gestion demande pour certains gestionnaires, un changement de pratiques qui s'opère progressivement grâce à la promotion de la gestion différenciée, et demande une sensibilisation de la population qui ne comprend pas toujours ce mode de gestion.

Les actions à mener seraient :

- d'imposer pour chaque site identifié dans le schéma d'orientation visé à l'action n°1, une expertise permettant d'assurer une valeur ajoutée environnementale (biodiversité, démarche HQE, participation des habitants...) lors des aménagements projetés
- de promouvoir - à partir de ces réalisations - cette approche combinée au sein de l'ensemble des autres espaces de la Trame verte et bleue, gérés en dehors des politiques dédiées type Espaces Naturels Sensibles (édition d'un guide des bonnes pratiques, visites de sites, expertise décentralisée...)

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°7

### **Contribuer au renforcement paysager et environnemental de la matrice urbaine et agricole**

En marge des principaux débats menés dans le cadre des deux ateliers Trame verte et bleue de la CPBM 2013, mais au cœur des questions liées plus globalement à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue aux différentes échelles, il est une question majeure autant que sensible, celle de la préservation d'abord, du renforcement ensuite des caractéristiques paysagères et environnementales des matrices urbaines et agricoles, conformément aux objectifs de l'Etat (Schéma Régional de Cohérence Ecologique – volet Trame verte et bleue) et de la Région (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire).

#### **Sous-objectif 7.1 : Mieux connaître les pressions sur les espaces agricoles**

#### *en corrélation*



Urbanisme durable et aménagement du territoire  
**Action n°36**  
**Action n°38**



La formation et le développement économique  
**Action n°91**

### **ACTION N°18** RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉTAT DES « ZONES TAMPONS » OU COUPURES D'URBANISATION

Souvent énoncée comme un enjeu prioritaire, mais aussi souvent malmenée par l'urbanisation galopante, celle des lotissements et des parcs d'activités ou commerciaux périphériques, la préservation des espaces agricoles est au cœur de toutes les démarches de planification spatiale.

Pour contribuer à cette réflexion, il est proposé d'objectiver la connaissance en réalisant progressivement et rapidement un état des lieux de l'état des « zones tampons » identifiées dans le schéma de la Trame verte et bleue du Bassin minier.

Cette étude permettra de mettre en lumière la menace qui pèse sur ces espaces, menace sur la qualité de ces grands paysages ouverts, qui sont essentiels à la perception et à la compréhension du paysage culturel évolutif inscrit par l'UNESCO et plébiscités par Michel Desvignes (Paysagiste, concepteur du schéma directeur Euralens Centralité et de la Chaîne des Parcs), menace aussi sur le maintien d'une activité agricole,

qui doit s'adapter aux exigences de la durabilité (pratiques plus vertueuses, circuits courts...). Mené en priorité dans les « zones tampons », cet inventaire qualifié pourrait être étendu aux espaces agricoles à protéger au regard du Schéma directeur de protection de valorisation et d'aménagement des paysages.

Parallèlement à la démarche de protection et d'économie de l'espace agricole, il est également proposé d'accompagner l'ensemble des promoteurs et concepteurs de projets urbains, immobiliers et économiques, pour assurer dans ces nouveaux espaces une multifonction.

En plus des liaisons douces à créer dans ces nouveaux espaces, il semble important de pouvoir y développer des espaces de nature pour les rendre plus perméables aux enjeux de la trame verte et bleue et en faire autant d'espaces relais entre des espaces prestigieux voisins (cf action n°17).

### **Sous-objectif 7.2 : Protéger les espaces de la Trame verte et bleue par des outils réglementaires et fonciers**

La valorisation de la Trame verte et bleue ne suffit pas toujours à la préserver des pressions urbaines, agricoles, économiques et sociales ; aussi, il est proposé d'utiliser en complément les outils réglementaires. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique - Trame verte et bleue est réalisé en ce sens : inscrire la Trame verte et bleue, définie au 1/100 000<sup>e</sup> dans les documents de planification que sont les SCoT, les PLU, les PLUi... L'urgence est d'agir pour les éléments de la trame verte et bleue les plus sensibles, notamment les corridors principaux du territoire, les anciennes voies ferrées, les zones humides et les lisières forestières.

**ACTION N°19** IDENTIFIER FINEMENT LES ÉLÉMENTS LES PLUS FRAGILES DE LA TRAME VERTE, À L'ÉCHELLE DE LA PARCELLE, ET LES PROTÉGER EN LES INSCRIVANT DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

**ACTION N°20** POURSUIVRE LA DÉMARCHÉ DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE (AU TITRE DE LA LOI 1930 DE PROTECTION DES PAYSAGES) DES AUTRES ÉLÉMENTS DES PAYSAGES MINIERES, TELS QUE LES ANCIENNES VOIES FERRÉES, OU LES ÉTANGS D'AFFAISSEMENT (DANS LA FOULÉE DE LA PREMIÈRE PHASE DE CLASSEMENT INITIÉE AVEC LES TERRILS EN 2013-2014)

**ACTION N°21** ENTREPRENDRE UNE STRATÉGIE FONCIÈRE POUR LA PROTECTION ET LA RESTAURATION D'ESPACES STRATÉGIQUES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Différents opérateurs peuvent être ainsi sollicités en complément des interventions départementales (ENS). A la demande des EPCI et des communes, l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais en lien avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural peut être l'outil stratégique des territoires. Son intervention foncière peut se décliner sur les espaces à risques technologiques (Plan de Prévention des Risques Technologiques de Wingles et Mazingarbe par exemple) ou naturels (création de Zone d'Expansion des Crues), ou des espaces naturels ou à renaturer correspondant aux déclinaisons locales de la trame verte et bleue.

Le foncier acquis par l'EPF à la demande des collectivités pouvant in fine être cédé au Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, autre acteur de la préservation des milieux naturels travaillant en région.

**Sous-objectif 7-3 : Soutenir la « renaturation » de la ville et encourager l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement**

**ACTION N°22** EDITER ET DIFFUSER UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES À L'ATTENTION DES TOUS LES OPÉRATEURS URBAINS

*en corrélation*

Urbanisme durable  
et aménagement  
du territoire  
**Action n°38**



## **ACTION N°23** IMPOSER DANS LES PROJETS URBAINS LA PRISE EN COMPTE D'UN VOLET BIODIVERSITÉ, EN LIEN AVEC LES ENJEUX DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

L'idée est de favoriser la biodiversité dans un maximum d'espaces, d'avoir une logique de transversalité. Certains corridors traversent les centres villes (des cours d'eau, des cavaliers...), les zones économiques, les cités minières et lotissements...

Cette action est à croiser avec les actions précédentes et à mener en concertation avec les élus et les habitants, qui seront les principaux jardiniers de cette nature en ville.

Un travail avec les gestionnaires des grands fonciers à vocation économique et de transport (délaisés routiers, de voies ferrées...) est également à entreprendre pour conforter la multifonction de l'espace et faire des zones d'activités et de divers délaisés des espaces relais de la Trame verte et bleue du territoire. On pense notamment à conforter des pratiques émergentes, qui vont du développement de la gestion alternative des eaux pluviales favorisant la faune et la flore des zones humides à l'implantation de zones de refuges pour certaines espèces (hôtels à insectes, gîtes à chauves-souris, nichoirs...), en passant par le développement de la gestion différenciée et du génie écologique.

## Urbanisme durable et aménagement du territoire

Ce programme d'actions a pour ambition de s'appuyer sur deux ressources exceptionnelles du Bassin minier (son parc minier et la spécificité de ses paysages inscrits pour partie sur la Liste du Patrimoine mondial) pour s'engager dans un aménagement plus durable du territoire et améliorer le cadre de vie de ses habitants, actuels et futurs.

Deux enjeux principaux se sont dégagés de l'atelier qui s'est tenu le 19 septembre 2013 et sont de nature à changer profondément la manière d'envisager la mutation du territoire.

- Adapter la gestion du parc minier aux nouvelles ambitions liées à l'inscription UNESCO ainsi qu'aux stratégies urbaines et sociales des territoires.
- Intensifier l'armature urbaine (notamment autour des axes de transport structurants et des grandes friches requalifiées), protéger et gérer les paysages remarquables et les espaces non encore artificialisés.

Les actions présentées ci-dessous sont de nature à concrétiser ces ambitions. Certaines de ces actions sont déjà bien engagées, d'autres sont émergentes et découlent de réflexions et d'études engagées par la Mission en partenariat avec l'Etat, la Région, les Départements et les EPCI du Bassin minier ainsi que les bailleurs du parc minier.

Certaines ont émergé plus spécifiquement des débats de la Conférence Permanente et devront être précisées, orientées, adaptées afin de gagner en « maturité ». Il s'agit d'un travail qui devra se poursuivre dès le premier semestre 2014, afin d'alimenter les futurs programmes contractuels (notamment Contrat de Plan Etat / Région et Contrats uniques des EPCI) ainsi que les stratégies de planification (notamment les SCoTs, PLU, PLUi).



Cité Maistre à Mazingarbe  
Samuel Dhote

### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1

## **Adapter la gestion du parc minier aux ambitions de l'inscription « UNESCO » et aux stratégies des territoires**

L'inscription de 124 cités minières sur la liste du Patrimoine mondial, les évolutions sociale et sociologique observées sur l'ensemble du parc minier, le potentiel que ce dernier représente pour la structuration urbaine des territoires, la part importante de logements sociaux qu'il continue de représenter dans de nombreuses communes, la masse considérable de travaux qu'il continuera d'engendrer localement, le place au



cœur des enjeux urbains sociaux économique et culturel pour l'ensemble du Bassin minier. Ainsi, la construction d'une stratégie partagée par l'ensemble des acteurs concernés par sa gestion est un moyen d'en faire un atout pour la mutation durable du territoire.

### **ACTION N°24** METTRE EN ŒUVRE UNE DIZAINE DE CITÉS PILOTES SUR LA PÉRIODE 2014-2020

Dans la foulée de la démarche exploratoire en cours avec les cités pilotes, l'objectif sera de traiter au cours de la prochaine période contractuelle une dizaine de cités avec ce même niveau d'exigences. A très court terme, les cités du Louvre font partie des priorités des acteurs (ville, bailleurs, financeurs, outils techniques), mais d'autres cités feront l'objet de ce type d'intervention. Dans le Valenciennois, à l'issue de la réflexion stratégique engagée par Valenciennes Métropole, dans le territoire d'EURALENS, notamment en lien avec les projets de transports en commun en site propre (TCSP) et de manière générale sur des territoires intercommunaux qui sauront construire à cette échelle une réelle stratégie intégrée de requalification du parc minier (cf. action n°30).

Notons que ces opérations « exceptionnelles » nécessiteront une concordance d'enjeux urbains sociaux et de transformation du bâti. Elles s'apparentent aux opérations de renouvellement urbain et n'épuisent pas évidemment les enjeux de la gestion du parc minier. Dans la plupart des cas, les opérations de rénovation thermique, de traitement des façades, des abords et des espaces publics devront se faire de manière dissociées, et échelonnées dans le temps (cf actions n°31 et n°32)

### **ACTION N°25** RÉALISER UN CAHIER DE PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES

Le cahier de prescriptions fixera un niveau d'ambition partagé entre les gestionnaires, les financeurs et les experts pour les futures interventions sur les abords et les façades des cités minières, notamment inscrites sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il permettra de définir, en fonction du niveau d'exigence attendu (ambition UNESCO et valorisation du cadre de vie dans les cités), des coûts d'objectifs qui permettront de mesurer et de calibrer une politique spécifique (cf. action n°26). Ce cahier de prescriptions pourra prendre la forme d'un référentiel pour les bailleurs.

### **ACTION N°26** CRÉER UNE POLITIQUE SPÉCIFIQUE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES QUALITÉS ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES DANS LES CITÉS MINIÈRES

Pour l'heure, les bailleurs mobilisés très fortement sur la construction neuve et la rénovation thermique, n'ont pas de politique pour assurer la rénovation des façades et surtout des abords (traitement « UNESCO » ou non), à la hauteur de la dynamique de valorisation patrimoniale souhaitée par tous les partenaires. Pourtant, il apparaît que leur traitement est un levier important pour améliorer le cadre de vie des habitants, l'image du parc minier et du Bassin minier en général. Dans le cas des cités inscrites à l'UNESCO, il s'agit en plus d'un enjeu de protection de la valeur exceptionnelle et universelle du Bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial. Ceci justifierait la création d'une politique spécifique de la part des bailleurs et qu'elle soit accompagnée par les partenaires engagés dans la mise en œuvre du Plan de gestion UNESCO.

### **ACTION N°27** QUALIFIER ET DÉVELOPPER UNE FILIÈRE LOCALE DE LA RÉNOVATION THERMIQUE ET DE LA VALORISATION PATRIMONIALE

Une intervention massive et déployée sur le long terme dans le patrimoine minier donnera d'abord une visibilité à toute la filière régionale du bâtiment et favorisera un développement pérenne de l'emploi dans ce secteur. Cette visibilité sur le long terme permettra également de soutenir un vaste plan de montée en qualification des ressources humaines dans ce secteur, d'accompagner les efforts en la matière des pôles d'excellence BTP et éco-construction / éco-rénovation présents sur le territoire. Cette montée en compétences sera en outre profitable par ricochet au déploiement des techniques d'amélioration des performances thermiques au reste du parc immobilier régional. Les nouvelles exigences en termes de valorisation architecturale et paysagère sont l'occasion de qualifier toute une filière du bâtiment, de l'aménagement et de l'entretien.

## **ACTION N°28** MENER DES OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION À DESTINATION DES HABITANTS

Les cités minières sont un patrimoine vivant. Il est important de sensibiliser les habitants (propriétaires occupants et locataires) aux qualités patrimoniales de leur cadre de vie et de les conseiller dans leurs projets de rénovation (notamment des façades et des abords) ou dans le simple entretien. Ce travail de sensibilisation, d'information, de conseil est un moyen d'en faire de réels acteurs de la gestion du label UNESCO, et de garantir l'homogénéité des interventions dans le temps. Les CAUE, les bailleurs, les communes peuvent être des relais précieux pour faire le lien entre « ambitions UNESCO » et les aspirations et attentes des habitants.

Ces démarches permettront de faire mieux comprendre aux pétitionnaires les dispositions réglementaires (règlement du PLU ; protection au titre des abords des monuments historiques). Ce travail de sensibilisation pourra s'appuyer sur le cahier de prescriptions architecturales et paysagères (cf. action n°25).

## **ACTION N°29** METTRE EN PLACE UN SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DU DISPOSITIF « CITÉS PILOTES »

Il s'agit de définir les indicateurs et le mode de suivi et d'évaluation afin de mesurer l'efficacité des actions entreprises sur les cités notamment dans le cadre des « cités pilotes » (cf. action n°24) et de vérifier que les ambitions de départ (diversification sociale, ambitions urbaine, environnementale et patrimoniale, mixité fonctionnelle, amélioration globale du cadre de vie et des liens sociaux) se traduisent dans les faits.

### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2

## **Améliorer sur le long terme l'attractivité des « maisons de mines »**

Des logements individuels avec jardins, aux qualités architecturales et paysagères souvent remarquables, les « maisons des mines » sont un marqueur culturel et une formidable ressource pour le Bassin minier. Elles peuvent créer un cadre de vie agréable pour les habitants actuels et futurs sous réserve que l'on soit en capacité d'assurer leur adaptation aux standards de confort sans en gommer les spécificités.

Les actions qui suivent visent à trouver des solutions pour améliorer et garantir l'attractivité des « maisons des mines » sur le long terme afin qu'elles remplissent leur rôle de logements sociaux, qu'elles prennent leur part dans la diversification sociale du Bassin minier, et qu'elles soient porteuses d'une culture et d'une histoire assumée et valorisée.

La valorisation des éléments du patrimoine minier constitue également un support incontournable de la « mise en tourisme » de son inscription au Patrimoine mondial, l'un des nouveaux enjeux économiques pour le territoire.

Il s'agit que ce dernier puisse exploiter pleinement l'impact de l'ouverture du Louvre-Lens, le label UNESCO constituant un levier essentiel de prolongation du séjour des 90 000 visiteurs mensuels du musée. De plus, l'investissement public est en la matière un levier puissant et précurseur de l'investissement privé.

Plus globalement, la reconversion du patrimoine minier doit nourrir l'attractivité résidentielle de son parc de logements, afin d'attirer des populations plus favorisées au bénéfice de la mixité sociale, du tissu commercial et artisanal local et des nouveaux axes de développement choisis par le territoire (innovation, recherche, enseignement supérieur, pôles d'excellence, clusters) qui ont besoin de cadres, de chercheurs, d'ingénieurs, d'étudiants, d'enseignants, etc. résidant sur place pour donner leur plein effet.

Enfin, cette nouvelle considération apportée à un patrimoine collectif, qui cesse d'être un handicap stigmatisant pour devenir un capital pour l'avenir traité comme tel, doit contribuer à modifier le regard de toute une population sur elle-même, lui redonner confiance en elle et des perspectives lisibles et ainsi, un statut d'acteur du renouveau du Bassin minier.

## **ACTION N°30** MENER DES ÉTUDES SUR LA MUTATION DU PARC MINIER À L'ÉCHELLE DES EPCI

Ces études devront croiser l'état du bâti avec une approche sociale, urbaine et paysagère, afin de définir une « vision stratégique des territoires » sur leurs parcs miniers qui puisse alimenter, conforter ou réorienter le Plan de stratégie des bailleurs. Ces études permettront la construction d'une ambition partagée afin de remettre la gestion du parc minier au cœur d'une stratégie d'aménagement du territoire. Ces études devraient être lancées au premier semestre 2014 afin d'alimenter notamment le futur Contrat de plan Etat/Région et les Contrats Uniques des EPCI.

### en corrélation

La formation et le développement économique  
**Action n°85**



## **ACTION N°31** FAIRE UN INVENTAIRE QUALIFIÉ DES LOGEMENTS NÉCESSITANT DES RESTRUCTURATIONS IMPORTANTES

La mise aux normes des logements miniers entreprise dans le cadre de la politique GIRZOM montre ses limites. L'intervention en milieu occupé, la nécessité de rentrer dans les normes de l'ANAH, le manque de prise en compte des spécificités des typologies d'origine ont conduit à une généralisation à outrance des extensions inférieures à 14 m<sup>2</sup> pour accueillir entrée, salle de bain, et parfois une cuisine. Cette systématisation a pu conduire à des solutions qui ne sont aujourd'hui plus adaptées à un parc qui doit se « banaliser ».

### en corrélation

La santé  
**Action n°84**



Il s'agit donc d'analyser typologie par typologie, les atouts et faiblesses des différents logements présents dans le parc minier, notamment en fonction des problèmes de distribution intérieure (inadéquation entre la surface et le nombre de pièces, petite taille des « pièces de jour », ...). D'en préciser les possibilités d'évolution à court, moyen et long terme qui seront priorisées en fonction d'une approche globale (sociale, urbaine, patrimoniale) et en fonction de financements complémentaires mobilisables (à mettre en relation avec l'action n°32).

## **ACTION N°32** CRÉER UN « MODE D'EMPLOI » RÉFÉRENTIEL DE RÉNOVATION THERMIQUE ET D'ADAPTATION DES TYPOLOGIES DES LOGEMENTS, AVEC LES BAILLEURS POUR GUIDER UNE PROGRAMMATION À LONG TERME

En ce qui concerne les opérations d'amélioration thermique dans le parc minier, la performance énergétique de classe C peut être atteinte de manière systématique alors que l'atteinte du label « BBC rénovation » (104 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>/an) passe forcément par une intervention lourde sur l'intérieur du logement, entraînant des interventions qui ne sont pas forcément utiles ou prioritaires (ex : changement des carrelages encore en bon état pour isoler le sol...).

### en corrélation

La santé  
**Action n°84**



Ainsi, en dehors des quelques opérations pilotes qui permettront une intervention très ambitieuse et simultanée sur les espaces publics, la restructuration des logements, le traitement des abords et façades, il est peut-être plus judicieux de raisonner en « bouquets de travaux » à échelonner dans le temps en fonction des interventions prévues (réalisation d'une isolation de plancher quand le carrelage est réellement à changer, installation de menuiseries performantes quand celles en place sont réellement à changer, ...).

Il en va de même pour la restructuration interne de certains logements qui pourrait être nécessaire à long terme (cf. action n°31) mais qui n'est pas envisageable à court terme.

Ainsi, il est proposé de créer un « référentiel de rénovation thermique et d'adaptation des typologies ». Ce référentiel permettra de définir pour chaque type de logements (plus de 800), les interventions nécessaires et envisageables à court, moyen et long terme. L'avantage de cette approche « d'ordonnement des travaux », permet tout à la fois de répondre à des contraintes financières et techniques à court terme, sans pour autant abandonner l'ambition d'une haute performance thermique, d'une meilleure distribution du logement et d'une valorisation patrimoniale à moyen et long termes.

## **ACTION N°33** LANCER DES OPÉRATIONS INNOVANTES POUR ACCOMPAGNER LES ACQUÉREURS

La vente du parc minier fait partie intégrante du Plan de stratégie des bailleurs, le produit de cette vente est réinjecté notamment dans la production de logements neufs. Mais la vente des logements doit également être utilisée comme un outil de diversi-

### en corrélation

La santé  
**Action n°84**





fication sociale au sein du parc minier, ce qui n'est pas forcément mécanique. Vente d'immeubles à rénover, coopérative d'habitants pour grouper des travaux,... Pourquoi ne pas imaginer de vendre des logements en partie rénovés dans lesquels l'aménagement intérieur serait laissé à la charge des acquéreurs ?

en corrélation



La santé  
Action n°84

La formation et  
le développement  
économique  
Action n°96

### **ACTION N°34** EXPÉRIMENTER ET CONSTRUIRE DES PARTENARIATS EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION THERMIQUE

Des expériences sont actuellement menées par Maisons et Cités et le Groupe SIA Habitat dans le cadre d'un appel à projet ADEME Région et de l'opération Réhafatur. Elles seront évaluées et pourront donner lieu à de nouvelles démarches dans une logique de mutualisation et de complémentarité. Bien que les opérations de rénovation thermique engagées par les bailleurs avec des cabinets extérieurs permettent aujourd'hui d'assurer une performance thermique satisfaisante dans des coûts conformes aux normes des autres opérateurs HLM régionaux et nationaux, les bailleurs continueront à lancer sur la période 2014-2020, de nouvelles expérimentations et partenariats. Ils auront pour but de trouver des solutions (procédés constructifs, nouveaux matériaux, éco-matériaux,...) permettant d'améliorer la qualité et (ou) les coûts de la rénovation thermique.

en corrélation



La santé  
Action n°80  
Action n°84

### **ACTION N°35** SENSIBILISER LES HABITANTS À LA THÉMATIQUE DES JARDINS ET DE L'ALIMENTATION

Le jardin fait partie de la culture populaire du Bassin minier, on peut y développer un discours et des actions autour de l'environnement, de l'appropriation de son cadre de vie, de la santé par l'alimentation, de l'échange et de la solidarité. Les villes, les bailleurs et les départements pourraient développer des actions en partenariat avec les écoles, les associations locales, le Parc Naturel Scarpe-Escaut, les « petits agriculteurs ». De la simple sensibilisation, à des projets de coopératives d'habitants, en passant par des actions liées à l'entretien des haies, ces actions diverses prenant comme support le jardin, sont de nature à mieux impliquer les habitants aux projets tout en améliorant sensiblement leur santé et leur cadre de vie.

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3

### **Mettre le paysage au centre des stratégies d'aménagement du territoire**

Le Paysage (urbain, naturel et néo-naturel) est défini par la Convention européenne du paysage comme un « bien commun » qui participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social.

Il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois. Considéré comme tel, le paysage ne peut être une « valeur d'ajustement » de l'aménagement. Le bassin minier est un « paysage culturel évolutif » sur lequel peuvent s'appuyer les stratégies de développement des territoires.

Les actions qui suivent visent à le valoriser en tant que ressource, en faire un outil d'intégration des politiques sectorielles (habitat, transport, développement économique,...), un vecteur d'attractivité touristique. Enfin, la mise en place de « plans de paysages » pourrait être un moyen de faire jouer aux habitants un rôle actif dans la valorisation et la transformation de leur cadre de vie.

en corrélation



La Trame verte  
et bleue  
Action n°18

### **ACTION N°36** CONCEVOIR UN SCHÉMA DIRECTEUR DES PAYSAGES REMARQUABLES DU BASSIN MINIER

Sur le principe du Schéma de Trame verte et bleu du Bassin minier, ce Schéma définirait des objectifs partagés à l'échelle du Bassin minier, afin de concilier protection des paysages et développement du territoire. Ce Schéma pourra s'appuyer sur les nombreuses avancées en termes de diagnostics, d'inventaires, mais également de réalisations ou de schémas réalisés à des échelles plus locales (portés par les SCoT et le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut) ou plus globale (SRADDT, Cadre de cohérence). Ce Schéma devra interroger et articuler les projets et politiques en œuvre. Il poursuivra

un triple objectif: protection et valorisation des paysages notamment inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, développement des territoires, lutte contre l'étalement urbain (notamment en protégeant le foncier agricole, en lisière et au cœur des zones urbaines constituées).

### **ACTION N°37** METTRE EN PLACE DES « PLANS DE PAYSAGE », EXPRESSION DE L'ASPIRATION DES POPULATIONS

C'est un outil particulièrement bien adapté aux nouveaux enjeux liés à la gestion du paysage culturel évolutif « Bassin minier ». L'élaboration d'un Plan de paysage à l'échelle d'un territoire cohérent (en termes de caractères paysagers, de gestion et de gouvernance) permet aux collectivités locales d'assurer sur un paysage donné, une meilleure cohérence entre leurs stratégies de protection, de gestion et d'aménagement. C'est un projet à portée non réglementaire mais qui a vocation à alimenter les documents de planification (SCoT et PLUi) et à aboutir à un Plan d'actions (cf. action n°38).

De plus, en définissant des « objectifs de qualités paysagères »<sup>1</sup> et en imaginant un programme d'action à destination des populations, ces Plans de paysage seraient l'occasion de faire des habitants des acteurs de la gestion et de l'évolution de leur paysage culturel évolutif.

### **ACTION N°38** TRADUIRE LES AMBITIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PAYSAGES DANS LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION

Protéger les paysages remarquables au titre de la loi 1930: la proposition de classement de 79 terrils au titre de la loi 1930 devrait aboutir d'ici la fin de l'année 2014. Ce classement va permettre de reconnaître l'intérêt national des terrils et d'en protéger les spécificités historiques, scientifiques, pittoresques. Leur classement sera l'opportunité pour les gestionnaires de mettre en place des plans de gestion qui permettront de préciser leurs vocations et de concevoir des modes de gestion appropriés. Une deuxième phase de classement doit être engagée afin d'élargir le périmètre à d'autres éléments qui mériteraient une protection spécifique (cavaliers, étangs d'affaissement, certaines parcelles agricoles,...).

Mettre le paysage au cœur des stratégies de planification: au-delà des outils réglementaires, le paysage doit également être au cœur des stratégies de planification. Pris comme un objectif en soi, un « projet de paysage » est en capacité de mettre en cohérence les logiques sectorielles qui en rentrant trop souvent en concurrence, compliquent et empêchent parfois l'émergence d'une réelle stratégie d'aménagement durable du territoire. Ceci nécessite un travail de sensibilisation des acteurs locaux et la construction d'une culture commune du paysage en amont du travail de planification. L'exemple de la Communauté de Communes des deux Caps montre qu'un « Plan de paysage » est un outil efficace pour construire un « projet de paysage » qui soit au cœur de l'élaboration d'un SCoT ou de futurs PLUi.

### **ACTION N°39** ALLER VERS UNE OPÉRATION GRAND SITE, À L'INSTAR DU SITE DES DEUX CAPS

La notion de « Grand Site » trouve son origine dans la politique publique conçue il y a plus de trente ans (1976) par l'Etat dans certains sites classés parmi les plus renommés et soumis à une forte fréquentation.

Une Opération Grand Site a pour vocation la mise en place d'une politique de préservation et de gestion durable de territoires particuliers, qui ont en commun d'être des territoires remarquables (pour leurs dimensions paysagères, naturelles et culturelles), d'être classés au titre de la loi de 1930, d'accueillir un large public dont la présence menace la qualité patrimoniale du territoire, et de faire l'objet d'un consensus local pour engager une démarche ambitieuse au service du site.

En région Nord-Pas-de-Calais, le Site des deux caps est labellisé Grand site de France depuis 2011. En janvier 2012, suite à la visite d'une délégation de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) au sein du Ministère de l'Eco-

#### *en corrélation*

La Trame verte  
et bleue  
**Action n°18**  
**Action n°20**



<sup>1</sup> «Objectif de qualité paysagère» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.

logie du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) accompagnée par la directrice du Réseau des Grands Sites de France, le MEDDE a jugé possible un Opération Grand Site sur le Bassin minier sous certaines conditions et sous réserve d'éléments à clarifier et à valider par les acteurs locaux, la DREAL, la DGALN et le Réseau Grand Site de France.

Il s'agit là d'un premier pas vers une démarche qui viserait à mettre en place un Plan d'actions ambitieux en vue de promouvoir et de gérer l'accueil du public sur des sites emblématiques du Bassin minier, classés au titre de Sites (cf. action n°38) et potentiellement sensibles. On pense notamment à des sites prestigieux comme les terrils du 11/19 dont l'augmentation de la fréquentation (notamment suite à l'implantation du Louvre-Lens) risque à terme de poser des problèmes d'érosion de ses sommets.

### **ACTION N°40** ENGAGER UN PLAN D' ACTIONS POUR LIMITER LA POLLUTION VISUELLE DES IMPLANTATIONS PUBLICITAIRES

Engager un plan d'actions pour limiter la pollution visuelle induite par les implantations publicitaires dans le paysage du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial. Le Code de l'environnement, permet d'assurer la protection du cadre de vie en fixant des règles applicables à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes. Il semble intéressant d'effectuer une analyse à l'échelle du territoire pour recenser les installations publicitaires qui portent atteinte au paysage, identifier des secteurs clefs (entrées de villes, axes traversants et structurants...) sur lesquels il faut agir en priorité et accompagner les territoires concernés (communes et EPCI) à mettre en place un plan d'action pour « résorber » ces « points noirs » paysagers.

Ce plan d'actions veillera, a minima, à faire appliquer la réglementation lorsqu'elle n'est pas respectée et ira jusqu'à mettre en place des règlements locaux de publicité lorsqu'ils s'avèrent nécessaires.

### **ACTION N°41** METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

Outil essentiel pour assurer la veille, la sensibilisation et la bonne gestion du « paysage culturel évolutif », l'observatoire photographique est un outil de connaissance, support d'analyse de l'évolution des paysages et un outil de sensibilisation au paysage pour les habitants; sa mise en place semble donc être essentielle pour accompagner la gestion sur le long terme du bien inscrit au Patrimoine mondial. Il pourra s'inscrire dans la continuité ou en complémentarité avec celui du Parc Naturel Transfrontalier déjà mis en place. Ce dernier illustre des thématiques représentatives du territoire du Parc naturel et de ses problématiques (ex: les paysages arborés, les paysages miniers et industriels, la place de l'eau dans le paysage...).

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4

### **Articuler urbanisme et transport, et intensifier la ville autour des projets structurants et des friches requalifiées**

L'atteinte de cet objectif doit permettre avant tout de recycler, d'intensifier et de valoriser le tissu urbain constitué afin d'améliorer très sensiblement la structuration, l'image et le fonctionnement du territoire. Il s'agit de donner au « cœur du Bassin minier » une meilleure lisibilité, valoriser son identité et améliorer son attractivité et ce, afin de qualifier le cadre de vie de ses habitants et lutter contre les tendances à l'étalement urbain. Les actions qui suivent cherchent avant tout à construire une stratégie foncière plus intégrée afin de valoriser les franges des grandes friches requalifiées et construire des projets urbains mieux articulés aux réseaux de transports en commun.

#### en corrélation



Les transports et la mobilité  
**Action n°60**

### **ACTION N°42** RÉALISER OU ACTUALISER DES RÉFÉRENTIELS FONCIERS AUTOUR DES AXES DE TRANSPORT MAJEURS ET DES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS, EN VUE D'UNE STRATÉGIE D'AGGLOMÉRATION

Depuis la fin des années 1990, des référentiels fonciers ont été réalisés autour de secteurs déjà identifiés à l'époque comme particulièrement stratégiques pour la structura-



tion urbaine du territoire. Il s'agit notamment du continuum urbain entre Hénin-Beaumont et Lens.

Force est de constater que ces démarches n'ont été que très peu suivies d'effet en termes d'opérations de recyclage urbain, les raisons en sont multiples, les conditions en termes de gouvernance, d'ingénierie, de politique dédiées n'étaient probablement pas réunies. Avec l'arrivée prochaine du TCSP, l'émergence de grands projets, la transformation de friches en parcs urbains, la dégradation du parc privé, ... la nécessité d'une réelle stratégie foncière se pose avec une nouvelle acuité.

Il s'agit pour le territoire de garder ou de reprendre une maîtrise foncière ciblée sur des sites à enjeux. Cette stratégie ne peut être assumée à l'échelle des communes, elle doit être portée à l'échelle intercommunale a minima et nécessiterait la mise en place d'une politique spécifique pour se traduire en projets.

### **ACTION N°43** ENGAGER DES « CONTRATS D'AXES » POUR ARTICULER PROJETS DE TRANSPORT ET PROGRAMMATION URBAINE

Les contrats d'axe permettent de mettre en pratique localement l'articulation entre urbanisme et transport voulue par les démarches de planification urbaine et de développement durable. Ils permettraient de réaliser des articulations locales entre projets de transport et programmation urbaine sur la base de projets concertés. Au-delà des enjeux d'intensification urbaine et d'efficacité économique, de tels contrats pourraient concrétiser les besoins d'articulation entre politique des transports, valorisation patrimoniale et touristique, articulation avec la Trame verte, les modes doux de déplacement ...

Un contrat d'axe est déjà en projet, il s'appuie sur un partenariat entre l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune et le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle. Il vise notamment à identifier le foncier mutable sur un corridor de 500 m de part et d'autre du tracé Beuvry/Béthune/Bruay-La-Buissière/Houdain afin de proposer en collaboration avec les communes, une « cartographie des actions urbaines envisageables » au sein de ce corridor.

D'autres contrats pourraient être envisagés dès 2014 sur des tronçons particulièrement stratégiques afin de s'articuler avec l'avancée du TCSP.

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°5

### **Cibler la construction d'un habitat individuel dense adapté aux spécificités du Bassin minier**

La maison individuelle, reste un modèle plébiscité par les Français en général et les habitants du Nord-Pas-de-Calais en particulier. Pourtant, poussé à outrance, ce modèle génère un gaspillage du foncier et rend plus difficile la structuration du territoire. Si les actions qui visent à rendre plus « urbain » le cœur du Bassin minier constitué (amélioration des services, commerces, valorisation des espaces de nature) permettront certainement de rendre plus acceptable, voir désirable le logement collectif, pour l'heure, force est de constater qu'en accession, ces opérations sont quasiment impossibles à commercialiser dans le Bassin minier.

Les actions qui suivent et qui visent à mieux gérer et qualifier les opérations en lots libres (dans leur forme, leur programmation, leur implantation) ne doivent pas exclure bien entendu la poursuite d'une densification plus importante de secteurs particulièrement stratégiques ou même parfois de faire le choix d'attendre que le marché évolue (dans le cas d'un projet urbain clairement identifié). En cherchant à mieux maîtriser la construction du logement individuel, il s'agit de ne pas laisser hors du champ de l'architecture et de l'urbanité, un pan entier du développement des territoires.

Il s'agit de trouver des solutions afin de concilier l'aspiration des ménages avec un développement plus durable du territoire (protection des paysages, de la ressource en eau, des terres agricoles, production d'une architecture de qualité, meilleure intégration urbaine et sociale).

#### *en corrélation*

Les transports et la mobilité  
**Action n°60**



## **ACTION N°44** CONCEVOIR UN PLAN « QUALITÉ » EN DIRECTION DES OPÉRATIONS DE LOTS LIBRES ET ACCOMPAGNER DES OPÉRATIONS DÉJÀ ENGAGÉES

Ce plan d'actions devra impliquer et mettre en relation l'ensemble des acteurs concernés par la planification, le conseil, la conception et la construction de ce type d'opération. Il permettrait de toucher l'ensemble du processus de production de la maison individuelle afin de chercher à concilier aspiration des ménages pour ce type de produit, réalisme économique, qualités urbaine, architecturale et environnementale des aménagements, inclusion urbaine et économie du foncier.

Ce plan d'actions pourrait prévoir : concours d'idée pour développer des modèles mieux adaptés, opération de conception réalisation, encouragement de l'autopromotion, systématiser les cahiers de prescriptions et au-delà, la mise en place d'une plateforme d'échanges entre architectes, paysagistes, constructeurs, entreprises, aménageurs,...

Sans attendre la mise en place globale de ce plan d'actions, dès 2014, il est important de se saisir des opérations en cours afin de les accompagner, éventuellement les réorienter. Il s'agit notamment des projets de lotissements d'envergure ou intégrés à des projets d'éco-quartier : par exemple, l'opération de La Marlière à Courcelles-les-Lens, ou l'éco-quartier de Méricourt.

## **ACTION N°45** INVENTORIER LE FONCIER DISPONIBLE AU CŒUR DES CITÉS MINIÈRES ET IDENTIFIER LES MORPHOLOGIES URBAINES ADAPTÉES À LA DENSIFICATION

Il s'agit d'évaluer les possibilités de densification au cœur des cités minières, notamment autour des axes de transport structurants, tout en préservant les qualités, en particulier quand elles sont inscrites sur la Liste du Patrimoine mondial. Ces projets de densification « en cœur d'îlot », pourraient participer à la fois à l'intensification urbaine et à la diversification sociale du parc minier.

# Les Transports et la mobilité

*Accompagner l'évolution de la mobilité au service de la mutation du territoire*

Les propositions sur cette thématique s'appuient sur les échanges des 2 ateliers, organisés courant 2013, et qui se sont concentrés sur le volet Voyageurs des transports. Ces ateliers ont permis d'échanger sur un état des lieux des problématiques de mobilité qui semble aujourd'hui partagé.

Les enjeux liés au développement de l'usage des transports collectifs, à la promotion de l'intermodalité, à la maîtrise du trafic automobile ou encore à l'articulation avec les dynamiques d'aménagement du territoire sont au cœur des politiques mises en œuvre à l'échelle de la Région, des Départements et des Agglomérations. En outre, les acteurs associatifs et économiques se sont également saisis de ces questions (promotion du vélo, covoiturage, etc.). Si les enjeux sont bien identifiés, les solutions pour y répondre semblent plus difficiles à mettre en œuvre. Les défis à relever :

» Une mobilité globalement comparable à d'autres territoires avec de fortes disparités locales qui mettent en évidence le besoin d'apporter des réponses ciblées pour lever des freins d'ordre économique, sociale et psychologique.

» Les déplacements « contraints », c'est-à-dire domicile-travail (ou études), restent structurants dans l'organisation de l'offre de transport collectif mais ce type de déplacements, concentré dans le temps et l'espace, représente moins de 30% de l'ensemble des déplacements quotidiens des habitants. On assiste à une dispersion et une segmentation de la demande qui soulignent l'enjeu d'un accompagnement urbain des politiques de mobilité.

» L'investissement sur l'offre de transports collectifs est essentiel pour renforcer la qualité de service mais il doit être accompagné de la mobilisation de moyens d'animation pour engendrer le basculement modal souhaité. Une politique globale intégrant la mobilité dans une stratégie d'aménagement durable du territoire apparaît nécessaire, ainsi qu'une approche transversale impliquant une gouvernance partagée entre tous les acteurs, y compris les usagers.

Ces constats interrogent les marges de manœuvre (techniques et financières) à disposition des acteurs publics. Face aux menaces qui pèsent sur la pérennité du modèle actuel, une évolution des pratiques de mobilité doit être amorcée et des leviers peuvent être actionnés.

S'inscrivant dans une approche transversale, ces propositions – découlant des ateliers - entrent logiquement en résonance avec les stratégies définies sur l'urbanisme durable, la Trame verte ou encore la santé. Les propositions visent à mettre en œuvre une stratégie partenariale s'appuyant sur un changement d'approche de la mobilité, sur une adaptation de l'offre existante pour répondre à de nouvelles attentes et sur l'innovation en matière de service et de mode de faire.

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1

### Rapprocher l'offre de transports publics des attentes des usagers

Sur cet objectif, les propositions visent à contribuer au renforcement de l'attractivité des transports collectifs en agissant sur la simplification de leur usage, sur le développement de leur « capital-sympathie » et sur la modernisation de leur image. L'enjeu est d'attirer de nouveaux usagers pour optimiser les investissements réalisés sur les transports collectifs et conforter ainsi leur modèle économique.

#### **ACTION N°46** OFFRIR À TOUS UN RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF PERFORMANT S'APPUYANT SUR LA MISE EN PLACE D'AXES DE TCSP

Le développement d'un réseau de transport hiérarchisé s'appuyant sur des axes structurants de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et des lieux d'interconnexion favorisant l'intermodalité (les pôles d'échanges) est essentiel au renforcement de la qualité de service et de la performance du système de transports collectifs du Bassin minier.

Le soutien à la mise en œuvre de ces projets représente un enjeu majeur pour permettre d'initier le processus de basculement vers les transports collectifs et, plus globalement, pour une mobilité plus durable.

#### **ACTION N°47** DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN-MÉDIA POUR PROMOUVOIR L'OFFRE DE TRANSPORTS PUBLICS DES TERRITOIRES

S'inscrivant dans la durée et à une large échelle, ce plan aurait pour objectif de valoriser le potentiel offert par les transports publics du Bassin minier en termes de desserte, de services, de réduction du coût du transport et de mettre en avant les pratiques exemplaires. Une étude préliminaire permettrait d'affiner le contenu de ce plan concernant la définition des canaux de diffusion (radio, réseaux sociaux...), des publics-cibles, des messages, des outils de communication et de marketing à mobiliser et du partenariat à mettre en place.

#### **ACTION N°48** MODERNISER L'IMAGE DU TRANSPORT COLLECTIF PAR DES SERVICES MOBILES ET LUDIQUES

Cette action vise à accroître le confort des usagers et l'attractivité du transport collectif en s'appuyant sur le développement d'une offre de services plus « connectés » et plus ludiques : organisation de jeux-concours basés sur l'utilisation des transports collectifs, mise en place de challenges inter-entreprises, intégration des technologies de l'information et de la communication dans les matériels, développement de contenus interactifs notamment à destination des plus jeunes, etc. Ce travail pourra s'appuyer



alentours du Louvre-Lens  
Samuel Dhote



dans un premier temps sur l'analyse des expériences menées en Europe, en France et dans la Région (Calais Opale Bus). Ces services pourront servir de support pour le travail des conseillers en mobilité (cf. action n°52).

*en corrélation*



La santé  
**Action n°78**

## **ACTION N°49** RÉINVESTIR DANS L'INFORMATION DE PROXIMITÉ

Outre le développement nécessaire d'un outil d'information multimodale (cf. action n°63), le besoin d'accompagner la mobilité passe également par un travail sur les modalités de diffusion de l'information. Afin de répondre aux enjeux de vieillissement de la population et, plus globalement, à l'insertion sociale et professionnelle des plus fragilisés, il apparaît aujourd'hui pertinent de réinvestir dans l'information de proximité en matière de mobilité s'appuyant sur une approche humaine.

Parmi les pistes à explorer, les expériences suivantes méritent d'être analysées : la mise en place d'un numéro vert, le renforcement du réseau d'agences ou de points d'informations, le développement des plates-formes de mobilité, l'animation d'un dispositif d'Ambassadeurs de la mobilité (en articulation avec l'action n°52 sur le « conseil en mobilité »).

## **ACTION N°50** ASSOCIER PLUS ÉTROITEMENT OFFRE DE TRANSPORTS PUBLICS, PRATIQUES RÉCRÉATIVES ET ÉVÉNEMENTIEL

Cette action vise à promouvoir les activités récréatives du territoire (pratiques sportives, visites, accès aux sites de nature et de loisirs de la trame verte, découverte des patrimoines, etc.) et positionner le transport public comme moyen d'accès privilégié. Plusieurs leviers pourraient ainsi être utilisés :

- L'organisation d'opérations de communication ciblées, de type « On y va en transports collectifs » ;
- La réalisation d'un travail d'animation avec les publics visés pour sensibiliser et préparer l'organisation du trajet (en lien avec les conseillers en mobilité, cf. action n°52) ;
- La mise en place d'une tarification combinée, de type « Pass », intégrant le titre de transport ou l'abonnement et le droit d'entrée (licence sportive, billet ...).

## **ACTION N°51** ELARGIR LES DISPOSITIFS DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES USAGERS

En s'appuyant sur l'expérience des comités de ligne TER et des Ateliers Citoyens organisés par le Conseil Général du Nord, de nouveaux dispositifs intégrant l'ensemble des modes de transport pourraient être proposés pour permettre aux usagers de participer à la définition des différentes politiques de mobilité. Cette démarche pourrait s'appuyer sur la création d'un outil web dédié et sur la mise en place d'un réseau d'Ambassadeurs de la mobilité (cf. action n°49).

### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2

## **Développer une nouvelle culture de la mobilité**

Cet objectif renvoie aux besoins identifiés en matière d'accompagnement de la mobilité et aux questions de gouvernance soulevées par la nécessité de promouvoir une approche transversale de la mobilité. Cet objectif souligne également l'enjeu du renforcement de l'ingénierie en matière de mobilité pour accompagner l'émergence de cette nouvelle culture.

*en corrélation*



La santé  
**Action n°78**

## **ACTION N°52** INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT DU « CONSEIL EN MOBILITÉ »

Dans le diagnostic, la question de la formation et de la sensibilisation à l'usage des transports collectifs est apparue essentielle pour faire évoluer les pratiques de mobilité. Une des principales mesures pour répondre à cet enjeu serait de mettre en place dans chaque territoire une équipe dédiée de « conseillers en mobilité » afin de faire progresser l'apprentissage des différentes formes de mobilité (transports collectifs, vélo,

intermodalité...). Un travail spécifique pourrait être mené avec les publics précaires et les établissements scolaires pour cibler en particulier les publics jeunes.

Cette démarche pourrait s'appuyer sur le renforcement des moyens existants et sur la mutualisation des compétences disponibles (associations de promotion du vélo, plate-forme de mobilité, éducation nationale, centre de ressources en éco-mobilité...).

### **ACTION N°53** METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE FORME DE GOUVERNANCE DES POLITIQUES DE MOBILITÉ

Compte tenu de l'imbrication des compétences en matière de mobilité et des interactions fortes avec les autres champs de l'aménagement du territoire (urbanisme, planification, développement économique...), le développement d'une nouvelle culture de la mobilité passe également par une évolution de sa gouvernance.

La mise en œuvre des politiques de mobilité à l'échelle des territoires doit s'appuyer sur définition d'une feuille de route partagée par les différents acteurs, la mise en place d'une instance d'animation et de suivi associant l'ensemble des partenaires (institutionnels, acteurs économiques, associations d'usagers, acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle, les structures en charge de l'aménagement et du développement du territoire...) et des compétences permettant à l'autorité organisatrice d'assurer le pilotage et la réalisation du plan d'actions.

### **ACTION N°54** COMMUNIQUER AUTREMENT SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS DU PUBLIC

Simple à mettre en œuvre, cette action vise à inciter les collectivités, les administrations, les entreprises, les centres commerciaux et, plus généralement, les sites accueillant du public d'indiquer sur leurs supports de communication (sites internet, plaquettes, cartes de visite...) l'ensemble des moyens d'accès, notamment ceux alternatifs à l'usage de la voiture : l'itinéraire et le temps d'accès à pied ou à vélo depuis la gare la plus proche, l'arrêt et la ligne de transport collectif desservant le site, les possibilités de stationnement vélo, etc. Pour l'exemplarité, cette démarche pourrait être initiée et généralisée à l'ensemble des administrations et des collectivités.

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3

### **Exploiter le potentiel offert par le développement de la pratique du vélo**

Cet objectif ciblé s'inscrit dans la volonté de diversifier le panel de services à la mobilité proposé dans les territoires. Le diagnostic a en effet révélé les avantages et le potentiel que représente la pratique du vélo pour répondre à des besoins de déplacements utilitaires de proximité et favoriser le rabattement sur les transports collectifs.

### **ACTION N°55** POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE CYCLABLE (INFRASTRUCTURES ET SERVICES)

Inscrite dans les stratégies de mobilité définies par l'ensemble des acteurs, la dynamique de développement du système vélo doit être soutenue pour rattraper le retard, en terme de niveau de services, et franchir un seuil pour faire progresser significativement cette pratique. Cette action vise ainsi à accompagner la définition et la mise en œuvre des nombreux projets portés par l'Etat, la Région, les Départements et les territoires : la mise en œuvre du Schéma de Véloroutes Voies Vertes et des Plans Vélo, la réalisation des itinéraires de la Trame verte (cf. chantier Trame verte), la création de Maisons du Vélo, l'implantation de la signalétique, le développement de l'offre de stationnement, la diffusion d'outils de communication sur l'offre existante, etc.

### **ACTION N°56** METTRE EN PLACE ET VALORISER UNE CARTE COLLABORATIVE DE L'OFFRE D'ITINÉRAIRES CYCLABLES

La mise à disposition de cet outil doit permettre de répondre au besoin identifié concernant l'amélioration de la lisibilité globale de l'offre d'itinéraires s'inscrivant à des échelles et dans des politiques différentes (voirie, trame verte, tourisme...). Faites pour

#### en corrélation

La Trame verte et bleue  
**Action n°8**  
**Action n°9**



#### en corrélation

La Trame verte et bleue  
**Action n°11**



et par les usagers, cette carte permettrait de consolider l'information disponible, de la qualifier et de constituer un outil d'aide à la décision. Cette démarche nouvelle nécessite un accompagnement en termes d'animation, d'expertise et de formation pour garantir la qualité de l'information.

### **ACTION N°57** ACTION N°57 : CRÉER UNE « CELLULE VÉLO »

Renvoyant à la question de la gouvernance, cette action repose sur le besoin de disposer d'un lieu d'échanges entre les référents techniques pour partager des expériences, valoriser les expertises, assurer la coordination des stratégies (en termes de programmation et de promotion notamment) et alimenter le travail de formation et de sensibilisation des conseillers en mobilité (cf. action n°52).

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4

### **Permettre à tous d'accéder à l'offre touristique, culturelle et récréative du territoire**

Cet objectif répond à un double enjeu : celui d'assurer un accès équitable au sport, à la culture et aux loisirs en s'appuyant sur l'offre de transport collectif et cyclable ; et celui d'utiliser les transports collectifs comme vecteur de promotion des richesses touristiques, culturelles et récréatives du Bassin minier

### **ACTION N°58** IDENTIFIER LES POSSIBILITÉS DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE PAR LES RÉSEAUX DE TRANSPORTS COLLECTIFS

En s'appuyant sur l'analyse de l'offre de transport collectifs, des liaisons piétonnes et cyclables, ce travail vise à réaliser un diagnostic de l'accessibilité des équipements touristiques, culturels et récréatifs (sites de nature et de loisirs de la Trame verte, musées, sites emblématiques du patrimoine minier, attractivités touristiques, etc.). Cette première étape permettrait d'identifier les possibilités de desserte (nom de l'arrêt à proximité, itinéraire à conforter...) et les lignes présentant un intérêt en termes de découverte. Ces éléments pourraient ainsi servir de base de travail pour éventuellement adapter l'offre (ajout d'une mention sur la dénomination de l'arrêt par exemple) et alimenter les outils de communication existants : plans touristiques, carte des réseaux de transport, sites internet des équipements, etc. (cf. action n°54).

#### *en corrélation*



La formation et le développement économique  
**Action n°89**

### **ACTION N°59** METTRE EN PLACE UN PASS TRANSPORT « BASSIN MINIER, PATRIMOINE MONDIAL »

A l'image du Pass TER-mer ou du Pass Transport Louvre-Lens, ce Pass permettrait de proposer, de façon permanente ou événementielle, un service combinant une offre de transport et un outil de découverte des sites emblématiques du patrimoine minier. La définition de ce projet et des partenariats à mettre en place devra s'appuyer sur un travail préalable d'identification des itinéraires potentiels, des réseaux de transport concernés et des possibilités de desserte des sites. Ces éléments permettraient ensuite de guider la production des contenus d'un outil de découverte décliné sur support papier et sur appareils mobiles.

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°5

### **Promouvoir un urbanisme et une conception de l'aménagement propices à l'évolution des pratiques de déplacements**

Il s'agit de promouvoir une approche nouvelle de la question de l'accessibilité en considérant l'offre de transports collectifs, les proximités piétonnes et cyclables comme des éléments-clés dans l'aménagement de la ville et des territoires et ceci afin de réduire la dépendance à l'automobile.



## **ACTION N°60** ACCOMPAGNER LA RECOMPOSITION URBAINE AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DES AXES DE TCSP ET DES PÔLES D'ÉCHANGES

Pour enclencher une évolution des pratiques et optimiser les moyens mobilisés, il apparaît aujourd'hui essentiel d'assurer une plus grande interaction entre les investissements sur l'offre de transports collectifs et le développement de la ville. Comme le souligne les orientations définies dans les SCoT, ces projets de transport constituent de réelles opportunités en matière de recomposition urbaine. Cette action consisterait à apporter un appui technique et animer le réseau d'acteurs afin d'assurer une approche intégrée, de type « contrat d'axe », permettant de croiser l'ensemble des enjeux : opportunités foncières, programmation urbaine, partage de l'espace public, approche environnementale, valorisation des patrimoines, etc.

### en corrélation

Urbanisme durable et aménagement du territoire  
**Action n°42**  
**Action n°43**



## **ACTION N°61** ETUDIER LES POSSIBILITÉS NOUVELLES DE DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

En matière d'organisation de l'offre de transport, la localisation périphérique des zones d'activités, leur conception et la nature des activités (horaires) constituent une réelle difficulté. Afin de répondre aux enjeux soulevés par cette problématique (dépendance à l'automobile, accès à l'emploi...), cette action vise à étudier avec les acteurs compétents les pistes d'amélioration de la desserte des zones existantes et d'identifier, de façon prospective, des sites en projet ou expériences présentant des possibilités d'optimisation de la desserte en transports collectifs. Cette démarche pourrait être étendue à la problématique de la desserte des équipements sanitaires et sociaux.

### en corrélation

La santé  
**Action n°77**



### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°6

## **Adapter l'offre de transport à l'évolution des échelles de déplacements**

Le phénomène de métropolisation a induit une évolution des pratiques de mobilité avec, notamment, une intensification des échanges entre les territoires constitutifs de l'espace métropolitain. Face aux menaces engendrées par une trop grande dépendance de ce développement à l'usage de la voiture (nuisances environnementales, impacts sociaux, disparités territoriales, etc.), une adaptation de l'offre de transport collectif à cette réalité apparaît nécessaire voire urgente.

La performance du système de transport métropolitain constitue aujourd'hui est une des clés d'un développement métropolitain harmonieux. A l'échelle du Bassin minier, deux actions semblent particulièrement stratégiques pour répondre à cet enjeu.

## **ACTION N°62** COMPLÉTER L'ARMATURE DU SYSTÈME DE TRANSPORT COLLECTIF DU BASSIN MINIER ET PARTICIPER À LA CONSTRUCTION MÉTROPOLITAINE

Cette action vise à étudier et proposer des solutions permettant de renforcer des maillons manquants dans l'armature du système de transport du Bassin minier. La faiblesse des connexions entre les axes structurants des réseaux urbains (TCSP) et les pôles d'échanges situés aux interfaces entre les Agglomérations du Bassin minier fragilise aujourd'hui la performance globale du système.

Ces études permettraient notamment d'apporter des éléments de réponse aux questions soulevées par :

- La connexion de l'est-Douaisis et du Denaisis au pôle d'échanges TER de Somain ;
- La connexion du Douaisis au pôle d'échanges TER de Libercourt et au projet de pôle métropolitain de Sainte Henriette ;
- Le renforcement de la liaison entre les Agglomérations du Bruaysis et du Lensois.
- Ce travail devrait naturellement s'inscrire dans une réflexion plus large tenant compte des enjeux de liaison avec la métropole lilloise.

## **ACTION N°63** ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CENTRALE D'INFORMATION MULTIMODALE

Comme l'ont souligné le diagnostic et les débats lors des ateliers, la mise à disposition d'un outil d'information multimodale (porté par le SMIRT) constitue un levier-clé pour faciliter l'usage des transports collectif à l'échelle régionale et métropolitaine. Cette centrale permettra de répondre aux besoins des usagers mais aussi aux besoins des acteurs de la mobilité chargés de sensibiliser, former ou accompagner les différents publics dans leurs démarches de mobilité pour accéder à l'emploi, aux loisirs ou à la culture (les conseillers en mobilité, cf. action n°52).

### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°7

## **Soutenir l'innovation dans les services et les modes de faire en matière de mobilité**

Cet objectif est essentiel pour véritablement faire évoluer la mobilité sur le territoire. Le soutien à l'innovation doit permettre d'explorer de nouvelles voies, d'anticiper et d'impulser une évolution des pratiques. Cette innovation doit permettre de contribuer au développement de l'intelligence dans l'organisation des transports mais elle doit également être au service du territoire en mobilisant ses ressources et en faisant progresser ses compétences.

## **ACTION N°64** SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES DE MOBILITÉ

S'appuyant sur les acteurs de la recherche, des pôles de compétitivité et d'excellence et du monde universitaire, cette action vise à tester des idées nouvelles, à participer à des projets innovants et proposer un territoire d'expérimentation. Ces travaux doivent permettre d'évaluer le potentiel de développement de nouvelles formes ou services de mobilité : le covoiturage, l'autopartage, l'usage des véhicules électriques, le télétravail, la visioconférence... Il s'agira de préciser les conditions de réussite concernant notamment le modèle économique, l'organisation et le partenariat à mettre en place, les outils technologiques et les équipements à développer et les aménagements à réaliser.

## **ACTION N°65** IDENTIFIER LES NOUVELLES FORMES DE COMMERCE ACCOMPAGNANT L'ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ

Constituant un générateur important de flux, le commerce doit davantage être intégré dans la définition des stratégies de mobilité. Afin d'alimenter ce travail, des réflexions sont à mener pour approfondir, en partenariat notamment avec le pôle de compétitivité de l'industrie du commerce, les questions soulevées par le renforcement des liens entre commerce et transport : localisation, canaux de distribution, desserte, intégration dans les gares et pôles d'échanges, services associés, etc.

## La Santé

Chantier historique de la Conférence Permanente du Bassin minier, la santé demeure une problématique forte au sein des territoires du Bassin minier. La mobilisation des acteurs aux trois ateliers organisés au cours de l'année 2013 sur ce thème a permis de nourrir les échanges et de mettre en place de nouveaux éléments de diagnostic partagé de la situation du Bassin minier. Dans un contexte de renforcement affirmé du poids de la métropole lilloise (phénomène de métropolisation), ce diagnostic a souligné les dynamiques positives en cours sur les territoires, notamment en termes d'amélioration sensible de l'état de santé des populations, de diversité de l'offre de soins avec la présence de nombreux pôles d'offre, de potentiels de développement autour des métiers de la santé en lien notamment avec le vieillissement de la population...

Il a aussi révélé un creusement des inégalités territoriales de santé, des difficultés d'accès aux soins et des retards en matière de prévention, ou encore la nécessité de renforcer les coopérations entre territoires et entre professionnels face aux difficultés sociales existantes. Sur la base de ce large diagnostic, les débats ont permis d'alimenter les réflexions des animateurs des ateliers pour aboutir aujourd'hui à formuler des propositions, à l'instar des pistes qui avaient émergé il y a 15 ans de la première Conférence Permanente et inscrites dans le Livre Blanc.

Au travers des différentes propositions reposant sur des pratiques et modes de faire innovants, existants parfois, souvent à repenser mais également à inventer, l'ambition de la Conférence Permanente est d'appréhender la santé comme un enjeu de développement des territoires du Bassin minier. L'amélioration insuffisante de l'état de santé de la population, en particulier des plus précaires, et du faible recours à l'accès aux soins, problématiques mises en exergue lors des trois ateliers de la CPBM, sont au cœur des réflexions et propositions d'actions qui suivent.

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1

### **Poursuivre les démarches de connaissance des enjeux en matière de santé dans le Bassin minier**

Il s'agit ici d'accentuer les démarches de connaissance des enjeux de la santé dans le Bassin minier afin de développer et renforcer les coopérations transversales entre acteurs de la santé et du champ médico-social (au travers des contrats locaux de santé par exemple). L'objectif est également d'inscrire les problématiques de santé dans leur environnement territorial plus global afin de prendre en compte les enjeux économiques, sociaux, environnementaux du territoire et développer la notion de parcours.

#### **ACTION N°66 ORGANISER UN TEMPS D'ÉCHANGES ENTRE LE MONDE DE LA SANTÉ, LES ACTEURS DU CHAMP SANITAIRE ET SOCIAL, ET LES TERRITOIRES SUR LA QUESTION DE L'ACCÈS AUX SOINS DE LA POPULATION, ET EN PARTICULIER DES PUBLICS PRÉCAIRES (AU TRAVERS DE LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DE SANTÉ PAR EXEMPLE ET LES MEMBRES DE CELLE DU BASSIN MINIER)**

Sur la base d'une vaste concertation menée à l'échelle du bassin minier et d'un état des lieux de la connaissance sur le sujet, il s'agit d'évaluer les stratégies et politiques menées, leurs réussites et leurs échecs, afin d'expérimenter de nouvelles démarches ou de diffuser des démarches ayant obtenu des résultats probants.

#### **ACTION N°67 ENGAGER UNE ÉTUDE SUR LA QUESTION DU RECOURS AUX SOINS DE PUBLICS PRÉCAIRES**

Les différentes évolutions et mutations intervenues sur les territoires ont profondément bouleversé et impacté le quotidien des populations, au premier rang desquelles se trouvent les populations précaires. Certes des études sociologiques, économiques ou sociales, y compris en matière de prospective, ont été menées sur ces publics. Toutefois, aucune étude ne permet aujourd'hui d'affirmer que les publics précaires ont un moindre recours aux soins que le reste de la population. Il est proposé d'engager une étude de ce type sur le Bassin minier qui viendra alimenter les réflexions nationales sur le sujet.

#### **ACTION N°68 RENFORCER LES COOPÉRATIONS EN MATIÈRE D'OBSERVATION ENTRE LES ACTEURS DE LA SANTÉ ET CEUX DES TERRITOIRES**

La santé est une composante majeure de ce qui fait un territoire, de ce qui caractérise sa population. A ce titre, elle doit être intégrée dans chacune des réflexions et actions que les acteurs de l'aménagement du territoire engagent. En retour, le domaine de la santé doit également s'ouvrir à ces mêmes acteurs et tenir compte des dynamiques territoriales. Les acteurs de la santé ont besoin de comprendre le territoire dans lequel ils évoluent, tout comme les acteurs de l'aménagement ont besoin de connaître les orientations, les projets en matière de santé.

C'est pourquoi il est proposé de renforcer les partenariats et coopérations entre les acteurs de la santé et ceux des territoires en matière d'observation. Dans ce cadre, un





rapprochement des outils d'observation de l'Agence Régionale de Santé, de l'Observatoire Régional de la Santé et de la Mission Bassin Minier a déjà été amorcé dans le cadre de la CPBM. Ce partenariat demande, dans une seconde phase, à être consolidé et élargi à d'autres acteurs.

### **ACTION N°69** CONSTRUIRE UN PARTENARIAT D'ÉTUDES SUR LA QUESTION DE L'ACCÈS AUX SOINS DES AYANTS DROIT DES MINES

Dans le cadre d'un partenariat avec Maisons & Cités Soginorpa, la MBM dispose d'éléments lui permettant de caractériser l'occupation des cités minières sous l'angle des ayants droit des mines (nombre – âge). De son côté, la CARMI et l'AHNAC disposent des informations concernant les centres de santé relevant du régime minier. Dans un premier temps, l'objectif est de cartographier ces données afin de mieux appréhender la répartition des équipements de soins au regard de la localisation des ayants droit. Sur la base de ce travail, il s'agira d'approfondir la question de l'accès de cette population à l'offre de soins de proximité, et de l'évolution de cette dernière au regard de la disparition progressive des ayants droit.

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2

### **Renforcer la coopération en matière d'offre de soins**

L'offre de soins et de santé du Bassin minier a résisté à l'hypermétropolisation qui a engendré dans des contextes bien moins urbains, ailleurs dans d'autres régions, la désertification médicale. Pour autant cette offre est fragile et déséquilibrée et ne peut demeurer en l'état. Elle doit impérativement trouver à se mailler sur la totalité de son territoire à la limite de l'Aire Métropolitaine de Lille en relais vers les sites arrageois et cambrésiens.

### **ACTION N°70** STRUCTURATION HOSPITALIÈRE ET MISE EN RÉSEAU DES 3 PÔLES DE BÉTHUNE-LENS-DOUAI-VALENCIENNES


Afin d'améliorer et consolider l'offre de soins à l'échelle du Bassin minier, il faut au plus vite mettre en cohérence l'armature des trois pôles de Béthune, Lens-Douai et Valenciennes dont la structure fondamentale tient à la présence des grands établissements hospitaliers qui s'y trouvent. Ceux-ci ont les capacités et les activités suffisantes pour déployer des activités de formation, d'enseignement et de recherche et pourraient s'investir dans le développement d'une ingénierie, toutes choses qu'ils n'ont pas trouvé moyen d'assurer jusqu'à présent.

Ce maillage doit se diffuser à partir des établissements mais ne doit pas se limiter à eux seuls. On ne peut que concevoir un système maillé d'offre intégrant l'offre de proximité ainsi que l'offre médicosociale. Les possibilités sont grandes. Les ressources techniques et la performance de la connaissance opérationnelle sont très élevées. Ces possibilités de maillage font appel aux ressources numériques, aux innovations organisationnelles, à l'intégration assumée et promue du sanitaire dans le développement local et régional, et la préservation de l'état de santé de la population sous une forme qui lui soit adaptée et accessible.

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3

### **Améliorer le recours aux soins des publics précaires**

Le premier atelier Santé de la CPBM a mis en exergue la difficulté, en matière de prévention, de toucher les personnes défavorisées, notamment dans leur relation à l'accès aux soins et aux praticiens (en particulier les médecins généralistes). Ces personnes ignorent très souvent l'existence d'actions ou de dispositifs de prévention qui leur sont destinés. A l'autre bout de la chaîne, on constate la nécessité de mieux coordonner les professionnels de la santé et les acteurs sociaux intervenant auprès de ces populations.



Face à ces situations, cet axe stratégique a pour cible l'amélioration du recours aux soins des publics précaires, en couvrant transversalement l'ensemble du triptyque social-médicosocial-sanitaire afin de permettre à chacun d'avoir accès à des parcours lisibles, accessibles et complets, de façon globale et coordonnée en fonction de ses besoins. Il s'agira de définir alors des parcours de soins (soins de premiers recours, hospitalisation évitable-urgences- hospitalisation à domicile,...); des parcours de santé (parcours de soins articulés en amont avec la prévention primaire et sociale et en aval, avec l'accompagnement médicosocial et social, ...) et enfin, des parcours de vie de chacun dans son environnement. Cette démarche s'articule autour des actions suivantes, au sein éventuellement d'un Contrat Local de Santé (CLS).

### ***Sous objectif 3.1: Repérage des publics précaires***

#### **ACTION N°71 CONSTRUIRE UN RÉSEAU DE PARTENAIRES POUR REPÉRER LES PERSONNES EN SITUATION DE SOUFFRANCE SUR LE PLAN DE LA SANTÉ**

L'idée est de venir à la rencontre de ces publics dans leur quotidien, chez lesquels un problème de santé est décelé, afin de leur proposer une démarche « individualisée » pour les accompagner, les orienter, et ainsi tenter de les réinscrire dans un parcours de soins. Cette action repose sur un réseau associant l'ensemble des structures et organismes au contact des personnes en situation de précarité (CCAS – associations caritatives – etc.).

#### **ACTION N°72 FORMER AU SEIN DE CES STRUCTURES DES PERSONNES CAPABLES DE DÉCELER ET ORIENTER LES PERSONNES EN SOUFFRANCE**

Aborder une personne en difficulté pour évoquer avec elle ses problèmes de santé, qui ne sont peut-être pas considérés comme prioritaire par cette personne, demande un minimum de connaissances en matière de psychologie du comportement de l'individu. Savoir le (ré) orienter vers le réseau des professionnels de la santé et le parcours de soins adapté à sa pathologie nécessite également d'avoir une connaissance minimale de l'organisation de l'offre de soins. Au sein du réseau de partenaires constitué, une formation de « 1<sup>er</sup> urgence » dans ces domaines serait dispensée aux bénévoles en contact direct avec les publics précaires.

### ***Sous-objectif 3.2: Coordonner les acteurs de la santé et du champ sanitaire et social afin de mieux prendre en charge les publics précaires***

#### **ACTION N°73 DÉSIGNER UN PROFESSIONNEL RÉFÉRENT**

Dès lors que la personne en situation de précarité a été repérée et accompagnée par les bénévoles formés, il faut qu'immédiatement elle puisse être prise en charge par les acteurs de la santé sans qu'il n'y ait de rupture dans son parcours, du fait par exemple du passage généraliste/spécialiste, pour des raisons financières..., ce qui pourrait être préjudiciable. Il faut donc organiser la prise en charge avec la désignation d'un professionnel référent pour chaque situation.

### ***Sous-objectif 3.3: Mener une expérimentation sur un (ou des) secteur(s) géographique(s) spécifique(s)***

#### **ACTION N°74 LANCER UN APPEL À CANDIDATURE AUPRÈS DES COMMUNES ET/OU DES EPCI**

L'objectif est de mener une expérimentation de la démarche de repérage et d'accompagnement des publics précaires afin de les réinscrire dans un parcours de soins sur des secteurs prioritaires de la politique de la ville; quartiers ANRU ou Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Il s'agira de mettre en place les outils permettant de tirer les enseignements de la démarche et d'en évaluer les résultats afin, dans un second temps, de l'étendre à d'autres sites qui seront inscrits dans la future géographie de la politique de la ville en cours de redéfinition.

### *Sous-objectif 3.4 : Prendre en compte les dynamiques sanitaires et sociales en cours sur le territoire*

#### **ACTION N°75** ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR L'ÉTAT SANITAIRE DES FEMMES EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ

Dans le cadre des travaux menés par les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais sur les impacts sociaux de la métropolisation, qui viennent alimenter le cadre de cohérence de l'Etat sur l'Aire Métropolitaine de Lille, la question des femmes a été érigée en priorité, notamment dans sa dimension emploi/formation, compte tenu de l'importance des familles monoparentales et de la faiblesse de l'emploi féminin. Si la question de la santé ne figure pas de manière explicite comme axe d'intervention, elle demeure néanmoins sous-jacente dans une population aux revenus de fait limités.

#### **ACTION N°76** MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AUTOUR DE LA PRISE EN CHARGE DE LA DÉMENCE SÉNILE

Compte tenu du phénomène de « gérontocroissance » observé dans le Bassin minier, un accroissement du nombre de personnes atteintes de maladies chroniques (démence sénile – maladie d'Alzheimer – etc.) est prévisible. Afin d'anticiper le besoin en structures d'accueil adaptées, il est proposé de mettre en place un partenariat de travail autour de la question de la prise en charge collective de ces populations associant notamment les services de l'action sanitaire et sociale de l'Etat et des Départements, les bailleurs sociaux du Bassin minier et les associations spécialisées.

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4

### ***Inscrire la problématique de la santé dans toutes les politiques de développement et d'aménagement du Bassin minier***

L'objectif est d'inscrire la problématique de la santé dans une réflexion plus large, plus globale, touchant à d'autres composantes territoriales ; l'économie, les transports et déplacements, l'environnement, l'habitat et l'urbanisme...

En effet, si les politiques en faveur de la santé impliquent évidemment de travailler sur le système de prévention et de soins, il est indispensable qu'elles soient intégrées dans l'ensemble des politiques de développement et d'aménagement des territoires, d'autant plus quand ces espaces doivent faire face à des inégalités sociales importantes.

Cette approche transversale des enjeux en matière de santé doit participer à l'amélioration du quotidien des populations, à la réduction des disparités tout en favorisant l'attractivité des territoires.

#### ***Les transports et la mobilité***

#### ***en corrélation***



Les transports et  
la mobilité  
**Action n°61**

#### **ACTION N°77** MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA DESSERTE DES PÔLES DE SANTÉ DANS LES PLANS DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Le deuxième atelier Santé a montré que la desserte des principaux établissements de santé du Bassin minier par les transports en commun n'était pas toujours prise en compte à la hauteur des enjeux, notamment en termes de déplacements que ces établissements pouvaient générer.

Un travail spécifique sur la question de l'accessibilité des principaux pôles de santé doit être engagé avec les Autorités Organisatrices des Transports (AOT) et l'ensemble des partenaires intervenant sur les champs de l'aménagement du territoire, et en particulier avec les syndicats mixtes en charge de l'élaboration des Schémas de COhérence Territoriale (SCoT).



## **ACTION N°78** ENCOURAGER LE RECOURS AUX TRANSPORTS EN COMMUN DES PUBLICS PRÉCAIRES POUR SE RENDRE CHEZ LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Il s'agit de travailler avec les responsables des AOT afin de les sensibiliser à la problématique des déplacements des publics précaires et les accompagner dans des démarches innovantes à destination de ces publics (comme la mise en place pour ces populations d'une tarification sociale des transports, de dessertes de quartiers concentrant des publics précaires par des navettes, de la mise à disposition de titres de transports gratuits chez les professionnels de santé afin de garantir le suivi médical, ...). A titre d'exemple; il y a quelques années, les Urgences du Centre Hospitalier de Lens remettaient gratuitement aux patients un titre de transport pour revenir à leur consultation suivante. Cette opération a semble-t-il connu un certain succès mais a depuis été abandonnée.

L'objectif de ce partenariat est de réduire les freins à l'accès aux soins en lien avec les questions de transports et de mobilité, tout en participant à l'amélioration des conditions de vie des publics précaires.

## **ACTION N°79** AMÉLIORER L'ACCÈS DES AYANTS DROIT DES MINES AUX ATELIERS COLLECTIFS MIS EN PLACE PAR LA CARM1

Les ateliers collectifs mis en place par la CARM1 à destination des ayants droit des mines dans le cadre du développement de son offre en éducation thérapeutique se heurtent à un problème d'accessibilité, les ayants droit étant confrontés à des problèmes de déplacement de proximité. Les réseaux de transport en commun ne sont pas adaptés à ce type de demande et il n'est pas possible de faire appel à une ambulance pour les ayants droit. Il faut donc envisager de nouveaux partenariats, avec les communes et les EPCI notamment, pour répondre à un besoin de déplacements infra-communaux, voire à l'échelle de cités. Une réflexion pourrait être lancée sur ce sujet avec les communes volontaires et la CARM1.

### *L'environnement*

## **ACTION N°80** CONSTRUIRE UN PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DES PUBLICS PRÉCAIRES À PARTIR DES JARDINS OUVRIERS

L'idée est d'inscrire les publics précaires dans un parcours de santé et un processus de (re) sociabilisation à partir de la réalisation et de l'entretien de jardins ouvriers très présents dans la culture populaire du Bassin minier. Il s'agit d'utiliser ces espaces comme supports d'une démarche non seulement d'amélioration de la santé par l'alimentation, mais plus largement d'une approche de resocialisation de l'individu autour de la valorisation du travail réalisé, de la construction d'un lien avec son cadre de vie, ceci en favorisant l'échange et la solidarité à partir des productions issues du travail effectué.

Une expérimentation sur des secteurs géographiques particuliers pourrait être menée afin de tirer les enseignements de cette démarche et d'en évaluer les résultats. Un appel à candidatures pourrait être lancé auprès des secteurs prioritaires de la politique de la ville; quartiers ANRU ou Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

## **ACTION N°81** LUTTER CONTRE L'OBÉSITÉ

Dans le cadre des réflexions menées sur la question du sport bien-être, il est proposé de développer les initiatives autour de la pratique sportive en prenant appui sur la Trame verte qui maille le territoire du bassin minier et les espaces requalifiés afin de lutter contre l'obésité. Une animation spécifique est à mettre en place associant d'une part les professionnels de la santé au contact des populations touchées par ce problème et de l'autre les acteurs des territoires (communes et EPCI notamment).

A noter l'expérience originale de la ville de Strasbourg sur le sujet qui a organisé, dans le cadre de son Contrat Local de Santé, l'activité physique des malades en surpoids. Un diagnostic ayant révélé des taux d'obésité et de diabète particulièrement élevés au sein de la population strasbourgeoise, les élus municipaux ont mis en place un large

### *en corrélation*

Les transports et la mobilité

**Action n°49**  
**Action n°52**



### *en corrélation*

Urbanisme durable et aménagement du territoire

**Action n°35**



partenariat qui permet aux généralistes locaux de prescrire une activité physique régulière et modérée gratuite à leurs patients. Cette démarche a commencé en fin d'année 2012 et une évaluation du dispositif est en cours. Une prise de contact avec la ville de Strasbourg pourrait être envisagée afin de dupliquer cette expérience sur le Bassin minier, si les résultats sont probants.

### *L'emploi / formation*

#### *en corrélation*



La formation et le développement économique  
**Action n°93**

#### **ACTION N°82 CRÉER LES PARTENARIATS UTILES AU DÉVELOPPEMENT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DU VIEILLISSEMENT**

Abordées au cours du troisième atelier, les perspectives d'évolution démographique des territoires (vieillesse des populations) offrent à très court terme des opportunités de développement économique repris sous le terme de « Silver Economy », à l'instar du « Cluster Senior » (démarche portée par la CCI Artois en région Nord – Pas de Calais).

Ces opportunités pourront se traduire de manière opérationnelle avec la collaboration d'un maximum d'acteurs venus d'horizons différents mais tous concernés par ces problématiques : ARS, Conseil Régional Nord – Pas de Calais, Chambre de Commerces et d'Industrie de Région, Départements du Nord et du Pas-de-Calais, Education Nationale, EPCI, ....

### *La promotion du territoire*

#### **ACTION N°83 ENGAGER UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION DU BASSIN MINIER AUPRÈS DES JEUNES MÉDECINS**

Si les problèmes de démographie médicale ne sont pas de la même ampleur que dans d'autres régions françaises en raison notamment de la dynamique métropolitaine, le Bassin minier est concerné par cette tendance de fond, tendance qui s'intensifiera dans les années à venir. Pour anticiper ce phénomène, il est proposé d'engager une campagne de communication et de promotion du Bassin minier auprès des futurs médecins ou médecins récemment diplômés afin de leur présenter les atouts du territoire tant en matière de santé (diversité des pôles d'offres – structuration de l'offre sanitaire – etc.) qu'en ce qui concerne le cadre de vie et l'urbanisme, les services à la population (crèches - établissements scolaires et universitaires – etc.), les projets de développement...

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°5

### ***Faire bénéficier les territoires d'une expérimentation nationale en matière de soin numérique***

Dans la partie centrale du Bassin minier, territoires des Communauté d'Agglomérations de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, la stratégie initiée (par l'Agence Régionale de Santé) en matière de santé implique de pouvoir organiser leur développement en y intégrant la dynamique initiée autour du Programme Territoire de Soins Numérique (PTSN).

#### *en corrélation*



Urbanisme durable et aménagement du territoire  
**Action n°31**  
**Action n°32**  
**Action n°33**  
**Action n°34**  
**Action n°35**

#### **ACTION N°84 PRÉPARER LA MISE EN PLACE OPTIMALE DU PROGRAMME TERRITOIRE DE SOINS NUMÉRIQUE**

Les territoires de Lens-Liévin / Hénin-Carvin ont été retenus avec deux autres territoires en France pour bénéficier d'une expérimentation nationale, le Programme Territoire de Soins Numérique, sur proposition de l'ARS. Ce programme, qui concerne le milieu médical, a pour objectifs de :

- Constituer des territoires d'excellence pour l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) en santé / médico-social ;
- Favoriser l'innovation en NTIC santé ;



- Renforcer la coordination et la transversalité des acteurs sanitaires et médico-sociaux du territoire dans une logique de parcours ;
- Produire des systèmes d'information modernes, innovants, collaboratifs et évolutifs.

Le développement d'un certain nombre d'outils informatiques dans une logique de coordination des acteurs de la santé est considéré comme une véritable révolution dans l'organisation du parcours de soins du patient. Toutefois, cette innovation technologique dépasse très largement le domaine de la santé puisqu'elle concerne tous les niveaux de la prise en charge du patient.

Cela signifie que les acteurs du territoire, n'appartenant pas au champ de la santé, doivent se mobiliser pour créer les conditions afin de faire du PTSN un moteur de développement territorial. De nombreuses passerelles existent d'ores et déjà, le « Cluster Senior » par exemple, qu'il convient de renforcer. Il est nécessaire de créer les lieux de rencontre entre les porteurs du PTSN et les acteurs économiques du territoire afin d'engager des actions innovantes et la constitution de nouveaux partenariats.

## La Formation et le Développement Economique

Maillés par l'action de nombreux pôles de compétitivité, pôles d'excellence et clusters, les territoires du Bassin minier intègrent déjà largement la logique de « l'économie de la connaissance » pour le développement des emplois dans leurs projets de territoire.

Elle permet en effet à ces territoires de cultiver leurs propres capacités :

- d'anticipation des mutations technologiques, économiques et sociétales
- de conception et de production des biens et services répondant aux besoins des marchés locaux ou d'exportation,
- de fixer sur place des filières industrielles ou tertiaires générant des emplois de tous niveaux (métiers de conception, de production et de commercialisation)
- et d'offrir à leur population les parcours de formation qui permettent d'accéder à ces emplois.

Il s'agit de systématiser cette logique en s'appuyant sur les acteurs présents (les deux universités du Bassin minier, l'Ecole des Mines, les laboratoires privés et publics, les entreprises, réseaux consulaires et pôles, les écoles, lycées et centres de formation, etc.) en poursuivant l'investissement dans les structures et équipement de recherche, couplés aux clusters du territoire – à l'instar du CRITTM2A pour la plasturgie - par l'attribution de crédits ambitieux (programmes d'investissement d'avenir, autres programmes nationaux et régionaux), en ne la limitant pas aux seuls secteurs dits technologiques et sans oublier la dimension « formation » qui relie le développement à la population.

Il convient enfin de faciliter l'accès et la compréhension de ces informations par les jeunes, les publics en reconversion et par les acteurs de l'orientation et de l'insertion. Les opportunités économiques indiquées ci-après constituent autant de possibilités nouvelles pour les projets des territoires du Bassin minier : par le croisement vertueux entre recherche, entreprises et formation, l'économie de la connaissance vient fertiliser les stratégies de développement économique des territoires.

Il convient de préciser néanmoins que la logique de l'économie de la connaissance est également vertueuse pour les secteurs dits traditionnels comme l'automobile, le ferroviaire ou encore la chimie pour les renouveler et les fixer durablement sur le territoire. En outre, la segmentation de la présentation par secteurs économiques ne doit pas occulter, au contraire, le fait que l'innovation et le développement viendront également de leurs croisements.

Les différentes agglomérations du Bassin minier sont appelées à manifester leur intérêt pour se lancer dans les différents axes proposés.



Supinfocom à Aulnoy-lez-Valenciennes  
Samuel Dhote



## OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1

### **Définir et proposer aux Agglomérations intéressées une stratégie spécifique pour l'exploitation de l'économie résidentielle.**

Retraités, alternants, habitant dans le Bassin minier mais travaillant à l'extérieur, et touristes, qui devraient être de plus en plus nombreux, importent sur le territoire des revenus qu'il convient de convertir davantage en emplois.

Les métiers du commerce et du e-commerce, de l'artisanat, du bâtiment, du dépannage, des services à la personne, médico-sociaux (y compris liés au croisement santé et numérique) ou non, des loisirs culturels et sportifs, ou encore de la sécurité et de l'entretien du cadre de vie méritent une vraie réflexion stratégique impliquant les territoires volontaires, la recherche (sciences humaines, sciences appliquées, technologiques), les écoles et les entreprises pour qualifier la demande, structurer l'offre et sa mise sur le marché, bassin de vie par bassin de vie.

Outre son intérêt en termes d'emplois, le développement volontariste de ce pan de l'économie est de nature à alimenter l'attractivité résidentielle du Bassin minier pour de nouvelles populations, en parallèle des efforts poursuivis sur son habitat, sa structuration urbaine, ses paysages, son image et ses connections avec les territoires voisins (perspective du réseau express régional).

Ce secteur économique constitue enfin un champ d'expression idéal pour l'économie sociale et solidaire (ESS).

#### en corrélation



Urbanisme durable  
et aménagement  
du territoire  
**Action n°30**

#### **ACTION N°85** INSCRIRE UN PLAN D' ACTIONS « ÉCONOMIE RÉSIDEN- TIELLE » DANS LES PROCHAINS PLANS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AGGLOMÉRATIONS

Le cahier des charges de l'opération identifiera les partenaires à associer et prévoira une étude de l'offre (métiers, effectifs, entreprises) et de la demande.

## OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2

### **Traduire en emplois le développement touristique du Bassin minier**

Destination Sport et Nature, destination Louvre-Lens/UNESCO, destination « Grande guerre », le Bassin minier développe son attractivité touristique. L'objectif sera de tirer parti des outils apportés par le futur Contrat de destination touristique Louvre-Lens/UNESCO (dont la créativité et l'innovation seront le fil rouge).

La capacité de cette dynamique à se traduire en emplois nouveaux passera en particulier par la traduction en offres marchandes rentables les multiples idées et projets ainsi que par la montée en gamme de l'existant, en matière d'hébergement, de restauration et d'activités récréatives.

Innovation, marketing, qualité, commercialisation, financement, ressources humaines constituent les éléments techniques indispensables à apporter aux entreprises touristiques du Bassin minier, en amplifiant l'action d'outils comme l'incubateur du Cluster Sport, santé, bien-être, l'incubateur d'entreprises Tourisme et Patrimoine ou le « laboratoire d'usages » de la Mission Louvre-Lens Tourisme (focus groupes mêlant usagers, professionnels, experts).

#### en corrélation



La Trame verte  
et bleue  
**Action n°14**

**Action n°13**

**Action n°13**

#### **ACTION N°86** OUVRIR L'INCUBATEUR DU CLUSTER SPORT, SANTÉ, BIEN-ÊTRE AUX SOCIÉTÉS DE SERVICES « SPORT ET NATURE »

#### **ACTION N°87** FORMER LES GÉRANTS ET EMPLOYÉS DES ENTREPRISES TOURISTIQUES (INCUBATEUR TOURISME & PATRIMOINE)

#### **ACTION N°88** DÉVELOPPER LE « LABORATOIRE D'USAGES » MIS EN PLACE PAR LA MISSION LOUVRE-LENS TOURISME

## **ACTION N°89** SOUTENIR L'ÉLABORATION ET LA COMMERCIALISATION DE CIRCUITS, PACKAGES, ET PRODUITS TOURISTIQUES

en corrélation

Les transports et la mobilité  
**Action n°59**



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3

### **Faire émerger une économie culturelle en s'appuyant sur le Louvre-Lens, l'inscription UNESCO et le réseau très fin des acteurs culturels**

Les territoires du Bassin minier ont l'opportunité d'inclure dans leur projet économique de territoire un volet « économie mauve », c'est-à-dire d'une part le développement des industries de produits et services à fort contenu culturel (avec le Pôle Numérique Culturel, l'Institut des métiers d'art et du patrimoine à Lens, la Fabrique à Images de Wallers-Arenberg, Arkéos près de Douai, etc.) et d'autre part la création d'un substrat favorable au développement économique par la promotion systématique des pratiques culturelles (soutien aux multiples acteurs culturels en considérant aussi leur intérêt économique) et la multiplication des lieux où se mêlent étudiants, chercheurs et professionnels (Campus du Louvre-Lens, les différents campus filières, etc).

## **ACTION N°90** ELABORER AVEC LES AGGLOÉRATIONS UN CAHIER DES CHARGES DE L'OPÉRATION, FIXANT PAR EXEMPLE POUR OBJECTIF OPÉRATIONNEL L'INSCRIPTION D'UN PLAN D'ACTIONS « ÉCONOMIE MAUVE » DANS LEUR PROCHAIN PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4

### **Développer une stratégie pour l'agriculture urbaine et les circuits courts**

Les espaces agricoles composent la moitié du territoire du Bassin minier et constituent un élément constitutif du « paysage minier », inscrit au Patrimoine de l'Humanité. Les pratiques maraîchères et potagères font partie de la culture sociale du territoire.

En parallèle, la demande pour des denrées alimentaires produites localement, pour des raisons tant sanitaires qu'environnementales, va croissante. Enfin, les territoires du Bassin minier se caractérisent par de fortes densités urbaines entrecoupées d'espaces agricoles et un habitat horizontal très souvent équipé de jardins.

Il y a donc une opportunité d'inclure dans les stratégies économiques des territoires une composante agricole, non seulement utile au cadre de vie, mais également pourvoyeuse d'emplois de production, d'animation / sensibilisation et de commercialisation. Ils peuvent s'appuyer sur des premières initiatives (contrat d'agriculture urbaine Région - Communauté d'agglomération du Douaisis par exemple) et sur des départements universitaires en pointe en la matière (département géographie de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, laboratoires agroalimentaires de l'Université d'Artois, ...).

Ce secteur économique est également intéressant pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et la réinsertion par le travail de publics en grande difficulté.

## **ACTION N°91** CONSTRUIRE DES PLANS D'ACTIONS SUR L'AGRICULTURE URBAINE ET LES CIRCUITS COURTS, AVEC LES AGGLOMÉRATIONS VOLONTAIRES (À INSCRIRE DANS LES PROCHAINS PLANS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE)

en corrélation

La Trame verte et bleue  
**Action n°18**



Il s'agit de :

- Recenser les initiatives déjà lancées en matière d'agriculture urbaine dans le Bassin minier
- Identifier les Agglomérations qui souhaiteraient initier ou développer leur action dans ce domaine.
- Identifier les acteurs, notamment universitaires et économiques, à mobiliser.

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°5

### **Construire une filière industrielle et tertiaire « Silver Economy »**

Le vieillissement de la population est un fait dans toute l'Europe occidentale. Sans nier les enjeux humains, sanitaires et sociaux qu'il suppose, il convient de prendre conscience qu'il génère aussi de nouveaux besoins et des marchés de plusieurs millions d'euros par an à conquérir.

Adaptation de l'habitat et des équipements de la maison aux seniors (domotique, aménagement intérieur et extérieur, design, ameublement), télé-services de toutes sortes, services à domicile (commerciaux, sanitaires et sociaux), logique de l'usage plutôt que de la propriété (économie de la fonctionnalité) pour une demande solvabilisée par ses propres moyens et les transferts sociaux, constituent autant d'emplois potentiels sous réserves de promouvoir l'innovation, de structurer l'offre, d'accompagner la demande.

Ce secteur en forte croissance est déjà investi par le Bassin minier à l'initiative de la CCI Artois avec le Cluster Senior, repéré par l'Etat dans le cadre de sa stratégie « Silver Economy » lancée par les Ministères du Redressement productif et en charge des personnes âgées en avril 2013.

Le développement d'un Institut de recherche et de formation, fédérant les différents départements de recherche universitaire du territoire (sciences, sciences appliquées, lettres, droit, sport, commerce, économie, etc.) et les écoles de formation aux différents métiers correspondants, permettrait d'optimiser les impacts sur l'emploi.

#### **ACTION N°92** SOUTENIR LA CCI ARTOIS POUR SON INITIATIVE SUR LE CLUSTER SENIOR



#### **ACTION N°93** ELABORER ET RÉALISER L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE LA SILVER ECONOMY

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°6

### **Poursuivre le développement de la filière logistique**

La dynamique Euralogistic et les infrastructures logistiques existantes ou à venir du Bassin minier (en particulier Canal Seine-Nord Europe) doivent conforter ses territoires dans ce positionnement économique. Dans la logique « économie de la connaissance », le Bassin minier doit néanmoins encore mieux exploiter ses capacités de recherche, d'innovation et de transfert de technologie en la matière notamment en concrétisant le projet « Euralogistic Research Center ». Il doit en outre explorer et exploiter différentes « niches » logistiques en croissance : logistique fluviale, logistique urbaine, logistique hospitalière, logistique inversée, logistique de proximité, etc.

#### **ACTION N°94** CONCRÉTISER L'EURALOGISTIC RESEARCH CENTER.

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°7

### **Affirmer et assumer un statut de territoire référence de la Troisième Révolution Industrielle**

Rendu public fin octobre 2013, le « master plan Rifkin » propose de faire du Nord-Pas-de-Calais une région pionnière de la Troisième Révolution Industrielle en s'appuyant sur la production décentralisée d'énergie, sa distribution par des « réseaux intelligents », de nouvelles formes de mobilité, l'efficacité énergétique, le développement de l'économie circulaire et de la fonctionnalité. Ce document cadre a conclu la mission confiée à l'économiste américain Jeremy Rifkin par les présidents du Conseil régional et de la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale du Nord – Pas de Calais.

Les capacités de recherche, de production et de formation du Bassin minier dans les éco-industries, ses initiatives en matière d'éco-construction, d'éco-rénovation,



d'économie circulaire (valorisation des déchets, analyse du cycle de vie des matériaux) et d'économie de la fonctionnalité, de production d'énergie renouvelable, son expérience sur les questions de dépollution et de reconversion des friches industrielles ainsi que ses ambitions en matière de rénovation thermique de son parc de logements lui confèrent les atouts et la légitimité pour se poser en laboratoire à grande échelle du master plan Rifkin.

La spécificité de la gestion du parc minier par deux opérateurs principaux permettrait de lancer une étude « énergie » à l'échelle du Bassin minier posant la question de la production décentralisée ou collective d'énergie (réseau de chauffage urbain) garantissant l'accès durable aux énergies par les habitants.

Une mise en perspective de ces éléments épars dans le cadre d'une réflexion stratégique structurée, portée par les territoires, leur permettrait d'être un maillon fort de la « vallée de la biosphère » décrite dans le master plan Rifkin et d'en tirer tous les bénéfices en termes d'activités pour les entreprises, d'emplois et de bien-être pour la population.

### **ACTION N°95 DÉFINIR LE BÉNÉFICE ÉCONOMIQUE POTENTIEL DU MASTER PLAN RIFKIN AVEC CHAQUE AGGLOMÉRATION DU BASSIN MINIER VOLONTAIRE**

### **ACTION N°96 ELABORER DES PLANS D'ACTION LOCAUX POUR METTRE EN ŒUVRE LE MASTER PLAN RIFKIN AVEC LES AGGLOMÉRATIONS DU BASSIN MINIER ET EN FAIRE LES MAILLONS FORTS DE LA « VALLÉE DE LA BIOSPHÈRE »**

*en corrélation*

Urbanisme durable  
et aménagement  
du territoire  
**Action n°34**



#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°8

### ***Pérenniser la dynamique d'acteurs initiée par les « Cercles d'innovation »***

Réunissant les acteurs de l'économie de la connaissance présents dans le Bassin minier, universitaires, pôles économiques, formateurs, milieux économiques et pouvoirs publics, les « Cercles d'innovation » ont engagé une dynamique d'échanges d'informations.

Ils permettent d'identifier les mutations technologiques, économiques et sociétales et d'en traduire les impacts potentiels et spécifiques sur les territoires du Bassin minier, leurs filières économiques, leurs systèmes de formation et d'insertion, les métiers, les emplois.

Cette itération collective d'acteurs d'horizons différents, mais ayant en commun la responsabilité d'un territoire où le taux de chômage atteint des records, apparaît de nature à nourrir, sans s'y substituer ni les y réduire, les politiques publiques qui s'y appliquent : projets de territoire, politiques de l'Etat, de la Région et des Département, stratégies des universités, des pôles et des réseaux consulaires, interventions des structures d'insertion et d'orientation, projets d'établissement des écoles et centres de formation. Selon des modalités d'animation et des objectifs opérationnels qui restent à préciser, la dynamique des « Cercles d'innovation » est à entretenir et à développer.

### **ACTION N°97 MONTER UNE INSTANCE D'ANIMATION DES CERCLES D'INNOVATION ET DÉFINIR UN PROGRAMME D' ACTIONS 2014**

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°9

### ***Faire de la formation une véritable composante des stratégies économiques des territoires***

La formation s'entend ici :

- dans toutes ses formes, niveaux et destinations : initiale et tout au long de la vie, en temps plein ou par alternance, en milieu scolaire ou par apprentissage, du collège au doctorat en passant par tous les niveaux intermédiaires,

- comme une composante du « triangle de l'économie de la connaissance », aux côtés de la recherche et des milieux économiques, comme la composante clé qui crée le lien entre la population et les dynamiques économiques du territoire,
- comme un moteur de la mutation du territoire et pas seulement comme un outil qui suit et accompagne le développement économique.

### ***Sous-objectif 9.1 : Promouvoir les parcours de formation cohérents entre eux et avec les dynamiques économiques du territoire***

Il s'agit de soutenir les établissements de formation qui créent ou développent des formations professionnalisantes s'inscrivant dans un parcours lisible allant de la classe de seconde au minimum à la dernière année de licence, d'encourager davantage encore la collaboration entre lycées généraux, technologiques et professionnels d'une part et les établissements d'enseignement supérieur d'autre part (logique Bac -3/+3 +2 systématique).

Si ces établissements agissent naturellement en toute autonomie, selon leurs logiques propres et en dialogue avec leurs tutelles respectives, il s'agit de leur offrir une visibilité sur les dynamiques et projets économiques territoriaux et d'accompagner leurs initiatives qui y concourent : création des campus par filières, spécialisations, etc.

Cette action doit concerner non seulement les nouveaux champs économiques mais également les grands pôles et secteurs « traditionnels » déjà présents dans le Bassin minier : automobile, ferroviaire, énergie, agro-alimentaire, distribution, matériaux, génie-civil, mécanique, travaux publics, chimie, métallurgie, télécommunications, etc.

### **ACTION N°98 DÉCRIRE ET QUALIFIER LES PARCOURS DE FORMATIONS PROPOSÉS DANS LE BASSIN MINIER, DU LYCÉE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

### **ACTION N°99 METTRE À DISPOSITION CETTE INFORMATION AUPRÈS DE TOUS (ÉTABLISSEMENTS, POUVOIRS PUBLICS ET PRESCRIPTEURS D'ORIENTATION)**

### ***Sous-objectif 9.2 : Développer un outil d'animation territoriale permettant aux Agglomérations d'intégrer un volet formation à leur projet de territoire***

En lien avec les Cercles d'innovation, il est proposé aux agglomérations du Bassin minier qui le souhaitent de se doter d'une instance regroupant les acteurs de l'économie de la connaissance sur leur territoire, afin de faire converger le projet de territoire et le système local de formation, de mobiliser, dans l'intérêt de la population dont ils ont la charge, les outils et orientations définis par le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP).

Placés sous l'animation des agglomérations, ces « Conseils territoriaux de l'économie et de la formation », réuniraient leurs élus avec les représentants de l'Université, des réseaux consulaires et des pôles, les proviseurs de lycée et responsables d'établissements de formation. Ils permettraient à ces derniers de connaître et nourrir le projet politique des territoires où ils évoluent et, réciproquement, d'en alimenter leurs projets d'établissement.

Il n'est absolument pas question de créer le moindre lien de subordination entre les établissements et les agglomérations ni de réduire les établissements scolaires ou universitaires à la seule satisfaction de besoins locaux. Il s'agit en revanche de disposer d'un lieu d'échanges avec les territoires et de prendre en compte le fait que l'école et l'université sont une des clés du lien entre population et développement économique.

Il convient de préciser en outre que le terme d'agglomération ne signifie pas ici nécessairement « communauté d'agglomération ». L'échelle pertinente est d'abord celle de l'élaboration politique du projet de territoire qui peut correspondre selon le cas à l'échelon intercommunal actuel ou à des échelles supérieures existantes (SCoT, Euratens, ...) ou émergentes (pôles métropolitains).

Les territoires du Bassin minier volontaires sont appelés à manifester leur intérêt.

## **ACTION N°100** DÉFINIR LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET L'ORGANISATION DES « CONSEILS TERRITORIAUX DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FORMATION »

### **Sous-objectif 9.3 : Poursuivre et intensifier les rencontres entre les jeunes et les enseignants d'une part et les milieux économiques d'autre part.**

Il s'agit de multiplier les initiatives déjà exemplaires en la matière : parrainages de projets de classes technologiques ou professionnelles par des entreprises du secteur correspondant, projets de R&D portés par des entreprises impliquant des élèves ou étudiants, revisite de l'idée de « tour de France » du compagnonnage pour les filières qui s'y prêtent (artisanat, métiers d'art, bâtiment, etc.), mobilisation accrue des politiques régionales et nationales pour l'apprentissage, etc.

Il convient également de poursuivre les actions de sensibilisation des chefs d'entreprises du Bassin minier à l'intérêt stratégique qu'ils ont à investir dans la formation et l'innovation, notamment pour sortir des logiques de sous-traitance et de dépendance à quelques donneurs d'ordre.

## **ACTION N°101** RECENSER, QUALIFIER ET PARTAGER LES INITIATIVES ET BONNES PRATIQUES EXISTANTES, AVEC LES ACTEURS ET TERRITOIRES INTÉRESSÉS

### OBJECTIF STRATÉGIQUE N°10

## **Améliorer la lisibilité des secteurs en développement et des parcours de formation pour les jeunes, les publics en reconversion et les prescripteurs d'orientation**

Les territoires du Bassin minier se dotent de stratégies favorisant le développement de tel ou tel secteur, le système de formation fait l'effort de proposer des cursus de formation cohérents et de qualité... Encore faut-il que ces informations puissent être connues et décryptées par leurs bénéficiaires potentiels et les prescripteurs d'orientation : les familles, les enseignants, les acteurs de l'orientation et de l'insertion.

### **Sous-objectif 10.1 : Donner une plus grande visibilité aux métiers d'avenir auprès des jeunes**

Les métiers d'avenir et les formations qui permettent d'y accéder sont encore méconnus par les jeunes, comme en témoignent notamment les premiers résultats de l'enquête qualitative menée par l'IUT de Lens et la Mission Bassin Minier auprès d'étudiants et d'adultes au chômage ou en reconversion professionnelle (cf. La synthèse de l'atelier «La formation et le développement économique», page 75). Il s'agit ainsi de promouvoir auprès des jeunes les métiers d'avenir et de faire connaître les formations correspondantes.

## **ACTION N°102** ASSOCIER LES JEUNES À LA CRÉATION D'UN OUTIL DE VULGARISATION ET DE SENSIBILISATION AUX MÉTIERS PORTEURS (FILM OU APPLICATION NUMÉRIQUE)

## **ACTION N°103** IDENTIFIER ET VALORISER LES ÉLÉMENTS DÉMONSTRATEURS DE NOUVEAUX MÉTIERS AU SEIN DES CLUSTERS ET DIFFUSER L'INFORMATION

## **ACTION N°104** CRÉER OU IDENTIFIER DES LIEUX PHYSIQUES OU VIRTUELS D'INFORMATION SUR LES MÉTIERS DU TERRITOIRE ET LES PARCOURS DE FORMATION CORRESPONDANTS

### ***Sous-objectif 10.2 : Promouvoir la formation tout au long de la vie et les mobilités professionnelles et géographiques***

Les jeunes résidant sur le territoire du Bassin minier tendent à être moins mobiles qu'ailleurs, ce qui peut constituer un frein à l'accès à la formation ou être à l'origine de choix d'une formation par défaut. Ce frein à la mobilité peut également être d'ordre psychologique et financier.

Par ailleurs, la formation continue joue également un rôle crucial dans l'adaptation des actifs tout au long de leur vie professionnelle aux nouveaux besoins des entreprises, dans un contexte où il est de plus en plus rare d'exercer le même métier tout au long de sa carrière professionnelle. Comment permettre la transversalité des compétences d'un secteur à un autre?

**ACTION N°105** METTRE EN PLACE AUPRÈS DES JEUNES DES MODULES DE SENSIBILISATION À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET FAVORISER L'AUTOFORMATION CONTINUE

**ACTION N°106** PROPOSER DES PLACES EN INTERNAT ET DES AIDES FINANCIÈRES AUX ÉTUDIANTS

**ACTION N°107** FAVORISER LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX EN MOBILISANT DAVANTAGE LES FONDS ET DISPOSITIFS DISPONIBLES

### ***Sous-objectif 10.3 : Sensibiliser et former les jeunes et les adultes à l'entrepreneuriat***

La création d'entreprise reflète la capacité des territoires à renouveler et restructurer leur tissu économique et permet de créer des emplois sur le territoire. Le Bassin minier est historiquement marqué par un certain retard en matière de pratiques de création d'entreprise, en lien avec la prédominance de la culture du salariat héritée notamment de l'activité minière. Si le taux moyen élevé de création d'entreprises durant la période 2009-2011 témoigne d'un rattrapage dans ce domaine, la dynamique entrepreneuriale reste encore à renforcer.

De nombreux outils et plans d'actions régionaux existent et ne demandent qu'à être mobilisés davantage dans le Bassin minier : Programme régional pour la création et la transmission d'entreprises (PRCTE), programme Je Crée, stratégie régionale initiatives et entrepreneuriat, Plan régional de développement de l'artisanat, etc.

**ACTION N°108** APPROFONDIR LA DÉCLINAISON DES POLITIQUES RÉGIONALES ET NATIONALES DE PROMOTION DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE DANS LES TERRITOIRES DU BASSIN MINIER

**ACTION N°109** VALORISER LES CRÉATEURS D'ENTREPRISES DU BASSIN MINIER EN LES FAISANT TÉMOIGNER DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

**ACTION N°110** DÉVELOPPER DES MODULES DE FORMATION À LA CRÉATION D'ENTREPRISE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION





*Douai en 1971*

IGN 2013





*Site de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut, Samuel Dhote*

# *Conclusion Le Livre Blanc Acte II: la synthèse*

# LES ACTIONS INCONTOURNABLES

## 1 Créer la Destination touristique « Bassin Minier, Patrimoine mondial »

**ACTION N°1** DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE 10 À 15 STATIONS « SPORTS ET NATURE » À L'ÉCHELLE DU BASSIN MINIER DANS LE CADRE D'UN SCHÉMA STRATÉGIQUE

**ACTION N°39** ALLER VERS UNE OPÉRATION GRAND SITE, À L'INSTAR DU SITE DES DEUX CAPS

**ACTION N°59** METTRE EN PLACE UN PASS TRANSPORT « BASSIN MINIER, PATRIMOINE MONDIAL »

## 2 Faire de l'habitat minier le laboratoire du logement du XXI<sup>ème</sup> siècle

**ACTION N°24** METTRE EN ŒUVRE UNE DIZAINE DE CITÉS PILOTES SUR LA PÉRIODE 2014-2020

**ACTION N°32** CRÉER UN « MODE D'EMPLOI » RÉFÉRENTIEL DE RÉNOVATION THERMIQUE ET D'ADAPTATION DES TYPOLOGIES DES LOGEMENTS, AVEC LES BAILLEURS POUR GUIDER UNE PROGRAMMATION À LONG TERME

**ACTION N°35** SENSIBILISER LES HABITANTS À LA THÉMATIQUE DES JARDINS ET DE L'ALIMENTATION

Cf. Action n°80 : Construire un plan d'actions en faveur des publics précaires à partir des jardins ouvriers

Cf. Action n°91 : Construire des plans d'actions sur l'agriculture urbaine et les circuits courts, avec les agglomérations volontaires (à inscrire dans les prochains Plans Locaux de Développement Economique)

## 3 Faire du Bassin minier un territoire référence de la Troisième Révolution Industrielle

**ACTION N°95** DÉFINIR LE BÉNÉFICE ÉCONOMIQUE POTENTIEL DU MASTER PLAN RIFKIN AVEC CHAQUE AGGLOMÉRATION DU BASSIN MINIER VOLONTAIRE

**ACTION N°96** ELABORER DES PLANS D'ACTION LOCAUX POUR METTRE EN ŒUVRE LE MASTER PLAN RIFKIN AVEC LES AGGLOMÉRATIONS DU BASSIN MINIER ET EN FAIRE LES MAILLONS FORTS DE LA « VALLÉE DE LA BIOSPHÈRE »

## 4 Renforcer la recherche dans les clusters

**ACTION N°93** ELABORER ET RÉALISER L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE LA SILVER ECONOMY (ÉCONOMIE LIÉE AU VIEILLISSEMENT)

**ACTION N°94** CONCRÉTISER L'EURALOGISTIC RESEARCH CENTER

## 5 Structurer en réseau une offre de soins performante

**ACTION N°70** STRUCTURATION HOSPITALIÈRE ET MISE EN RÉSEAU DES 3 PÔLES DE BÉTHUNE/LENS-DOUAI/VALENCIENNES

**ACTION N°84** PRÉPARER LA MISE EN PLACE OPTIMALE DU PROGRAMME TERRITOIRE DE SOINS NUMÉRIQUE

## **6** Conforter les modes de transport alternatifs

**ACTION N°46** OFFRIR À TOUS UN RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF PERFORMANT S'APPUYANT SUR LA MISE EN PLACE D'AXES DE TRANSPORTS EN COMMUN EN SITE PROPRE

**ACTION N°7** POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT DE LA VÉLOROUTE DU BASSIN MINIER COMME AXE STRUCTURANT DE LA DÉMARCHE DE DESTINATION TOURISTIQUE

**ACTION N°48** MODERNISER L'IMAGE DU TRANSPORT COLLECTIF PAR LES SERVICES MOBILES ET LUDIQUES (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, JEUX, SUPPORTS INTERACTIFS À DESTINATIONS DES JEUNES)

## **7** Adapter les cartes de formation en relation avec les dynamiques territoriales

**ACTION N°100** DÉFINIR LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET L'ORGANISATION DES « CONSEILS TERRITORIAUX DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FORMATION »

# **LES ACTIONS STRUCTURANTES**

### *Connaître pour agir*

**ACTION N°18** RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉTAT DES « ZONES TAMPONS » OU COUPURES D'URBANISATION DANS LA TRAME VERTE ET BLEUE

**ACTION N°41** METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

**ACTION N°42** RÉALISER OU ACTUALISER DES RÉFÉRENTIELS FONCIERS AUTOUR DES AXES DE TRANSPORT MAJEURS ET DES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS, EN VUE D'UNE STRATÉGIE D'AGGLOMÉRATION

### *Protéger, organiser*

**ACTION N°15** CRÉER UN OUTIL DE GESTION MUTUALISÉ POUR LES STATIONS SPORTS ET NATURE ET LES SITES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

**ACTION N°37** METTRE EN PLACE DES « PLANS DE PAYSAGE », EXPRESSION DE L'ASPIRATION DES POPULATIONS

**ACTION N°38** TRADUIRE LES AMBITIONS DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PAYSAGES DANS LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION

### *Aménager*

**ACTION N°9** RÉORGANISER, STRUCTURER ET ACCOMPAGNER LA CRÉATION DE CIRCUITS DE RANDONNÉE DE PROXIMITÉ

**ACTION N°43** ENGAGER DES « CONTRATS D'AXES » POUR ARTICULER PROJETS DE TRANSPORT ET PROGRAMMATION URBAINE



## Développer

**ACTION N°6** PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS PÉDESTRES ET PRATIQUES ORIGINALES SUR LES TERRILS ET SITES MINIERES ET EN FAIRE DES SUPPORTS DE MÉDIATION SUR LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT

**ACTION N°13** ENCOURAGER LA CRÉATION D'UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE (EX : LES GÎTES MINIERES À DÉVELOPPER AVEC LES BAILLEURS)

**ACTION N°34** EXPÉRIMENTER ET CONSTRUIRE DES PARTENARIATS EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION THERMIQUE

**ACTION N°92** SOUTENIR LA CCI ARTOIS POUR SON INITIATIVE SUR LE CLUSTER SENIOR

**ACTION N°82** CRÉER LES PARTENARIATS UTILES AU DÉVELOPPEMENT DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DU VIEILLISSEMENT

## Informier, sensibiliser

**ACTION N°28** MENER DES OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION À DESTINATION DES HABITANTS (PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET LOCATAIRES)

Les sensibiliser aux qualités patrimoniales de leur cadre de vie et les conseiller dans leurs projets de rénovation (notamment des façades et des abords) ou dans le simple entretien.

**ACTION N°49** RÉINVESTIR DANS L'INFORMATION DE PROXIMITÉ EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

La mise en place d'un numéro vert, le renforcement du réseau d'agences ou de points d'informations, le développement des plates-formes de mobilité, l'animation d'un dispositif d'Ambassadeurs de la mobilité.

**ACTION N°50** ASSOCIER PLUS ÉTROITEMENT OFFRE DE TRANSPORTS PUBLICS, PRATIQUES RÉCRÉATIVES ET ÉVÉNEMENTIEL

L'organisation d'opérations de communication ciblées, de type « On y va en transports collectifs » ; réalisation d'un travail d'animation avec les publics visés pour sensibiliser et préparer l'organisation du trajet ....

**ACTION N°56** METTRE EN PLACE ET VALORISER UNE CARTE COLLABORATIVE DE L'OFFRE D'ITINÉRAIRES CYCLABLES

**ACTION N°104** CRÉER OU IDENTIFIER DES LIEUX PHYSIQUES OU VIRTUELS D'INFORMATION SUR LES MÉTIERS DU TERRITOIRE ET LES PARCOURS DE FORMATION CORRESPONDANTS

**ACTION N°98** DÉCRIRE ET QUALIFIER LES PARCOURS DE FORMATIONS PROPOSÉS DANS LE BASSIN MINIER, DU LYCÉE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## Valoriser, promouvoir

**ACTION N°12** PROMOUVOIR LA DESTINATION SPORTS ET NATURE PAR L'ÉVÉNEMENTIEL

Raid Bassin Minier (9<sup>e</sup> édition en 2014), la course des terrils (31<sup>e</sup> édition en 2014), le Challenge VTT des Terrils (2<sup>e</sup> édition en 2014), le Trail des Pyramides Noires (1<sup>re</sup> édition en 2014) ou encore le challenge O'Terrils (1<sup>re</sup> édition en 2015)

**ACTION N°10** DÉVELOPPER UN PORTAIL « BASSIN MINIER DESTINATION SPORTS ET NATURE »

**ACTION N°83** ENGAGER UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION DU BASSIN MINIER AUPRÈS DES JEUNES MÉDECINS

**ACTION N°109** VALORISER LES CRÉATEURS D'ENTREPRISES DU BASSIN MINIER EN LES FAISANT TÉMOIGNER DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

# Annexe

## **Membres de l'Assemblée Générale de la Mission Bassin Minier**

### Conseil Régional du Nord-Pas de Calais

- Cécile BOURDON, Conseillère Régionale – Adjointe au Maire de Lens
- Damien CAREME, Conseiller Régional-Maire de Grande Synthe
- Jacques VERNIER, Conseiller Régional - Maire de Douai
- Anne Sophie TASZAREK, Conseillère Régionale
- Jean HAJA, Conseiller Régional – Maire de Rouvroy
- Freddy BAUDRIN, Conseiller Régional
- Christophe PILCH, Vice-Président du Conseil Régional – Maire de Courrières

### Conseil Général du Nord

- Martine FILLEUL, Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire, du développement économique et du développement rural– Adjointe au Maire de Lille
- Erick CHARTON, Président de la Commission personnes âgées, personnes en situation de handicap
- Christian POIRET, Conseiller Général du Canton Douai Sud–Ouest-Maire de Lauwin-Planque
- Serge VAN DER HOEVEN, Conseiller Général du Nord– Maire de Vieux Condé

### Conseil Général du Pas-de-Calais

- Daniel MACIEJASZ, Conseiller Général – Maire de Libercourt
- Bernard CAILLIAU, Conseiller Général
- Laurent DUPORGE, Conseiller Général – Maire de Liévin
- Yvan DRUON, Conseiller Général

### ACM du Nord – Pas de Calais

- Michel BOUCHEZ, Maire de Fouquières lez Lens
- Jean-Pierre CORBISEZ, Maire de Oignies – Président de la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin
- Jean-Pierre KUCHEIDA, Président de l'A.C.M.
- Jacques CAPELLE, Conseiller Communautaire à la C.A.D. – Maire de Dechy
- Daniel DEWALLE, Maire d'Houdain
- Freddy KACZMAREK, Maire d'Auby
- Joël PIERRACHE, Maire de Pecquencourt
- Gilbert ROLOS, Président de la Mission Bassin Minier

### Etat

- Laurent HOTTIAUX, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
- Michel PASCAL, Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Marie Christiane FERRAND DE LA CONTÉ, Directrice Régionale des Affaires Culturelles
- Jean-Yves GRAAL, Directeur Général – Agence Régionale de Santé
- Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Valenciennes
- Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Douai
- Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lens
- Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Béthune

## **Les Membres Adhérents**

- Marc DELECLUSE représentant de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
- Gilles GREVIN représentant de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
- Bernard CZERWINSKI représentant de la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin
- Alain BAVAY représentant de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin
- Gérard DASSONVALLE représentant de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin



- Denise CAPELLE représentante de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
- Francis DEBACKER représentant de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
- Bernard ETHUIN représentant de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- Jacques LOUVION représentant de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- Lionel COURDAVAULT représentant de la Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Daniel LEMAIRE représentant de la Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Alain WACHEUX représentant de la Communauté d'Agglomération d'Artois Comm
- Yves DUPONT représentant de la Communauté d'Agglomération d'Artois Comm
- Gérard OGIEZ représentant de la Communauté de Commune de Noeux et Environs
- François DOBROWOLSKI Représentant de la Communauté de Communes de Noeux et Environs

## **Les Membres Associés**

- Frédéric CHEREAU représentant du Parc Naturel Régional SCARPE ESCAUT
- Brigitte LOUIS, Directrice interrégionale Adjointe de la Caisse des dépôts et Consignations

## **Liste des personnalités extérieures invitées**

- Myriam CAU, Vice-présidente en charge du développement durable, de la démocratie participative et de l'évaluation du Conseil régional

### **Conseils de développement : les présidents des Conseils de développement du bassin minier**

- Jean-Louis CONVERT, Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Didier COUSIN, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- Eddie KOEPLER, Valenciennes Métropole
- Richard WAWRZECKI, Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
- Pierre DURIEZ, Communauté d'agglomération de l'Artois - ARTOISCOMM

### **Conseil de développement de Lille-Métropole**

- Didier PARIS, président
- Gérard FLAMENT et Françoise DUQUESNE, pilotes du groupe de travail « Gouvernance Métropolitaine »

### **Culture :**

- Xavier DECTOT, Directeur du Louvre-Lens
- Chantal LAMARRE, Directrice de Culture Commune, Scène Nationale
- Laurent BRIDOUX, Directeur de Droit de Cité

### **Tourisme :**

- Norbert CROZIER, Mission Départementale Louvre-Lens

### **Santé :**

- Olivier LACOSTE, Directeur de l'Observatoire Régional de la Santé Nord-Pas de Calais

### **Sports :**

- Philippe LAMBLIN, Président de la ligue Nord-Pas de Calais d'Athlétisme, organisateur de la Route du Louvre
- Jean-Christophe PINOT, responsable Pôle Sport à la DRJSCS

### Universités d'Artois et de Valenciennes

- Francis MARCOUIN, Président de l'Université d'Artois
- Natasha LACROIX, Directrice de l'IUT de Lens
- Mohamed OURAK, Président de l'Université de Valenciennes-Hainaut-Cambrésis
- Jerzy KULAR, Directeur de Supinfocom Valenciennes
- Bertrand ZUINDEAU, Cabinet de M. Daniel PERCHERON, Président du Conseil régional

### Pôles d'excellence

- Christian TRASNEL, Directeur du CD2E, responsable de Team 2
- RAOUTI CHEHI, Directeur d'Euratechnologie, animateur du cluster Euralens Numérique culturel
- Abdelkader BOUSNANE, Directeur d'ADITEC Pas-de-Calais (AMO du cluster « Sport et Bien-être »)
- Benoit LOISON, Président du cluster EKWATION, Président du Syndicat des Métalliers
- Laurent DESPREZ, Responsable agence de Lens CCI ARTOIS et du pôle Euralogistique
- Jean-Jacques LABAERE, Lustrerie Labaère, membre associé de la CCI Artois
- Lucien LACOMBLEZ, Cluster Métiers d'art, Chambre des Métiers régionale

### CCIR/CCI/Chambre d'agriculture

- Philippe VASSEUR, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
- Jean-Bernard BAYARD, Président de la Chambre d'Agriculture Région Nord-Pas de Calais
- : Edouard MAGNAVAL, Président de la CCI Artois
- Thierry COLLET, Directeur général de la CCI Grand Lille - Agence de Douai
- Francis ALDEBERT, Président de la CCI Grand Hainaut
- Thierry LOWYS, CCI Artois (Responsable des réseaux d'entreprises)
- Didier LIGNIER - PDG de NCS, Président de l'IUT, VP CCI Artois
- Pierre LOBRY, Président d'Orthos
- Simon CLAVERIE, Secrétaire général de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Monique SIX, Chef de pôle aménagement et appui aux collectivités ; Chambre d'Agriculture Région Nord - Pas de Calais

### CESER

- Frédéric MOTTE, Président du CESER
- Laurent DEGROOTE
- Francis LEROY
- Jean-Luc CHARLEY
- Jean-Baptiste KONIECZNY
- Francis VANDEWEEGHE
- Francis CALCOEN
- Georges GUILLAUME
- Jacqueline ISTAS
- Guy JOIGNAUX
- Christian MORZEWSKI
- Philippe ROLLET
- Bernard GRISON
- Jean-Marie TOULISSE



**Directeurs de la publication :**

Gilbert ROLOS, Jean-François CARON

**Rédaction :**

Catherine BERTRAM, Vincent FROGER, Gilles BRIAND, Raphaël ALESSANDRI,  
Marc DEZETTER, Benoît BROCCQ, Sarah BAMBOU, Sandrine BELLAND,  
Pauline CASSETTE, Cyrille DAILLIET, Laurent DUQUENNE, Naïma MAZIZ,  
Catherine O'MIEL, Marie PATOU, Mariam ZAFATY  
*Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais*

Hervé JOAN-GRANGE, *CODE*  
Myriam MASSON et Florence MINI, *Fibre Canopée*

**Conception graphique, mise en page et coordination :**

Jord MAITTE, Camille GUERMONPREZ, Virginie LAPIERRE,  
*Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais*

**Impression :** QUALIT'IMPRIM

**Crédits photos couverture :**

Sylvain Laby, Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais, Samuel Dhote,  
Participe passé, Université de Valenciennes

# Le Livre Blanc : Acte II

100 propositions pour accompagner  
la mutation du Bassin minier



*« Pour la première fois dans l'histoire récente du Bassin minier, des hommes et des femmes ont réfléchi ensemble sur l'avenir de leur territoire »*

Ainsi commençaient les premières lignes du Livre Blanc, publié en 1998, à la suite de la première édition de la Conférence Permanente du Bassin Minier.

15 ans après, la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais a dressé un diagnostic actualisé du territoire en organisant des ateliers qui ont balayé des thèmes aussi variés que transversaux : Trame verte et bleue, transport et mobilité, santé, formation et économie, urbanisme durable et aménagement du territoire, ou encore maîtrise d'ouvrage et gouvernance.

De Béthune à Douai et de Lens à Valenciennes, la deuxième édition de la Conférence Permanente du Bassin Minier a permis l'expression des hommes et des femmes qui façonnent ce territoire au quotidien.

L'ensemble des contributions issues de cette réflexion collective sont rassemblées dans ce « Livre Blanc : Acte II », permettant à tout un chacun de mesurer le chemin accompli. Ce travail collaboratif d'analyse et de débats met en lumière tant les obstacles existants que les atouts du présent qui peuvent transformer l'avenir.

La synthèse de l'ensemble des ateliers aura fait émerger 100 propositions pour accompagner la mutation du Bassin minier, faisant de ce Livre Blanc un véritable outil stratégique d'aide à la décision pour tous les acteurs du Bassin minier. Ces propositions alimenteront le prochain Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020.



## Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Carreau de Fosse du 9/9bis

Rue du Tordoir - BP 16

F 62 590 OIGNIES

Tél. +33 (0)3 21 08 72 72

[www.missionbassinminier.org](http://www.missionbassinminier.org)

